

# Le CHEMIN de la FOI

*À la découverte de la Splendeur d'Allah*

أَلَيْسَ بِاللهِ حَسْبَانَا

Dr Ali M. Sallabi



---

# Le chemin de la Foi

## À la découverte de la Splendeur d'Allah

---

الإيمان بالله جل جلاله

Dr Ali M. Sallabi

Traduction de l'arabe  
Maxime Loustan

الدار العالمية للكتاب الإسلامي

INTERNATIONAL ISLAMIC PUBLISHING HOUSE

**Copyright © 2011 International Islamic Publishing House**  
Inscrit au Catalogue de la Bibliothèque Nationale du Roi Fahd  
[King Fahd National Library Cataloging-in-Publication Data]

Sallabi, Ali Mohamed (Dr.)

**Le chemin de la Foi. À la découverte de la Splendeur d'Allah./Dr. Ali  
Mohamed Sallabi, Riyad – 2011**

347 pages ; 14,5 × 21,5 cm  
Couverture rigide

1- Islam    2- Belief (Islam)    I- Title  
210 dc        1432/6523

Dépôt légal : 1432/6523  
ISBN : 978-603-501-117-4

*Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire tout ou partie de ce livre, que ce soit par  
moyens électroniques ou mécaniques, comme la photocopie, l'enregistrement, ou le stockage  
et la recherche d'information, sans l'autorisation expresse de l'Éditeur.*

*Il est interdit de scanner, télécharger et distribuer ce livre via internet ou autres, sans la  
permission écrite de l'Éditeur. Le non-respect de cet interdit constitue une violation des droits  
d'auteur et est passible de poursuites pénales. Veuillez n'acheter que des éditions électroniques  
légales, et ne pas participer à, ou encourager la piraterie électronique d'oeuvres protégées par  
les droits d'auteur. Nous apprécions votre soutien.*

Maquette & réalisation Lettres d'Or  
lettresdor.fr / mail@lettresdor.fr / France (+33) 1 78 54 41 96

International Islamic Publishing House (IIPH)  
P.O. Box 55195 – Riyadh 11534 – Saudi Arabia  
Tél. : 966 1 4650818 / 4647213 – Fax : 966 1 4633489  
E-mail : [iiph@iiph.com.sa](mailto:iiph@iiph.com.sa) – [iiphsa@gmail.com](mailto:iiphsa@gmail.com)  
Site : [www.iiph.com.sa](http://www.iiph.com.sa)

﴿ وَمَنْ يُؤْمِنْ بِاللَّهِ يَهْدِ اللَّهُ قَلْبَهُ ۚ وَاللَّهُ بِكُلِّ شَيْءٍ عَلِيمٌ ﴾

﴿ Et quiconque croit en Allah,  
[Allah] guide son cœur.  
Allah est Omniscient. ﴾

[Coran, sourate La Déconvenue, *at-Tağābun*, 64 : 11]





## Translittération des sons arabes

Lettre arabe	Transcription française
ء	' [a, u, i]
أ	a [a, u, i]
ب	b
ت	t
ث	th
ج	j
ح	ḥ
خ	kh
د	d
ذ	ḏ
ر	r
ز	z
س	s
ش	sh
ص	ṣ
ض	ḏ

8 | Le chemin de la Foi : À la découverte de la Splendeur d'Allah

ط	ṭ
ظ	ẓ
ع	ʿ
غ	gh
ف	f
ق	q
ك	k
ل	l
م	m
ن	n
هـ	h
و	w, ū
ي	y, ī
<b>Voyelles courtes :</b>	
الفتحة	a
الضمة	u
الكسرة	i
<b>Voyelles longues :</b>	
أ، آ	ā
و	ū
ي	ī

## Symboles arabes honorifiques utilisés dans ce livre

- (ﷻ) *Subhānahu wa ta'āla* – « Glorifié et Exalté soit-Il. »
- (ﷺ) *Ṣalla-Allāhu 'alayhi wa-sallām* – « Que les prières et la paix d'Allah soient sur lui. »
- (ﷺ) *'Alayhi s-salām* – « Que la paix soit sur lui. »
- (ﷻ) *Raḍia-Allāhu 'anhu* – « Qu'Allah soit satisfait de lui. »
- (ﷻ) *Raḍia-Allāhu 'anhum* – « Qu'Allah soit satisfait d'eux. »



## Note de l'Éditeur à propos du mot Seigneur

Le mot « *seigneur* » – *rabb* – a plusieurs sens en français comme en arabe. Le premier sens est « maître » ou « dirigeant », dans ce cas il désignera généralement des êtres humains, par exemple : « le seigneur du château », dans ce cas, il s'écrira plutôt avec une minuscule. Le mot *Seigneur* avec une majuscule est utilisé dans le vocabulaire islamique pour se référer au Seul et Unique Dieu – Allah. Dans l'Islam, il n'y a pas d'ambiguïté quant à la signification de ce mot. Alors qu'en français il est possible d'utiliser le mot *seigneur* – avec ou sans majuscule – pour se référer à un être humain, dans le discours islamique la référence de ce terme sera toujours claire. Si pour les Chrétiens, les Hindous et les polythéistes, le mot *Seigneur* avec une majuscule pourra faire référence aussi bien à Dieu, qu'à Jésus (ﷺ) ou à d'autres dieux, pour les Musulmans cette pluralité de sens n'existe pas, en effet Allah Seul est le Seigneur et le Seigneur est Allah – à l'exclusion de tout autre.



## Note de l'Éditeur sur l'esclavage en Islam

L'esclavage existait avant la venue du Prophète Muḥammad (ﷺ). L'Islam n'a pas aboli l'esclavage, mais il en a transformé la nature, y a mis des limites et a fait de l'affranchissement des esclaves un acte vertueux.

Dans l'Islam, l'individu ne deviendra esclave que d'une seule manière : lorsqu'un non-Musulman ayant combattu contre la nation musulmane est capturé. Le souverain musulman a la possibilité soit de l'asservir, soit de le relâcher – avec ou sans rançon, et il prend cette décision conformément aux meilleurs intérêts de l'État et à sa sécurité. Le Prophète (ﷺ) a fortement réprimandé tout autre moyen de réduire une personne en esclavage. Ainsi, nul ne peut devenir esclave en raison de sa pauvreté, ses dettes, suite à son enlèvement, à sa demande propre d'être soumis à l'esclavage, s'il a commis un crime, ou tout autre moyen.

L'Islam encourage la libération des esclaves et a fait de l'affranchissement d'un esclave une forme d'expiation pour des péchés comme l'homicide involontaire, la rupture d'un vœu, ou l'annulation d'un jeûne suite à des relations sexuelles. La libération des esclaves est aussi l'une des catégories pour laquelle les fonds de la *zakāt* doivent être dépensés. [Sourate Le Repentir, *at-Tawba*, 9 : 60] Le Coran mentionne l'affranchissement d'un esclave comme un acte de justice qui pourra être accompli à tout moment :

« ... La piété, c'est croire en Allah, au Jugement dernier, aux anges, aux Livres et aux Prophètes, la piété, c'est donner de son bien – quel que soit l'attachement qu'on lui porte – aux proches, aux orphelins, aux indigents, aux voyageurs et aux mendiants,



**la piété, c'est aussi racheter les captifs...** ﴿ [Sourate La Vache, *al-Baqara*, 2 : 177]

En ce qui concerne le traitement des esclaves, le Prophète Muḥammad (ﷺ) a dit :

« Ce sont vos frères qu'Allah a placé sous votre autorité, ainsi quand Allah place entre les mains d'un autre son frère, qu'il le laisse se nourrir de ce qu'il mange et se vêtir de ce qu'il porte, et qu'il ne lui impose pas un labeur qui dépasse ses forces. Si toutefois il le faisait, qu'il l'aide. » [Bukhāri]

« Quiconque accuse son esclave alors qu'il est innocent de ce qu'on l'accuse sera flagellé au Jour de la Résurrection. »

[Bukhāri]

« Quiconque gifle son esclave ou le bat, son expiation sera de l'affranchir. » [Muslim]

« Si un homme avait une esclave qu'il a nourrie – et bien nourrie, et à qui il enseigna les bonnes manières – convenablement, puis qu'il a affranchie pour l'épouser, il aura deux récompenses. » [Bukhāri et Muslim]

L'homme qui possède une femme esclave a le droit d'avoir des relations sexuelles avec elle tant que lui, ou son précédent propriétaire, ne l'a pas mariée à une autre personne. Il s'agit d'un droit exclusif pour le maître de l'esclave. Personne, pas même ses fils, ne peut toucher à cette femme jusqu'à ce que son maître ne les marie. Si la femme esclave porte l'enfant de son maître, alors il ne pourra plus jamais la vendre et elle deviendra automatiquement une femme libre à la mort de celui-ci, s'il ne l'a pas libérée avant.

Comme on peut le voir à partir de cette preuve, l'esclavage dans l'Islam est très différent de l'institution de l'esclavage connue dans de nombreux pays non-musulmans.

## Note de l'Éditeur sur le mot *Jihād*

Bien que le mot *Jihād* soit souvent traduit en français par « guerre sainte », il convient de noter que jamais la guerre n'a été décrite comme « sainte » dans aucuns des principaux textes musulmans, ni même dans la littérature islamique récente. Linguistiquement parlant, le mot *Jihād* est un terme islamique qui s'applique à un large éventail d'activités, allant des efforts pour relever les défis de la journée, au combat contre soi-même et ses propres désirs, jusqu'à la lutte pour subvenir aux besoins de sa famille. Sa définition principale est : l'acte d'effort ou de lutte dans le sentier d'Allah. Ainsi, le *Jihād* ne se limite pas à la guerre ; il s'étend à la lutte par son âme, sa parole, son corps et sa fortune pour que le Message d'Allah (ﷺ) atteigne tous les êtres humains prêts à le recevoir.

Le *Jihād* – dans le sens de lutte armée – connaît des règles particulières qui nécessitent d'être réunies avant que le *Jihād* soit lancé. La première règle est que les personnes ne soient pas combattues en raison de leurs croyances, ou pour les contraindre à accepter l'Islam. La deuxième règle est de « ne combattre que ceux qui vous ont combattu » et de ne jamais s'engager au combat sans qu'il n'y ait eu de provocation antérieure. [Sourate La Vache, *al-Baqara*, 2 : 190] Cela signifie que les Musulmans ne sont autorisés qu'à riposter, et non à porter le premier coup ; cependant la riposte comme droit à se battre est entendue aussi bien au moment de l'agression que de façon anticipée face aux menaces réelles d'agression. Dans les deux cas, il incombe aux Musulmans de se préparer et d'être prêt à défendre leur nation avant de s'engager effectivement dans un conflit militaire. Les conditions ci-dessus sont essentielles pour placer le *Jihād* au sens large dans le contexte approprié.

Les savants musulmans ont fait référence à différents types de *Jihād*, tel que le *Jihād* contre soi-même – pour comprendre l'Islam, agir conformément à lui, le prêcher et être patient face aux difficultés rencontrées en appelant les gens à l'Islam ; le *Jihād* contre le Diable – en repoussant ses murmures, les doutes et tentations ; le *Jihād* contre sa langue – en la contrôlant, en ne l'utilisant que pour appeler au bien, interdire le mal, répandre les enseignements justes de l'Islam et corriger les fausses idéologies, le *Jihād* contre les agressions – avec l'intention de protéger l'Islam et la vie, l'honneur et les biens des Musulmans ; et d'autres types de *Jihād* comme le *Jihād* contre les hypocrites, le *Jihād* contre les oppresseurs, et le *Jihād* contre les corrupteurs.

Une autre condition du *Jihād* qui implique le combat, est qu'il ne devrait être décidé que suite à l'appel d'une autorité islamique qui aura « levé la bannière » de ce *Jihād*. L'individu seul, ou un groupe de Musulmans qui se sera autoproclamé pour entrer en guerre au nom d'une nation ne suit pas la Sunna. Au contraire, les Musulmans devraient s'unir sous la seule autorité d'un imam ou d'un calife, sauf dans l'hypothèse où un individu aura besoin de défendre sa famille ou ses biens, ou d'aider son voisin à le faire. Cela est prouvé aussi bien dans l'exemple des premiers Musulmans que dans les textes du Coran et de la Sunna :

﴿ **Quand leur parvient une nouvelle rassurante ou alarmante, ils la diffusent. S'ils la rapportaient au Messager et aux détenteurs du commandement parmi eux ceux d'entre eux qui cherchent à être éclairés, auraient appris [la vérité de la bouche du Prophète et des détenteurs du commandement.]** ﴾ [Sourate Les

Femmes, *an-Nisā'*, 4 : 83]

Ḥuḍayfa ibn al-Yamān a demandé au Prophète (ﷺ) : « Que faire si [les Musulmans] n'ont pas de dirigeant unique [s'ils sont divisés en groupes opposés] ? Le Prophète (ﷺ) a répondu : « S'il n'y a ni dirigeant, ni communauté unie, écarte-toi de tous ces groupes en conflit, devrais-tu pour cela t'accrocher avec les dents aux racines d'un arbre jusqu'à ta mort. » [Bukhārī]

Il existe d'autres conditions pour le *Jihād*. En général, les règles encadrant la guerre en Islam devront être maintenues à moins que

n'apparaisse un besoin légitime ou une stratégie de combat qui nécessiterait d'aller à l'encontre de ces règles. Un Musulman ne doit pas causer sa propre mort [Sourate Les Femmes, *an-Nisā'*, 4 : 29], ni tuer un autre Musulman, sauf par accident. [Sourate Les Femmes, *an-Nisā'*, 4 : 92] Femmes, enfants, personnes âgées et toute autre personne ne participant pas au combat ne doivent pas être blessés. La terre ne doit pas être détruite, ni les arbres coupés. Les cadavres ne doivent pas être mutilés. L'Islam ne devra pas être imposée aux non-croyants. Au contraire, si les combattants non-musulmans choisissent d'eux-mêmes d'embrasser l'Islam, quand bien même ce ne serait qu'une ruse perfide, ils devront être acceptés par les dirigeants musulmans, et le combat devra cesser. La paix doit être recherchée avant que les vies humaines ne soient perdues. Les traités et les accords devront être respectés. Les prisonniers devront être bien traités. Par-dessus tout, la justice devra être rendue.

**« Combatez dans le sentier d'Allah ceux qui vous combattent, et ne transgressez pas. Certes. Allah n'aime pas les transgresseurs ! [...] Et combattez-les sans répit jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de subversion et que le culte soit rendu uniquement à Dieu. S'ils cessent le combat, ne poursuivez les hostilités que contre les injustes récalcitrants. »** [Sourate La Vache, *al-Baqara*, 2 : 190-193]

**« Allah ne vous défend pas d'être bons et équitables envers ceux qui ne vous attaquent pas à cause de votre religion et qui ne vous expulsent pas de vos foyers. Allah aime ceux qui sont équitables. Allah vous défend seulement de prendre pour alliés ceux qui vous ont combattus pour la religion, qui vous chassent de vos foyers, ou qui contribuent à le faire... »** [Sourate L'Éprouvée, *al-Mumtahana*, 60 : 8-9]

En outre, la Communauté musulmane est encouragée à maintenir de solides capacités militaires à la fois pour promouvoir la justice et dissuader les actes de guerre et d'agression.

**« Et préparez [pour lutter] contre eux tout ce que vous pouvez comme force et comme cavalerie équipée, afin de tenir en respect les ennemis d'Allah et les vôtres, et d'autres encore**

**que vous ne connaissez pas en dehors de ceux-ci mais qu'Allah connaît.** ﴿ [Sourate Les Prises de guerre, *al-Anfāl*, 8 : 60]



Voici un présent... à toute personne cherchant, Ici-bas, à connaître son Seigneur, soucieux de trouver le chemin menant à la foi véritable, chemin lui permettant d'accomplir son devoir envers Lui – L'adorer – de la manière la plus correcte et la plus aboutie.

J'offre donc cet ouvrage en implorant le Seigneur, que Sa grandeur et Sa puissance soient proclamées, par Ses plus beaux Noms et Ses meilleurs Attributs, en espérant qu'Il compte cette œuvre comme une dévotion exclusivement accomplie pour Son noble Visage.

Le Très-Haut a dit :

**« Que celui qui espère donc rencontrer son Seigneur accomplisse de bonnes actions et Lui voue son adoration sans jamais Lui associer personne ! »** ﴿ [Sourate La Caverne, *al-Kahf*, 18 : 110]

## Avant-propos du Traducteur

Au nom d'Allah, le Tout-Miséricordieux, le Très-Miséricordieux, Celui dont la miséricorde enveloppe toute chose.

Il est d'usage de débiter par la mention du nom d'Allah, de faire les louanges dues à Son rang, et de demander qu'Il accorde Ses grâces à notre Prophète Muḥammad (ﷺ), sa famille, ses Compagnons et tous ceux qui auront emprunté sa voie, et je ne dérogerai pas à cet usage, donc à Lui la gloire et les plus belles louanges, Il est notre Créateur, le Seigneur des Mondes.

Louange à Allah qui a fait descendre sur Son serviteur le Livre ne contenant ni contradictions, ni ambiguïtés, ni égarements. Pas de divinité, de créateur ou de seigneur en dehors de Lui. À Lui la Majesté, Il est le Seul digne d'adoration, quelle qu'elle soit. Il a ordonné de n'adorer que Lui, car il est la Vérité et tout ce qu'ils invoquent en dehors de Lui n'est qu'illusion.

Je témoigne qu'il n'y a pas de divinité digne d'être adorée en dehors d'Allah, l'Unique, sans associé, et que Muḥammad (ﷺ) fait partie de Ses prophètes et messagers, qu'il est le meilleur d'entre eux et le dernier. Que le salut et la paix soient sur lui, sa famille, ses Compagnons et sur tous ceux qui auront emprunté sa voie et suivi ses pas jusqu'au Jour du Jugement.

Tout d'abord, je remercie Allah pour tous les bienfaits dont Il m'a comblé et notamment pour m'avoir permis de travailler pour Sa cause. Je remercie ensuite toutes les personnes qui œuvrent exclusivement pour que la parole d'Unicité soit la plus haute, pour propager l'Islam originel, pour éliminer les doutes et les incertitudes qui pèsent dans les cœurs des serviteurs, pour combattre l'obscurantisme et la perte d'appartenance à l'Islam.

J'adresse également mes remerciements à tous ceux qui auront contribué à ce travail de près ou de loin, et particulièrement, à mes

prédécesseurs dans ce domaine dont le travail m'est très utile, car me permettant de pallier à mes insuffisances, et que je consulte lorsque des problèmes se posent. Je terminerai en remerciant mes collaborateurs dans ce projet et ceux qui m'ont fait confiance pour le porter, je pense notamment à madame Jamila Hakam et madame Safiya Ascoli-Ball et l'ensemble de l'équipe des Éditions IIPH.

En ce qui concerne mon travail *stricto sensu*, il aura consisté à traduire l'œuvre, à vérifier certaines données et à y ajouter des annotations afin de donner une rigueur scientifique à ma recherche mais aussi et surtout afin d'éclairer le lecteur sur des points qui méritent, selon mon humble avis, des précisions, et enfin, parfois, pour justifier mes choix de traduction, notamment pour les paroles sacrées telles que la Parole d'Allah le Très-Haut et les paroles de Son Noble Prophète (ﷺ).

Peut-on traduire le Coran ?

Une traduction est une composition à part entière, une création nouvelle. En d'autres termes l'équivalence parfaite entre une traduction et son texte d'origine n'existe pas, ne dit-on pas d'ailleurs que traduire, c'est trahir un peu ? Au traducteur donc de tenter de lever les ambiguïtés et de dégager les subtilités afin d'offrir au lecteur un résultat conforme au message de départ. Qu'on le veuille ou non, c'est une réalité inhérente à la discipline et ce, parce que la langue se nourrit d'éléments présents dans la culture qui lui correspond. Elle intègre ses mœurs, ses us et coutumes et véhicule des concepts et des principes qui évoluent au contact des populations avoisinantes. En conséquence, chaque langue possède une structure propre et des caractéristiques intrinsèques qui lui confèrent des particularités. Ainsi, le passage de la langue source à une autre langue, dite « cible », ne peut faire fi de ces différents paramètres et on comprend de ce fait l'ampleur de la tâche. Ces difficultés sont aisément observables notamment dans les expressions populaires, les proverbes, les jeux de mots ou les histoires drôles.

Ajoutons à cela que le système des langues sémitiques diffère totalement de celui des langues romanes dans son usage de la déclinaison, par exemple, ou même au niveau de l'expression du temps. En outre, il s'agit pour nous de retranscrire un langage précis avec ses concepts et ses codes et, plus encore, de passer du sacré au pro-

fane, ce qui complique notre tâche. Précisons aussi que le consensus des savants et des juristes musulmans ne considèrent comme étant « Le Coran » qu'un livre dont le texte est en langue d'origine. C'est la raison pour laquelle la plupart des auteurs ou traducteurs prennent des précautions en disant par exemple : « essai de traduction » ou « traduction du sens des versets », etc., d'autant plus que l'altération de la parole d'Allah ou de Son Prophète (ﷺ) constitue un des plus grands péchés.

Ainsi, après avoir mis en évidence que la traduction est, par essence, trompeuse, il me semble fortuit de répéter à chaque mention de verset que la traduction n'est que relative et approchée puisque le caractère subjectif est déjà contenu dans le mot « traduction » lui-même. Nous dirons donc : « Allah dit », « le verset mentionne », etc., car cela correspondra à l'idée renvoyée par la phrase arabe, mais cela ne signifiera en aucune manière qu'Allah a dit exactement ceci ou cela.

Disons, pour terminer, que le Coran a cette particularité qu'il émane du Seigneur et qu'il est valable pour tous les temps. Ceci implique *a fortiori* une complexité et une amplitude de sens que ne peut apporter la traduction d'un être humain, faible et vulnérable, ou alors de manière partielle et d'après des choix subjectifs, quoique fidèles à l'esprit du texte.

Nous demandons à Allah de nous assister dans cette tâche et de nous montrer la voie du salut.

La traduction du Coran sur laquelle je me baserai sera essentiellement celle de M. Chiadmi. Le lecteur verra, s'il vient à consulter la traduction de M. Chiadmi, que contrairement à lui, j'utilise tantôt « Allah » et tantôt « Dieu » à la place du mot arabe « *Allāh* » qui désigne la divinité par excellence, bien que ma préférence aille à « Allah. » En effet, c'est un Nom à part entière et le fait de nommer Allah par l'un des Noms qu'Il S'est Lui-même choisi est un principe de politesse envers Sa grandeur, et l'on verra en quoi les Noms requièrent une importance de premier rang dans la foi. D'autre part, ce mot est répandu et très facile à prononcer pour un francophone. Je fais également écho à notre auteur qui choisit le mot « foi » plutôt que « croyance », et je trouve qu'« Allah » est plus proche de la réalité et plus éloquent, considérant que de nombreuses croyances



emploient le terme « Dieu » en y donnant néanmoins un tout autre sens que celui voulu par la tradition musulmane, par le Prophète (ﷺ) et bien sûr par Allah le Très-Haut avant tout. Le lecteur verra aussi que, parfois, j'ai choisi d'autres termes ou d'autres tournures que celles utilisées par M. Chiadmi. En effet, il m'a paru nécessaire dans quelques passages d'opérer des changements pour mieux rendre compte, selon moi, de l'idée véhiculée par le texte ou d'un sens particulier auquel le contexte ou l'auteur faisait appel.

Je terminerai mon propos en répondant à ceux qui pensent que les traductions contribuent à rendre les gens paresseux et à les détourner de l'apprentissage de cette belle langue qu'est l'arabe.

Tout d'abord, nécessité fait loi. La traduction permet de donner un accès direct à des textes qui resteraient à l'écart d'une quantité non négligeable de personnes, musulmanes ou non, qui seraient privées de la richesse de l'Islam et de textes magnifiques. De plus, c'est en apprenant que l'on aspire à apprendre et à comprendre davantage. Ainsi, celui qui lit les traductions avec un cœur plein de dévotion envers son Seigneur n'en sortira que plus enthousiaste à l'égard de la science, en général, et de la langue arabe, en particulier.

Ensuite, la réalité est un témoin en notre faveur, car plus les traductions se multiplient plus les écoles d'arabe se remplissent. Enfin, il suffit, pour accourir vers l'arabe, qu'un cœur sincère entende la parole du Prophète (ﷺ) rapportée par Tirmidhi :

**« Quiconque lit (ou récite) une lettre du Livre d'Allah aura accompli une bonne action et la bonne action en vaut dix. Et je n'entends pas par lettre : *Alif-Lām-Mim*. Mais *Alif* est une lettre, *Lām* est une lettre et *Mim* est une lettre. »**

Le croyant sincère ne peut souhaiter autre chose qu'apprendre à lire les paroles de son Seigneur, pouvoir les comprendre, les analyser, méditer et s'en délecter car, quelles que soient les récompenses promises, rien ne vaut la parole de l'être aimé.



Nous demandons à Allah d'accepter nos œuvres, d'en faire une utilité pour nous et nos âmes Ici-bas et dans l'Au-delà, de nous pardonner nos péchés et nos erreurs. Il est certes le Grand Accueillant

au repentir, le Tout-Miséricordieux, le Sublime, le Majestueux. Tout ce qui, dans cette humble contribution de ma part, est exacte, juste, et conforme à la vérité provient d'Allah, et toute erreur provient de moi-même et du Diable. Je demande au lecteur son indulgence, Allah est l'Indulgent et Il aime les indulgents.

Maxime Loustan



# Avant-propos de l'Auteur

*Au nom d'Allah, le Tout-Miséricordieux,  
le Très-Miséricordieux*

La louange est à Allah. Nous Le louons, et demandons Son assistance et Sa guidée. Nous implorons Son pardon, et nous nous réfugions auprès de Lui contre le mal de nos propres personnes et nos mauvaises actions. Celui qu'Allah guide, nul ne peut l'égarer et celui qu'Allah égare, nul ne peut le guider. J'atteste qu'il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allah, Il est l'Unique, sans associé, et j'atteste que Muḥammad (ﷺ) est Son serviteur et Son messager.

« **Ô croyants, craignez Allah comme Il mérite d'être craint et veillez à ne mourir qu'en Musulmans.** » [Sourate La Famille d'Imrān, *Āl 'Imrān*, 3 : 102]

« **Ô hommes, craignez votre Seigneur qui vous a créés d'un seul être, et qui, ayant tiré de celui-ci son épouse, fit naître d'eux beaucoup d'hommes et de femmes ! Craignez Allah au nom duquel vous vous demandez mutuellement assistance ! Respectez les liens du sang. En vérité, Allah vous observe en permanence.** » [Sourate Les Femmes, *an-Nisā'*, 4 : 1]

« **Ô croyants ! Craignez Allah et dites des choses conformes à la vérité, afin qu'Il rende vos œuvres plus méritoires et absolve vos péchés. Quiconque obéit à Allah et à Son Messager obtiendra un immense succès.** » [Sourate Les Coalisés, *al-Ahzāb*, 33 : 70-71]

Seigneur ! À Toi la louange jusqu'à ce que Tu sois satisfait et si Tu es satisfait, afin que Tu le sois encore plus.

Cet ouvrage est consacré au Créateur, le Magnifique, le Pourvoyeur, le Généreux, Celui qui fait ce qu'Il veut, le Noble, le Bienfaisant, le Détenteur de l'immense grâce, Celui qui sait tout, Celui dont j'ai pu apprécier la grandeur tout au long de mon immersion dans les pages de l'Histoire, grandeur que l'on retrouve dans chaque facette de la vie : l'avènement des empires et leur disparition, le développement des civilisations et leur anéantissement, l'édification des gouvernements en grandes puissances et leur affaiblissement. Mais on la retrouve également dans les témoignages des gens, à travers leurs récits, dans l'observation de créatures aussi étranges qu'extraordinaires, dans l'analyse des événements qui jalonnent notre histoire ou tout simplement dans la contemplation de ce vaste Univers.

Ce livre est donc le fruit de ce cheminement, je dirais même qu'il en est l'essence puisque j'ai pu trouver dans mon parcours que ceux qui ont eu foi en Allah le Sublime et ont suivi Son noble Messenger (ﷺ), Allah a guidé leurs cœurs et donné de l'élan à leur foi car ils ont reconnu qui était leur (véritable) Seigneur, ils ont su qu'Il était le Miséricordieux, Grand Accueillant au repentir, Celui aux bienfaits innombrables, le Sage et le Tout-Puissant.

Il est Celui qui a éprouvé Ibrāhīm par quelques paroles, qui a entendu l'appel de Yūnus depuis les ténèbres, qui a répondu aux prières de Zakariyyā en lui donnant pour fils Yaḥyā et faisant de lui un guide, plein de sagesse, de pureté, et plein de crainte vis-à-vis d'Allah, par un effet de Sa grâce.

Allah est Celui qui soulagea la peine d'Ayyūb, rendit le fer malléable pour Dāwūd, et qui soumit le vent aux ordres de Sulaymān. Il fendit la mer pour Mūsā, sauva Hūd et fit périr son peuple. Il délivra Sāliḥ des méfaits des injustes dont les demeures finirent jonchées de leurs cadavres. Il rendit le feu fraîcheur et salut pour Ibrāhīm, et racheta le sacrifice d'Ismā'īl par une offrande de grande valeur. Enfin, Il éleva auprès de Lui 'Īsā, faisant de lui et de sa mère (Maryam) un signe pour les Mondes.

Allah est Celui qui fit succomber Pharaon et son peuple par la noyade, tout en préservant son corps comme témoin pour les générations futures. Il fit engloutir par la terre Qārūn avec tous ses biens, et libéra Yūsuf du fond du puits pour mettre à sa disposition les trésors

de la Terre. Il fit triompher Nūh sur les mécréants, en le préservant, lui et sa famille, d'un cataclysme terrible.

Il est Celui qui fait rire et pleurer, Celui qui fait mourir et revivre, qui donne une destinée heureuse ou triste, Celui qui crée et modèle, qui élève et rabaisse, qui renforce et avilit, qui octroie et qui prive.

Il guida Nūh mais égara son fils ; Il choisit Ibrāhīm mais écarta son père. Il préserva Lūt mais fit périr sa femme ; Il maudit Pharaon mais guida son épouse ; Il élut Muḥammad (ﷺ) et prit en aversion son oncle ; Il transforma les enfants de ses adversaires les plus acharnés en partisans de Son message, tels que Khālīd ibn al-Walīd ou 'Ikrima ibn Abī Jahl. Gloire à Lui autant de fois que le nombre de Ses créatures, de Sa satisfaction, de la beauté de Son Trône et de l'étendue de Ses paroles.<sup>1</sup>

Dans cette vie, Allah (ﷻ) a volontairement mêlé la beauté à la perfection, une beauté et une perfection sans limites. Ainsi, la beauté ne peut s'entrevoir sous son aspect originel sans que le cœur n'observe à travers la Lumière d'Allah et c'est de cette façon uniquement que les choses dévoilent leur beauté profonde et se présentent comme des chefs-d'œuvre incomparables.

Quiconque dispose de cette aptitude se rappelle d'Allah à chaque fois que ses yeux s'émerveillent devant la création, quand ses sens devinent la splendeur derrière un spectacle, faisant ressentir le lien entre l'Artiste et Son chef-d'œuvre, entre le Beau et ce qu'Il a embelli, entre Celui qui agit de la meilleure manière et ce qu'Il a élaboré. Il se rend compte alors, au-delà de cette beauté, de la grandeur d'Allah, de Sa perfection et de Sa majesté. Le Saint Coran, d'ailleurs, encourage les cœurs à suivre les empreintes et à contempler les signes témoins de la beauté de cet Univers majestueux :

« **Béni soit Allah, le Meilleur des créateurs.** » [Sourate Les Croyants, *al-Mu'minān*, 23 : 14]

« **C'est Lui qui a créé toute chose à la perfection.** » [Sourate La Prostration, *as-Sajda*, 32 : 7]

« **Que n'observent-ils le ciel au-dessus de leurs têtes ? Ils verraient alors comment Nous l'avons bâti et paré sans la moindre faille.** » [Sourate *Qāf*, 50 : 6]

1. Nāṣir az-Zahrānī, *Allāh ahl th-thanā' wa l-majd*, p. 41.

Regardez la formulation : « Que n'observent-ils ? » c'est une interrogation qui fait office de reproche à l'endroit de ceux qui ont des yeux mais ne voient pas, des cœurs mais ne comprennent pas, en somme, ils n'arrivent pas à déceler cette beauté. Ils sont incapables de percevoir ce souffle créatif bouleversant, d'apprécier cette splendeur captivante qui renvoie assurément au Seigneur des créatures. Et c'est pour cette raison que le Saint Coran nous appelle constamment à tourner nos regards vers la création pour en tirer les leçons bénéfiques et en déceler la beauté certaine, voici quelques versets nous en donnant l'illustration :

« **N'ont-ils jamais dirigé leur regard vers le Royaume des Cieux et de la Terre et vers toutes les choses merveilleuses qu'Allah a créées ?** » [Sourate Les Murailles, *al-A'rāf*, 7 : 185]

« **Admire donc les effets de la miséricorde d'Allah ! Vois comment Il redonne la vie à la terre après sa mort ! C'est Lui qui ressuscite les morts, car Sa puissance n'a point de limite.** » [Sourate Les Byzantins, *ar-Rūm*, 30 : 50]

« **Dis : « Parcourez la Terre et voyez comment Allah a créé, une première fois, les êtres vivants qu'Il fera renaître de nouveau, pour une dernière fois, car Sa puissance n'a point de limite. »** » [Sourate L'Araignée, *al-Ankabūt*, 29 : 20]

« **Que l'homme considère sa nourriture ! Nous faisons pleuvoir en abondance, puis Nous fendons profondément la terre, et Nous y faisons pousser des grains, des vignes et des légumes, des oliviers et des palmiers, des jardins touffus, des fruits et des pâturages, pour votre jouissance et celle de vos troupeaux.** » [Sourate Le Renfrogné, *Abasa*, 80 : 24-32]

« **Dis : « Contemplez ce que contiennent les Cieux et la Terre ! »** » [Sourate Jonas, *Yūnus*, 10 : 101]

Où sont donc passés ces regards contemplatifs ? Où sont donc ces cœurs observateurs ? Ces intelligences en effervescence, ces saines natures, ces sens en éveil et ces sentiments pleins de finesse ? Ô Allah ! Comme cet Univers est grandiose ! Comme cette existence est admirable ! Quiconque s'y plonge reste ébahi devant tant de beauté, devant la splendeur de son organisation et sa minutie pro-

digieuse. Tout ce qui s'y trouve est superbe, depuis la nuit jusqu'au jour, du soir jusqu'au matin, des Cieux à la Terre, du Soleil à la Lune, sa chaleur comme sa fraîcheur, son ombre comme sa lumière, ses terres fertiles comme ses terres arides, ses collines comme ses montagnes.<sup>1</sup>

De ses plaines jusqu'à ses vallées, des terres aux mers, tout y est beau. L'Univers est prodigieux, parfaitement achevé, harmonieux et structuré, chaque chose est faite avec mesure et précision, de l'atome au plus grand des corps célestes, de la cellule la plus simple à la structure la plus complexe.

Il suffit de regarder le corps humain et la manière prodigieuse avec laquelle il a été créé, la diversité du genre humain, des langues, des voix, pour se rendre compte qu'Allah (ﷻ) a formidablement créé toute chose, y compris l'homme :

« ... et, en vous créant, Il vous a dotés d'une forme harmonieuse. Et à Lui est le retour. » [Sourate La Déconvenue, *at-Tağābun*, 64 : 3]

« Ô homme ! Qu'est-ce qui te fait douter de la magnanimité de ton Seigneur, qui t'a créé, t'a constitué, t'a modelé avec harmonie, suivant la forme qu'Il a bien voulu te donner ? » [Sourate La Fissure, *al-Infītār*, 82 : 6-8]

« En vérité, Nous avons doté l'homme, en le créant, de la forme la plus parfaite. » [Sourate Le Figuier, *at-Tīn*, 95 : 4]

L'observation du ciel nous amène elle aussi à méditer et à contempler la grandeur d'Allah. Qu'il soit embelli par les milliers d'étoiles, le Soleil ou une pleine lune éclatante, les planètes, c'est un espace incommensurable qui nous invite à cette activité. Imaginez une nuit profonde offrant un ciel parsemé d'étoiles et d'astres en tous genres. La Terre aussi, en matière de beauté, a été savamment étendue et Il en a fait surgir des cours d'eau et des pâturages. Allah y a solidement implanté les montagnes. Cette Terre remplie de toutes ces eaux, tantôt mers tantôt fleuves. L'alternance d'ombre et de lumière qui s'inscrit dans un mouvement perpétuel, rythmant toute la création. Palmiers, fleurs, fruits mûrs, lait savoureux ou miel onctueux, abeilles, fourmis et autres petits insectes pourvus de pattes, de poils et d'antennes

1. Nāṣir az-Zahrānī, *op. cit.*, p. 66, 67.



souples, leur permettant de se mouvoir dans leur environnement, sans oublier ces poissons qui nagent, ces oiseaux qui gazouillent et ces rossignols chantonnant, tant de beauté qui ne cesse de nous émerveiller et de nous émouvoir.<sup>1</sup>

**« Glorifiez Allah soir et matin ! À Lui la louange dans les Cieux et la Terre, dans l'après-midi et au milieu du jour ! Il fait sortir le vivant du mort, et Il fait sortir le mort du vivant. Il revivifie la terre après sa mort. Et ainsi vous sortirez (pour le jugement). »**

[Sourate Les Byzantins, *ar-Rūm*, 30 : 17-19]

Allah est une divinité unique qui n'a ni associé ni équivalent que ce soit dans Son Essence, dans Ses Attributs, ou dans Ses actes. Tout l'Univers et ce qui s'y trouve comme ingéniosité, organisation ou harmonie montrent qu'il ne peut y avoir qu'un seul créateur et organisateur car s'il en avait été autrement son organisation serait corrompue, et ses lois universelles ébranlées :

**« Or, s'il y avait des divinités autres qu'Allah, ils (les Cieux et la Terre) auraient été corrompus. Gloire donc à Allah, Maître du Trône, qui est au-dessus de leurs allégations mensongères ! »**

[Sourate Les Prophètes, *al-Anbiyā'*, 21 : 22]

Cependant, le monothéisme (*at-Tawhīd*) n'est pas seulement la reconnaissance de la part du serviteur du fait qu'Allah est le seul Créateur, ou qu'Il est le Seigneur et possesseur de toute chose, car les adorateurs de statues en étaient aussi convaincus mais sont pourtant considérés comme étant polythéistes ! En fait, le pur monothéisme est plus complexe. Il implique l'amour d'Allah, la subordination à Son ordre, l'humilité envers Lui, ainsi que la complète soumission dans Son obéissance, l'exclusivité dans Son adoration et donc la recherche de Sa Face (ﷻ) dans chacun de nos faits et gestes, que ce soit dans le don, la privation, l'amour ou même la haine... Il est ainsi Unique dans son rôle de Divinité (*al-Ulūhiyya*), gloire à Lui, et rien d'autre ne mérite l'adoration. En conséquence, il est absolument interdit de se tourner vers autre que Lui, que ce soit par crainte ou par espoir. Aucune humilité totale ne doit émaner d'un homme si ce n'est envers Lui, aucun désir ardent ne doit exister si ce n'est d'ob-

1. *Ibid.*, p. 68, 69.

tenir Sa miséricorde, aucune dépendance complète n'est autorisée si ce n'est vis-à-vis de Lui, ni aucune soumission inconditionnelle si ce n'est à Son ordre.<sup>1</sup>

Quelle que soit la créature, elle est soumise à la dépendance vis-à-vis d'Allah. Le Très-Haut dit :

**« Ô hommes ! C'est vous les indigents qui avez besoin d'Allah, alors qu'Allah est celui qui se suffit à Lui-même et qu'Il est le Digne de louange. »** [Sourate Le Créateur, *Fāṭir*, 35 : 15]

Il se peut tout à fait qu'un homme possède des richesses, des palais, des sujets sous sa tutelle, qu'il atteigne un haut rang, ait un poste important ou encore de nombreuses fonctions, il peut avoir un siège de premier choix, être entouré de serviteurs, être à la tête d'une armée, que des gardes le protègent et que tous courbent l'échine devant lui, et pourtant, malgré tout cela, il reste toujours indigent devant Allah, pauvre devant son Maître.<sup>2</sup>

Le livre d'Allah, le Coran, est venu réjouir les cœurs de Ses serviteurs, il est venu illuminer leurs regards par sa lecture. Les plus ardents dans sa lecture sont les plus fervents dans son estime. Ils se placent dans sa proximité la plus directe, ils sont les plus à même de comprendre son discours, de cerner la Révélation qu'il contient, cette parole incomparable, ce Coran éblouissant, cette hanse solide, cette lumière éclatante, qui scande la grandeur, qui respire la créativité, proclame le caractère du Divin (*al-Ulūhiyya*) et témoigne de la Seigneurie (*ar-Rubūbiyya*).<sup>3</sup>

Allah le Très-Haut dit dans le Coran :

**« Allah a révélé un discours sublime en un Livre aux versets concordants où alternent les promesses et les menaces, au point que ceux qui craignent Allah et qui en font la lecture sentent d'abord un frisson traverser leurs corps, puis leurs peaux et leurs cœurs s'apaisent à l'évocation du Seigneur. Tel est le Livre d'Allah grâce auquel Il guide qui Il veut. Quant à celui qu'Allah égare, nul ne pourra plus lui faire retrouver son chemin. »**

[Sourate Les Groupes, *az-Zumar*, 39 : 23]

1. *Ibid.*, p. 85.

2. *Ibid.*, p. 126, 127.

3. *Ibid.*, p. 490.

L'existence d'Allah (ﷻ) est une chose évidente pour tous, ancrée dans le for intérieur de chacun. Cette pensée habite les esprits et siège dans les cœurs. En réalité, elle n'exige ni preuve, ni argument, ni confirmation.

*Comment une chose pourrait-elle être approuvée  
Si même l'existence du jour nécessite d'être prouvée<sup>1</sup>*

Malgré cela, des gens aux cœurs malades et aux natures confuses persistent dans le doute. C'est la raison pour laquelle on trouve toujours des esprits obstinés, prêts à débattre de cette question alors qu'ils portent au fond d'eux-mêmes cette réalité. Allah nous dit :

**« Et bien que convaincus, dans leur for intérieur, de la véracité de Nos signes, ils les nièrent par injustice et par vanité. »** [Sourate

Les Fourmis, *an-Naml*, 27 : 14]

Le Noble Coran abonde de versets proclamant la grandeur et attestant de la Seigneurie, réjouissant les âmes des confiants et réfutant les prétentions des hérétiques :

**« Ont-ils été créés à partir de rien ou sont-ils eux les créateurs ? »**

[Sourate Le Mont Sinaï, *af-Tūr*, 52 : 35]

Au fil des siècles, les prophètes d'Allah, garants et défenseurs de la Révélation, porteurs de l'appel, véritables lumières illuminant les ténèbres, conquérants du monothéisme, ont tous été confrontés à de farouches opposants qui ne différaient entre eux que par leur rang et la discipline dans laquelle ils excellaient ; à l'exception de certains qui allèrent jusqu'à se prétendre Seigneur des Mondes. Seulement, Allah accorda Son soutien à Ses bien-aimés en leur donnant une argumentation à toute épreuve. Ils offraient à leurs adversaires un raisonnement détruisant toutes velléités, telle une tempête balayant les feuilles mortes sur son passage, et révélant la médiocrité de leurs esprits ainsi que la bassesse de leurs mensonges.

En témoigne l'exemple d'Ibrāhīm débattant avec Nimrūd<sup>2</sup>, dictateur orgueilleux et arrogant, alors qu'il s'était prétendu Seigneur des seigneurs :

1. *Ibid.*, p. 565.

2. Nimrūd : roi de Babylonie. [NdT]

« Connais-tu l'histoire de cet homme à qui Allah avait donné la royauté et qui, imbu de son pouvoir, engagea une dispute avec Ibrāhīm au sujet de son Seigneur ? Ibrāhīm avait dit : « C'est mon Dieu qui donne la vie et la mort. — Non, rétorqua l'homme, c'est moi qui fais vivre et mourir. » Ibrāhīm lui dit alors : « Allah fait venir le soleil de l'Orient. Fais-le donc, toi, venir de l'Occident ! » Et l'impie resta confondu, car Allah ne guide point les ingrats. » [Sourate La Vache, *al-Baqara*, 2 : 258]

Ainsi, Ibrāhīm présenta son premier argument soutenant l'existence d'Allah le Très-Haut et attestant de Sa seigneurie en disant : « C'est mon Dieu qui donne la vie et la mort », à quoi Nimrūd répondit : « c'est moi qui fais vivre et mourir », voulant dire par là, que si la mise à mort a été décrétée pour deux hommes et qu'il décidait de gracier l'un d'entre eux, alors c'est comme s'il avait fait revivre ce dernier et fait mourir le premier. Mais Ibrāhīm ne fût pas coincé par un argument aussi peu consistant et ridicule, il le suivit dans son argumentation pour lui donner le coup de grâce avec un argument, cette fois, imparable : « Allah fait venir le soleil de l'Orient. Fais-le donc, toi, venir de l'Occident ! », C'est-à-dire que ce Soleil contraint d'apparaître chaque jour à l'Orient, ainsi que l'a voulu son Créateur – Celui qui le fait se mouvoir, Celui qui domine son devenir, qui n'est autre qu'Allah seul à mériter l'adoration et créateur de toute chose – « Eh bien, si tu es capable, comme tu le prétends, de faire mourir et revivre, alors, fais donc venir le soleil de l'Occident ; En effet, qui a ce pouvoir de vie et de mort fait ce qu'il veut, personne ne peut le contraindre ni le dominer, il est au contraire lui-même dominateur de toute chose. Donc, si tu es tel que tu t'es décrit, fais-le, sinon c'est que tu as menti. Cependant, tu sais aussi bien que nous que tu en es incapable... » Nimrūd n'eut d'autre alternative que de se taire face à l'« ami intime<sup>1</sup> » d'Allah<sup>2</sup>, et pour cette raison Allah termine ce dialogue en disant : « Et l'impie resta confondu, car Allah ne guide point les ingrats »

Comme l'a écrit le poète :

1. *al-Khalīl* : Ibrāhīm. [NdT]  
2. Nāṣir az-Zahrānī, *ibid.*, p. 567.

*Étonnant ! L'ingrat, comment peut-il désobéir à Dieu autant  
Ou pire encore, le renier complètement ?*

*Son existence, pourtant, se voit dans chaque mouvement  
En témoigne même un moment d'apaisement*

*Dans chaque chose il y a un signe, un avertissement  
Rappelant qu'Allah est Un, évidemment !<sup>1</sup>*

Et quels vers magnifiques que ceux d'Ibrāhīm Baryūl (Qu'Allah lui fasse miséricorde) qui écrit :

*Dans cette vie, combien de refuges ai-je testé ?  
Mais n'ai trouvé meilleur asile que le Tien*

*Mon âme a parcouru en quête du salut, tous les chemins  
Mais n'a trouvé pour se mettre en sûreté que Ta Majesté !*

*J'ai cherché de toutes mes forces le secret du bonheur  
La clé réside en vérité dans Ta crainte*

*Ne plaise aux gens, que retentisse leur fureur  
Faire marche arrière et Te déplaire serait une atteinte*

*Je T'implore, Ô Seigneur, pour que Tu pardonnes mon crime  
Pour que Tu m'assistes et m'entraînes dans Ta guidée*

*Accepte ma prière et réponds à mes espérances intimes  
Jamais personne Tu n'as déçu, s'il T'a invoqué ou imploré*

Jusqu'au vers où il dit :

*Ô toi ! Fais halte un instant, et dis-moi qu'est-ce qui peut bien  
T'attirer loin d'Allah et de Sa grandeur*

*Prosterne-toi donc devant le Tout-Puissant, Ton Seigneur  
Car ton séjour sur Terre aura son terme, c'est certain*

*Pour que tu comparaisses au Jour Dernier,  
Et sois récompensé des œuvres que tes mains auront présentées*

Les principes de l'Islam sont ancrés et inaltérables depuis leur Révélation au Prophète (ﷺ) jusqu'au Jour Dernier. Ces principes sont directement puisés à la source : le Livre d'Allah et la Sunna du

1. Ibid., p. 572.

Prophète (ﷺ). À chaque génération, les savants de la communauté musulmane, et leurs étudiants, s'efforcent de les apprécier au regard de l'époque dans laquelle ils vivent, en fonction des calamités qui touchent la communauté ou des erreurs de compréhension et de comportement. L'époque que nous vivons actuellement a besoin plus que jamais de se familiariser avec les fondements de l'Islam et notamment avec les six piliers de la foi. Le livre que le lecteur tient entre ses mains tente de faire la lumière sur le premier de ces piliers : la foi en Allah, exaltée soit Sa grandeur. Mais il n'omet pas de considérer les autres aspects de la foi, le bon comportement, l'éducation de l'âme, les lois universelles, les finalités de la *Sharī'a* (*maqāṣid ash-Sharī'a*), la politique islamique, l'intérêt général et le préjudice commun (*ʿIlm al-Maṣāliḥ wa l-Mafāsīd*), ou d'autres domaines d'étude nécessaires au réveil de la communauté, afin qu'elle retrouve sa place en tant que civilisation à part entière.

L'ouvrage est donc subdivisé selon plusieurs champs d'étude :

La première partie s'intéressera à la signification profonde de l'attestation de foi. J'y expliquerai la valeur de cette parole et en quoi elle constitue la meilleure façon d'évoquer Dieu. Nous y aborderons également les conditions de sa validité (la connaissance, la certitude, l'acceptation, la soumission, la sincérité, l'exclusivité et l'amour) et le lien qui l'unit au principe de l'alliance et du désaveu (*al-Walā' wa-l-Barā'*). Nous verrons également de quelle manière l'attestation de foi influence toute notre vie.

Dans un deuxième temps (parties 2 et 3), nous traiterons de l'existence du Créateur et de l'Unicité de Seigneurie (*Tawḥīd ar-Rubūbiyya*). Nous mettrons en évidence les preuves, présentes dans le Coran, relatives à la création, à la saine nature et au pacte<sup>1</sup>, à l'Univers et aux hommes ou relatives à la guidée, de même que les preuves liées à l'organisation précise de l'Univers et à l'impossibilité de sa détérioration, et celles relatives à la mesure et à la pondération dans la nature.

---

1. Référence au pacte pris par Allah avec toute la descendance du Prophète Ādam comme témoignage de Son existence pour qu'ils n'aient pas d'excuse le Jour de la Résurrection ; cf. Coran, sourate 7 : 172. [NdT]

Puis, les parties 4 et 5 auront pour objet l'Unicité au niveau des Noms et des Attributs d'Allah ainsi que l'Unicité d'Allah en tant que Divinité (*Tawhīd al-Ulūhiyya*). Par ailleurs, je m'y efforcerai de montrer le lien entre la législation islamique et le monothéisme, de même que les effets positifs du jugement selon les Lois d'Allah tels que l'Intendance sur Terre (*al-Istikhlāf*), l'établissement de l'Islam comme civilisation déterminante, l'instauration de la paix et de la sûreté sur Terre, la stabilité, la victoire et l'honneur<sup>1</sup>, conditions nécessaires à une vie plus agréable, heureuse, menant à la victoire et à la réussite, avec pour récompense la guidée et la miséricorde d'Allah, l'expiation de nos fautes, et la compagnie des prophètes et des véridiques au Paradis.

À l'inverse, la Loi des hommes est telle qu'elle produit des effets néfastes. Ainsi, les cœurs sont comme de la pierre, loin de la vérité, hypocrites, privés de la possibilité du repentir et les obstacles sont nombreux sur le chemin d'Allah. La société voit disparaître la sécurité laissant place au chaos, à l'animosité et à la haine, privant les croyants d'une assise certaine et de la réussite. Qui plus est, le châtement qui attend ceux osant altérer les Lois d'Allah est terrible : lorsque leurs âmes seront reprises, elles ne pourront échapper à l'humiliation, on leur donnera le Feu pour nourriture et la colère du Tout-Puissant pour récompense. Tout ceci m'amènera à souligner en outre les efforts fournis par le Prophète (ﷺ) tout au long de son périple pour préserver et protéger la notion d'Unicité d'Allah en tant que Divinité, et mettant en garde sa communauté contre l'exagération dans la religion (*al-Ġuluww*), notamment vis-à-vis de sa personne<sup>2</sup> en faisant son éloge à outrance (*al-Itrā'*), et la position devant être la notre face aux amulettes, aux talismans, aux devins, etc.

En guise de sixième partie, je focaliserai mon analyse sur la notion de foi au sens strict. J'ai choisi le terme « foi (*Īmān*) » plutôt que celui de « croyance (*ʿAqīda*) » pour rester dans le sillage du Coran qui emploie celui-ci plutôt que celui-là lorsqu'il en expose les preuves ou les particularités. Il ne fait aucun doute pour moi que le retour

1. Cf. Coran, sourate La Lumière, *an-Nūr*, 24 : 55. [NdT]

2. Afin de ne pas l'élever à un rang qui ne lui sied pas. De tout temps, il a malheureusement été divinisé comme l'ont été d'autres prophètes et aujourd'hui encore certains le divinisent sans le savoir en lui attribuant, par exemple, des caractéristiques spécifiques à Allah. [NdT]

à l'expression coranique et prophétique est plus pertinent donc préférable, bien qu'il soit tout à fait permis d'utiliser d'autres termes pour en rendre compte. Cependant, le mot « *Īmān* », foi, a un sens plus profond, une portée plus grande et est plus percutant. Le simple fait de le prononcer ou de l'écrire propage à tous les échelons l'idée de sécurité et de confiance. Il projette une ombre de tranquillité et de certitude et fait revivre les significations véritables de soumission et de conviction. De même, la fermeté, la constance, la résistance et la vigueur, sont des notions qu'il ravive alors que le mot « croyance » ne possède pas la même richesse. Je tenterai donc ici d'exposer les différents degrés que représentent la soumission (*al-Islām*), la foi (*al-Īmān*) et l'excellence (*al-Ihsān*) et les fondements sur lesquels se construit la foi en Allah, exalté soit-Il, en me basant essentiellement sur l'analyse de certains versets du Coran y faisant référence. On peut citer parmi ces fondements : l'embellissement de la foi, sa lumière ou encore son essence.

Ensuite, je présenterai un résumé des principaux actes permettant de renforcer la foi, tels que :

- ◆ La connaissance des plus beaux Noms d'Allah,
- ◆ La méditation du Coran de manière globale,
- ◆ La connaissance du Prophète (ﷺ),
- ◆ La contemplation de l'Univers et l'observation du corps humain,
- ◆ L'évocation d'Allah en toute occasion,
- ◆ La connaissance des bienfaits de la religion,
- ◆ L'effort pour atteindre le degré de l'excellence,
- ◆ La prédication,
- ◆ L'attachement à faire obstacle à tout ce qui annule la foi,
- ◆ La reconnaissance de ce bas monde à sa juste valeur c'est-à-dire un simple passage vers l'Au-delà.

J'ai également voulu exposer dans ce livre quelques caractéristiques du croyant, parmi celles qu'on retrouve dans le Noble Coran, en les expliquant et en mettant en évidence leur importance. Mon propos s'axera sur les bienfaits et les bénéfices majeurs issus de la foi, entre autre le fait de se réjouir que l'autorité suprême soit



spécifique à Allah, que les croyants sont sous Sa protection et que Sa satisfaction découle de la foi. On pourra mentionner en outre l'extrême générosité d'Allah dans l'annonce de la Bonne Nouvelle à Ses partisans qui obtiendront la réussite et la guidée. Mais la foi permet aussi à son détenteur de tirer profit des exhortations et du rappel, d'être reconnaissant et de faire preuve de patience. L'influence de la foi sur les actes et sur les paroles est considérable, car Allah guide Ses serviteurs sur le droit chemin, ils sont aimés de Ses créatures et Il les élève en degrés.

Pour conclure, la septième et dernière partie de l'ouvrage portera sur la mécréance (*al-Kufr*), l'hypocrisie (*an-Nifāq*), l'apostasie (*ar-Ridda*), la perversité (*al-Fisq*) et la désobéissance (*al-Ma'āṣī*).



Cher lecteur, voici donc entre tes mains le livre que je propose en espérant qu'à travers sa lecture, Allah fera vibrer ton cœur et te guidera davantage à chaque nouvelle connaissance que tu auras acquise au sujet de ton Seigneur. Car je n'ai écrit ces lignes que dans le but que ta foi en ton Seigneur s'épanouisse, et que tu puisses, sans peine, écarter les obstacles placés sur cette voie tracée par notre Prophète Muḥammad (ﷺ) et empruntée par ses nobles compagnons après lui. C'est ainsi qu'Allah a guidé leurs cœurs car ils ont eu foi en son message, Allah nous informe dans le Coran :

« Allah guide le cœur de quiconque croit en Lui, car Il est parfaitement informé de toute chose. » [Sourate La Déconvenue, *at-Tagābun*,

64 : 11]



Les bienfaits appartiennent à Allah. Je L'implore donc, à Lui la gloire, par Ses Noms les plus beaux et Ses Attributs les plus nobles afin qu'Il considère cet ouvrage comme une action accomplie uniquement et exclusivement dans le but de satisfaire Son Visage ; afin qu'Il le rende utile à Ses serviteurs, qu'Il ouvre leurs cœurs, et bénisse ce travail par Sa grâce, Sa générosité et Sa grande bonté. Je demande qu'Il récompense toute personne m'ayant apporté son aide dans ce modeste effort de ma part. Nous demandons à chaque Musulman

à qui parviendra cet ouvrage de ne pas oublier l'humble serviteur que je suis dans ses invocations pour qu'Allah me comble de Son pardon, de Sa miséricorde, de Sa clémence et de Sa satisfaction :

**« Seigneur ! Permets-moi de rendre grâce des bienfaits dont Tu nous as comblés, mon père, ma mère et moi-même. Fais que toutes mes actions Te soient agréables et admets-moi, par un effet de Ta grâce, parmi Tes saints serviteurs. »** [Sourate Les Fourmis, *an-Naml*, 27 : 19]

Allah dit dans un autre verset :

**« La miséricorde qu'Allah accorde aux hommes, nul n'est en mesure de la retenir. Et ce qu'Il retient, nul autre que Lui ne peut lui donner libre cours, et Il est le Tout-Puissant, le Sage. »**  
[Sourate Le Créateur, *Fâtir*, 35 : 2]

**« Gloire à Allah le Maître Suprême que ne peuvent atteindre les calomnies des hommes ! Paix et salut aux envoyés ! Et louange à Allah, le Maître Souverain de l'Univers ! »** [Sourate Les Rangs, *aş-Şaffât*, 37 : 180-183]

Gloire et louange à Toi, Ô Allah ! Je témoigne qu'il n'y a pas de divinité (digne d'adoration) en dehors de Toi, je Te demande pardon et me repens à Toi. Et que notre invocation finale soit : **« La louange est à Allah, Seigneur des Mondes ! »**



Mes chers frères et sœurs en Islam,

N'hésitez pas à me contacter pour toute remarque ou me donner vos impressions concernant ce livre, ou tout autre de mes écrits. Je vous demande d'invoquer Allah en ma faveur, pour que mon œuvre soit dévouée exclusivement à Lui, et soit conforme à la vérité pour servir Sa merveilleuse religion.

Dr 'Ali Mohamed as-Sallabi,  
Doḥa, le 3 mars 2009 / 8 Jumāda al-'Awwāl 1430.



## CHAPITRE I

# L'attestation de Foi : Son sens, ses mérites et les conditions de sa validité

Pas de divinité digne d'adoration excepté  
Allah et Muḥammad est Son Messager

C'est par l'attestation qu'« Il n'y a pas de divinité (digne de l'adoration) excepté Allah et Muḥammad est Son Messager » qu'on entre dans l'Islam. Cette parole nous mène directement sur les sentiers du pur monothéisme et élève l'homme vers les hauts degrés de l'adoration. Le serviteur, en l'acceptant, reconnaît à Allah Seul les caractéristiques de Seigneur, d'une part, et de Divinité, d'autre part. Ensuite, elle montre qu'il reconnaît la validité du message de Muḥammad (ﷺ). Ainsi, le serviteur témoigne que nul hormis Allah ne mérite qu'on lui voue une adoration quelconque, et qu'il s'efforcera corps et âme à Lui vouer une adoration exclusive, par la proclamation de Son Unicité, la glorification et la louange. Il accepte donc, pour divinité, ce Seigneur majestueux, dont l'existence et la grandeur sont déjà attestées par tous les atomes constituant l'être humain. Toi, qui n'est qu'une entité infime parmi la création, sache que tout ton corps Le glorifie et Le magnifie, que tu le veuilles ou non, que tu en sois conscient ou non, que tu sois mort ou vif, croyant ou mécréant. Ainsi, à l'homme de faire le choix délibéré d'adorer son Seigneur (ﷻ) en suivant ce qu'Il a ordonné et en se conformant à ce qui est venu de la part de Ses nobles messagers (paix sur eux tous)<sup>1</sup> et donc de témoigner par la langue et le cœur que Muḥammad

1. Salmān al-ʿAwdā (d'après la version de Dar Ibn Kathīr), *Maʿā Allāh*, p. 39.

(ﷺ) est le sceau de la prophétie, qu'il est le serviteur d'Allah, Son Messenger, envoyé à l'ensemble de l'humanité et aux jinns comme miséricorde pour les mondes.

## A – Le sens de l'attestation de foi

---

Le sens réel de la parole « Il n'y a de divinité qu'Allah » est que la seule chose qui mérite l'adoration est Allah. Ainsi, quelle que soit sa forme, l'adoration doit Lui être vouée de façon exclusive :

**« Et votre Divinité est une divinité unique. Pas de divinité hormis Lui, le Tout-Miséricordieux, le Très-Miséricordieux. »<sup>1</sup>**

[Sourate La Vache, *al-Baqara*, 2 : 163]

Allah dit :

**« Souviens-toi de ce qu'Ibrāhīm avait dit à son père et à son peuple : « Je désavoue totalement ces dieux que vous adorez, à l'exception<sup>2</sup> de Celui qui m'a créé, car c'est Lui, en vérité, qui me guidera. » Et il en fit une parole qui devait se perpétuer parmi ses descendants, afin qu'ils reviennent [vers leur Seigneur]. »**

[Sourate L'Ornement, *az-Zukhruf*, 43 : 26-28]

**« Allah ! Il n'y a point de divinité [digne d'adoration] en dehors de Lui, le Vivant, l'Animateur de l'Univers ! »** [Sourate La Famille d'Imrān, *Al-Imrān*, 3 : 2]

Ensuite, attester de la prophétie de Muḥammad (ﷺ) implique de le reconnaître, lui, Muḥammad ibn ʿAbdillāh al-Qurayshi al-Hāshimi, par la langue et par le cœur, en tant que Messenger d'Allah le Très-Haut, pour l'ensemble de la création, hommes et jinns. Allah dit dans le Coran :

1. Le lecteur comprendra ici pourquoi nous avons pris l'habitude de traduire l'attestation avec un rajout entre parenthèses « (digne de l'adoration) », car cela permet d'éviter la confusion fâcheuse qui persiste dans les esprits, consistant à attribuer à l'attestation de foi le sens de « il n'y a de dieu (existant) qu'Allah » totalement contraire au Coran, où Allah atteste Lui-même de l'existence d'autres divinités, car tout ce à quoi on voue une adoration prend le nom de divinité. [NdT]
2. J'ai choisi de garder la formulation arabe, car elle renvoie mieux, à mon sens, à l'idée que les mécréants adoraient Allah aussi et attestaient de Son existence, car ce qui leur est reproché c'est le fait qu'ils associent à Allah d'autres divinités. [NdT]

« Dis : « Ô hommes ! Je suis, en toute vérité, le Messager d'Allah, envoyé à vous tous par Celui à qui appartient le Royaume des Cieux et de la Terre. Il n'y a de divinité digne de l'adoration que Lui. C'est Lui qui fait vivre et mourir. Croyez donc en Allah et en Son envoyé, le Prophète que les hommes n'ont pas instruit, qui a foi en Allah et en Ses paroles ! Suivez-le ! Vous n'en serez que mieux guidés ! » » [Sourate Les Murailles, *al-A'rāf*, 7 : 158]

« Béni soit Celui qui a révélé graduellement le Livre du discernement à son serviteur pour qu'il avertisse l'Univers ! » [Sourate Le Discernement, *al-Furqān*, 25 : 1]

La formule « Il n'y a de divinité (digne d'adoration) qu'Allah » est composée de deux parties : une négation (*an-Nafī*) et une affirmation (*al-Ithbāt*).

### 1. – La négation (*an-Nafī*)

Pour ce qui est de la négation, « Il n'y a (pas) de divinité »<sup>1</sup>, elle renie toute chose qui pourrait être adorée en dehors d'Allah (ﷻ). Rien d'autre ne mérite d'être adoré. Et, en arabe, lorsqu'un nom indéfini (*nakira*) est placé dans la continuité d'une négation (*an-Nafī*), il exprime la généralité (*al-<sup>c</sup>Umūm*). Ainsi, cela englobe toute chose vers laquelle il est possible d'orienter son adoration, en bref, toute chose qui détourne d'Allah.

### 2. – L'affirmation (*al-Ithbāt*)

En ce qui concerne l'affirmation, « qu'Allah », ce deuxième point affirme le droit d'Allah le Grand à être adoré, Il est donc la véritable Divinité et mérite toute adoration.

En effet, l'analyse grammaticale de la phrase arabe nous donne ceci : l'énonciatif (*khavar*) du mot « *lā* » dans la première partie, celle de la négation, est sous-entendu et exprime clairement l'idée d'« être en droit », de « mériter »<sup>2</sup>, d'après les textes authentiques, du Coran ou de la Sunna.

1. En arabe : *Lā ilāh*, cette construction est appelée « négation absolue. » [NdT]

2. « *Bi ḥaqq* » ou bien « *ḥaqq* » [NdT].

Le sens réel devient donc « Il n'y a pas de divinité en droit (d'être une divinité) en dehors d'Allah. » Ainsi, gloire à Allah qui S'est singularisé dans la création (*al-Khalq*), la subsistance (*ar-Rizq*), le don de la vie ou de la mort (*al-Ihyā' wa l-Imāta*), le don ou la privation de l'existence (*al-Ījād wa l-I'dām*), dans la capacité à accorder un avantage ou à nuire (*an-Naf' wa-d-Durr*), et toute autre caractéristique renvoyant à Sa nature de Seigneur (*ar-Rubūbiyya*), et rien d'autre n'a participé à la création ni à son développement. C'est exactement de la même manière qu'Allah S'est particularisé dans Sa nature de Divinité (*al-Ulūhiyya*) méritée sans qu'Il n'ait de partenaire. Le Très-Haut a révélé :

**« Il en est ainsi parce qu'Allah est la Vérité même, et ce qu'ils invoquent en dehors de Lui n'est que pur mensonge. Allah est, en vérité, l'Auguste, le Sublime. »**<sup>1</sup> [Sourate *Luqmān*, 31 : 30]

Le terme<sup>2</sup> « Allah » contenu dans le témoignage de foi est un de Ses Noms (ﷻ), il est même –d'après certains savants – le Nom par excellence. Il est en tous cas le Nom qui a le plus d'occurrences, que ce soit dans le Coran ou dans la Sunna. Il est le nom<sup>3</sup> le plus largement connu et répété par Ses créatures quelles que soient leurs langues.

Allah est le nom qui renvoie à Son entité propre (*ad-dāt*), entité sublime, et qui rassemble toutes les caractéristiques de la Divinité et de la Seigneurie. En conséquence, il est un nom qui n'appartient qu'à Lui et à personne d'autre et il ne sied donc à personne de s'attribuer ce nom ou d'y prétendre d'une quelconque manière.

C'est le nom du Seigneur Adoré, Louangé, que toute la création magnifie, loue et glorifie. Les sept Cieux et les sept Terres, ainsi que tout ce qui s'y trouve, la nuit et le jour, hommes et jinns, créatures terrestres et aquatiques, tout sans exception célèbre Ses louanges. Allah le Glorieux a dit :

**« Les sept Cieux, la Terre et tout ce qu'ils renferment célèbres le Nom du Seigneur, et il n'est rien dans la Création qui ne proclame Sa gloire. Mais vous ne comprenez pas leur façon de**

1. Sayyid Sa'īd °Abd al-Gāni, *al-ʿAqīda aṣ-ṣāfiya*, p. 260.

2. Litt. « La particule de la grandeur » (*lafẓ al-jalāla*). [NdT]

3. Le nom le plus répandu dans sa signification, c'est-à-dire : Dieu. [NdT]

**L'exalter. En vérité, Allah est plein de compassion et de mansuétude.** ﴿ [Sourate Le Voyage nocturne, *al-Isrā'*, 17 : 44]

Allah est Celui que divinisent les cœurs et auprès duquel s'attendent les âmes. Il est Celui vers qui se hâtent les désirs ardents, et il n'est pas un instant sans que les créatures ne Lui montrent leur amour et leur affection par le rappel et le rapprochement, ou qu'elles n'éprouvent un manque ou fassent preuve d'humilité envers Lui. Et ceci quelle que soit l'affaire, importante, négligeable, particulière, générale, présente ou future. Il est leur Créateur et Celui qui les fera revivre, alors elles se soumettent et reconnaissent Sa grandeur infinie, et en toute circonstance s'humilient devant Lui. Toute la création ressent les faveurs qu'Allah lui a accordées, les bienfaits dont Il l'a comblée, Il mérite alors naturellement que l'homme oriente son cœur vers Lui (ﷻ) avec amour, déférence et enthousiasme.

On L'appelle « Allah » pour la grandeur de Son essence propre, de Ses Attributs, de Ses Noms, Sa suprématie et Sa munificence. La raison est incapable de L'appréhender, ni même le cerveau de se Le représenter, ni la réflexion de Le cerner. Ainsi, les esprits, bien qu'ayant été dotés de la capacité d'en apprécier certains aspects, restent-ils perplexes face à Sa grandeur. Allah favorise Ses serviteurs qui L'aiment, Le craignent et placent tous leurs espoirs en Lui, qui dépensent leurs forces dans Son adoration, en leur faisant apprécier Sa grandeur (à mesure de leur adoration).<sup>1</sup>

Comme l'a dit le poète :

*Tellement de signes à l'horizon*

*Le moindre peut être de t'avoir mis sur Son sentier*

*Et ce qu'il y a en toi pourrait sûrement en témoigner*

*Quel étonnement ! Si tes yeux recouvraient leur vision*

*Car l'Univers recèle tant d'inconnues*

*Que si tu voulais leur donner sens, tu te trouverais abattu<sup>2</sup>*

Allah est la divinité adorée à qui les croyants consacrent entièrement leurs cœurs et leur adoration. Ils lui vouent leur prière, leur pèlerinage, leurs rites, leur vie et leur destin : ﴿ Dis : « Ma prière et

1. Salmān al-ʿAwda, *Maʿā Allāh*, p. 36-37.

2. *Ibid.*, p. 39.



mes actes de dévotion, ma vie et mon trépas sont entièrement voués à mon Seigneur, le Maître de l'Univers, qui n'a point d'associé. Tel est l'ordre que j'ai reçu et je suis le premier à me soumettre. » ﴿

[Sourate Les Bestiaux, *al-An'ām*, 6 : 162, 163]

L'esprit et le secret de la parole d'unicité « Il n'y a de divinité (méritant l'adoration) qu'Allah » résident dans l'exclusivité que l'on accorde au Seigneur, que Son éloge soit magnifié, Ses Noms bénis et sanctifiés, Sa dignité élevée, point de divinité excepté Lui. Cette exclusivité se situe au niveau des différents sentiments tels que l'amour, la considération, la glorification, la déférence, la peur, l'espoir et leurs corollaires tels que la confiance en Allah, le retour vers Lui, les aspirations profondes ou la crainte. C'est pourquoi l'amour inconditionnel ne peut être que pour Lui, et toute autre forme d'amour n'est qu'une conséquence découlant de l'amour qu'on Lui porte et doit être un moyen d'augmenter notre amour pour Lui. De la même manière, on ne doit craindre personne excepté Allah et on espère uniquement en Lui, on ne place notre confiance qu'en Lui et on ne dirige nos aspirations que vers Lui. Il est interdit de jurer hormis par Son Nom, on n'adresse de vœu qu'à Lui et on ne se repent devant personne d'autre que Lui. Ainsi, l'obéissance est réservée à Son ordre et la récompense ne se trouve qu'auprès de Lui. La demande d'assistance en période de calamité, la recherche d'un refuge ou encore la prosternation et le sacrifice, tout ceci relève de Son droit exclusif. Mais un seul mot suffit pour exprimer tout cela, c'est de ne vouer aucune adoration à un autre, quelque soit la forme d'adoration, voilà la véritable application de l'attestation qu'il n'y a pas de divinité en dehors d'Allah ! Le Feu a été interdit à quiconque prononce l'attestation de foi, à condition qu'il la mette en application, et en aucune manière cette personne n'entrera au Feu tant qu'elle tient son engagement, comme l'a énoncé le Très-Haut dans Son Noble Coran : ﴿ Et ceux qui sont véridiques dans leur témoignage ﴾ [Sourate Les Degrés, *al-Ma'ārij*, 70 : 33], et qu'elle reste fidèle à son témoignage tant en apparence que dans son for intérieur.<sup>1</sup>

Ce témoignage implique et exige que tu aies foi en ce qui nous est rapporté du Prophète Muḥammad (ﷺ), que tu te soumettes à ses ordres, que tu t'éloignes de tout ce qu'il a proscrit, que tu n'adores

1. Ibn al-Qayyim, *al-Jawāb al-kāfi*, p. 139.

Allah que par un moyen légiféré par Ses soins et que tu ne lui attribues aucune caractéristique parmi celles réservées à Allah, ni dans la Seigneurie, ni dans la régence de l'Univers, ni dans la nature de Sa Divinité. Il (ﷻ) n'est en fait qu'un simple serviteur ne méritant aucunement l'adoration mais qu'on ne doit jamais contester, et ne possède aucun pouvoir à faire du bien ni du mal, si ce n'est par la volonté d'Allah.<sup>1</sup>

L'attestation de foi est également connue sous différentes appellations : La parole de l'Unité (*Kalima at-Tawhīd*), la parole de l'adoration exclusive (*Kalima al-Ikhlāṣ*) ou la parole de piété (*Kalima at-Taqwā*). Elle est venue comme une révolution, une déclaration à l'encontre des tyrans de la terre, des despotes de la *Jāhiliyya*, contre toute prétendue idole ou divinité, quelle qu'en soit la forme : arbres, pierres, hommes, etc. Un appel universel visant à libérer l'homme de l'adoration de ses congénères, de la nature ou d'une quelconque créature. L'expression de l'Unité devenait dès lors l'emblème du sentier d'Allah Seul vers Lequel les visages s'humilient ; Le Seul au jugement duquel les cœurs se soumettent, et Le Seul à l'autorité duquel on se plie.<sup>2</sup>

## **B – Les mérites de l'attestation de foi**

---

On ne compte plus les mérites contenus dans la « parole de piété » mentionnés tout au long du Coran et de la Sunna, ni les descriptions élogieuses que ces derniers en font, ni les nombreuses qualités qu'ils citent, et il nous serait d'ailleurs difficile de les relater ici de manière exhaustive. Pour exemple, nous pourrions indiquer que la Terre et les Cieux ont été établis à son égard, disons même que l'ensemble de la création a été déclenchée pour elle. C'est aussi pour elle que les prophètes (paix sur eux) ont été envoyés, les Livres révélés, la Voie instituée, la Balance dressée, et les registres des œuvres déployés. Voici donc une parole fondatrice, cause première de la création, de la récompense et du châtement, de la Qibla, de la religion, pour laquelle le Paradis et l'Enfer ont été disposés et les fers croisés. Elle

1. ʿAbdallah Jarbūʿ, *al-Amthāl fī l-Qurʿān*, t. 1, p. 233.

2. al-Qaraḍāwī, *al-Imān wa-l-ḥayā*, p. 31.

distingue le croyant du non-croyant, l'homme pieux du pervers. En fait, tout tourne autour d'elle, c'est la pièce maîtresse ! Nous serons interrogés et nous devons rendre des comptes vis-à-vis d'elle et des droits qu'elle a sur nous ! C'est le droit d'Allah sur Ses serviteurs ! C'est la parole de soumission, la clé du Paradis !<sup>1</sup> Les premiers et les derniers seront questionnés à son sujet ; car avant qu'un serviteur ne soit présenté à son Seigneur, il devra répondre à deux questions :

- ◆ Qu'adorais-tu ?
- ◆ Qu'as-tu répondu aux messagers ?

Il faudra pouvoir répondre à la première par la mise en pratique du leitmotiv « Il n'y a pas de divinité en dehors d'Allah » en toute connaissance de cause et avec conviction, et à la deuxième, par la soumission et l'obéissance au Messager d'Allah (ﷺ), avec lucidité et certitude.<sup>2</sup>

Dans le Coran, la parole d'Unicité est décrite comme étant la « parole excellente » (*al-kalima at-tayyiba*), qui renferme le bien, et la « parole ferme » (*al-Qawl ath-thābit*) comme nous l'indique le verset suivant :

**« Vois-tu à quoi le Seigneur compare, à titre d'exemple, la bonne parole ? C'est à un bel arbre dont les racines se fixent solidement dans le sol et dont la ramure s'élance vers le ciel, en produisant, par la grâce de son Seigneur, des fruits à chaque instant. Allah propose ainsi des paraboles aux hommes pour les amener à réfléchir. »** [Sourate Abraham, *Ibrāhīm*, 14 : 24, 25]

Il y est aussi dit qu'elle est l'anse qui ne peut se briser :

**« Quiconque renie les fausses divinités et croit en Allah aura ainsi saisi l'anse la plus solide, qui ne peut se briser. »** [Sourate La Vache, *al-Baqara*, 2 : 256]

Et parmi ses grandes qualités, il ne faut pas oublier qu'elle a été apportée par les messagers venus pour avertir et annoncer la bonne nouvelle à travers elle : **« Nous n'avons envoyé avant toi aucun messager à qui il n'ait été révélé : il n'y a point d'autre divinité**

1. En arabe, « *dār as-salām*. » [NdT]

2. *Zād al-ma'ād*, t. 1, p. 34.

**(digne d'adoration) que Moi et que c'est Moi (Seul) que vous devez adorer.** ﴿ [Sourate Les Prophètes, *al-Anbiyā'*, 21 : 25] entre autres mérites et vertus de cette parole que le Noble Coran nous présente.

Pour ce qui est de la noble Sunna, nous nous contenterons de citer ceci :

Il a été rapporté d'après le Prophète (ﷺ) qu'elle est la plus haute branches de la foi :

« La foi comporte soixante-dix et quelques branches dont la plus haute est le fait de prononcer : "Il n'y a pas de divinité digne d'adoration hormis Allah" et la plus basse est d'ôter du chemin ce qui l'encombre. » [Bukhāri]

Il faut savoir également que la lutte a été instaurée à son égard afin qu'elle soit élevée au-dessus des autres paroles. Le Prophète (ﷺ) a dit :

« J'ai reçu l'ordre de combattre les gens jusqu'à ce qu'ils attestent qu'il n'y a pas de divinité (digne d'adoration) hormis Allah et que Muḥammad est le Messager d'Allah, puis qu'ils accomplissent la prière et s'acquittent de la *zakāt*. S'ils font tout cela, ils n'auront à craindre de moi ni pour leurs vies ni pour leurs biens, sauf pour ce qui en revient de droit à l'Islam. Et c'est à Allah qu'ils auront à rendre des comptes. » [Bukhāri]

Parmi ses qualités, il faut également rappeler que cette parole, à elle seule, fait pencher la balance en faveur de qui la prononce même s'il a commis des montagnes de péchés comme le rapporte le hadith de « la petite carte » ; d'après °Abdallāh ibn °Amr ibn al-°Āṣ (رضي الله عنه), le Prophète (ﷺ) a dit :

« Au Jour du Jugement, Allah fera venir un homme de ma communauté devant toutes Ses créatures pour lui présenter quatre-vingt-dix-neuf registres, chaque registre s'étalant à perte de vue, et Il lui demandera : "Renies-tu cela ? Mes scribes ont-ils commis une injustice en vers toi ? — Non, Seigneur !" répondra-t-il. Allah lui dira alors : "Aurais-tu un argument en ta faveur ? — Non, Seigneur !" répondra-t-il. Et pourtant si, lui répondra son Seigneur, en vérité, tu as auprès de Nous, une bonne action et aujourd'hui, point d'injustice

ne peut t'être faite ! Et une carte apparaîtra sur laquelle sera inscrit : « Il n'y a pas de divinité (digne d'adoration) hormis Allah et Muḥammad est Son serviteur et Messager. » Allah lui dira ensuite : « Assiste à la pesée ! — Mais Seigneur, dirait-il, que peut bien faire une simple petite carte face à tous ces registres ? — Il ne te sera point fait d'injustice ! On placera donc les registres dans un plateau et la petite carte dans l'autre qui fera pencher la balance à cause de son poids. Rien ne peut faire le poids à côté du Nom d'Allah ! » [Tirmidī]

## C – La meilleure manière d'évoquer Allah

Incontestablement, la parole du *Tawhīd* – *Lā ilāha illa Llāh* – fait partie des plus belles et plus grandes adorations qui rapprochent le serviteur de son Seigneur (ﷻ). Malgré la simplicité qui la caractérise, elle confère à son représentant les plus grandes récompenses. Elle est facile à prononcer pour celui à qui le Très-Haut a rendu sa prononciation aisée. Après la lecture du Saint Coran, prononcer l'attestation de foi, représentant la parole de l'Unicité, est certainement la meilleure façon de mentionner Allah. Le hadith dans lequel le Prophète (ﷺ) a dit : « La meilleure des évocations est "*Lā ilāha illa Llāh*" »<sup>1</sup> nous le confirme amplement. En conséquence, il est du devoir de tout croyant de l'étudier, d'en comprendre le contenu, d'en connaître les différents sens, les conditions de sa validité et ses exigences. En somme, il doit connaître tout ce qui s'y rapporte. C'est elle qui lui donne le titre de croyant, elle constitue le verdict décisif entre la mécréance et la foi, et *a fortiori* parce qu'Allah a ordonné à la meilleure de Ses créatures, le sceau des Prophètes (ﷺ), de la comprendre et d'y porter foi. S'adressant à Son Messager (ﷺ), le Très-Haut dit : « **Sache qu'il n'y a d'autre divinité (digne d'adoration) qu'Allah !** » [Sourate Mohammed, *Muḥammad*, 47 : 19] Quant à ceux qui se sont enorgueillis et se sont détournés de cette phrase en délaissant son application, Allah (ﷻ) les a fortement blâmés : « **Quand on leur disait : « Il n'y a d'autre divinité (méritant l'adoration) qu'Allah ! » ils s'enflaient d'orgueil et rétorquaient : « Allons-nous abandonner**

1. al-Albānī, *Ṣaḥīḥ al-jāmi'*, n° 1115.

**nos divinités pour un poète fou ? »** » [Sourate Les Rangs, *as-Sāffāt*, 37 : 35, 36]

À maintes reprises, on trouve dans le Noble Livre que la parole de l'Unicité est utilisée par Allah Lui-même quand il s'agit de Se décrire : « **Allah ! Point de divinité (digne d'adoration) que Lui, le Vivant, Celui qui subsiste par lui-même !** » [Sourate La Vache, *al-Baqara*, 2 : 255] ; « **Il est le Vivant ! Il n'y a point de divinité à part Lui !** » [Sourate Le Pardonneur, *Ġāfir*, 40 : 65] Rappelons aussi comment Ibrāhīm (ؑ) l'a appliquée ainsi que le Très-Haut nous le raconte : « **Je désavoue totalement ce que vous adorez, à l'exception 1 de Celui qui m'a créé, c'est Lui, en vérité, qui me guidera.** » Et il en fit une parole qui devait se perpétuer parmi ses descendants. » [Sourate L'Ornement, *az-Zukhruf*, 43 : 26-28]

## **D – Les rayons de sa lumière dissipent les ténèbres qui enveloppent les cœurs**

Grâce au *Tawhīd*, et à mesure qu'il s'installe, les nuages et la brume qui obscurcissent les cœurs à force de pécher se dissipent. Cette parole est donc pourvue d'une lumière dont la puissance varie en fonction de l'hôte. Nul ne peut en connaître l'intensité à part Allah (ؑ). Certains croyants recèlent en eux une lumière comparable à celle du Soleil, d'autres, à celle d'une étoile scintillante, d'autres encore ont le cœur illuminé par une flamme brillant de tous ses feux, un flambeau lumineux, ou au contraire une flamme vacillante. Voilà pourquoi, le Jour du Jugement, ces lumières apparaîtront différemment, à leur droite ou devant eux.

La lumière contenue dans ce message dépendra de la connaissance, de la compréhension et des œuvres qui l'accompagnent. Plus la lumière aura pris de l'ampleur, plus elle dissipera les doutes et les tentations ; il se peut même qu'elle arrive, chez certains croyants, au point de ne plus se heurter à aucun doute, à aucune tentation ni aucun péché sans les détruire aussitôt. Ce serait le cas du monothéiste sincère n'ayant jamais rien associé à Allah, pas même une chose infime.

1. J'ai choisi de garder une tournure proche de la formulation arabe, car elle renvoie mieux, à mon sens, à l'idée que les mécréants adoraient Allah aussi et attestaient de Son existence, car ce qui leur est reproché c'est le fait qu'ils associent à Allah d'autres divinités. [NdT]

Dans ces conditions, quel que soit le péché, la tentation ou le doute qui s'approcherait de la lumière, elle le brûlerait immédiatement. La foi devient alors une voûte céleste où les étoiles montent la garde afin de déjouer toute tentative d'attaque contre les bonnes actions.

Celui qui se fait voler, ce n'est que par surprise ou inadvertance, car après tout, il n'est qu'un homme. Mais dès qu'il se ressaisit et comprend ce qui lui a été subtilisé, il fait en sorte de le récupérer en intégralité, voire davantage. Il demeure ainsi face à toute menace de la part des jinns ou des hommes, non pas comme ceux qui laissent leurs bonnes actions entre les mains des malfrats.<sup>1</sup>

## E – La correspondance entre « *Lā ilāha illa Llāh* » et « *Iyyāka naʿbud* »

Le verset de la Fātiḥa « **C'est Toi (Seul) que nous adorons ! Et c'est Toi (Seul) dont nous implorons le secours !** » contient directement le sens de l'Unicité et donc de la formule « Il n'y a pas de dieu digne d'adoration hormis Allah. » Il exprime le but le plus noble et le meilleur moyen d'y parvenir. Il renferme le secret de la création et de notre existence, d'Ici-bas et de l'Au-delà. Le plus noble des buts étant bien évidemment l'adoration, et le meilleur moyen d'y parvenir, Son assistance. Rien ni personne n'est digne d'être adoré excepté Allah, et personne ne peut nous assister dans Son adoration à part Lui. Le prologue du Coran englobe deux aspects importants du monothéisme, la Seigneurie et la Divinité. La Fātiḥa comporte en effet l'adoration par le biais du Nom du Seigneur, le Nom d'Allah, adoré du fait de Sa nature Divine et à qui on demande l'assistance du fait de Sa nature de Seigneur. Il est donc Seul capable de guider sur le droit chemin par Sa miséricorde. Voilà pourquoi la sourate débute par les mots « Allah », « Seigneur » et « Tout-Miséricordieux » dont la mention est idéale pour qui cherche Son adoration, Son secours et Sa guidée. Il est en effet vraiment le seul à pouvoir les accorder et sans Sa permission, personne ne peut L'adorer ni se mettre sur le droit chemin.<sup>2</sup>

1. Ibn al-Qayyim, *Madārij as-sālikīn*, t. 1, p. 369.

2. ʿUmar al-Ashqar, *al-Imān billāh*, p. 96 rapportant la parole d'Ibn al-Qayyim dans son livre *aṣ-ṣalāt*.

## F – Les conditions de validité

Après avoir mis en évidence le sens réel de l'attestation de foi et ayant réalisé, par ailleurs, que nombreux sont ceux n'arrivant pas à cerner l'importance et le sens véritable de cette parole, il m'a semblé indispensable d'aborder le sujet relatif aux conditions à réunir pour que la parole de piété garde ses lettres de noblesse.

Qu'Allah fasse miséricorde à Wahb ibn Munabbih pour sa réponse lorsqu'on lui demanda : « – “*Lā ilāha illa Llāh*” n'est-elle pas la clé du Paradis ? – Evidemment, répondit-il, mais il n'est de clé qui ne possède de dents, si tu viens donc avec une clé pourvue de dents, elle t'ouvrira, dans le cas contraire tu resteras sur le seuil de la porte. [Bukhāri] Ces dents représentent les conditions inhérentes à la parole d'Unicité »<sup>1</sup>.

En général, les savants en dénombrent sept, mais il est à noter que leur propos n'est absolument pas de les compter ni de les apprendre. En effet combien sont totalement étrangers à cette science mais réunissent ces conditions en eux-mêmes, tout en étant incapables, si on les interrogeait, de les énumérer ; et combien d'initiés sont imbattables sur le sujet tout en passant complètement à côté lorsqu'il s'agit de les appliquer, agissant, parfois même, en totale contradiction avec ces principes. La réussite étant en fait entre les Mains d'Allah.<sup>2</sup>

Nous pouvons résumer ces sept conditions comme suit :

### 1. – La connaissance (*al-ʿIlm*)

Il s'agit d'en comprendre la signification et de savoir qu'elle regroupe à la fois une négation et une affirmation. Allah dit : « **Sache qu'il n'y a pas de divinité (digne d'adoration) hormis Allah !** » [Sourate Mohammed, *Muḥammad*, 47 : 19] et « **Allah est Témoin, et avec Lui les anges et les initiés parmi les hommes, qu'il n'y a de divinité digne de l'adoration à part Lui, le Mainteneur de la justice. Point de divinité à part Lui, le Puissant, le Sage !** » [Sourate La Famille d'Imrān, *Āl ʿImrān*, 3 : 18] Et dans le *Ṣaḥīḥ* de Muslim, il est rapporté que le Prophète (ﷺ) a dit : « **Celui qui meurt en sachant qu'il n'y a de dieu digne de l'adoration qu'Allah entrera au Paradis.** » [Muslim]

1. Muḥammad al-Qaḥṭānī, *Masāʾil hāmma fī tawḥīd al-ʿibāda*, p. 21.

2. al-Ḥakamī, *Maʿārij al-qabūl*, t. 1, p. 377.



## 2. – La certitude (*al-Yaqīn*)

La certitude, par l'élimination totale des doutes, a lieu lorsque le locuteur a la conviction certaine de la véracité de cette parole. En effet, Allah (ﷻ) dit :

« **Les vrais croyants sont ceux qui ont foi en Allah et en Son Messager, sans plus jamais connaître de doute, et qui mettent leurs biens et leurs personnes au service de Dieu. Tels sont les croyants sincères.** » [Sourate Les Appartements, *al-Hujurāt*, 49 : 15]

De plus, le Prophète (ﷺ) a dit :

« **Aucun serviteur ne rencontre Allah accompagné de ces deux choses "Je témoigne qu'il n'y a de divinité digne de l'adoration excepté Allah et Muḥammad est le Messager d'Allah" sans qu'il ne rentre au Paradis, à condition qu'il n'ait aucun doute** » [Muslim]

En s'adressant à Abū Hurayra (رضي الله عنه), il (ﷺ) a dit :

« **Quiconque tu rencontreras au-delà de ces murs et qui attestera qu'il n'y a de divinité digne de l'adoration excepté Allah, et dont le cœur sera empli de certitude, annonce lui la bonne nouvelle du Paradis.** » [Muslim]

## 3. – L'acceptation (*al-Qabūl*)

L'acceptation par le cœur et par la langue de tout ce qu'implique cette parole majestueuse. Les communautés passées dont le Coran fait mention se divisaient en deux groupes : celles qu'Allah avaient sauvées parce qu'elles avaient accepté cette parole, et celles envers qui Allah fut très sévère car elles avaient refusé la parole du *Tawḥīd*.

« **Nous avons effectivement envoyé avant toi des messagers vers leurs peuples et ils leur apportèrent les preuves. Nous Nous vengâmes de ceux qui commirent les crimes [de la négation] ; et c'était Notre devoir de secourir les croyants** » [Sourate Les Byzantins, *ar-Rūm*, 30 : 47] ;

Allah dit également :

« **Nous sauverons ensuite Nos envoyés et ceux qui auront cru, car c'est un devoir pour Nous de toujours sauver les croyants** » ;

[Sourate Jonas, *Yūnus*, 10 : 103]

et Allah ajoute au sujet des hommes qui avaient démenti Sa parole, en reniant son sens et en refusant d'y souscrire :

« **Aussi tirâmes-Nous vengeance de ces peuples. Considère donc quelle fut la fin des négateurs.** » [Sourate L'Ornement, *az-Zukhruf*,

43 : 25]

Le Prophète (ﷺ) a dit quant à lui :

« Le savoir et la guidée avec lesquels Allah m'a envoyé ressemblent à une pluie abondante qui, lorsqu' elle inonde le sol, est absorbée par une partie de la terre pour donner une végétation luxuriante. Une autre partie du sol, plus aride, a capté l'eau en surface permettant aux gens d'en tirer profit. Ainsi, ils ont pu boire, s'approvisionner et semer. Cette pluie a également inondé une autre terre, constituée de parcelles stériles qui ne retiennent pas l'eau et où rien ne pousse. Ceci est l'exemple de celui qui a compris la religion et a su tirer profit de ma venue et de mes enseignements, il les a appris et les a enseignés. Quant à l'autre, il ne s'en est pas soucié et n'a pas accepté ce qu'Allah m'a chargé de transmettre. » [Bukhāri]

#### 4. – La soumission (*al-Inqiyād*)

Une soumission complète, dépourvue de toute forme de délaissement, aux exigences contenues dans la parole de Piété, conformément à la parole du Très-Haut : « **Revenez donc vers votre Seigneur ! Soumettez-vous à Lui, avant d'être surpris par le châtement sans que vous puissiez bénéficier d'aucun secours !** » [Sourate Les Groupes, *az-Zumar*, 39 : 54] et à Sa parole : « **Qui donc professe une meilleure religion que celui qui se soumet à Allah, tout en faisant le bien et en suivant le culte d'Ibrāhīm, ce monothéiste exemplaire dont Allah a agréé l'amitié ?** » [Sourate Les Femmes, *an-Nisā'*, 4 : 125]

## 5. – La sincérité (*aṣ-Ṣidq*)

Lorsque le cœur est en accord avec ce qui est prononcé, on parle de sincérité car il n'y a pas de place pour le mensonge. En effet, Allah (ﷻ) dit dans Son Noble Coran :

« *Alif – Lām – Mīm. Les hommes s'imaginent-ils qu'on les laissera dire : « Nous croyons » sans les mettre à l'épreuve ? Nous avons déjà mis à l'épreuve ceux qui les ont précédés. Allah connaît parfaitement ceux qui disent la vérité et ceux qui ne font que mentir.* » [Sourate L'Araignée, *al-Ankabūt*, 29 : 1-3]

Le Prophète (ﷺ) nous enseigne par ailleurs que : « Personne n'atteste qu'il n'y a pas de divinité digne d'adoration excepté Allah et que Muḥammad est Son serviteur et Messager sincèrement avec son cœur, sans qu'Allah ne lui interdise le Feu ! » [Bukhāri]

## 6. – L'exclusivité dans l'adoration<sup>1</sup> (*al-Ikhlāṣ*)

Cette adoration exclusive s'obtient en clarifiant les choses au niveau de l'intention, pour que l'acte soit pleinement effectué pour Allah et nettoyé des impuretés de l'association (*ash-Shirk*). À ce propos, Allah nous interpelle ainsi : « **C'est à Allah qu'appartient la religion pure ?** » [Sourate Les Groupes, *az-Zumar*, 39 : 3] directement après Sa parole : « **Adore donc Allah en Lui vouant un culte exclusif!** » [Sourate Les Groupes, *az-Zumar*, 39 : 2] Allah (ﷻ) dit aussi : « **Pourtant, on leur avait seulement ordonné d'adorer Allah, en Lui vouant un culte exclusif, d'accomplir la prière et de s'acquitter de la zakāt, selon les principes de la religion de droiture.** » [Sourate La Preuve, *al-Bayyina*, 98 : 5]

Comme l'a rapporté Bukhāri, le Prophète (ﷺ) a déclaré :

« **Le plus heureux des hommes sera celui qui a témoigné qu'il n'y a pas de divinité digne d'adoration excepté Allah, car de cette manière, il pourra bénéficier de mon intercession.** »

[Bukhāri]

1. Il est important de préciser au lecteur qu'il trouvera régulièrement le mot « *ikhhlās* » traduit par « sincérité » ce qui est une erreur ! En effet, la sincérité, selon le Larousse encyclopédique, est le reflet de ce « qui est senti, éprouvé réellement » et lorsqu'il s'agit des actes, c'est « l'authenticité et l'intégrité. » Or, *al-ikhhlās* c'est le culte exclusif d'Allah ! La sincérité est donc ce qui correspond au mot « *ṣidq* » en arabe qui s'oppose à « *kaḍīb* », le mensonge, et non au mot « *ikhhlās* » qui fait l'objet de cette partie. [NdT]

et :

« Allah a certes interdit le Feu à quiconque ayant proclamé qu'il n'y a pas de divinité digne d'adoration excepté Allah, ne désirant par là que Son Visage. » [Bukhāri]

### 7. – L'affection (*al-Maḥabba*)

Celui qui prononce cette parole magnifique doit avoir de l'affection pour elle et tout ce qu'elle suppose ou exprime, mais également envers ses partisans, ceux qui s'efforcent de la mettre en pratique dans toute sa splendeur. En conséquence, il ne peut qu'éprouver du ressentiment envers ce qui la contredit ou s'y oppose, le Très-Haut dit à juste titre : « **Parmi les hommes, il en est qui prennent en dehors d'Allah des associés qu'ils se mettent à aimer à l'égal d'Allah Lui-même ! Mais ce sont les croyants qui vouent à Allah le plus grand amour.** » [Sourate La Vache, *al-Baqara*, 2 : 165] Quant au Prophète (ﷺ), il a dit :

« Quiconque réunit en lui trois choses goûtera au délice de la foi : aimer Allah et Son messager plus que toute chose, aimer quelqu'un uniquement pour Allah, et détester retourner à la mécréance après en avoir été sauvé comme il détesterait être jeté au Feu. » [Bukhāri]

Dans un autre hadith, voici ce qui est rapporté de ses nobles paroles (ﷺ) :

« Aucun d'entre vous n'a atteint la perfection de la foi tant que je ne suis pas plus cher à ses yeux que son fils [sa progéniture, NdT], son géniteur [ses parents, NdT] et l'ensemble des gens. »<sup>1</sup>

En réalité, il faut comprendre que l'amour d'Allah (ﷻ) ne se concrétise réellement que lorsque l'on aime ce qu'Il aime et que l'on déteste ce que Lui-même déteste. Le seul moyen d'y parvenir est de suivre les traces du Prophète (ﷺ) et de l'aimer car l'amour d'Allah exige en premier lieu de manifester de l'amour envers Son Messager (ﷺ), de le suivre et de lui obéir.

1. al-Ḥakamī, *Ma'ārij al-qabūl*, t. 2, p. 418-427.

Ainsi, celui qui travaille à pratiquer les sept conditions susmentionnées, et s'éloigne de tout ce qui les met en péril, pourra obtenir l'expiation de tous ses péchés, avec la permission d'Allah.<sup>1</sup>

## G – Le lien étroit entre « *Lā ilāha illa Llāh* » et « l'Alliance et le Désaveu »

En partant de l'idée que l'alliance est basée sur l'amour et le désaveu sur le ressentiment, on comprend pourquoi l'Alliance et le Désaveu est un principe indissociable de la parole d'Unicité, notamment au regard de ce qui a été dit précédemment. Certains actes, du cœur ou des membres, sont intrinsèquement liés à ce principe ; c'est le cas de l'amitié, l'entraide ou l'aversion, mais aussi du combat ou encore de l'émigration. Allah (ﷻ) dit à ce sujet : « **Que les croyants ne prennent pas, à la place des fidèles, les négateurs pour alliés ! Quiconque le fera aura rompu toute alliance avec Allah, à moins d'y être contraint par un péril à redouter. Allah vous met en garde contre Sa colère, car c'est vers Lui que tout fera retour.** » [Sourate La Famille d'Imrān, *Āl 'Imrān*, 3 : 28] et : « **Ô vous qui croyez ! Ne prenez pas les Juifs et les Chrétiens pour alliés. Ils sont alliés les uns des autres. Quiconque parmi vous les prend pour alliés sera des leurs. Allah ne guide pas les gens injustes.** » [Sourate La Table, *al-Mā'ida*, 5 : 51] De son côté, le Prophète (ﷺ) nous apprend que : « L'anse la plus solide de la foi est l'amour en Allah et la haine en Allah. »<sup>2</sup> Le Prophète Ibrāhīm (ﷺ) est un exemple particulièrement probant dans le rapport d'alliance qu'il voue au Seigneur des Mondes. Cela fait de lui (ﷺ) un très bel exemple, un modèle de premier ordre, dans son attachement à son Seigneur, à sa religion et aux serviteurs d'Allah mais également dans sa prise de distance et son inimitié vis-à-vis des ennemis d'Allah dont son propre père faisait partie. Comme tout prophète ou messenger, et malgré la sagesse dont il faisait preuve, Ibrāhīm s'était heurté à son peuple qu'il appelait à l'adoration d'Allah et à l'Unicité, afin qu'ils Lui vouent un culte exclusif et qu'ils

1. *al-Mabāḥith al-ʿaqaḍiyya al-mutaʿalliqa bi-l-aḍkār*, t. 2, p. 623.

2. Ibn Abī Shayba, *al-Īmān*, p. 45.

renient toute chose susceptible d'être adorée en dehors de Lui.<sup>1</sup> Mais laissons plutôt le Coran nous le décrire :

« Et rappelle l'histoire d'Ibrāhīm, telle qu'elle se trouve dans le Coran. C'était un homme véridique et un prophète, quand il dit à son père : « Cher père ! Pourquoi adores-tu ce qui ne peut ni entendre, ni voir, ni t'être d'aucun secours ? Cher père ! J'ai reçu une part de science qui ne t'est point parvenue. Suis-moi ! Je te guiderai vers le droit chemin. Cher père ! N'adore pas Satan, car Satan a été rebelle au Miséricordieux. Cher père ! Je crains qu'un châtiment du Tout-Clément ne vienne te frapper et que tu ne deviennes un suppôt du démon. — Serais-tu hostile à mes divinités, rétorqua son père ? Ô Ibrāhīm, si tu ne cesses pas de les dénigrer, je te ferai lapider. Et maintenant disparaît de ma vue, et pour bien longtemps ! — Adieu, répondit Ibrāhīm. J'implorerai en ta faveur le pardon de mon Seigneur, car Il a toujours été Bienveillant à mon égard. Je me retire loin de vous et des divinités que vous invoquez en dehors d'Allah, pour me consacrer à l'invocation de mon Seigneur. Il se peut que je ne sois pas déçu dans mon appel ! » Puis, quand il se fut séparé d'eux et de ce qu'ils adoraient en dehors d'Allah, Nous lui fîmes don d'Ishāq (Isaac) et de Ya'qūb (Jacob), et Nous élevâmes chacun d'eux au rang de prophète. » [Sourate Marie, *Maryam*, 19 : 41-49]

C'était le point de départ de la prédication d'Ibrāhīm, l'ami intime d'Allah. Un appel empreint de sagesse qu'il adressa, pour commencer, à la personne qui lui était la plus proche, son père. Si cet appel ne recevait aucune approbation, alors il ne lui resterait plus qu'à s'écarter de cette hérésie et de ses adeptes. De cette manière, il voulait les dissuader de persister dans leur égarement et provoquer chez eux un réveil afin qu'ils réfléchissent à ce qu'était vraiment ce nouveau chemin. Ainsi, l'orateur pourrait-il se prémunir contre toute participation à leur hérésie, au cas où il serait contraint de rester parmi eux, privé de liberté de mouvement sur leur terre. Le Coran nous explique ensuite quelle stratégie fut la sienne pour appeler son peuple, les soumettant à une argumentation rigoureuse :

1. al-Qaḥṭānī, *al-Walā' wa-l-barā' fi l-islām*, p. 145.

« Raconte-leur aussi l'histoire d'Ibrāhīm qui demanda un jour à son père et à son peuple : « Qu'adorez-vous là ? — Nous adorons, dirent-ils, des idoles auxquelles nous exprimons en permanence notre attachement. — Vous entendent-elles, dit Ibrāhīm, quand vous les invoquez ? Vous sont-elles utiles ou peuvent-elles vous nuire ? — Non, répondirent-ils, mais c'est ainsi que nous avons vu agir nos pères. — Sachez, dit Ibrāhīm, que les idoles que vous adorez et qu'adoraient vos lointains ancêtres sont mes ennemis excepté le Seigneur des Mondes. » »

[Sourate Les Poètes, *ash-Shu'arā'*, 26 : 70-77]

Et comme ils ne trouvèrent d'autre réponse que l'imitation aveugle de leurs ancêtres, Ibrāhīm (ﷺ) leur fit comprendre qu'il était l'ennemi de ces fausses divinités. Allah nous interpelle à son sujet :

« Certes, vous avez eu un bel exemple en Ibrāhīm et en ceux qui étaient avec lui, quand ils dirent à leur peuples : « Nous vous désavouons, vous et les divinités que vous adorez en dehors d'Allah. Nous vous renions, et désormais l'inimitié et la haine nous séparent jusqu'à ce que vous croyiez en Allah Seul. » »

[Sourate L'Éprouvée, *al-Mumtahana*, 60 : 4]

Ce dogme, qui est celui d'Ibrāhīm (ﷺ) a été exprimé par nos grands savants de la manière suivante : « Il n'y a pas d'alliance sans désaveu, et l'alliance n'est valable qu'accompagné d'un désaveu »<sup>1</sup> comme l'a démontré le Très-Haut à travers les paroles du guide des monothéistes purs, les aimés d'Allah, lorsqu'il dit à son peuple : « Sachez, dit Ibrāhīm, que les idoles que vous adorez et qu'adoraient vos lointains ancêtres sont mes ennemis excepté le Seigneur des Mondes. »

En somme, l'alliance de l'ami intime d'Allah n'aurait jamais été valable sans la réalisation de cette équation : pas d'alliance hormis avec Allah, exclusivement, et pas d'alliance avec Allah si ce n'est en désavouant totalement tout ce qui est susceptible d'être pris en adoration. Allah dit à cet effet : « Je désavoue totalement ce que vous adorez, à l'exception de Celui qui m'a créé, car c'est Lui, en vérité, qui me guidera. » Et il en fit une parole qui devait se

1. *Ibid.*, p. 146, 147.

**perpétuer parmi ses descendants afin qu'ils reviennent [vers leur Seigneur].** ﴿ [Sourate Les Groupes, *az-Zukhruf*, 43 : 26-28]

On voit bien qu'Ibrāhīm (ﷺ) a émis son désir d'alliance avec son Seigneur et a désavoué toute autre divinité potentielle, faisant de ce principe une parole devant se perpétuer parmi ses descendants, se transmettant de prophète en prophète. Cette parole n'est autre que « Il n'y a pas de divinité (digne d'adoration) excepté Allah » reçue par le guide des monothéistes purs pour la propager jusqu'au Jour Dernier. Après cela, les conséquences de cette opposition et de cette prise de distance ne tardèrent pas à se faire sentir. Les despotes s'accordèrent pour éliminer Ibrāhīm, sempiternel refrain de l'Histoire durant laquelle chaque tyran s'est évertué à éradiquer les prédicateurs uniquement parce qu'ils appelaient à l'adoration exclusive d'Allah. Ils décidèrent donc de lui dresser un immense bûcher, mais c'était sans compter avec l'assistance et le secours d'Allah pour Son fidèle serviteur et ami (ﷺ) pour qui Il rendit le feu fraîcheur salutaire : « **Qu'on lui dresse un bûcher et qu'on le livre aux flammes !** » cria la foule, décidée à lui jouer un mauvais tour. **Mais Nous leur infligeâmes une défaite humiliante.** ﴿ [Sourate Les Rangs, *aş-Şaffāt*, 37 : 97-98]

Mis en échec et incapables de continuer, ils cessèrent toute discussion. Ils ne trouvèrent plus comme argument que l'utilisation de la force et de leur autorité pour faire triompher leur ineptie et leur tyrannie mais le Seigneur (ﷻ) déjoua leur plan. Il éleva Sa parole et Sa religion et manifesta Sa puissance : « **Jetez-le au feu, s'écrièrent les idolâtres. Faites triompher vos dieux, si vous avez la volonté de vous défendre !** » Nous dûmes alors : « **Ô feu ! Sois pour Ibrāhīm d'une fraîcheur salutaire !** » Ils voulaient la perte d'Ibrāhīm, mais c'est d'eux que Nous fimes les plus grands perdants. ﴿ [Sourate Les Prophètes, *al-Anbiyā'*, 21 : 68-70]

En outre, les instructions divines vinrent inciter le sceau des prophètes, Muḥammad (ﷺ) à suivre la voie d'Ibrāhīm.<sup>1</sup> Dieu le Très-Haut a dit : « **Puis Nous t'avons révélé : « Suis le culte d'Ibrāhīm, ce pur monothéiste qui ne s'est jamais compromis avec les païens. »** ﴿ [Sourate Les Abeilles, *an-Nahl*, 16 : 123] et : « **Suivez donc la**

1. *Ibid.*, p. 148, 149.



**religion d'Ibrāhīm, ce pur monothéiste, qui ne s'est jamais compromis avec les païens.** ﴿ [Sourate La Famille d'Imrān, *Āl 'Imrān*, 3 : 95]

À ce sujet, Allah dit aussi : « **À ceux qui disent : « Faites-vous Juifs ou Chrétiens et vous serez dans le droit chemin ! » Réponds : « Non ! Suivons plutôt le culte d'Ibrāhīm, ce pur monothéiste qui ne s'est jamais compromis avec les païens. »** ﴾ [Sourate La Vache, *al-Baqara*, 2 : 135] ;

« **Certes, les plus fondés à se réclamer d'Ibrāhīm sont sûrement ceux qui l'ont suivis, ainsi que ce Prophète et ceux qui ont cru en sa mission. Allah est le protecteur des croyants.** ﴾ [Sourate La Famille d'Imrān, *Āl 'Imrān*, 3 : 68] ;

« **Qui donc professe une meilleure religion que celui qui se soumet à Allah, tout en faisant le bien et en suivant le culte d'Ibrāhīm, ce monothéiste exemplaire dont Allah a agréé l'amitié ?** ﴾ [Sourate Les Femmes, *an-Nisā'*, 4 : 125] ;

« **Luttez comme il se doit pour la cause d'Allah ! C'est Lui qui vous a élus, sans vous imposer aucune gêne dans votre religion, qui est la religion de votre père Ibrāhīm, lequel vous à lui-même déjà nommés les "Musulmans."** ﴾ [Sourate Le Pèlerinage, *al-Hajj*, 22 : 78] ;

« **Mais qui donc se détournera, à moins d'être un esprit insensé, de la religion d'Ibrāhīm ?** ﴾ [Sourate La Vache, *al-Baqara*, 2 : 130]

Toutes ces recommandations d'Allah à la communauté de Muḥammad (ﷺ) au sujet d'Ibrāhīm (ﷺ) ont été transmises pour que son exemple soit suivi, d'une part, dans l'adoration exclusive qu'il vouait à son Seigneur et dans la confiance qu'il plaçait en Lui, et d'autre part, dans son désengagement face au polythéisme et ses partisans, et dans l'hostilité qu'il nourrissait envers le faux et tous ceux qui s'en réclamaient.<sup>1</sup>

En fait, les exemples prouvant que ce principe est inhérent à l'attestation de foi sont nombreux, les récits des prophètes notamment en attestent, parmi lesquels celui de Nūḥ (ﷺ) et de sa femme.

Le credo « *Lā ilāha illa Llāh* » réunit Ṣuhayb le Byzantin, Bilāl l'Abyssin, Salmān le Perse et Abu Bakr l'Arabe Qurayshite. L'esprit

1. *Ibid.*, p. 150.

de clan qui régnait auparavant au niveau des tribus, des nationalités, ou des territoires disparut parce que le Prophète (ﷺ) leur enseigna :

« Laissez tomber l'esprit de clan, il est malsain ! » [Bukhāri],  
« N'est pas des nôtres, celui qui appelle à l'esprit de clan. N'est pas des nôtres, celui qui combat par esprit de clan, et n'est pas des nôtres, celui qui meurt par esprit de clan ! » [Muslim]

Ainsi, l'exemple qu'ils nous ont laissé demeure à travers l'histoire, est un jalon sur la voie de droiture et de moralité pour qui voudrait l'emprunter<sup>1</sup>.

## **H – Les effets de la profession de foi**

---

La parole d'Unicité a de grandes répercussions sur la vie du croyant, citons-en quelques unes :

- 1- Celui qui croit en cette parole a une grande ouverture d'esprit contrairement à ceux qui se réclament de divinités multiples ou nient l'existence d'une Divinité.
- 2- La croyance en ce credo nourrit en l'être humain une certaine fierté et une force de caractère sans lesquelles rien ne peut être entrepris, car rien ne peut être utile excepté Allah, et rien ne peut nuire excepté Allah ; Il est Celui qui donne la vie et la mort, le Sage, le Puissant, le Souverain suprême. En conséquence, toute forme de crainte envahissant le cœur s'estompe hormis la crainte du Tout-Puissant. On ne peut donc trouver le serviteur la tête baissée ou la main tendue implorant une créature ou pétrifié par sa grandeur car, contrairement au polythéiste, au mécréant, ou à l'athée, il sait que la magnificence, la grandeur et la puissance appartiennent à Allah Seul.
- 3- L'humilité et la fierté naissent de cette croyance mais sans rabaissement ni orgueil.
- 4- L'ambassadeur de cette parole sait avec certitude que la voie de la délivrance (du Feu) et de la réussite réside uniquement dans la purification de sa personne et dans les œuvres de bien, alors que les polythéistes et les infidèles remplissent leur vie

---

1. al-Qaḥṭānī, *ibid.*, p. 158.

de vains espoirs. Certains d'entre eux disent que le fils de Dieu a été crucifié et tué en guise d'expiation de nos péchés, d'autres qu'ils sont les enfants préférés de Dieu et qu'Il ne peut donc les châtier pour leurs péchés, d'autres encore que leurs dignitaires et les pieux parmi eux intercèderont auprès de Dieu en leur faveur. Il en est aussi qui pensent que les vœux et les offrandes qu'ils font à leurs prétendues divinités les autorisent à agir comme bon leur semble. Quant à l'athée, il croit qu'il est complètement libre de mouvement sur Terre et qu'il n'est pas contraint par les lois divines, alors qu'en réalité, il n'est que l'esclave de ses propres passions et de ses désirs.

- 5- Le découragement ou le désespoir ne sauraient l'habiter car il a la conviction intime que les trésors des Cieux et de la Terre appartiennent à Allah. De ce fait, il est plein d'espoir, tranquille et serein quand bien même il serait mis au banc, humilié et que les moyens de subsistance viendraient à manquer.
- 6- La croyance en cette profession de foi nourrit chez l'homme une certaine force de caractère qui se pare de détermination, de courage, d'endurance, de constance et de confiance quand il doit endosser une lourde responsabilité car son objectif en est la satisfaction d'Allah, et il sait que la force qui l'accompagne est celle du Seigneur des Cieux et de la Terre. Par conséquent, la résistance, la fermeté et la stabilité qu'il puise de cette représentation le rendent aussi solide qu'un roc. Comment le polythéisme et l'incroyance procureraient-ils cet aplomb et cette fermeté ?
- 7- L'attestation de foi donne du courage et remplit le cœur d'audace, car en vérité, les deux choses qui rendent lâche et déstabilisent sont l'amour de soi, des biens, et de la famille, d'une part, et d'autre part la croyance que quelqu'un en dehors d'Allah est capable de donner la mort. Or, tout ceci s'efface du cœur grâce à « *Lā ilāha illa Llāh.* » L'homme comprend qu'Allah seul est le véritable possesseur de son âme et de ses biens, et donc il n'a plus peur de sacrifier ce qu'il a de plus cher pour la satisfaction de son Seigneur. En effet, nul ne peut porter atteinte à sa vie, ni un homme, ni une bête, sauf si son

terme est venu. Quiconque croit en Allah le Très-Haut n'a pas d'équivalent en terme de courage, rien ne lui fait plus peur, au point qu'il serait prêt à faire face que ce soit à une armée de soldats aux épées brandies, à une pluie de balles ou une averse de bombes.

- 8- Elle donne une valeur à l'homme et développe en lui les qualités de contentement et de satisfaction. De même, elle le purifie de la convoitise et de ses maux et également de la jalousie, de la bassesse et de tout autre comportement abject.
- 9- La foi astreint l'homme aux Lois d'Allah et à leur préservation, car le croyant a la certitude qu'Allah est informé de toute chose, qu'Il est plus proche de lui que sa propre veine jugulaire et que, s'il peut échapper à la violence de n'importe qui, il ne peut échapper à Allah (ﷻ). Par ailleurs, plus la foi est enracinée dans l'esprit de l'homme, plus il tend à respecter les commandements divins, à s'arrêter aux limites, et moins il s'avise de commettre ce qu'Allah a interdit. Plus encore, il s'empresse d'accomplir les bonnes œuvres et s'acquitte de ses obligations envers son Seigneur.

En conclusion, le serviteur dont Allah a rempli le cœur de la foi en la parole « il n'y a de divinité (méritant l'adoration) qu'Allah » est un véritable serviteur obéissant et soumis à son Seigneur, à Lui la louange et la gloire. Ceci est le fondement de l'Islam, l'origine de sa force, et tout ce qui vient ensuite en termes de croyance islamique et de règles juridiques n'est qu'une conséquence directe de cette force, qui, si elle disparaît, laisse l'Islam démuné.<sup>1</sup>

---

1. al-Mawdūdī, *Mabādi' al-islām*, p. 87.



## CHAPITRE II

### La preuve de l'existence du Créateur

Bien que le Coran ne s'attarde pas à débattre clairement avec ses réfractaires de l'existence d'un Créateur, il faut savoir que la foi en l'existence d'un Créateur pour cet Univers est une nécessité que la raison ne peut réfuter et non pas une question théorique exigeant des preuves et des arguments. En effet, la raison admet par déduction simple que l'empreinte est le témoin de l'existence d'un auteur et que l'on ne peut imaginer une empreinte, aussi insignifiante soit-elle, sans auteur. Que dire donc de cet Univers impressionnant ? Pour cette raison évidente, le Coran n'a pas abordé la question sous la forme d'un débat, pas même lorsqu'il mentionne l'opposition de Pharaon au Seigneur des Mondes quand il déclara : « **Qui donc est ce Seigneur de l'Univers ?** » [Sourate Les Poètes, *ash-Shu'arā*, 26 : 23] et s'adressant aux dignitaires : « **Vous n'avez pas, que je sache, d'autre dieu que moi !** » [Sourate Le Récit, *al-Qaṣaṣ*, 28 : 38] puis « **Hāmān, dit Pharaon, construis-moi une tour. Peut-être atteindrai-je ainsi les voies des sphères célestes, de façon à voir le Dieu de Mūsā, car je soupçonne celui-ci d'être un menteur.** » [Sourate Le Pardonneur, *Ġāfir*, 40 : 36, 37] et pourtant, Mūsā (ﷺ) ne prêta pas attention à toutes ces allégations et se comporta avec lui en le considérant comme faisant partie de ceux qui croient en l'existence d'un Créateur. Il lui dit par exemple : « **Tu sais bien que des preuves aussi évidentes ne peuvent émaner que du Seigneur des Cieux et de la Terre. J'estime, ô Pharaon, que tu es totalement perdu.** » [Sourate Le Voyage nocturne, *al-Isrā*, 17 : 102] Le Noble Coran déplore ce refus, cet orgueil et cet entêtement : « **Nous envoyâmes ensuite Mūsā et son frère Hārūn, munis de Nos signes et de preuves évidentes, à Pharaon et aux notables de son royaume, qui les accueillirent avec morgue, car c'étaient des gens**

**pleins d'arrogance. « Allons-nous croire, s'écrièrent-ils, en deux hommes identiques à nous, et dont le peuple est notre esclave ? »** » [Sourate Les Croyants, *al-Mu'minūn*, 23 : 45-47] car, nous précise-t-Il, plus loin : **« Et bien que convaincus dans leur for intérieur de la véracité de Nos signes, ils les nièrent par injustice et par vanité. Considère quelle a été la fin des corrupteurs. »** [Sourate Les Fourmis, *an-Naml*, 27 : 14]

Le contexte de croyance dans lequel a été révélé le Coran était globalement le paganisme, mais dans certaines contrées ou chez certaines tribus, le Judaïsme et le Christianisme dominaient. Il est certain que les gens du Livre ne renient pas l'existence d'un Créateur, mais en ce qui concerne les païens, ce que l'on sait moins, c'est que malgré leur adoration tournée vers leurs idoles, ils attestent eux aussi de l'existence du Créateur (ﷻ), comme l'évoque à maintes reprises le Noble Coran.<sup>1</sup> Le Très-Haut dit effectivement : **« Si tu leur demandais qui a créé les Cieux et la Terre, ils répondraient sans hésitation : « C'est Allah ! » Dis-leur alors : « La louange est à Allah (et non pas à autrui) »<sup>2</sup> ! »** Mais hélas ! la plupart des hommes ne savent pas reconnaître leurs erreurs. » [Sourate *Luqmān*, 31 : 25] et Il ajoute ensuite : **« Et lorsque des vagues, aussi sombres que des ténèbres, recouvrent leur vaisseau, ils invoquent Allah avec ferveur et une foi ardente. »** [Sourate *Luqmān*, 31 : 32] Voilà donc pourquoi le Coran n'a pas eu besoin d'ouvrir la discussion avec ces gens-là. Quoi qu'il en soit, même hors du contexte coranique, on n'a jamais vu quelqu'un renier l'existence du Créateur comme le dit ash-Shahrastānī : « Concernant la réfutation de l'existence d'un Créateur, Savant, Puissant et Sage, je n'y vois pour personne matière à discussion, et je ne connais personne qui en ait parlé, sauf peut-être ce qui a été rapporté d'une petite frange d'athées. D'ailleurs je ne considère pas les auteurs de ces propos comme négateurs du Créateur, au contraire, ils reconnaissent Son existence, ainsi je n'ai pas jugé bon de compter cette question parmi les théories étayées par des preuves quelconques. »<sup>3</sup>

Le Coran ne se lance pas dans un débat direct avec ceux qui renient l'existence d'un Créateur mais de nombreuses preuves viennent

1. Muḥammad al-Kubaysī, *al-Muḥkam fī l-'aḳāḍa*, p. 65, 66.

2. *Tafsīr at-Ṭabarī*. [NdT]

3. ash-Shahrastānī, *Nihāyatu l-iqdām*, p. 123, 124.

affirmer Son existence, même si, en général, leur but premier est d'affirmer quelque chose de plus telle que l'Unicité, la prophétie, ou bien la Résurrection.<sup>1</sup>

## A – La preuve par la création

Le point essentiel à retenir ici est que la création, dans tout ce qui la compose, est un témoin phare de l'existence de son Créateur, le Sublime, le Puissant, gloire à Lui, qui interpelle les esprits : « **Ont-ils été créés à partir de rien ou sont-ils eux les créateurs ? Ou ont-ils créé les Cieux et la Terre ? Mais ils n'ont plutôt aucune conviction...** » [Sourate Le Mont Sinaï, *af-Tūr*, 52 : 35, 36] Allah leur dit : « Vous existez, c'est une réalité que vous ne pouvez nier », de la même façon, les Cieux et la Terre existent bel et bien. Les esprits s'accordent sur le fait que toute existence nécessite une cause, le chamelier dans le désert n'a aucun mal à s'en rendre compte : « Le crottin indique le passage d'un chameau, les traces indiquent un parcours, et un ciel orné de constellations ainsi qu'une terre pleine de défilés<sup>2</sup> ne sont-ils pas les signes de l'existence de l'Omniscient, Informé de tout ? » Les grands chercheurs qui étudient la vie et le domaine du vivant le conçoivent également, l'un d'eux dira : « Le Dieu Tout-Puissant, Majestueux, Informé de tout, Capable sur toute chose m'est apparu à travers l'ingéniosité de Sa création au point de me laisser confondu et perplexe. Quelle force, quelle sagesse, et quelle ingéniosité voit-on dans ces créatures, quelle que soit leur taille, qu'Il a façonné de Ses propres Mains. »<sup>3</sup>

Voici ce à quoi fait référence le verset en question et qui est connu chez les savants sous le nom de « Principe de causalité » (*Qānūn as-Sababiyya*) qui énonce la chose suivante : un phénomène potentiel ne peut se produire par lui-même, car il ne possède pas intrinsèquement la cause suffisante pour se donner l'existence. Il ne peut donc être indépendant en terme de création vu qu'il est incapable d'accorder à autrui ce qu'il ne possède pas lui-même.<sup>4</sup> Ainsi, les

1. Muḥammad al-Kubaysī, *al-Muḥkam fī l-'aḳīda*.

2. Passage étroit entre deux montagnes. [NdT]

3. Ḥasan Ayyūb, *Ma'ā Allāh*, p. 76.

4. 'Umar al-Ashqar, *al-'Aḳīda fī Llāh*, p. 69.



savants de l'islam n'ont eu de cesse d'opposer ce principe aux allégations des athées. L'imam Abū Ḥanīfa, par exemple, fut confronté à des incroyants reniant le Créateur et il les questionna ainsi : « Que pensez-vous d'un homme disant avoir vu une embarcation chargée de toutes sortes de colis, remplie de butins, ballottée par les vents, les vagues des fonds marins venant s'entrechoquer sur sa coque, et qui, malgré tout, vogue droit, sans capitaine pour la diriger, ni matelots pour l'accompagner. Serait-ce plausible ? » Ils répondirent : « Voilà une chose que la raison ne peut accepter ! » Et Abū Ḥanīfa de continuer : « Qu'Allah en soit donc glorifié ! S'il n'est pas concevable pour l'esprit qu'une embarcation vogue droit sur l'eau sans aucune aide, comment peut-on concevoir cet Univers avec toutes ses différentes situations, les phénomènes qui s'y produisent, son expansion extraordinaire, tout cela sans Créateur ni Protecteur ! » Ils se mirent à pleurer et acquiescèrent, puis se repentirent.<sup>1</sup> Ce principe auquel se soumettent volontiers les esprits est effectivement celui décrit et énoncé par le verset : **« Ont-ils été créés à partir de rien ou sont-ils eux les créateurs ? »** C'est la preuve qui condamne les gens doués de raison à admettre qu'il y a un Créateur adoré, et ce verset emploie un style si éloquent et percutant qu'ayant à peine effleuré l'oreille, il génère des frissons dans tout le corps.<sup>2</sup>

Rappelons ces vers déclamés par le poète :

*Etonnant L'ingrat ! Comment peut-il désobéir à Dieu autant  
Ou pire encore, le renier complètement ?*

*Dans chaque chose il y a un signe, un avertissement  
Rappelant qu'Allah est un, évidemment !*

Le Coran a abordé le sujet de la création et de l'administration d'une manière particulière en prenant soin d'appeler la raison humaine à observer l'Univers et les innombrables signes d'Allah qui le composent et en l'invitant à sortir de sa léthargie, afin qu'il réfléchisse et médite sur le royaume des Cieux et de la Terre. De diverses manières et à maintes reprises, le Coran exprime cette idée pour que l'être humain puisse tendre l'oreille et sache regarder autour de lui, ainsi peut-être retrouvera-t-il la foi en son Créateur (ﷻ), et saura-t-il

1. Ḥasan Ayyūb, *Ma'ā Allāh*, p. 68 ; °Umar al-Ashqar, *al-°Aqīda fī Llāh*, p. 70.

2. °Umar al-Ashqar, *al-°Aqīda fī Llāh*, p. 71.

enfin qu'il est l'œuvre d'Allah, le Créateur, l'Administrateur, Seul à mériter l'adoration, sans associé.<sup>1</sup>

## **B – La preuve par la saine nature et le pacte**

Avoir conscience de l'existence d'un Créateur et reconnaître qu'Il est le Seigneur est une chose spontanée inscrite en l'être humain, dans sa nature profonde, de sorte que si on laissait un individu complètement esseulé dans un endroit désert éloigné de toute influence extérieure et de toute anomalie de croyance, il percevrait par sa nature même qu'il existe un Créateur, Organisateur, Gouverneur. Plus encore, il destinerait son amour à ce Créateur. De là, nous comprenons que les idées des athées consistant à nier Son existence proviennent de déviations par rapport à leur saine nature (*Fitra*). Elles sont dues à l'emprise des démons et leurs manigances sur leurs personnes. On retrouve cette preuve de la saine nature aussi bien dans le Noble Coran que dans la pure tradition prophétique. Le Coran nous dit par exemple : **« Consacre-toi à la religion, en monothéiste sincère ! C'est Allah qui a voulu que cette croyance fût inhérente à la nature de l'homme. Et l'ordre établi par Allah ne saurait être modifié. Telle est la religion de rectitude, mais la plupart des gens n'en savent rien. »** [Sourate Les Byzantins, *ar-Rûm*, 30 : 30] La saine nature mentionnée est en fait l'Islam, car Allah le Sublime a créé l'être humain soumis (musulman) et monothéiste.<sup>2</sup>

Quant au Prophète (ﷺ), il nous a informé que :

« Tous les enfants naissent sur la saine nature, ensuite ce sont les parents qui les mettent sur la voie du Judaïsme, du Christianisme, ou du Mazdéisme<sup>3</sup>. De même, lorsque la femelle met bas (d'un petit bien portant, NdT), y trouvez-vous une mutilation quelconque (mutilation des oreilles, NdT) ? »

[Bukhāri]

1. al-Ġāmidī, *Ĥimāya ar-rasūl ĥimā at-tawḥīd*, p. 216.
2. *al-Mabāḥith al-ʿaqaḍiyya al-mutaʿalliqa bi-l-aḍkār*, t. 1, p. 368.
3. Appelés aussi Zoroastriens du nom de Zoroastre (Zarathustra) né environ 1 000 ans avant J.-C., il a transformé l'adoration indo-iranienne en une religion centrée autour d'une fausse divinité, Ahura Mazda, qu'ils adorent à travers des rituels liés au feu. [NdT]

Dans le hadith divin (*qudusī*)<sup>1</sup>, le Très-Haut a dit : « J'ai certes créé tous Mes serviteurs sur le monothéisme pur, mais les diables les détournent de leur voie. » [Muslim] Et le terme *ḥanīf*, pl. *ḥunafā'*<sup>2</sup> employé dans le hadith signifie « s'écarter des différentes voies pour revenir à celle de l'Islam. »<sup>3</sup> Ajoutons que la saine nature a une importance telle dans l'orientation des hommes vers leur Seigneur et dans leur prise de conscience de Son existence que le Prophète (ﷺ) ne manquait pas de réaffirmer son appartenance à cette saine nature, celle de l'Islam, aux extrémités du jour et de la nuit. Il montrait ainsi que les influences extérieures telles que les tentations sataniques ou les insufflations n'avaient pas affecté sa nature profonde. On rapporte à ce propos que le Prophète (ﷺ) disait au réveil et au coucher :

« Le jour se lève sur nous / la nuit tombe et nous sommes tels que notre Seigneur nous a créés, soumis, attestant que Lui Seul mérite l'adoration, suivant la religion de notre Prophète Muḥammad et le culte de notre père Ibrāhīm qui était exclusivement soumis à Dieu est n'était point du nombre des associateurs. »<sup>4</sup>

Il (ﷺ) a donc confirmé le caractère sain de la nature humaine en disant : « ainsi que la parole de l'adoration exclusive », ce qui correspond à l'attestation de foi « *Lā ilāha illa Llāh* », puis : « *la religion du Prophète Muḥammad (ﷺ)* », qui est clairement l'Islam, et : « *la voie de notre père Ibrāhīm, pur monothéiste soumis* » c'est-à-dire s'écarter de tout ce qui corrompt sa nature profonde parmi les différentes religions et croyances erronées reniant le Seigneur (ﷻ) ou Lui attribuant des égaux dans Sa Royauté ou Sa Divinité, afin de rester sur la voie de la soumission pure. En vérité, à partir du moment où il rend effective l'Unicité au niveau de la Divinité (*Tawḥīd al-Ulūhiyya*), il réalise systématiquement l'Unicité au niveau de la Seigneurie (*Tawḥīd ar-Rubūbiyya*), puisque

1. Parole rapportée par le Prophète (ﷺ) d'après son Seigneur. Cf. Conclusion de shaykh Ibn al-Uthaymīn sur ce sujet dans *Sharḥ al-arbaʿīn an-nawawiyya*, p. 261, Dār ath-thurayyā li-n-Nashr. [NdT]

2. Traduit ici par « monothéiste sincère » et ailleurs par « monothéiste pur. » [NdT]

3. *Tafsīr al-Qurṭubi*, 20/144.

4. al-Albānī, *as-Silsila aṣ-ṣaḥīḥa*, n° 2989 ; Aḥmad, *al-Musnad*, 3/406, 407.

cette dernière est incluse dans la première. Et ainsi, la saine nature représente donc l'Unicité de la Seigneurie.<sup>1</sup>

En outre, cette nature profonde dont Allah a doté Ses serviteurs possède un lien très étroit avec le pacte établi entre Allah (ﷻ) et les fils d'Adam alors qu'ils n'étaient encore que des particules<sup>2</sup>, comme l'indique la parole du Très-Haut :

**« Et lorsque ton Seigneur tira des lombes des fils d'Ādam leurs descendants et les fit témoigner contre eux-mêmes, en leur demandant : « Ne suis-je pas votre Seigneur ? » Et ils répondirent : « Oui, nous en témoignons ! » Et ce, afin que vous ne puissiez plus dire le Jour de la Résurrection : « Nous avons été pris au dépourvu » ; ou que vous ne disiez : « Ce sont nos ancêtres qui, les premiers, donnaient des associés à Dieu, et nous, en tant que leurs descendants, nous n'avons qu'hériter leur culte. Vas-Tu nous châtier pour ce que faisaient ces négateurs ? » »** ﴿ Sourate Les Murailles, *al-A'rāf*, 7 : 172, 173 ]

Cet engagement sous forme de pacte avec les hommes exprime le fait qu'ils reconnaissent Allah, exaltée soit Sa grandeur, en tant que Seigneur. À cet effet, Allah fit témoigner les hommes contre eux-mêmes. Depuis, certains parmi eux ont veillé à préserver ce pacte et ont agi en conséquence, tenant compte de ses implications, notamment de l'adoration exclusive de leur Seigneur et donc de la réalisation de Son unicité ; ils ont aussi eu foi en leurs prophètes (Paix sur eux) et en leurs messages. D'autres, bien au contraire, se sont laissés bernier par les diables et ont altéré leur nature profonde pour tomber dans la mécréance et l'athéisme, qu'Allah nous en préserve, oubliant leur témoignage et leur constitution première qui reconnaissait à Allah le Très-Haut Sa nature de Seigneur. Pourtant, Allah n'a pas laissé Ses serviteurs à l'abandon, Il leur a envoyé des messagers accompagnés de Révélation pour que les gens n'oublient pas cet engagement précieux conclu avec leur Seigneur dans le Monde des âmes.<sup>3</sup> Le Prophète (ﷺ) a d'ailleurs enseigné à ses compagnons une

1. *al-Mabāḥith al-ʿaḳādiyya al-mutaʿalliqa bi-l-aḳkār*, t. 1, p. 370.

2. Litt. « dans le monde des atomes » ou « des âmes. » [NdT]

3. J'ai choisi de rendre « *ʿĀlam a ḡ-ḍurr* » par « Mondes des âmes » bien qu'il semble y avoir une légère différence entre « *ʿĀlam a ḡ-ḍurr* » et « *ʿĀlam al-arwāḥ* », respectivement « le Monde des particules » et « le Monde des âmes », et que ce dernier soit plus large que le

parole à dire le matin et le soir. Il est rapporté dans les deux *Ṣaḥīḥ* que le Prophète (ﷺ) a dit :

« La meilleure demande de pardon (*Sayyid al-Istighfār*) pour le serviteur est de dire : “Ô Allah ! Tu es mon Seigneur ! Point de divinité digne d’adoration hormis Toi ! Tu m’as créé et je suis donc Ton serviteur. Je resterai fidèle autant que possible à mon pacte et à ma promesse envers Toi. Je cherche refuge auprès de Toi contre tout le mal que j’aurais pu faire. Je reconnais toutes les faveurs que Tu m’a accordées de même que je reconnais mes péchés. Pardonne-moi donc car personne ne pardonne les péchés si ce n’est Toi.” » [Bukhārī]

Le passage « Je resterai fidèle à mon pacte » signifie : « je ne m’écarterai pas du pacte de foi et de reconnaissance de Ton Unicité que nous avons conclu. »<sup>1</sup>

Ibn Ḥajar rapporte qu’Ibn Baṭṭāl a expliqué ainsi la parole du Prophète (ﷺ) : « Cela désigne le pacte établi par Allah avec Ses serviteurs au moment où Il les fit sortir sous forme de particules et les fit témoigner contre eux-mêmes en les interrogeant : « Ne suis-je pas votre Seigneur ? » les amenant à affirmer Son caractère de Seigneur et à admettre Son unicité, les faisant également accepter la promesse faite à travers les paroles de Son Prophète (ﷺ). »<sup>2</sup> En somme, celui qui s’astreint à prononcer quotidiennement cette magnifique évocation (*dīkr*) pourra, par la grâce d’Allah le Très Haut, se prémunir contre les déviations et les égarements et rester, par la même, fidèle à la promesse le liant à son Seigneur.<sup>3</sup>

## C – L’Univers

Allah (ﷻ) a dit : « **Nous continuerons à leur montrer Nos signes, aussi bien dans l’Univers qu’en eux-mêmes, jusqu’à ce qu’ils reconnaissent que ce Coran est bien la Vérité. Ne suffit-il donc pas que**

premier qui correspond spécifiquement aux âmes extraites des lombes d’Adam. Car les âmes sont créées bien avant les corps comme l’expliquent les gens de science, parmi eux ash-Shawkānī, Ibn Ḥajar, Ibn al-Qayyim et d’autres. [NdT]

1. *Natā’ij al-afkār fi sharḥ ḥadīth al-istighfār*, p. 240.

2. *Faḥ al-bārī*, 11/99.

3. *al-Mabāḥith al-‘aqadiyya al-muta‘alliqā bi-l-aḍkār*, t. 1, p. 373.

**ton Seigneur soit Témoin de toute chose ?** » [Sourate Les Versets détaillés, *Fuṣṣilat*, 41 : 53] Sa parole : « **Nous continuerons à leur montrer Nos signes dans l'Univers** » signifie : « les signes de Notre Unicité et de Notre Puissance »<sup>1</sup> et « **dans l'Univers** », toujours selon al-Qurṭubi, désigne les quatre coins des Cieux et de la Terre, du Soleil à la Lune, en passant par les étoiles, la nuit, le jour, le vent, la pluie, le tonnerre, les éclairs ou même les plantes<sup>2</sup> et toutes les autres beautés qui animent la création d'Allah. L'inimitabilité du Noble Coran en matière scientifique a été longuement abordée par les savants du domaine du vivant qui nous donnent quelques exemples des merveilles qu'il contient :

### 1. – Le manque d'oxygène en altitude

Le Très-Haut dit : « **Allah ouvre à l'Islam le cœur de celui qu'Il veut diriger ; mais celui qu'Il veut égarer, Il lui comprime la poitrine et lui coupe le souffle, comme à qui tenterait d'escalader le ciel. C'est ainsi qu'Allah couvre d'opprobre les incrédules.** » [Sourate Les Bestiaux, *al-An'ām*, 6 : 125] Ce verset nous indique que lorsque l'être humain monte dans les hauteurs, s'élève en altitude, sa poitrine se resserre et il ressent un étouffement. Ceci est dû au fait que plus nous montons en altitude, plus l'oxygène se fait rare et plus la pression de l'air diminue, voilà pourquoi l'être humain éprouve une gêne respiratoire.

### 2. – Le mouvement des étoiles et des planètes dans leurs orbites

Pendant longtemps, les hommes (du monde chrétien – NdT) croyaient que la Terre était le centre de l'Univers et que le Soleil, la Lune et les autres satellites tournaient autour d'elle. Lorsqu'ils retrouvaient une étoile toujours à la même place dans le ciel, ils l'a considéraient comme fixe, jusqu'au jour où un certain Galilée<sup>3</sup>

1. *Tafsīr al-Qurṭubi*, 15/374.

2. *Tafsīr al-Qurṭubi*, 15/374.

3. Muḥammad ibn Jābir al-Ḥarrānī al-Battānī 858/929 est le précurseur de Galilée 1564/1652. Galilée est une mauvaise référence quand les Musulmans sont les pères des sciences modernes. [NdT]

évoqua la possibilité que ce soit la Terre qui tourne autour du Soleil et non l'inverse, et que le Soleil soit considéré comme le centre de l'Univers. Le Coran, quant à lui, en avance sur toutes les époques, invalidait déjà toutes les suppositions que l'Univers avait un centre fixe ; Allah dit en effet : **« Le Soleil ne peut rattraper la Lune, ni la nuit devancer le jour ; et chacun vogue dans une orbite »** [Sourate *Yā Sīn*, 36 : 40] puis **« Non ! Je jure par les positions des étoiles – et c'est vraiment un serment solennel, si vous saviez ! – »** [Sourate L'Évènement, *al-Wāqī'a*, 56 : 75, 76] Les savants ont découvert en effet que les positions des étoiles, comme leurs trajectoires, ne sont pas accidentelles, loin de là ! L'astre est placé de telle sorte que les nombreuses forces d'attraction présentes dans l'Univers et la force centrifuge issue de la rotation n'entraînent pas de perturbation cosmique. La trajectoire assignée à l'astre lui confère un équilibre parmi toutes les forces environnantes. De plus, la science a démontré tardivement que les proportions du système solaire étaient soumises à un calcul arithmétique très précis. Comment donc le bédouin de l'époque antéislamique qui observait des étoiles éparpillées sur la voûte céleste pouvait-il s'imaginer que leur disposition avait énormément d'importance ?<sup>1</sup>

### 3. – Rotation de la Terre et déplacement des montagnes

Allah le Très-Haut a dit : **« Et tu verras alors les montagnes que tu croyais immobiles filer à la vitesse des nuages. C'est l'œuvre d'Allah qui a tout façonné à la perfection... »** [Sourate Les Fourmis, *an-Naml*, 27 : 88] Auparavant, les gens pensaient que les montagnes, tout comme la Terre, étaient immobiles, ils les donnaient même à titre d'exemple. Mais le Coran est venu bouleverser les représentations habituelles ancrées dans leurs esprits, en décrivant un phénomène naturel. Les montagnes, comme l'explique le Noble Coran, se déplacent à la manière des nuages, c'est-à-dire que, de même que les nuages ne peuvent se mouvoir qu'à condition d'être mus par un élément extérieur, en l'occurrence le vent, les montagnes ne peuvent se déplacer seules ; ce sont en fait des pieux plantés dans le sol qui les entraînent dans son mouvement. Autrement, comment pourrait-on dire des montagnes qu'elles bougent à la manière des nuages ?

1. *al-Barāhīn al-ʿilmiyya*, p. 106.

En réalité, ceci fait partie des merveilles de la création d'Allah qui a tout façonné à la perfection, et cela confirme notre certitude.<sup>1</sup>

#### 4. – Une séparation entre deux mers salées

Le Noble Coran énonce : « Il a donné libre cours aux deux mers pour se rejoindre et Il y a entre elles une barrière qu'elles ne dépassent pas. Lequel donc des bienfaits de votre Seigneur nierz-vous ? De ces deux [mers] sortent la perle et le corail. » [Sourate Le Tout-Miséricordieux, *ar-Rahmān*, 55 : 19-22] Ces versets parlent de deux mers qui se rejoignent et dont le point de rencontre est symbolisé par une barrière. Il apparaît que se sont deux mers véritables, des eaux salées et non pas une mer et un fleuve car il est dit : « De ces deux [mers] sortent la perle et le corail. » Or, le corail, que l'on trouve sous forme de perles ou d'organismes rouges par exemple, a besoin d'une eau saline pour prospérer, ce qui nous conforte dans l'idée que ce sont bien deux mers qu'une barrière sépare au point de rencontre ; Cette rencontre se faisant forcément au niveau d'un détroit, sinon il n'y aurait pas lieu de les considérer comme deux mers séparées mais comme une seule et même eau. Ce que les versets affirment est tout à fait étonnant puisque, dans la perception commune, il ne peut y avoir de barrière entre deux eaux qui se touchent, c'est une vérité qui fut ignorée jusqu'en 1962 où la parole coranique fut confirmée par les découvertes scientifiques.<sup>2</sup>

#### 5. – La vibration de la terre qui reçoit la pluie et fait pousser les plantes

Comme il est dit dans le Coran : « Ne vois-tu pas aussi comment la terre desséchée vibre 3, dès que Nous l'arrosons de pluie, pour

1. *Ta'ammulāt fī l-'ilm wa-l-īmān*, p. 178.

2. *al-Barāhīn al-'ilmīyya*, p. 111.

3. Il me paraît pertinent, ici, d'utiliser un terme qui exprime la vibration ou le tremblement plus apte à rendre compte des découvertes scientifiques récentes. Le mot « *ihazzat* » exprime l'oscillation, le balancement, la vibration et s'emploie pour décrire l'effervescence de la terre d'où le choix de M. Chiadmi qui traduit par « reprend vie. » Mais l'utilisation du verbe « *Ihtazza* » n'est bien évidemment pas fortuite, en effet, le tremblement de la terre permet d'une part à la graine de tomber et, d'autre part, au niveau de la graine elle-même se produit une décharge électrique indispensable pour amorcer l'éclosion. Cf. *az-Zendāni, an-Najjār*.



**se gonfler et se couvrir de toutes sortes de couples de plantes luxuriantes ?** » [Sourate Le Pèlerinage, *al-Hajj*, 22 : 5] La science confirme le fait que la terre tremble au moment où elle reçoit la pluie, suite à quoi, les graines, les bulbes, les tubercules, les rhizomes, les bactéries et les microbes s'activent. Avec l'absorption de l'eau, la division et la différenciation cellulaires se mettent en route, les nutriments complexes deviennent ainsi plus grands et plus nombreux. Le remplissage des interstices de la terre active les sédiments, et une extraordinaire ionisation s'opère au sein des molécules. Les vers de terre s'animent et creusent des galeries souterraines, engloutissant de grandes quantités de terre, qui sera regurgitée plus loin, décomposée. Toute cette activité provoque une augmentation du volume de terre telle que l'on peut l'observer lors de la fermentation des levures et, dans la terre, de nombreux phénomènes de ce type sont observables. Nous voyons, donc, une fois de plus, que les données du Coran sont en parfaite adéquation avec les données scientifiques.<sup>1</sup>

## 6. – La plus fragile des demeures

Dans la sourate de l'Araignée, on peut lire : **« Ceux qui prennent des protecteurs en dehors d'Allah sont semblables à l'araignée qui, à partir de sa toile, se donne une demeure. Mais y a-t-il une demeure plus fragile que celle de l'araignée ? Si seulement ils pouvaient le savoir ! »** [Sourate L'Araignée, *al-Ankabūt*, 29 : 41] Le fait qu'Allah, exalté soit-Il, dise : **« Si seulement ils pouvaient le savoir ! »** et juste après : **« Ce sont là des exemples que Nous proposons aux gens. Mais seuls les gens sensés sont à même de les comprendre. »** [Sourate L'Araignée, *al-Ankabūt*, 29 : 43] nous montre que la fragilité en question n'est pas celle apparaissant de prime abord et qu'entrevoient la plupart des gens. La vulnérabilité qui se profile dans l'exemple est, en fait, celle des liens entre les mécréants. À travers les études sur le comportement de l'araignée, les savants se sont aperçus que les individus de l'espèce vivaient dans la désunion la plus totale. Ainsi, la femelle, après avoir été fécondée, peut manger son partenaire, puis ses petits qui eux-mêmes se dévorent les uns les autres. C'est

1. *Ibid.*, p. 127.

une demeure branlante, dévastée, tout comme l'alliance que les mécréants se portent les uns aux autres.<sup>1</sup>

Pour ceux qui aimeraient approfondir le sujet, de nombreux ouvrages en arabe sont disponibles, nous en citerons quelques-uns à titre indicatif :

- ◆ Dr Ḥāmid Aḥmad Ḥāmid, *Riḥlatu l-īmān fī jism al-Insān*.
- ◆ °Abd al-Majīd al-°Arjāwi, *al-Barāhīn al-°Ilmiyya °alā Ṣiḥḥati l-°Aqīda*.
- ◆ °Umar Aḥmad al-Ḥarāwi, *Waḥdāniyyatu Llāh tatajallā fī Waḥdati Makhlūqātih*.

## D – L'être humain

---

Le Très-Haut a dit : « **Et il en est aussi (des signes) en vous-mêmes. N'en êtes-vous donc pas conscients ?** » [Sourate Les Ouragans, *aq-Dāriyāt*, 51 : 21]

Puisque ce qui est le plus proche de l'être humain est sa propre personne, le Créateur, qui l'a façonné et formé d'une goutte d'eau, l'appelle à réfléchir et à s'interroger sur lui-même. Dès qu'il se met à méditer sur sa personne, les signes de la toute-puissance divine brillent sur lui, et les rayons de la certitude illuminent son cœur. Les affres du doute se dissipent, les ténèbres de l'ignorance disparaissent. Car, s'il examine sa personne, l'être humain y trouvera les traces persistantes d'une organisation minutieuse, et c'est alors que les preuves de l'Unicité de son Seigneur parleront au grand jour pour témoigner de l'existence de l'Administrateur, menant à Lui et ne pouvant appeler qu'à Lui.<sup>2</sup>

Voici quelques preuves scientifiques relatives à l'être humain et à sa constitution :

### 1. – La peau et les sensations

Allah le Très-Haut dit : « **En vérité, ceux qui auront renié Nos signes, Nous les précipiterons dans l'Enfer et, chaque fois que leur peau aura été consumée, Nous leur en donnerons une autre**

1. *Ibid.*, p. 128.

2. Ibn al-Qayyim, *at-Tibyān fī aqsām al-Qur'ān*, t. 1, p. 190.

**en échange, afin qu'ils goûtent au châtement.** ﴿ [Sourate Les Femmes, *an-Nisā'*, 4 : 56] Voici encore une autre vérité scientifique : les sensations et la douleur se situent au niveau de la peau, et les infidèles seront châtiés à travers le renouvellement de leur peau, et ce, pour qu'ils goûtent à leur châtement. D'après le Coran, la peau serait l'endroit qui permettrait de ressentir ; la microdissection, quant à elle, a démontré que la peau était un tissu riche en terminaisons nerveuses chargées d'accueillir et de transmettre toutes sortes de sensations venues de l'extérieur. Ceci se passe entre les différentes couches qui constituent la peau : l'épiderme, le derme et l'hypoderme. Elles transmettent des sensations telles que la douleur, la chaleur, le froid, la pression, le toucher. Le Coran attire notre attention sur ce phénomène : ainsi, pour que les infidèles goûtent à la punition qui leur est due, Allah (ﷻ) fera en sorte que la peau se renouvelle après avoir été brûlée pour qu'ils subissent leur supplice une nouvelle fois.<sup>1</sup> Ainsi, lorsque la microdissection nous apprend que les terminaisons nerveuses se situent dans la peau, nous disons : « Allah (ﷻ) nous en a informé il y a plus de quatorze siècles ! »<sup>2</sup>

## **2. – Les empreintes digitales et leur rôle dans l'identification de l'être humain**

Il est dit dans le Noble Coran : « **L'être humain s'imagine-t-il que Nous ne pourrions jamais regrouper ses ossements ? Erreur ! Car Nous avons le pouvoir de remettre en place même ses phalanges !** »

[Sourate La Résurrection, *al-Qiyāma*, 75 : 3, 4] Au XIX<sup>e</sup> siècle, la science a permis de lever un mystère au sujet des empreintes digitales en expliquant qu'elles étaient composées d'une alternance de crêtes et de sillons juste au-dessous de l'épiderme ; les crêtes comportant des pores, ouvertures des glandes sudoripares. Ces lignes s'étendent pour former des méandres et se ramifient dans plusieurs directions, ce qui leur donne au bout du compte une structure particulière, propre à chaque empreinte. Il a été établi qu'il est impossible que deux individus aient des empreintes identiques, même chez des jumeaux monozygotes (où un seul ovule a été fécondé). C'est au quatrième

1. Le châtement est fonction de la gravité du péché. [NdT]

2. *Tā'ammulāt fi l-'ilm wa-l-imān*, p. 180.

mois du développement que s'achève la mise en place des empreintes chez l'embryon et elles lui demeurent spécifiques et intactes jusqu'à la fin de sa vie. Comme nous l'avons dit, deux empreintes, même si elles peuvent être relativement proches quant à leur forme, ne peuvent pas être identiques. C'est pourquoi elles sont considérées comme des preuves irréfutables en matière d'identification des individus et utilisées à l'échelle mondiale notamment pour découvrir l'identité des coupables et résoudre les affaires criminelles. Il est probable que ce soit pour cette raison qu'Allah (ﷻ) mentionne spécifiquement les phalanges, afin d'interpeller l'être humain sur deux points :

- ◆ le secret inscrit dans les phalanges de l'être humain qui a été constaté uniquement lors des grandes découvertes scientifiques.
- ◆ la capacité prodigieuse d'Allah le Très-Haut à faire que l'être humain retourne (après sa mort) à son état initial, tel qu'il fut créé.<sup>1</sup>

Ainsi, l'être humain est invité à réfléchir sur le fonctionnement des différents éléments constitutifs de son corps tels que l'appareil digestif, l'appareil respiratoire, le cerveau, etc., et à observer les mondes encore méconnus des sens, des sentiments et des pensées.

## E – La guidée

---

Allah a dit : « **Glorifie le Nom de ton Seigneur, le Très-Haut, qui crée et agence avec harmonie, qui prédétermine et guide.** » [Sourate Le Très-Haut, *al-A'ālā*, 87 : 1-3] et « **Notre Seigneur, dit Mūsā, est Celui qui a déterminé la nature propre de chaque créature et lui a montré le voie à suivre.** » [Sourate *Tā Hā*, 20 : 50] Dans ces versets, la notion de guidée mise en valeur correspond à ce qui a été accordé à chaque être, qui lui permet d'accomplir ce pour quoi il a été créé et l'oriente vers ce dont il a besoin pour vivre tel que boire, manger, se reproduire, s'orienter et se déplacer.<sup>2</sup>

Parmi les plus beaux Noms d'Allah, on trouve d'ailleurs « *al-Hādī* » (Le Guide), Celui qui montre le chemin à Ses serviteurs les menant à

1. *Ibid.*

2. *Dār as-Sa'āda*, t. 1, p. 109 ; *Shifā' al-'alīl*, p. 78.

la foi, à la reconnaissance de Sa Grandeur divine, à la compréhension de la vie, de ses lois et de ses codes. Même les animaux bénéficient de cette orientation, que ce soit les oiseaux ou les fauves, ils sont guidés vers ce qui leur est favorable et facilite leur vie, mais Allah leur a également indiqué ce qui pourrait leur être néfaste. Ce Nom de Guide est mentionné dans le Noble Coran aux versets suivants : **« Mais ton Seigneur suffit, comme guide et comme soutien »** [Sourate Le Discernement, *al-Furqān*, 25 : 31] ; **« Allah guide vers le droit chemin ceux qui croient. »** [Sourate Le Pèlerinage, *al-Hajj*, 22 : 54]

Mais il faut savoir que, dans le Noble Coran, la guidée est de plusieurs sortes :

Premièrement, la guidée naturelle (l'instinct) dont dépend la survie des créatures : **« Notre Seigneur, dit Mūsā, est Celui qui a déterminé la nature propre de chaque créature et lui a montré le voie à suivre. »** [Sourate *Tā Hā*, 20 : 50]

Ensuite, la guidée spirituelle (litt. d'orientation et d'explication, NdT), principale mission des prophètes envoyés par Allah et des Livres révélés : **« Et Nous avons désigné parmi eux des dirigeants qui guidaient (les gens) par Notre ordre aussi longtemps qu'ils enduraient et croyaient fermement en Nos versets. »** [Sourate La Prostration, *as-Sajda*, 32 : 24]

Enfin, la dernière sorte de guidée est l'accompagnement vers ce qui ravit et satisfait les cœurs et les esprits. Ceci se produit quand Allah accorde la réussite, l'inspiration et la préservation comme Il en a fait la promesse, gloire à Lui : **« Mais ceux qui croient et font le bien, Allah les guidera en raison de leur foi »** [Sourate Jonas, *Yūnus*, 10 : 9] ; **« Ceux qui luttent pour Notre cause, Nous les guiderons assurément sur Nos sentiers »** [Sourate L'Araignée, *al-Ankabūt*, 29 : 69] car Allah est Celui qui a révélé le Livre, mais quiconque délaisse ses préceptes sera perdu, seul confronté aux dangers de la vie, et quiconque cherche la guidée ailleurs qu'en Lui, Allah le fera s'égarer.<sup>1</sup>

Les savants ont de même attiré notre attention sur la manière dont de nombreuses créatures sont orientées par la guidée d'Allah. Ils ont, à cet effet, écrit de multiples ouvrages très utiles, montrant, par exemple, comment l'abeille, la fourmi ou la huppe sont orientées dans leur vie. Cela constitue un domaine entier des sciences

1. *Ma'ā Allāh, al-ism al-a'zam*, p. 280.

naturelles, mais contentons-nous pour l'instant de lire ce verset du Noble Coran : **« Nulle bête rampant sur terre, nul oiseau volant de ses ailes, qui ne vive en société à l'instar de vous-mêmes. Et Nous n'avons rien omis dans le Livre éternel. Puis c'est vers leur Seigneur qu'ils feront tous retour. »** [Sourate Les Bestiaux, *al-An'ām*, 6 : 38]

Toutes ces sociétés sont composées d'individus qui adorent Allah le Très-Haut et chantent Ses louanges et Sa gloire : **« ... et il n'est rien dans la Création qui ne proclame Sa gloire. »** [Sourate Le Voyage nocturne, *al-Isrā'*, 17 : 44] Allah dit aussi : **« N'as-tu pas vu qu'Allah est glorifié par tous ceux qui sont dans les Cieux et sur la Terre ; ainsi que par les oiseaux déployant leurs ailes ? Chacun, certes, a appris sa façon de L'adorer et de Le glorifier. Allah sait parfaitement ce qu'ils font. »** [Sourate La Lumière, *an-Nūr*, 24 : 41]

Observons ensemble l'abeille et la huppe.

## 1. – L'abeille

Allah a révélé :

**« Ton Seigneur a inspiré aux abeilles : « Prenez des demeures dans les montagnes, dans les arbres et dans les treillages que les hommes érigent. Butinez ensuite de toutes les fleurs et suivez en toute humilité les voies de votre Seigneur ! » De leur abdomen est sécrétée une liqueur de diverses couleurs et aux effets salutaires pour les gens. N'y a-t-il pas là encore un signe pour des gens qui réfléchissent ? »** [Sourate Les Abeilles, *an-Nahl*, 16 : 68, 69]

Regardez les efforts mis en œuvre par l'abeille pour fabriquer le miel et pour construire son habitat fait d'alvéoles hexagonales lui conférant une forme arrondie des plus abouties. Voilà un exemple probant de la création d'Allah et du souffle qu'Il lui a transmis et de ce qu'Il lui a révélé. Ensuite, voyez comment son obéissance exemplaire l'a conduite à prendre d'abord une demeure, puis, une fois établie, à prendre le chemin des fleurs et des fruits pour butiner, parce que c'est ce que lui a ordonné son Seigneur. Et lorsqu'elle suit en toute humilité Ses voies, aucun endroit ne lui résiste. Elle butine et rentre. Tout aussi extraordinaire, les abeilles ont une reine qui ne connaît ni sortie, ni retour, ni travail, ni récolte. Elles sont toutes à son ordre, sous sa tutelle, soucieuses d'obéir à ses recommandations

et de ne pas s'éloigner de ses interdits. Elle est leur seul et unique chef, c'est elle qui organise la ruche, comme un roi gère ses sujets. La voici donc attendant à l'entrée et surveillant, n'en laissant aucune passer avant l'autre ni bousculer sa congénère. Chacune rentre dans ses quartiers, l'une après l'autre, sans bousculade, ni heurt, ni embouteillage, comme un chef qui, devant passer avec ses troupes par un défilé étroit, n'aurait d'autre choix que de les faire avancer tour à tour. Ainsi, quiconque médite sur leur sort et analyse leurs mouvements, la manière qu'elles ont de s'organiser, d'être guidées dans leurs activités, d'être unies sous la tutelle de leur chef, chacune dévolue à une tâche spécifique, se retrouve tout simplement ébahi par tant de splendeur et comprend inévitablement qu'elles ne peuvent être capables, seules, d'une telle chose. Car leurs travaux sont réalisés avec une telle précision et une telle perfection qu'on ne peut que s'interroger sur celui qui leur a ordonné d'accomplir ces tâches, qui a inscrit cela dans leur nature, qui les a guidées à cette activité. Qui leur a donné le nectar et a fait qu'en le récoltant, elles le transforment en un miel pur de couleurs variées, si sucré et si délicieux, et avec autant de vertues ?<sup>1</sup> C'est bien sûr Celui qui a déterminé la nature propre de chaque créature et lui a montré la voie à suivre.

## 2. – La huppe

Dans Son Noble Livre, Allah nous présente la huppe et la guidée naturelle qui la caractérise. Sulaymān, le Prophète d'Allah (ﷺ), avait perdu de vue la huppe et l'attendait de pied ferme. Lorsqu'elle arriva devant lui, avant même que le Prophète Sulaymān (ﷺ) ne puisse l'avertir d'une probable punition, elle s'empressa de lui faire ses excuses... Seulement, elle lui adressa la parole d'une telle manière qu'elle suscita en lui le désir d'en savoir plus et de lui prêter une oreille attentive : « Je viens d'apprendre, dit-elle, des choses que tu ne connais pas » ce qui signifiait : « je viens d'apprendre une nouvelle incontestable et de la plus haute importance », c'est pourquoi elle ajouta : « et je t'apporte un renseignement sûr au sujet du peuple

1. *Miftāḥ dār as-sa'āda*, t. 1, p. 309, 310.

de Saba'. »<sup>1</sup> Le terme employé en arabe est « *naba'* », il désigne une annonce solennelle que tout le monde aimerait connaître. Cette nouvelle est décrite comme étant sûre, incontestable. En présentant les choses ainsi, la huppe amena le Prophète d'Allah à ouvrir son cœur afin qu'il soit prêt à recevoir l'information, ce qui provoqua en lui l'envie irrépressible d'en savoir plus. La huppe usa de brio pour son entrée en matière et réussit à rendre sa parole séduisante.

Ensuite, elle dévoila avec beaucoup d'assurance l'essentiel de la nouvelle : « J'ai découvert que c'est une femme qui règne sur eux »<sup>2</sup> puis elle donna de plus amples informations sur cette fameuse reine : elle était une reine des plus nobles, disposant de tout ce qui pouvait satisfaire à son rang. La huppe n'oublia pas non plus de mentionner son trône admirable, ce qui ne manqua pas de la magnifier encore plus. Elle lui donna également une information qui aurait pu pousser Sulaymān (ﷺ) à les attaquer directement chez eux, après, bien sûr, les avoir invités à la religion d'Allah, voici ce qu'elle lui dit : « Elle et son peuple se prosternent devant le Soleil au lieu d'adorer Allah. » En arabe, il n'y a pas de coordination entre les deux propositions ce qui permet de montrer que c'est cela le point important et que le reste n'était qu'en guise d'introduction. La huppe précisa la raison de leur acte en disant que le diable avait embelli leurs actions et les avait détournés du droit chemin, de la prosternation devant Allah et personne d'autre, les privant donc de cette guidée. L'exposé se poursuivant, elle décrivit certains actes du Très-Haut dévoilant les mystères des Cieux et de la Terre lorsqu'il fait apparaître la pluie, les plantes, les minéraux et tout ce qui est susceptible de venir du Ciel et de sortir de la Terre. Elle tenta, à travers cette description du Seigneur Tout-Puissant, de mettre en valeur la capacité dont Il l'avait dotée, celle de découvrir l'eau dissimulée sous le sol.

L'auteur d'*al-Kashshāf*<sup>3</sup> nous dit qu'en évoquant cette émergence des mystères des Cieux et de la Terre, la huppe mettait en évidence son talent pour découvrir des sources souterraines grâce à l'inspiration émanant de Celui qui fait découvrir ce que les Cieux et la Terre recèlent comme secrets, que Sa puissance soit exaltée, et

1. Sourate Les Fourmis, *an-Naml*, 27 : 22. [NdT]

2. Sourate Les Fourmis, *an-Naml*, 27 : 23. [NdT]

3. az-Zamakhshari. [NdT]



qui lui avait fait don de Sa science. En chacun de nous, les indices d'un savoir-faire ou d'une compétence sont presque palpables pour toute personne faisant preuve de perspicacité et regardant d'après la lumière d'Allah ; car ces indices se trouvent dans son apparence, son propos ou encore sa nature, ainsi, pas un homme n'agit sans qu'Allah ne répercute sur cet homme le fruit de ses œuvres.<sup>1</sup>

## **F – L'agencement de l'Univers et l'impossibilité de sa détérioration**

---

La preuve de l'existence du Créateur se manifeste dans l'organisation des mondes supérieur et inférieur, dans les interactions qui les relie, leur marche selon un modèle bien précis qui ne subit pas de transformation ni d'altération. N'est-ce pas là une preuve des plus concrètes que l'Administrateur de l'Univers est Unique, et qu'il n'y a pas de divinité digne de l'adoration à part Lui ?<sup>2</sup>

Allah dit à ce propos : « **Or, s'il y avait d'autres divinités qu'Allah dans les Cieux et sur la Terre, la marche de ces derniers aurait été gravement compromise. Gloire donc à Allah, Maître du Trône, qui est au-dessus de leurs allégations mensongères !** » [Sourate Les Prophètes, *al-Anbiyā'*, 21 : 22] Effectivement, s'il y avait plusieurs divinités dans l'Univers méritant l'adoration en dehors d'Allah, qui est pourtant le Créateur de toutes choses seul digne de l'adoration et véritable détenteur de la nature Divine, les habitants des Cieux et de la Terre auraient péri.<sup>3</sup>

Un autre verset énonce : « **Non, Allah ne S'est donné aucun fils, et il n'existe aucune divinité avec Lui, sinon chaque divinité s'attribuerait ce qu'elle aurait créé, et certaines d'entre elles domineraient les autres. Gloire à Allah ! Il est bien au-dessus de tout ce qu'ils inventent !** » [Sourate Les Croyants, *al-Mu'minūn*, 23 : 91] Allah (ﷻ) explique qu'Il n'a pas d'enfant, et il n'y a pas eu à Ses côtés, ni avant, ni lors de la création, quelqu'un qui alors mériterait également d'être adoré. Si cela avait été le cas, chacun se serait isolé avec ses propres créatures, les prenant sous sa tutelle, et ils se seraient disputés la

1. *al-ʿAqīda fī Llāh*, p. 116.

2. Ibn al-Qayyim, *aṣ-Ṣawāʿiq al-mursala*, t. 3, p. 464.

3. *Tafsīr at-Ṭabarī*, 17/13.

souveraineté sur ces créatures. Au final, l'une d'entre elles, la plus forte, aurait dominé les autres, parce que le plus fort ne peut se laisser dominer par le plus faible. Et de ce fait, il n'est pas digne du faible d'être une divinité ! Donc, gloire à Allah ! Quelle concision et quelle éloquence pour qui veut réfléchir et méditer !<sup>1</sup> On voit très bien ici combien l'agencement de l'Univers et son improbable altération sont une preuve logique de l'Unicité divine, qu'aucun esprit sain ne peut réfuter. Il suffit de regarder les Cieux et la Terre avec tout ce qui s'y trouve pour comprendre l'existence d'un Créateur unique, Administrateur, Organisateur, vers Lequel toute adoration devrait être dirigée sans exception !<sup>2</sup>

## G – La preuve par la mesure

---

Dans le Noble Coran, le Très-Haut nous dit : **« Béni soit Celui qui détient le Royaume des Cieux et de la Terre, qui ne s'est donné aucune progéniture, qui n'a pris aucun associé dans Son Royaume et qui a créé toute chose avec mesure ! »** [Sourate Le Discernement, *al-Furqān*, 25 : 2] Il dit aussi, exalté soit-Il : **« En vérité, Nous avons donné une juste proportion à tout ce que Nous avons créé. »** [Sourate La Lune, *al-Qamar*, 54 : 49] ; **« ... car toute chose chez Lui a sa mesure. »** [Sourate Le Tonnerre, *ar-Ra'd*, 13 : 8]

Ainsi, dans toute la création, le phénomène de mesure et de proportion est flagrant. Il apparaît clairement dans le ciel, l'être humain, les animaux, les plantes, etc. Allah a ordonné tous les éléments de l'Univers de la plus belle manière, et en a fait une preuve témoignant de Sa capacité à créer, de la perfection de Son œuvre, de Sa sagesse et de Sa bonté.<sup>3</sup>

## H – L'harmonie dans la création

---

Nous citerons ici quelques versets du Noble Coran mettant en valeur la notion d'harmonie dans la création. Allah dit : **« Étiez-vous**

1. *Tafsīr at-Ṭabarī*, 18/49.

2. *ad-Dilāla al-ʿaqliyya fī l-Qurʿān*, p. 314.

3. *Miftāḥ Dār as-saʿāda*, t. 1, p. 259.

**donc plus difficiles à créer que le Ciel ? Et pourtant Dieu l'a édifié, en a élevé la voûte avec une parfaite harmonie** » [Sourate Les Arracheurs, *an-Nāzi'āt*, 79 : 27, 28] ; « ... c'est l'œuvre d'Allah qui a tout façonné à la perfection » [Sourate Les Fourmis, *an-Naml*, 27 : 88] ; « C'est Lui qui a créé toute chose à la perfection et qui a instauré la création de l'homme à partir de l'argile. » [Sourate La Prosternation, *as-Sajda*, 32 : 7]

L'harmonie, c'est la perfection dans la création. Il s'agit d'achever un ouvrage, en l'occurrence, la créature, afin qu'elle soit apte à accomplir la tâche à laquelle elle a été préposée et afin qu'elle atteigne la perfection attendue de sa part. Allah a fait en sorte que Sa créature soit harmonieuse, équilibrée et proportionnée, au point que l'on ne peut y trouver d'écart par rapport au but.<sup>1</sup> Cette harmonie transparaît chez l'être humain lorsqu'on observe chacun de ses membres et organes. Allah dit à son sujet : « **En vérité, Nous avons doté l'homme, en le créant, de la forme la plus parfaite** » [Sourate Le Figuier, *at-Tīn*, 95 : 4] : sa taille est élancée, ses membres harmonieux<sup>2</sup>, comme cela est dit ailleurs : « ... qui t'a créé, t'a constitué, t'a modelé avec harmonie, suivant la forme qu'Il a bien voulu te donner ? » [Sourate La Fissure, *al-Infītār*, 82 : 7, 8]

Le corps humain respire cette harmonie, cet équilibre, cette beauté, tout comme son esprit et son âme, tout ceci relevant de la symétrie et de la régularité qui le caractérisent. Les différentes parties du corps, telles que le squelette, les muscles, l'appareil digestif ou encore l'appareil respiratoire, sont surprenantes. Quelles que soient les inventions ou les créations industrielles qui stupéfient l'être humain, plus volumineuses, complexes ou microscopiques soient-elles, restent médiocres en comparaison du corps humain.<sup>3</sup> Et le seul fait que l'être humain soit conçu avec autant d'harmonie mérite une longue réflexion de notre part. Au final, la raison ne peut qu'attester de la grandeur d'Allah et Le remercier de l'avoir honoré en lui donnant cet aspect, alors qu'Il aurait très bien pu lui en donner un tout autre.<sup>4</sup>

1. Aḥmad Jalīlī, *al-Madkhal ilā th-thaqāfa al-islāmiyya*, p. 75.

2. *Tafsīr Ibn Kathīr*, 4/396.

3. *ad-Dilāla al-ʿaqliyya fī l-Qurʿān*, p. 294.

4. *Ibid.*, p. 294.

## CHAPITRE III

# Unique en Sa qualité de Seigneur : L'Unicité de Seigneurie, *Tawhīd ar-Rubūbiyya*

### A – Signification de *Tawhīd ar-Rubūbiyya*

On entend par « Unicité de Seigneurie » la conviction ferme qu'Allah (ﷻ) est le Seigneur de toute chose, qu'Il en est le Maître, le Créateur, Celui qui en organise les affaires. Il pourvoit à tous les besoins de Ses créatures, Il est le seul capable de leur nuire ou de leur profiter, Il est seul à donner la vie et la mort, seul à contrôler l'Univers. Ce qu'Il a voulu sera, et ce qu'Il n'a pas voulu ne sera pas. Ce qu'Il donne, nul ne peut le retirer et ce qu'Il retire, nul ne peut le donner. Le bien est entre Ses mains, tout retournera à Lui et Il est Capable sur toute chose.<sup>1</sup> Cependant, la croyance en cette catégorie de l'Unicité n'est pas suffisante pour faire partie des croyants, il faut impérativement la compléter par l'Unicité de Divinité. En effet, comme nous le dit Allah dans le Coran, les polythéistes aussi attestent de l'Unicité de Seigneurie pour Allah exclusivement :

« **Quand tu demandes aux négateurs : « Qui a créé les Cieux et la Terre ? » Ils répondent : « C'est Allah ! » Dis-leur : « Considérez alors ces fausses divinités que vous invoquez en dehors d'Allah. Si Allah voulait m'atteindre d'un mal, pourraient-elles m'en délivrer ? Et si, au contraire, Il voulait m'accorder une faveur, seraient-elles capables de L'en empêcher ? » Dis : « Allah me**

1. *al-Mabāḥiṯh al-ʿaḳādiyya al-mutaʿalliqa bi-l-aḳkār*, t. 1, p. 348.

**suffit pour Maître. C'est à Lui que se confient ceux qui cherchent un véritable appui ! »** » [Sourate Les Groupes, *az-Zumar*, 39 : 38]

Voyez également comment ces versets de la sourate « Les Croyants » témoignent de la véracité de notre propos :

« **Demande-leur : « À qui appartiennent la Terre et ceux qui y vivent ? [Dites-le,] si vous le savez ! — Ils appartiennent à Allah », répondront-ils. Dis-leur alors : « Que ne pouvez-vous donc vous en souvenir ? »** Demande-leur : « **Qui est le Seigneur des sept Cieux, le Souverain du Trône sublime ? — C'est Allah », répondront-ils. Dis-leur alors : « Ne Le craigniez-vous donc point ? »** Demande-leur : « **Qui détient le pouvoir suprême sur toute chose ? Qui est Celui qui protège, et qui n'a pas besoin d'être protégé ? Dites-le, si vous le savez ! — C'est Allah », répondront-ils. Dis : « Pourquoi donc vous laissez-vous ainsi ensorceler, au point de ne pas croire en Lui ? »** Certes, Nous leur avons apporté la vérité ; mais eux ne font que mentir. Non, Allah ne S'est donné aucun fils, et il n'existe aucune divinité avec Lui, sinon chaque divinité s'attribuerait ce qu'elle aurait créé, et certaines d'entre elles domineraient les autres. Gloire à Dieu ! Il est bien au-dessus de tout ce qu'ils inventent ! Détenteur de la science de tout ce qui est visible ou invisible, Il est très au-dessus de ce qu'ils Lui associent ! » [Sourate Les Croyants, *al-Mu'minūn*, 23 : 84-92] ;

et Allah le Très-Haut dit au sujet des hommes : « **Et la plupart d'entre eux ne croient en Allah qu'en Lui donnant des associés.** » [Sourate Joseph, *Yūsuf*, 12 : 106] De nombreux autres versets indiquent que les non-croyants reconnaissent l'existence d'un Créateur<sup>1</sup>, seulement, ils ont pris d'autres divinités en dehors de Lui avec l'idée qu'ils peuvent être des intermédiaires et des intercesseurs entre eux et Allah. Mais à la seconde même où une calamité les touche et qu'ils n'ont plus d'autre solution, ils abandonnent leurs fausses divinités. C'est bien là une reconnaissance de leur part de l'existence de Dieu et pourtant elle ne leur est d'aucune utilité s'ils ne prennent pas la décision ferme de se soumettre.

1. *Ibid.*, p. 353.

D'ailleurs, ni leur argent, ni leurs biens, ni leur ascendance, ne pourront les protéger car ils auront renié l'Unicité d'Allah en qualité de Divinité, Lui reconnaissant sa qualité de Seigneur exclusivement. En réalité, ils Lui ont donné des associés et n'ont pas satisfait aux exigences de Sa Seigneurie, car reconnaître l'Unicité d'Allah en tant que Seigneur implique de reconnaître Son Unicité en tant que Divinité.<sup>1</sup> Cette sous-catégorie de l'Unicité d'Allah impose que toutes les sortes d'adoration soient uniquement et exclusivement réservées et destinées à Allah.

## B – L'Unicité de Divinité, conséquence directe de l'Unicité de Seigneurie

---

Lorsque le croyant observe le Royaume d'Allah, bénie et élevée soit Sa mention, et qu'il se rend compte de la grandeur et de la toute-puissance de Son Seigneur dans Sa création et Son immense sagesse dans la façon de gérer les choses, il ressent une extraordinaire quiétude : « **Quel est le mieux guidé : est-ce celui qui va tête baissée ou celui qui marche redressé sur une voie de rectitude ?** » [Sourate Le Pouvoir, *al-Mulk*, 67 : 22] Évoquer la grandeur d'Allah apaise le cœur et méditer sur Son Royaume le remplit de foi. Il était donc naturel pour le poète de s'interroger après un long voyage à travers les merveilles de la création et de nous interpeller en ces termes :

*Dis à l'homme qui verse de chaudes larmes pour sa paternité  
À la naissance de ton enfant, qu'est-ce qui t'a fait ainsi pleurer ?*

*Et lorsque tu vois le serpent déverser le venin qu'il porte  
Demande-lui donc : qui de ce liquide t'a fait hériter*

*Demande-lui aussi : Ô serpent, comment peux-tu subsister  
Alors que ce poison, c'est ta bouche qui l'escorte ?*

*Et l'abdomen de l'abeille, demande-lui comment peut-il perler  
Du miel, et interroge ce dernier : qui t'a rendu savoureux ?*

---

1. *Iqtidā' as-sirāt*, p. 460.

*Demande plutôt au lait devenu onctueux*

*Il se trouvait pourtant entre le chyme et le sang : qui donc l'a purifié ?*

*Dis aux rayons de soleil qui se rapprochent tant*

*Alors qu'ils nous semblaient si loin : qui donc vous a apporté ?*

*Ô homme ! Fais halte un instant*

*Qu'est-ce qui, vers Allah et Sa grandeur, t'a ramené ?<sup>1</sup>*

Une des meilleures façons d'ancrer la foi dans le cœur est la méditation sur la création et le Royaume d'Allah (ﷻ), c'est pourquoi Il nous exhorte dans Son Noble Livre :

**« En vérité, il y a dans la création des Cieux et de la Terre et dans l'alternance de la nuit et du jour tant de signes pour des gens doués d'intelligence qui, debout, assis ou couchés, ne cessent d'invoquer Dieu et de méditer sur la création des Cieux et de la Terre en disant : « Seigneur ! Ce n'est pas en vain que Tu as créé tout cela ! Gloire à Toi ! Préserve-nous du châtement de l'Enfer ! »** [Sourate La Famille d'Imrân, *Āl 'Imrân*, 3 : 190, 191]

Réfléchis donc, glorifie et adore Celui qui t'a créé et vers Qui sera le retour.<sup>2</sup>

## **C – Les lois universelles générales** **(*as-Sunan al-Āmma*)**

---

Comme nous l'avons préalablement démontré, une des caractéristiques d'Allah reflétant le plus Sa nature de Seigneur est l'Attribut de Création. La perfection et l'ingéniosité, qui caractérisent cette faculté, ne peuvent provenir que du Seigneur des Mondes. C'est donc Allah le Très-Haut qui a donné existence à toutes ces créatures. Une des merveilles montrant la perfection de Sa réalisation est l'instauration de lois universelles régissant l'Univers, certaines valables pour tous, d'autres spécifiques, et qu'il est impossible d'imputer

1. *Ma'ā Allāh, al-ism al-a'zam*, p. 79.

2. *Ibid.*

à un autre qu'Allah (ﷻ), Seul à bénéficier de la Seigneurie, sans associé.<sup>1</sup>

D'abord, tous les êtres ayant une existence concrète sont soumis aux lois universelles, de même que tous les évènements qu'ils subissent. L'homme, par exemple, se déplace, tombe malade, vieillit. Quant aux phénomènes cosmiques, tels que la pluie, l'alternance du jour et de la nuit, ou tout ce qui est lié aux créatures de manière concrète, ils sont eux aussi soumis à ces lois universelles. Les prophètes et les envoyés d'Allah ont tenté d'orienter leurs peuples vers l'observation, la contemplation, l'analyse de ces constantes car elles renferment des preuves explicites de la Grandeur du Créateur, de Sa Bienveillance et de Son immense capacité à gérer Sa création, à l'organiser par rapport à des règles qu'Il a Lui-même fixées par Sa Toute-Puissance et Sa grande Sagesse. Nūh (ﷺ) en est un très bon exemple lorsqu'il dit à son peuple :

**« N'avez-vous pas constaté comment Il a créé sept Cieux superposés ? Comment Il y a placé la Lune comme une clarté et le Soleil comme un luminaire ? Ne vous a-t-Il pas fait croître de la terre comme des plantes, pour vous y faire retourner ensuite et vous en faire de nouveau surgir ? N'a-t-Il pas établi pour vous la Terre comme un tapis afin de vous permettre d'y circuler par des voies spacieuses ? »** [Sourate Noé, *Nūh*, 72 : 15-20]

## **D – Les lois universelles particulières (*as-Sunan al-Khāṣṣa*)**

---

Pour ce qui est des lois spécifiques, elles se rapportent aux êtres humains en tant qu'individus, groupes ou communautés. Leurs mouvements, leurs actes et leurs comportements dans la vie sont soumis à des lois. Même à l'échelle des sociétés, les différentes situations rencontrées par les êtres humains ont leurs conséquences. En effet, les choix qu'ils font conduisent tantôt au bonheur, tantôt au malheur, à la gloire ou à l'humiliation, à la force ou à la faiblesse, à la victoire ou à la défaite. Mais les implications ne sont pas restreintes

1. *Manhaj ad-da'wa ilā l-'aqīda fī ḍaw al-qaṣaṣ al-Qur'āni*, p. 29.



tes au domaine terrestre, ainsi, elles se répercutent sur le devenir dans l'Au-delà sous forme soit de châtement soit de félicité. En voici un exemple à travers la parole d'Allah : « **Demandez l'assistance d'Allah, dit Mūsā à son peuple, et soyez patients ! La Terre est à Allah. Il la donne en héritage à qui Il veut parmi Ses serviteurs, et l'heureuse fin est à ceux qui Le craignent.** » ﴿ [Sourate Les Murailles, *al-Aḥzāb*, 7 : 128] Ainsi, la fin heureuse est-elle strictement réservée aux pieux, autant Ici-bas que dans l'Au-delà.<sup>1</sup> Il en est de même pour ce qui est rapporté dans le Coran au sujet de la Bataille d'Uḥud : « **Si Dieu vient à votre secours, nul ne pourra vous vaincre.** » ﴿ [Sourate La Famille d'Imrān, *Āl 'Imrān*, 3 : 160]

## E – L'expression des lois universelles divines

La stabilité, la globalité et la continuité décrivent ces lois. Le Très-Haut a dit : « **... et la loi du Seigneur est immuable** » ﴿ [Sourate Les Coalisés, *al-Aḥzāb*, 33 : 62] c'est-à-dire, vous ne la trouverez pas changée ou altérée, au contraire elle est stable et immuable.<sup>2</sup> Pas un prophète n'est venu aux gens de son peuple sans qu'il ne les ait orientés vers ces lois afin qu'ils admettent l'Unicité du Créateur, et particulièrement, pour qu'ils suivent les lois qui relèvent de la vie en société, car lorsque celles-ci sont prises en considération et comprises dans leur fondement, ce qu'on attend de l'être humain en terme de droiture et de bon comportement se concrétise. Plus important encore, ceci permet de mettre en place les normes appropriées conduisant à l'adoration exclusive d'Allah (ﷻ). Les récits présentés par le Noble Coran ont pour but que des leçons en soient tirées, notamment vis-à-vis des lois universelles que sont, par exemple, la mise en œuvre des moyens pour atteindre un but (*Akhḍ al-Asbāb*), la lutte entre le bien et le mal (*at-Tadāfu'*), la victoire des croyants, l'épreuve, l'injustice, la tyrannie, etc.<sup>3</sup>

1. *Manhaj ad-da'wa ilā l-ʿaqīda fī daw al-qaṣaṣ al-Qur'āni*, p. 30.

2. Muḥammad Sulaymān al-Ashqar, *Zubda at-tafsīr*, p. 560.

3. *Manhaj ad-da'wa ilā l-ʿaqīda fī daw al-qaṣaṣ al-Qur'āni*, p. 30-36.

## F – L'Unicité de Seigneurie, la plus grande preuve de l'Unicité Divine

L'Unicité de Seigneurie (*Tawhīd ar-Rubūbiyya*) constitue la preuve la plus importante du droit à la Divinité exclusive (*Tawhīd al-Ulūhiyya*), ces deux pans de l'Unicité sont reliés par un lien de cause à effet. Ainsi, quiconque croit que cet Univers gigantesque et incommensurable a bien un Créateur, un Administrateur, un Dominateur, qui dispose de l'Univers comme bon Lui semble, qui a la toute-puissance, qui décide de son devenir, qui peut à tout moment le changer, qui est Celui qui pourvoit à toutes Ses créatures, qui détient en Sa main ce qui profite et ce qui nuit, qui accorde, qui prive, qui donne la vie, qui donne la mort, qui sauve des calamités, qui répond aux demandes de celui qui se trouve dans la gêne, etc., quiconque croit intimement et sincèrement en cela verra naître dans son cœur l'amour en ce magnifique Créateur. Et il n'y a pas d'autre issue pour cet amour que d'engendrer chez son hôte le désir de soumission, le rabaissement de son ego et l'humilité. Il ne pourra qu'accepter les ordres et obéir, servir par l'adoration ce Maître de l'Univers. C'est la raison pour laquelle de nombreuses fois, le Coran rappelle aux êtres humains les bienfaits de leur Seigneur envers eux et les innombrables faveurs qu'Il leur a accordées<sup>1</sup> :

**« Ô hommes ! Rappelez-vous les bienfaits de Dieu envers vous ! Existe-t-il en dehors de Dieu un créateur qui vous attribue du Ciel et de la Terre votre subsistance ? Il n'y a point de divinité digne d'adoration à part Lui. Comment pouvez-vous vous détourner de Lui ? »** [Sourate Le Créateur, *Fāfir*, 35 : 3]

1. *al-Mabāhith al-ʿaḳādiyya al-mutaʿalliqa bi-l-aḳkār*, t. 1, p. 431-435.



## CHAPITRE IV

### **Unique dans Ses Noms et Ses Attributs : L'Unicité des Noms et Attributs, *Tawhīd al-Asmā' wa-ṣ-Ṣifāt***

La troisième sous-catégorie du monothéisme, l'Unicité des Noms et des Attributs, correspond elle aussi à un point fondamental de la croyance. Elle signifie que le serviteur croit en tout ce qu'Allah a Lui-même affirmé dans Son Livre concernant Sa propre Personne, et aussi en ce que le Prophète (ﷺ) a attesté au sujet d'Allah et que l'on trouve dans sa Sunna authentique. Cela constitue les plus beaux Noms et les caractéristiques les plus Nobles devant rester intacts. Il faut les affirmer sans en altérer la prononciation ni le sens, et ne pas les invalider en les niant totalement ou en partie ; il n'est pas non plus permis de s'interroger sur la manière dont ils se concrétisent, ni de leur attribuer une forme précise, ni de les assimiler aux caractéristiques des créatures.<sup>1</sup>

#### **A – Principes sur lesquels reposent l'Unicité des Noms et des Attributs**

---

L'Unicité d'Allah au niveau des Noms et des Attributs suppose de se conformer au Livre de notre Seigneur et aux propos de notre Prophète (ﷺ). En conséquence, on ne peut Lui inventer un nom ou un attribut n'ayant pas de source dans les textes, de même que l'on ne peut L'assimiler à une de Ses créatures. Seule la perfection totale

---

1. Muḥammad Naʿīm Yāsīn, *al-Īmān*, p. 27.

peut Le décrire et Il est exempt de tout défaut : « **Rien ne Lui est comparable. Il entend tout et voit tout.** » [Sourate La Délibération, *ash-Shūrā*, 42 : 11] À partir de là, on peut donc établir quelques principes de base :

- 1- Les Noms et les Attributs d'Allah sont exclusivement issus de la Révélation (*Tawqīfiyya*). On ne peut donc affirmer une description d'Allah qu'avec une preuve tirée du Livre ou de la Sunna.
- 2- Le fait de croire qu'Allah ne ressemble à aucune de Ses créatures, ni au niveau de Ses Noms ni de Ses Attributs. Quand bien même une de Ses créatures serait décrite par un de Ses Attributs ou désignée par un de Ses Noms auquel cas il ne s'agirait que d'une dénomination commune n'impliquant pas de ressemblance. De fait, Ses Noms et Ses Attributs sont à la mesure de Son rang (ﷻ), tout comme ce qui désigne les créatures est à la mesure de leur condition : « **Rien ne Lui est comparable. Il entend tout et voit tout.** » [Sourate La Délibération, *ash-Shūrā*, 42 : 11]
- 3- Tous les Attributs d'Allah, quels qu'ils soient, sont des caractéristiques de perfection. Allah (ﷻ) est la perfection même, et Il est dépourvu de tout défaut. Il est essentiel de comprendre, quand on parle de croyance en cette catégorie de l'Unicité, qu'il faut, à tout prix, barrer la route à l'envie de savoir comment se concrétise tel Attribut ou tel Nom. Cependant, leur sens fait partie de ce qui est connu, car Allah nous a expressément demandé de L'adorer à travers Ses Noms et Ses Attributs, or il n'est pas concevable qu'Il demande à Ses serviteurs ce qu'ils ne sont pas en mesure de comprendre. C'est pourquoi, l'imam Mālik, comme d'autres savants de la communauté, lorsqu'il fût interrogé sur la manière dont Allah s'est établi sur Son Trône, répondit : « L'établissement est attesté mais le comment est un mystère. Croire en l'établissement d'Allah sur Son Trône est un devoir, et s'interroger sur la manière est une innovation ! »<sup>1</sup> Rabī'a, le shaykh de l'imam Mālik, disait d'ailleurs : « L'établissement est attesté, comment ? C'est un

1. Ibn Taymiyya, *al-Fatāwa*, t. 3, p. 58.

mystère, l'information provient d'Allah, la transmission du Prophète (ﷺ), et à nous d'y croire ».<sup>1</sup>

## B – Les preuves attestant de cette sous-catégorie d'Unicité

---

En lisant le Noble Coran, on s'aperçoit aisément qu'aucune sourate du Livre n'est dispensée de la mention d'un des Noms d'Allah ou d'un de Ses nobles Attributs. Prenons l'exemple de la sourate « La Pureté du dogme » (*al-Ikhlāṣ*) qui est entièrement consacrée aux Noms et aux Attributs d'Allah le Très-Haut : « **Dis : « C'est Lui, Allah l'Unique, Allah le Suprême refuge, qui n'a jamais engendré et qui n'a pas été engendré, et que nul n'est en mesure d'égaliser ! »** » [Sourate La Pureté du dogme, *al-Ikhlāṣ*, 112] Dans cette sourate, Allah (ﷻ) S'est décrit comme étant « *Aḥad* », Unique et « *aṣ-Ṣamad* », le Suprême refuge, qui sont deux Attributs représentant la perfection absolue.<sup>2</sup> L'Attribut « *aṣ-Ṣamad* » signifie qu'Allah est indépendant de tous et que tous ont besoin de Lui, ce qui suppose qu'Il est Permanent et Exempt de défauts.

Il est d'abord considéré Permanent, en ce qu'Il est Celui vers qui on revient en toute circonstance, ce qui n'a rien d'étonnant puisqu'on Lui attribue la perfection. Il s'en suit qu'Il est Capable sur toute chose, Il est Celui qui agit comme Il le souhaite et qui détient dans Sa main la création, la décision finale et la récompense. Aucune force ne se trouve en un autre qu'Allah sans qu'elle ne soit sous Sa domination, s'Il le veut, Il lui permet de la conserver, mais lorsqu'Il le désire, Il la lui retire. Gloire à Lui, vers qui on se tourne, et à qui on aspire.

Ensuite, Il est Exempt de défauts car Il n'a besoin de rien et en aucune manière Il ne saurait connaître de dépendance. Il existe en tant que premier, qui n'a pas d'antécédent, qui n'a jamais engendré et n'a pas été engendré, Il demeure en tant que Celui qui nourrit mais n'est pas nourri, et enfin, Il agit sans associé ni assistant.<sup>3</sup>

1. *Ibid.* ; *Ḥimāya ar-rasūl ḥimā at-tawḥīd*, p. 255.

2. *Uluww Allāh 'alā khalqih bi-taṣarruf*, p. 28.

3. *Ibid.*, p. 28, 29.

Mais le fait qu'Il Se soit décrit, que soit élevée Sa mention, par les Attributs de « *Aḥad* » et de « *aṣ-Ṣamad* » n'indique pas seulement cet état de perfection absolue mais aussi, par extension, qu'Il ne peut avoir engendré ni avoir été engendré. Allah le Très-Haut dit dans Son Noble Coran : **« Dis : « Irais-je prendre pour protecteur un autre qu'Allah, le Créateur des Cieux et de la Terre, Lui qui nourrit Ses créatures et qui n'a pas besoin d'être nourri ? » Dis : « J'ai reçu ordre d'être le premier de ceux qui se soumettent à Dieu et de n'être jamais du nombre des idolâtres. » »** [Sourate Les Bestiaux, *al-An'ām*, 6 : 14] ; puis : **« Et Je n'ai créé les jinns et les humains que pour qu'ils M'adorent. Je n'attends nul don de leur part, et Je n'exige d'eux aucune nourriture, car c'est Allah qui est le Dispensateur de tous les biens, le Tout-Puissant, l'Immuable. »** [Sourate Les Ouragans, *aḡ-Ḍāriyāt*, 51 : 56-58]

L'Unique est évidemment Celui qui n'a pas d'équivalent ni de semblable, comment pourrait-Il donc avoir une partenaire ou un enfant ? Allah (ﷻ) dit : **« Créateur des Cieux et de la Terre, comment aurait-Il un enfant, alors qu'Il n'a pas de compagne, et qu'Il a tout créé, Lui dont la science embrasse toute chose ? »** [Sourate Les Bestiaux, *al-An'ām*, 6 : 101] Nous avons ici une négation éclatante d'une similitude quelconque entre le Créateur et Sa création, donc : **« Louange à Dieu qui a créé les Cieux et la Terre et qui a établi les ténèbres et la lumière ! Et pourtant les infidèles continuent à attribuer des égaux à leur Seigneur ! »** [Sourate Les Bestiaux, *al-An'ām*, 6 : 1] Les incroyants s'écartent de leur Seigneur pour adorer des idoles en les plaçant au même rang qu'Allah et en faisant d'eux des égaux.<sup>1</sup> Cette idée ressort de la parole suivante : **« ... car Il est le Seigneur des Cieux, de la Terre et de tout ce qui est entre eux. Adore-Le donc avec constance et patience ! Lui connais-tu un homonyme ? »** [Sourate Marie, *Maryam*, 19 : 65] Car en réalité rien ne Lui fait concurrence en terme de gloire, Il n'a pas de semblable, Il n'a pas d'égal, Il est sans pareil, rien ne peut Lui être comparé, et c'est la raison pour laquelle Il a nié toute ressemblance et toute comparaison. Et ainsi il nous apparaît clairement, comme nous l'a montré la sourate

1. De l'auteur, *Min 'aḡīda al-muslimīn fī ṣifāt rabbi l-'ālamīn*, p. 62.

« *al-Ikhlās* », qu'intrinsèquement Il ne peut comporter de défauts ni d'insuffisances.<sup>1</sup>

## C – Les plus beaux Noms d'Allah

---

Notre Seigneur, élevée et bénie soit Sa mention, arbore différentes appellations qu'Il S'est Lui même attribuées. Il nous les a enseignées à travers notamment le Noble Coran, mais certains de Ses Noms ont été enseignés à certaines de Ses créatures en particulier telles que les envoyés et les messagers d'Allah, les anges rapprochés, et qui Il a voulu parmi Ses créatures. D'autres de Ses appellations restent secrètes : Il est le Seul à les connaître et elles font partie de l'Inconnu (*al-ġayb*) parce que ces Noms englobent des sens de la magnificence que Ses serviteurs sont incapables d'appréhender. N'est-Il pas la Divinité, la Vérité étincelante, Celui à la beauté absolue, la perfection totale, la grandeur sans bornes, la munificence ultime, la toute-puissance ? Cette perfection Lui confère donc des Noms et des Attributs dont nul, parmi Ses créatures, ne peut évaluer véritablement l'étendue...

### 1. – Les Noms d'Allah sont nombreux

Les Noms d'Allah sont très nombreux, comme Il le dit dans le Coran : « **Dis : « Si la mer se changeait en encre pour transcrire les paroles de mon Seigneur, la mer serait assurément tarie avant que ne soient épuisées les paroles divines, dussions-nous y ajouter une quantité d'encre égale à la première. »** [Sourate La Caverne, *al-Kahf*, 18 : 109] Ou bien : « **Quand bien même tous les arbres de la terre se transformeraient en plumes, et quand bien même la mer, grossie de sept autres mers, deviendrait un océan d'encre pour écrire la Parole divine, Allah aurait encore d'autres messages à transmettre ! Car Allah est, en vérité, le Tout-Puissant, le Sage.** » [Sourate *Luqmān*, 31 : 27] On comprend dès lors que les sens qui entourent certains concepts divins tels que la Gloire, la Perfection, la Grandeur, la Puissance, la Force ou l'Autorité ne puissent être saisis en totalité

---

1. *Ibid.*



par l'être humain. La raison ne peut les entendre car ils sont de l'ordre de l'inaccessible.

À ce propos, il est à noter que le hadith-phare concernant le nombre des Noms d'Allah n'a pas pour objet de restreindre ces derniers à quatre-vingt-dix-neuf, au contraire. D'ailleurs, dans d'autres hadiths authentiques, comme celui rapporté par Ibn Mas'ūd (رضي الله عنه), le Prophète (ﷺ) a imploré le secours d'Allah en l'invoquant en ces termes :

« Ô Allah !... Je T'implore par tous les Noms qui sont les Tiens, par lesquels Tu T'es Toi-même nommé, que Tu as révélé dans Ton Livre, ou que Tu as enseigné à l'une de Tes créatures, ou dont la connaissance T'es réservée et fait partie de l'Inconnu que seul Toi possède. » [Aḥmad et Ḥākīm]

De même, le hadith de « l'intercession » mentionne que le Prophète (ﷺ) se prosternera sous le Trône, puis Allah lui suggérera des louanges dont il n'avait pas eu connaissance auparavant. [Bukhārī]

## 2. – Les Noms d'Allah ne sont connus qu'à travers la Révélation

Les Noms d'Allah sont dits « *tawqīfiyya* », c'est-à-dire « mis en suspens » par la Révélation. Nul n'a donc le droit d'inventer un Nom pour l'attribuer à Allah, et les Noms d'Allah sont circonscrits à ce qui se trouve dans le Coran ou dans la Sunna sous forme de nom comme : le Créateur (*al-Khāliq*), le Novateur (*al-Bāri'*), le Formateur (*al-Muṣawwir*), le Souverain (*al-Malik*), le Saint (*al-Quddūs*), le Pacifique (*as-Salām*), le Tout-Puissant (*al-ʿAzīz*), le Sage (*al-Ḥakīm*), le Sublime (*al-ʿAlīyy*), le Magnifique (*al-ʿAzīm*), le Protecteur (*al-Mu'min*), le Dominateur (*al-Muḥaymin*)...<sup>1</sup>

1. Au regard de ce que l'auteur a expliqué précédemment, on conçoit fort bien combien il est difficile de donner une traduction exacte des Noms d'Allah, et c'est pourquoi le lecteur ne devra pas s'étonner de trouver que ces Noms ont souvent plusieurs traductions chez un seul et même auteur, ayant des sens parfois très proches. Aussi, traduire les Noms ne constitue pas une déformation, une altération ou une invention, c'est simplement l'équivalent plus ou moins juste d'une signification principale parmi les sens multiples que les Nobles Noms recèlent. Cela permet, notamment, de les apprendre et d'en comprendre l'essence pour les non-arabophones, et Allah sait mieux, Il est Celui qui donne la réussite. [NdT]

### 3. – Certains Noms d'Allah sont spécifiques à Sa Personne

Certains Noms ne peuvent être utilisés que pour désigner Allah le Très-Haut, ce sont : « *Allāh* » et « *ar-Raḥmān* », voilà pourquoi Il dit : « **Dis : « Appelez-Le “Allāh” dans vos prières ou appelez-Le : “ar-Raḥmān.”** » [Sourate Le Voyage nocturne, *al-Isrā'*, 17 : 110] Donc, personne ne se fait appeler ainsi parmi Ses créatures sans subir la punition d'Allah, car ces deux Noms Lui sont strictement réservés.<sup>1</sup>

### 4. – Les Noms individuels et ceux qu'on ne mentionne qu'accompagnés de leur opposé

Les Noms tels que le Tout-Puissant (*al-ʿAzīz*), le Digne de louange (*al-Ḥamīd*), le Sage (*al-Ḥakīm*), le Miséricordieux (*ar-Raḥīm*), le Savant (*al-ʿAlīm*), le Bien-Informé (*al-Khabīr*), le Clairvoyant (*al-Baṣīr*), etc., nous permettent de L'appeler et de L'invoquer autant que de Le connaître. D'autres Noms, à l'inverse, ne doivent Lui être assignés qu'en présence de leur opposé, tels que « Celui qui nuit » (*aḍ-Ḍārr*) avec « Celui qui profite » (*an-Nāfiʿ*) ou « Celui qui retient » (*al-Qābiḍ*) avec « Celui qui prodigue Ses dons » (*al-Bāsīt*) car, dans le cas contraire, cela risquerait de porter confusion. Effectivement, si l'on venait à décrire Allah le Très-Haut uniquement par « Celui qui nuit » (*aḍ-ḍārr*) ou uniquement par « Celui qui retient » (*al-Qābiḍ*), cela pourrait induire un sens qui ne convient pas à la Grandeur, la Perfection, la Noblesse et la Sainteté d'Allah (ﷻ). Voilà pourquoi on évite de mentionner isolément les Noms de ce type.

### 5. – Signification de « compter » les Noms dans le hadith du Prophète (ﷺ)

Le Prophète (ﷺ) a dit : « Allah a, certes, quatre-vingt-dix-neuf Noms, cent moins un, celui qui les “compte” entrera au Paradis. » Le verbe employé est « compter », il englobe différentes idées :

• – Connaître Ses Noms et les retenir : le(la) croyant(e) devrait donc être capable de les citer et de les dénombrer. C'est la conclusion à laquelle sont arrivés une partie des gens de science qui les ont dé-

1. *Maʿā Allāh*, p. 24.

nombrés et mentionnés de manière précise dans leurs écrits. Citons, par exemple, des savants tels que az-Zajjāj, Ibn Mundih, Ibn Ḥazm, Abū Ḥāmid al-Ġazālī, Ibn al-ʿArabi, al-Qurtubi, et bien d'autres encore. Ils les ont extraits du Coran et de la Sunna authentique. Ce travail d'identification, de compréhension et de dénombrement entre dans la signification de "compter les plus beaux Noms d'Allah." Et quel immense privilège pour les croyants que d'avoir une bonne connaissance et une compréhension profonde des Noms de leur Seigneur (ﷻ) et de pouvoir les réciter et surtout L'invoquer par leur biais.<sup>1</sup>

**b** – Comprendre leurs différentes significations : car ces Noms ne sont pas des appellations symboliques, imaginaires, figées ou confuses. Bien au contraire ! Ils ont été révélés en une langue arabe claire, cités pour que nous puissions les comprendre et pour donner plus de force à notre récitation, et non pas pour que nous répétions des paroles dénuées de sens, même si le seul fait de les dire est en soi un acquis extraordinaire puisque cela répand les bénédictions sur nous, purifie nos personnes et élève nos âmes, nos esprits et nos cœurs.

**c** – Persévérer dans l'invocation : comme nous l'enseigne le Très-Haut, Ses Noms servent à l'invoquer : **« C'est à Dieu qu'appartiennent les plus beaux Noms. Servez-vous de ces Noms quand vous L'invoquez ! Éloignez-vous de ceux qui les profanent et qui seront rétribués selon leurs actes. »** [Sourate Les Murailles, *al-Aʿrāf*, 7 : 180] Il est impératif d'invoquer Allah (ﷻ) par Ses plus beaux Noms, c'est pour cela qu'on a dit :

*Ne t'adresse pas au fils d'Adam pour quelque besoin  
Demande plutôt à Celui dont les portes jamais ne sont scellées*

*Allah se fâche si tu te détournes de Ses soins  
Alors que le fils d'Adam gronde dès que tu l'as interpellé*

Ainsi, lorsque tu invoques Allah le Très-Haut, tu le fais à travers Ses plus beaux Noms et avec pondération. Tu dois L'implorer et Le solliciter dans l'espoir qu'Il dissipe tes peines, tes peurs et tout ce que tu réprouves Ici-bas et afin qu'Il t'accorde ce que tu souhaites pour l'Au-delà. Invoque Allah par Ses Noms en te remémorant

1. *Maʿā Allāh*, p. 24.

les différents sens qu'ils contiennent, analyse-les et n'hésite pas à méditer. Rapproche-toi d'Allah en les mettant en application, en complément du *tasbīh*, du *taḥmīd*, du *tahlīl*, du *takbīr*<sup>1</sup>, de la prière, de l'évocation, etc.<sup>2</sup>

❖ – Se rappeler constamment de la signification des Noms d'Allah : un des pires fléaux touchant nos sociétés est l'insouciance. Les gens sont noyés par les choses matérielles, ils courent derrière des buts illusoire, et le remède le plus efficace pour les cœurs est sans nul doute de se rappeler de la grandeur de Celui qui détient l'Invisible, de gravir les marches de Sa connaissance et de s'élever dans la croyance qu'on Lui porte (ﷻ) pour arriver au point d'adorer Allah comme si tu le voyais<sup>3</sup>, car ceci augmente chez l'homme son enthousiasme, son élan et son assiduité dans l'obéissance. Comme le dit le Très-Haut : **« ... qui te voit quand tu te tiens seul pour prier, et quand tu te trouves parmi ceux qui se prosternent. »** [Sourate Les Poètes, *ash-Shu'arā'*, 26 : 218, 219] De la même façon, le fait de ressentir profondément cette signification incite le croyant à s'éloigner des désobéissances, à s'en séparer totalement, et à s'empresse de délaissier son péché. La laideur qu'il ressent au fond de son cœur et l'impression de s'être éloigné d'Allah donne une densité à son repentir et, de ce fait, il accourt vers Lui. Comment pourrait-il commettre un péché alors qu'il risque la colère, le reproche et la réprimande ?<sup>4</sup> En outre, ces Noms ont pour effet de générer en l'être humain la sérénité, la quiétude et l'affection, de même que la prise de distance par rapport aux gens, ou l'humilité face au Tout-Puissant, l'ouverture d'esprit et la lucidité. Ajoutons, pour terminer, un autre élément, qui semble faire partie des diverses compréhensions du mot "compter", c'est de ne pas transformer l'étude des Noms en une science académique insipide et figée, menant aux désaccords et aux conflits stériles qui n'enrichissent en rien les cœurs. Ainsi, est-il indispensable pour toute personne empruntant le chemin de cette connaissance de s'inscrire dans une recherche apaisée et sereine.<sup>5</sup>

1. *Tasbīh* : dire *subḥān Allāh* ; *taḥmīd* : dire *al-ḥamdulillāh* ; *tahlīl* : dire *lā ilāha illa Llāh* ; *takbīr* : dire *Allāhu akbar*. [NdT]

2. *Ma'ā Allāh*, p. 27.

3. *Ibid.*, p. 28.

4. *Ibid.*, p. 28.

5. *Idid.*

## D – Les Attributs divins

---

Les Attributs divins sont divisés en quatre catégories, deux relatives à l'être humain et à sa connaissance, deux relatives à Allah. Les deux premières catégories renferment les Attributs rationnels et les Attributs formels ; quant aux autres, les Attributs naturels et les Attributs des actes et des choix.

Les Attributs rationnels et les Attributs formels, comme les autres Attributs, sont mentionnés dans le Coran et dans la Sunna :

### 1. – Les Attributs rationnels (*aṣ-Ṣifāt al-ʿAqliyya*)

Ce sont des Attributs que la raison atteste à travers l'utilisation des sens tels que la vue ou l'ouïe, citons pour exemple : la Science (*al-ʿIlm*), la Capacité (*al-Qudra*), la Volonté (*al-Irāda*), la Vie (*al-Ḥaya*), l'Ouïe (*as-Samʿ*), la Vue (*al-Baṣar*), la Parole (*al-Kalām*), la Miséricorde (*ar-Raḥma*), la Sagesse (*al-Ḥikma*) et l'Élévation (*al-ʿUluww*).<sup>1</sup>

### 2. – Les Attributs formels (*aṣ-Ṣifāt al-Khabariyya*)

Ce sont les Attributs que la raison est incapable de connaître sans textes préalables et qui tirent ainsi leur seule et unique légitimité des récits authentiques de rapporteurs sincères. Cela concerne des Attributs tels que le Visage (*al-Wajh*), la Main (*al-Yad*), l'Oeil (*al-ʿAyn*), l'Établissement sur le Trône (*al-Istiwāʿ alā l-ʿArsh*), etc.<sup>2</sup> Il est impératif de croire à ces Attributs, rationnels ou formels, sans les assimiler aux créatures (*at-Tamthīl*), les invalider (*at-Taʿfīl*), les altérer (*at-Tahrīf*) ni leur donner de forme (*at-Takyīf*).<sup>3</sup> Allah le Très-Haut dit : « **Rien ne Lui est comparable. Il entend tout et voit tout.** » [Sourate La Délégation, *ash-Shūrā*, 42 : 11]

### 3. – Les Attributs naturels (*aṣ-Ṣifāt ad-Dātiyya*)

Ils font partie de la nature même d'Allah, Son essence. Ils sont indissociables de Sa Personne. On peut citer la Vie (*al-Ḥaya*), la

1. *ʿUluww Allāh ʿalā khalqih*, p. 59-61.

2. *Ibid.*, p. 60.

3. *Ibid.*, p. 61.

Science (*al-ʿIlm*), la Capacité (*al-Qudra*), la Puissance (*al-Quwwa*), la Royauté (*al-Mulk*), la Grandeur (*al-ʿAzama*), l'Orgueil (*al-Kibriyāʿ*), la Gloire (*al-Majd*), l'Élévation (*al-ʿUluww*), la Majesté (*al-Jalāl*) ou encore le Visage (*al-Wajh*).<sup>1</sup>

#### 4. – Les Attributs des actes (*aṣ-Ṣifāt al-Fiʿliyya*)

Ces Attributs sont directement liés aux décisions prises par Allah à tout instant et à Sa capacité à agir. C'est Lui qui les détermine et les rend effectifs. Ainsi, bien que les différentes sortes d'actes existent (potentiellement) depuis toujours, leur réalisation se fait de manière permanente. Allah est donc Celui qui fait ce qu'Il veut, Il dicte Ses ordres, parle, crée et organise les affaires de l'Univers sans aucune interruption. Ses actes se concrétisent un à un conformément à Sa grande sagesse et à Sa volonté.

Nous pouvons évoquer, pour illustrer notre propos, l'Établissement sur le Trône (*al-Istiwāʿ ʿalā l-ʿArsh*), la Venue (*al-Majīʿ wa-l-Ityān*), la Descente (*an-Nuzūl*) vers le Ciel le plus bas, le Rire (*aḍ-Ḍaḥk*), la Satisfaction (*ar-Riḍā*), la Répugnance (*al-Karāhiyya*), l'Affection (*al-Maḥabba*), la Création (*al-Khalq*), la Subsistance (*ar-Rizq*), le don de la vie (*al-Iḥyāʿ*), la Garantie du Dépôt (*al-Amāna*) ou l'organisation de l'Univers sous ses différents aspects.<sup>2</sup>

Parmi Ses actes, certains s'accomplissent pour eux-mêmes et concernent uniquement Allah (verbes intransitifs) et d'autres impliquent d'autres éléments (verbes transitifs). À titre d'exemples, l'Établissement (*al-Istiwāʿ*), la Venue (*al-Majīʿ*) et la Descente (*an-Nuzūl*) sont des noms issus de verbes dits intransitifs, n'acceptant pas de complément d'objet, tandis que la Création (*al-Khalq*), la Subsistance (*ar-Rizq*), le Don de la vie (*al-Iḥyāʿ*), la Garantie du Dépôt (*al-Amāna*), l'Attribution (*al-Iʿṭāʿ*) ainsi que la Privation (*al-Manʿ*) sont, eux, des Attributs impliquant une autre personne.<sup>3</sup> Les deux catégories précédemment mises en évidence sont présentes dans la parole du Très-Haut : **« C'est Lui qui a créé en six jours les Cieux, la Terre et ce qui existe entre eux ; qui S'est ensuite établi sur Son Trône. Il est le Miséricordieux. Interroge donc à Son propos un**

1. *Ibid.*, p. 65.

2. *Sharḥ al-ʿaqīda al-wāsiṭiyya*, p. 105, 106.

3. *ʿUluww Allāh ʿalā khalqih*, p. 66.

**connaisseur en la matière !** ﴿ [Sourate Le Discernement, *al-Furqān*, 25 : 59] Ici, les deux sortes de verbes sont présents : l'intransitif « s'établir » et le transitif « faire miséricorde », et tous deux émanent de Sa volonté et de Sa capacité. N'omettons pas également de rappeler que les Attributs peuvent aussi être subdivisés en Attributs de Sa Nature (ou Attributs propres) et Attributs liés aux actes, comme la Parole, la Création et la Miséricorde.<sup>1</sup>

Les versets du Coran comme les hadiths expriment nettement l'idée que la description d'Allah englobe ces deux aspects, celui d'une nature propre à Allah et celui de Ses actes : « ... seule perdurera la Face de ton Seigneur, enveloppée de majesté et de gloire » ﴿ [Sourate le Tout-Miséricordieux, *ar-Rahmān*, 55 : 27] ; « Nous vous avons créés, Nous vous avons modelés, puis Nous vous avons dit aux anges : « Prosternez-vous devant Ādam ! » Tous s'exécutèrent, Satan seul refusa de s'incliner » ﴿ [Sourate Les Murailles, *al-A'rāf*, 7 : 11] ; Allah dit encore : « Pour Allah, l'origine de Īsā est similaire à celle d'Ādam. Allah l'a créé d'argile, puis lui a dit : « Sois ! » et il fut » ﴿ [Sourate La Famille d'Imrān, *Āl Imrān*, 3 : 59] ; « Il en sera ainsi parce qu'ils auront suivi ce qui déplaît à Allah et détesté ce qui Lui plaît. Allah frappera donc de nullité leurs œuvres » ﴿ [Sourate Mohammed, *Muḥammad*, 47 : 28] et « Dis-leur : « Si vous aimez Allah réellement, suivez-moi et Allah vous aimera et vous pardonnera vos péchés. » ﴿ [Sourate La Famille d'Imrān, *Āl Imrān*, 3 : 31]

Le hadith d'Abū Hurayra (رضي الله عنه) raconte qu'on apporta au Messager d'Allah (ﷺ) un plat de viande et on lui offrit l'épaule (d'un mouton ou d'une brebis) qui était sa partie préférée. Il en grignota un petit morceau et dit : « Je serai le maître des gens au Jour du Jugement... » jusqu'à ce qu'il dise : « Ils se tourneront vers Ādam pour lui dire : "Tu es le père de l'humanité, Allah t'a créé de Sa propre Main et a insufflé en toi de Son Âme, ensuite Il a ordonné aux anges qui se prosternèrent devant toi ; intercède donc pour nous auprès de ton Seigneur ! Ne vois-tu pas dans quelle situation nous sommes ? Ne vois-tu pas à quel point nous en sommes ?" Ce à quoi Ādam (ﷺ) répondra : "Sachez que mon Seigneur S'est

1. *Ibid.* Observons que toutes ces catégories sont extraites de ce même verset. Attributs liés à Sa Nature : la Miséricorde, la Connaissance (le Meilleur des connaisseurs en la matière n'est-Il pas Allah ?), Attributs des actes : la Création, l'Établissement sur le Trône. [NdT]

mis contre moi dans une colère telle qu'Il ne S'était jamais mis en colère avant et comme jamais plus Il ne se mettra en colère ! » » [Bukhāri] Et nous ne pouvons qu'attester ce qui provient du Livre et de la Sunna authentique, sans l'annuler ni le modifier, ni l'assimiler, ni le comparer outre mesure.<sup>1</sup>

## a) Quelques Attributs liés à Sa Nature

### La Vie :

Allah demeure perpétuellement et en aucune façon Sa Vie n'est affectée par un défaut quelconque, c'est pourquoi Il a dit : « **Ni l'assoupissement ni le sommeil n'ont de prise sur Lui.** » [Sourate La Vache, *al-Baqara*, 2 : 255] Voici quelques versets attestant de cet Attribut, Allah dit : « **Allah ! Il n'y a point de divinité digne de l'adoration que Lui, le Vivant, l'Immuable !** » [Sourate La Vache, *al-Baqara*, 2 : 255] ; « **Il est le Vivant ! Il n'y a point de divinité digne de l'adoration que Lui !** » [Sourate Le Pardonneur, *Gāfir*, 40 : 65] ; « **Mets ta confiance dans le Vivant, l'Immortel !** » [Sourate Le Discernement, *al-Furqān*, 25 : 58] En ce qui concerne les hadiths, on peut citer celui d'Ibn ʿAbbās (رضي الله عنه) rapportant que le Prophète (ﷺ) disait souvent :

« Ô Allah ! C'est à Toi que je me suis soumis et c'est en Toi que je porte foi. C'est en Toi que j'ai placé ma confiance, et c'est vers Toi que je reviens. C'est par Toi que je règle mes litiges, je cherche refuge en Ta puissance, Toi qui es le Seul digne d'adoration, afin que Tu ne m'égaras ; Tu es le Vivant, l'Immortel, alors que les jinns et les humains sont mortels. »

[Muslim]

Le qualificatif qui Le décrit « *al-Hayy* » (le Vivant) indique que c'est une de Ses caractéristiques propres contrairement aux créatures qui, elles, tirent leur vie des faveurs qu'Allah leur a accordées. Leur existence n'est, en fait, qu'un don de la part de leur Seigneur plein de générosité et de bonté envers Ses serviteurs. Ainsi, Allah Se décrit par cette qualité, la Vie, par essence. Mais, par extension, cela renvoie aussi à l'idée qu'Il octroie la vie à Ses créatures ici-bas,

1. ʿUluww Allāh ʿalā khalqih, p. 69.



et qu'Il offrira la vie éternelle aux gens du Paradis, une vie qui ne s'éteint ni ne prend fin<sup>1</sup>.

### La Science :

La science est incompatible avec l'ignorance et la Science d'Allah est totale et complète. Elle englobe tout du passé, du présent et de l'avenir ; c'est donc un savoir qui coïncide avec les événements. Allah nous informe : **« Eh quoi ! Allah ignorerait-Il ce qu'Il a Lui-même créé, Lui le Subtil, le si Bien-Informé ? »** [Sourate Le Pouvoir, *al-Mulk*, 67 : 14] N'a-t-Il pas déclaré : **« ... alors que ces derniers (les êtres humains) n'appréhendent de Sa science que ce qu'Il veut bien leur enseigner »** [Sourate La Vache, *al-Baqara*, 2 : 255] et aussi : **« C'est Allah Lui-même qui témoigne de ce qui t'a été révélé, et Il l'a fait à bon escient »** [Sourate Les Femmes, *an-Nisā'*, 4 : 166] car la Science d'Allah (ﷻ) englobe toute chose, de même que Sa Miséricorde et Sa Sagesse enveloppent toute chose. Rien sur Terre ni dans les Cieux ne Lui est dissimulé : **« Nulle feuille ne tombe sans qu'Il le sache, et il n'est point de grain dans les entrailles de la Terre ni de brindille tendre ou sèche qui ne soient mentionnés dans un Livre explicite ! »** [Sourate Les Bestiaux, *al-An'ām*, 6 : 59] En outre, de même que Sa Science ne peut être précédée d'une quelconque ignorance, nul oubli ne peut s'y introduire : **« ... car Nous n'avons jamais cessé de les observer. »** [Sourate Les Murailles, *al-A'rāf*, 7 : 7]

Allah (ﷻ) connaît tous les détails, les plus insignifiants soient-ils. Il est informé autant des apparences que de l'intimité. Il appréhende les choses dans leur totalité comme dans leur subtilité. Sa Science embrasse le sens propre et le sens figuré. Tout est d'ailleurs consigné dans un Livre auprès de Lui, et pour toutes ces raisons, Il nous enseigne à juste titre : **« ... en fait de science, vous n'avez reçu que bien peu de chose. »** [Sourate Le Voyage nocturne, *al-Isrā'*, 17 : 85]

Cette science infuse exige et justifie la crainte et la révérence qui Lui sont dues. C'est la raison pour laquelle il est dit : « Plus tu connaîtras le Seigneur, plus tu Le craindras. » Une des conséquences pour l'être humain, et non des moindres, est qu'il prend conscience qu'Allah le surveille car Sa connaissance est sans borne, Il voit tout et entend

1. *Ma'ā Allāh*, p. 216.

tout, et rien n'échappe à Son contrôle. Dans un deuxième temps, ces considérations éveillent en lui le sentiment d'amour envers son Seigneur. Comment en serait-il autrement, alors que les âmes nobles sont avides de connaissance. De plus, l'amour de la science naît en lui, son désir d'apprendre se développe car il trouve dans la science un véritable plaisir, d'autant plus lorsqu'il découvre qu'Allah aime la science et les gens de science, et qu'Il déteste l'ignorance et les ignorants. Mais pour atteindre ce but, il faut s'armer de patience et persévérer. L'acquisition du savoir est un acte d'adoration méritant l'humilité. La science n'est pas restreinte aux sciences religieuses, à la connaissance du chemin d'Allah, de la Révélation et des ambitions de l'Au-delà, bien que ces dernières soient indispensables pour se rapprocher d'Allah et connaître ce qu'Il aime et ce qu'Il déteste (ﷻ). Le monde, l'Univers, l'être humain et les différents domaines de la science sont dignes d'intérêt car ils procurent au serviteur une plus grande capacité de discernement lui permettant d'apprécier la grandeur de son Seigneur, Sa puissance et Sa sagesse, et il devient plus à même de tirer profit de l'environnement dans lequel il évolue. Le Très-Haut s'est exprimé en ces termes : **« Et Il vous a soumis tout ce qui est dans les Cieux et tout ce qui est dans la Terre, car tout procède de Lui. »** [Sourate L'Agenouillée, *al-Jāthiya*, 45 : 13]

Son Attribut de Science est un prolongement direct de Son noble et magnifique Nom « *Al-ʿAlīm* » (l'Omniscient) qui génère en l'être humain un sentiment de soumission totale à ce qu'Allah décide dans l'Univers. Tout ce qui s'y produit n'est que simple conséquence de Sa volonté, de Sa science et de Son immense sagesse, toutes trois intimement liées : **« Il est l'Omniscient, le Sage »** [Sourate L'Interdiction, *at-Tahrīm*, 66 : 2] ; **« Car Il est l'Omniscient, l'Omnipotent. »** [Sourate Les Byzantins, *ar-Rūm*, 30 : 54] Tout se produit avec mesure et précision, et toute décision d'Allah est prise avec sagesse : **« Nul malheur ne peut atteindre l'homme sans la permission d'Allah. Allah guide le cœur de quiconque croit en Lui, car Il est parfaitement informé de toute chose. »** [Sourate La Déconvenue, *at-Taḡābun*, 64 : 11]

La foi dans ce Seigneur Bien-Informé de tout rapproche le serviteur de son Seigneur et lui fait ressentir Sa présence avec plus de vigueur. Le poète dit à ce propos :

*C'est Lui l'Omniscient qui de Sa science a enveloppé  
Tout dans l'Univers, qu'il soit insaisissable ou manifesté  
La gloire est à Lui qui de tout est avisé  
Il peut connaître les confins avant même leur proximité  
Jamais le manque n'a précédé Sa science, et jamais Il n'oublie  
Tandis que l'être humain est lui sujet à l'amnésie<sup>1</sup>*

### Le Pouvoir :

Le Capable (ﷻ) est Celui qui possède le pouvoir suprême. Les créatures n'ont existé que par Son Pouvoir, et c'est à travers lui qu'Il les a disposées, façonnées, réglées. Par Sa grande Capacité, Il fait vivre, fait mourir et ressuscite les serviteurs pour qu'ils reçoivent leur récompense. Il est Celui qui renverse les cœurs et leur donne l'orientation que Lui désire.<sup>2</sup> Allah, exaltée soit Sa grandeur, a en effet décrit de quoi Il était capable :

« **Erreur ! Car Nous avons le pouvoir de remettre en place même ses phalanges !** » [Sourate La Résurrection, *al-Qiyāma*, 75 : 4]

« **Nous avons tout pouvoir de te montrer ce que Nous leur promettons.** » [Sourate Les Croyants, *al-Mu'minūn*, 23 : 95]

Dans l'illustre Sunna, Jābir ibn ʿAbdillāh (رضي الله عنه) a dit : Le Messager d'Allah (ﷺ) nous enseignait « *al-Istikhāra* » (la prière de consultation) de la même manière qu'il nous enseignait un verset du Coran. Ainsi, nous a-t-il dit :

« Lorsque l'un de vous envisage d'entreprendre une chose, qu'il accomplisse deux *rakʿa* (unités de prière) en dehors des prières obligatoires, et ensuite qu'il dise : « Ô Seigneur ! Je cherche conseil auprès de Ta science, et la capacité auprès de Ta toute-puissance. » » [Bukhāri]

1. *Maʿā Allāh*, p. 121.

2. *Maʿā Allāh*, p. 235.

## La Volonté :

Les termes « *al-Irāda* » et « *al-Mashī'a* » désignent la même chose : l'idée de volonté, si ce n'est qu'*al-Irāda* se divise en deux catégories : *al-Irāda al-Kawniyya* (la volonté terrestre ou universelle) et *al-Irāda ash-Shar'īyya* (la volonté juridique). « *al-Mashī'a* » correspond plutôt à *al-Irāda al-Kawniyya* (la volonté universelle). Nous aborderons ce sujet plus en détails un peu plus loin, si Dieu le veut.

Les versets coraniques et les hadiths soutenant cette notion sont très nombreux, citons parmi eux : « **Dieu n'entend vous imposer aucune gêne ; Il veut seulement vous purifier et parachever Ses bienfaits envers vous. Peut-être Lui en serez-vous reconnaissants ?** » [Sourate La Table, *al-Mā'ida*, 5 : 6] « **Allah veut pour vous la facilité, Il ne veut pas pour vous la difficulté.** » [Sourate La Vache, *al-Baqara*, 2 : 185]

Mu'āwiya (رضي الله عنه) a dit, comme le rapporte un hadith authentique : J'ai entendu le Messager d'Allah (ﷺ) dire : « **Celui à qui Allah veut du bien, Il fait de lui un érudit en matière de religion.** » [Bukhārī]

## L'Ouïe et la Vue :

Il est avéré chez les gens de la Sunna, et ceci fait l'objet d'un consensus, qu'on ne peut être « entendant » sans l'attribut de l'ouïe, ni « voyant » sans celui de la vue, de même que le capable et le sage ne peuvent être décrits de la sorte sans posséder les attributs respectifs de pouvoir et de sagesse.<sup>1</sup>

Les preuves attestant de ces deux Attributs pour Allah étant abondantes, nous satisferons de ces deux versets :

« **Implore donc la protection d'Allah, car Il entend tout et voit tout !** » [Sourate Le Pardonneur, *Ġāfir*, 40 : 56]

« **Et Allah est Celui qui entend tout et voit tout !** » [Sourate Les Femmes, *an-Nisā'*, 4 : 134]

1. *Min 'aqa'ida al-muslimīn*, p. 72.

## La Parole :

Les gens de la Sunna se sont accordés sur le fait que, par Sa volonté, Allah parle et Il est de tout temps capable de la parole, lorsqu'Il le souhaite et comme Il le souhaite.<sup>1</sup> Allah dit clairement à ce sujet :

« **Il en est parmi eux (les Prophètes) à qui Allah a parlé.** » [Sourate La Vache, *al-Baqara*, 2 : 253]

« **Il est certain qu'Allah a adressé la parole de vive voix à Mūsā.** » [Sourate Les Femmes, *an-Nisā'*, 4 : 164]

On constate donc qu'Allah (ﷻ) dispose effectivement de la Parole, et ce, de manière permanente et non apparente. Cet Attribut fait partie de Sa Nature propre sans avoir d'origine ni de terme. Allah parle quand Il le décide par Sa stricte volonté et de Son propre gré. Sa Parole est la meilleure qui soit et elle ne ressemble en rien aux paroles des créatures car le Créateur est sans commune mesure avec la création. Ainsi, Il utilise Sa parole ou celle des autres comme Il veut et Il la manifeste sous sa véritable forme à qui Il souhaite parmi les anges ou les envoyés, de même que dans la Demeure dernière, Il permettra à Ses serviteurs d'entendre Sa Parole à travers Sa propre Voix, comme Il l'avait fait avec Mūsā près de l'arbre, en s'adressant à lui de Sa propre Voix, qui alors l'entendit. En ce qui concerne la Voix, on procède de la même manière qu'avec la Parole, il faut simplement comprendre que Sa Voix et Sa Parole ne peuvent être assimilées à la voix ou à la parole d'une de Ses créatures, d'ailleurs Sa parole n'a pas de fin.

Le Coran avec tout ce qu'il contient de sourates, de versets et de mots, est la parole d'Allah, tout comme la Thora et l'Évangile originels. Il est donc incréé<sup>2</sup>, il provient de Lui et revient à Lui. Le Coran est entièrement la Parole d'Allah, ses sens comme ses lettres. En voici la preuve formelle : « **Si un idolâtre te demande asile, accorde-le lui afin qu'il puisse entendre la Parole d'Allah.** »

[Sourate Le Repentir, *at-Tawba*, 9 : 6]

1. *Min 'aqīda al-muslimīn*, p. 73.

2. La Parole d'Allah faisant partie de Sa Nature propre, elle ne peut être créée, puisqu'Allah Lui-même n'a pas été créé. En procédant par analogie, puisque la Parole d'Allah n'est pas créée et que le Coran est la Parole d'Allah, alors le Coran est incréé. [NdT]

Le Coran est bien révélé par Allah : « **Béni soit Celui qui a révélé graduellement à Son serviteur le Livre du discernement** » [Sourate Le Discernement, *al-Furqān*, 25 : 1] mais il n'est pas créé, la preuve : « ... car la Création et le Commandement suprême ne relèvent que de Lui. » [Sourate Les Murailles, *al-Aḥrāf*, 7 : 54] Dans ce verset, il est fait une distinction nette entre la Création et le Commandement, et le Coran fait partie du Commandement, non de la Création, comme l'indiquent les versets suivants : « **Et c'est ainsi que Nous t'avons révélé un Esprit par un effet de Notre ordre** » [Sourate La Délégation, *ash-Shūrā*, 42 : 52] ; « **Tel est l'Ordre qu'Allah vous a révélé.** » [Sourate Le Divorce, *at-Taḥqīq*, 65 : 5]

### L'Élévation au-dessus de Sa création :

Allah le Très-Haut S'est Lui-même décrit par l'Élévation au Ciel et le Prophète Muḥammad (ﷺ), dernier des Prophètes, l'a confirmé à maintes reprises. Puis, du fait de la profusion des preuves à ce sujet, les compagnons les plus pieux ainsi que les plus grands juristes de l'Islam – les *fuqahā'* – se sont à l'unanimité accordés sur cette question, au point d'en faire une certitude. Plus encore, Allah a réuni les cœurs des croyants sur ce fait et l'a ancré dans la nature de l'ensemble de Ses créatures. Tu les vois alors tourner spontanément leur regard vers le ciel. Dès qu'une calamité s'abat sur eux, ils lèvent leurs mains pour implorer le Ciel et attendent le secours venant de leur Seigneur. On le retrouve même dans leurs paroles, et seul un innovateur noyé dans ses innovations ou touché par l'imitation aveugle et plongé dans son égarement peut renier cette évidence.<sup>1</sup>

Le Très-Haut interpelle Ses serviteurs : « **Les anges ainsi que l'Esprit montent vers Lui en un jour dont la durée est de cinquante mille ans** » [Sourate Les Degrés, *al-Ma'ārij*, 70 : 4] et Il dit clairement : « **Il est le Maître absolu (qui se trouve au-dessus) de Ses serviteurs.** » [Sourate Les Bestiaux, *al-An'ām*, 6 : 18] Ce n'est pas un seul sens de l'Élévation qui est avéré, mais l'ensemble de ses significations que ce soit l'Élévation de Son entité, l'Élévation de Son pouvoir, l'Élévation de Sa domination ou encore de la preuve. C'est donc une l'Élévation qui concerne Son essence propre et également Ses Attributs, voilà

1. al-Maqdisī, *Ithbāt šifa al-uluww*, p. 63.

pourquoi Il S'est décrit en affirmant : « **Le Tout-Miséricordieux S'est établi sur le Trône.** » [Sourate *Tā Hā*, 20 : 5] L'Élévation complète est Son monopole, gloire à Lui, de façon perpétuelle, d'ailleurs, le Prophète (ﷺ) a dit : « **Il appartient à Allah de rabaisser toute chose de ce bas-monde qui cherche à briller (litt. à s'élever).** » [Bukhāri]

Une autre dimension qui découle de Son Élévation est le fait qu'Il ait choisi pour certaines choses l'élévation et la prééminence ; il s'agit de Son Livre, de Sa religion et de Ses alliés sincères. Allah (ﷻ) a dit en effet : « **N'aie pas peur, lui dîmes-Nous, c'est toi qui triompheras !** » [Sourate *Tā Hā*, 20 : 68], « **Il est auprès de Nous, dans l'Archétype (*Umm al-Kitāb*)<sup>1</sup>, sublime et plein de sagesse.** » [Sourate L'Ornement, *az-Zukhruf*, 43 : 4] Le Prophète (ﷺ) a déclaré : « **Par ce Livre, Allah élève certains peuples et en rabaisse d'autres.** » [Muslim] Et malgré cette Élévation d'Allah, glorifié soit-Il, il n'en reste pas moins qu'Il est tout proche, qu'Il est Celui qui répond aux invocations et qui entend tout. En conséquence, le serviteur n'a besoin, pour solliciter son Seigneur, que d'un appel discret : « **Lorsque celui-ci Lui avait adressé en secret cette prière.** » [Sourate Marie, *Maryam*, 19 : 3]

Notons qu'Allah nous a informés de Sa capacité à tout entendre et à tout connaître. Il entend les secrets jusqu'aux pensées les plus intimes. Le secret est le contraire de l'audible, mais qu'est-ce qui peut être encore plus dissimulé que le secret si ce n'est les pensées les plus intimes dont même l'auteur n'a pas toujours conscience ? Car l'homme ne détient pas les clés des sens cachés même lorsqu'il s'agit de lui, de son moi. Il y a, au-delà de ses perceptions, des mondes inconnus. Tout d'abord, il y a le monde des secrets, mais aussi celui des sentiments et de l'inconscient. Ensuite, il y a toutes ces choses cachées au niveau de la création que la science n'a pu découvrir à ce jour, et n'oublions pas, enfin, les événements du futur. En résumé, malgré Son Élévation et Son Établissement sur le Trône, Allah, dans Sa grandeur, est au fait de tout ce qui vient d'être évoqué, et rien ne peut Lui être dissimulé. C'est pourquoi Il S'est qualifié de « *Dī l-Ma'ārij* », le Maître des degrés célestes, en expliquant : « **Les anges ainsi que l'Esprit montent vers Lui en un jour dont la durée est de cinquante mille ans.** » [Sourate Les Degrés, *al-Ma'ārij*, 70 : 4] Par ailleurs, Il a signalé dans le Coran la descente

1. Litt. « La mère du Livre. » [NdT]

des anges, de l'Esprit et de la Révélation, comme l'élévation ou la montée de certaines choses vers Lui, citons à cet effet : « **C'est vers Lui que monte toute bonne parole et c'est Lui qui recueille toute bonne action** » [Sourate Le Créateur, *Fāṭir*, 35 : 10] ; « **Mais c'est Dieu qui l'a élevé vers Lui.** » [Sourate Les Femmes, *an-Nisā'*, 4 : 158]

Le poète a dit :

*Si un jour d'une situation tu ne peux te délivrer  
Aie confiance dans l'Unique, le Suprême refuge, l'Élevé<sup>1</sup>*

### Le Visage :

Dans la lignée, il ne fait aucun doute qu'Allah possède un Visage. Nous l'acceptons sans y apporter ni altération, ni invalidation, ni forme, ni assimilation aux créatures. C'est un Visage qui correspond à Sa Nature divine : « **... seule perdurera la Face de ton Seigneur, auréolée de majesté et de gloire** » [Sourate Le Tout-Miséricordieux, *ar-Rahmān*, 55 : 27] ; « **Tout est voué à périr, excepté Sa Face. C'est à Lui qu'appartient le pouvoir suprême et c'est à Lui que vous ferez retour.** » [Sourate Le Récit, *al-Qaṣaṣ*, 28 : 88] Ajoutons une des paroles du Prophète (ﷺ) reflétant cette réalité : « Tu ne dépenseras pas un sou désirant ainsi le Visage d'Allah sans en être récompensé. » [Bukhāri]

### Les deux Mains :

Allah le Très-Haut a dit : « **Bien au contraire, Ses deux Mains sont largement ouvertes** » [Sourate La Table, *al-Mā'ida*, 5 : 64] ; et Il a dit : « **... qui t'a empêché de te prosterner devant l'être que J'ai créé de Mes Mains.** » [Sourate *Ṣād*, 38 : 75] Quant au Prophète (ﷺ), on rapporte qu'il a dit : « Les justes seront placés sur des chaires de Lumière à la Droite du Tout-Miséricordieux, et chacune de Ses Deux Mains est Droite. Ce sont ceux qui agissent avec équité au sein de leur famille, qui jugent de manière équitable et sont justes en toute affaire qui leur est confiée. » [Muslim]

Il est à noter qu'Allah (ﷻ), lorsqu'Il évoque l'Attribut de la Main, emploie le singulier, le duel et même le pluriel. Pour ce qui est du singulier, Il dit : « **Béni soit Celui qui détient en Sa Main le pouvoir**

1. *Ma'ā Allāh*, p. 150.



**suprême.** ﴿ [Sourate Le Pouvoir, *al-Mulk*, 67 : 1] Pour le duel, on peut citer Sa parole : « **Bien au contraire, Ses deux Mains sont largement ouvertes.** » ﴿ [Sourate La Table, *al-Mā'ida*, 5 : 64] Et pour le pluriel : « **Ne voient-ils pas que Nous avons créé pour eux, parmi les œuvres sorties de Nos Mains, des troupeaux.** » ﴿ [Sourate *Yā Sīn*, 36 : 71] Comment concilier ces trois tournures différentes ? En fait, le premier cas est un singulier annexé (*mufrad muḍāf*) indiquant une généralité et englobant ici tout ce qui se rapporte au concept de « main »<sup>1</sup>, il n'est donc pas en contradiction avec le duel. Quant au pluriel, il s'utilise entre autre pour donner de l'importance et pas forcément pour un nombre précis qui correspondrait à trois éléments ou plus. Quoi qu'il en soit, on considère parfois que le nombre minimum d'éléments pour un pluriel est de deux, dans ce cas, rapporté à son plus petit nombre, le pluriel, d'emblée, ne serait pas en opposition avec le duel.<sup>2</sup>

### L'Œil :

À la manière des précédents attributs, il s'affirme tel qu'il est mentionné et de façon à ce qu'il rende compte de la grandeur du Seigneur (ﷻ). De ce fait, il serait totalement absurde de s'imaginer une fente comme pour nos yeux. Allah a effectivement un œil à la hauteur de Sa grandeur, de Sa magnificence et de Son éternité, alors que les créatures ont elles aussi un œil mais qui correspond cette fois à leur situation d'être faible et limité. C'est la règle d'or qu'il faut avoir en tête pour tous les Attributs d'Allah ayant un terme commun avec les créatures.<sup>3</sup>

L'œil n'échappe pas à cette règle, c'est un Attribut sur lequel on ne pose pas la question : « comment ? » et qui entre dans la catégorie des Attributs liés à la Nature d'Allah connus uniquement par voie de transmission (*dātiyya khabariyya*). Dieu le Très-Haut dit :

« **Afin que tu sois élevé sous Mon œil.** »<sup>4</sup> ﴿ [Sourate *Tā Hā*, 20 : 39] Ici encore, l'Attribut, en l'occurrence l'œil, est présenté sous la forme d'un singulier, or cela ne signifie pas l'unité mais le générique,

1. De la même façon, on dit « La pomme est un fruit » c'est un singulier mais qui est générique, il désigne l'idée de pomme et non une pomme en particulier. [NdT]

2. Ibn Qudāma, *Lum'a al-istiḳāḍ al-hādī ilā sabīl ar-rashād*, p. 50.

3. *aṣ-Ṣifāt al-ilāhiyya*, p. 319.

4. Litt. « Sous Mon (Œil. » [NdT]

d'autant plus qu'il est annexé (*mufrad muḍāf*). On retrouve ce phénomène dans la parole suivante : « **Et si vous comptiez les bienfaits d'Allah, vous ne sauriez les dénombrer.** »<sup>1</sup> [Sourate Abraham, *Ibrāhīm*, 14 : 34] Enfin, dans le verset où Allah dit : « **... qui vogua sous Nos Yeux** » [Sourate La Lune, *al-Qamar*, 54 : 14] le mot « Œil » est utilisé au pluriel (« Yeux ») annexé d'un pronom affixe (-na) lui aussi au pluriel.<sup>2</sup>

### L'Essence (Le Moi d'Allah) :

Allah (ﷻ) dit dans le Coran : « **Votre Seigneur S'est prescrit à Lui-même d'être Miséricordieux** » [Sourate Les Bestiaux, *al-An'ām*, 6 : 54] et Il dit également : « **Car Tu sais ce qu'il y a en moi, et je ne sais pas ce qu'il y a en Toi.** » [Sourate La Table, *al-Mā'ida*, 5 : 116] De son côté, le Prophète (ﷺ) nous parle de celui qui se rappelle de son Seigneur en disant : « Allah dit : "Je suis avec Mon serviteur au moment où il se rappelle de Moi, et alors qu'il M'évoque en lui-même, Je l'évoque en Moi-même, et s'il M'évoque dans une assemblée, Je l'évoque dans une assemblée bien meilleure que la sienne." » [Bukhāri]

Ainsi, Allah, que Sa grandeur soit magnifiée et Sa mention élevée, a attesté dans Son Livre qu'Il possède bien une Essence, un « Moi », et Il l'a confirmé au travers des dires de Son Prophète (ﷺ). Nous ne pouvons donc faire autrement que de l'accepter et de nous y soumettre de la manière qui convient.<sup>3</sup>

### b) Quelques Attributs connus par transmission

#### L'Établissement sur le Trône :

Voici deux preuves on ne peut plus éloquentes :

Allah dit :

« **En vérité, votre Seigneur, c'est Allah qui a créé les Cieux et la Terre en six jours et S'est ensuite établi sur Son Trône. Il couvre**

- 
1. En arabe, le mot « bienfait » est un singulier « *ni'mat Allah* », autrement dit « tout ce qui fait partie de la catégorie "bienfait d'Allah." » [NdT]
  2. *Min 'aqīda al-muslimīn*, p. 82.
  3. *Lum'a al-i'tiqād*, p. 50.

**le jour de la nuit que celle-ci poursuit sans arrêt. De même qu'Il a créé le Soleil, la Lune et les étoiles et les a soumis à Ses lois, car la Création et le Commandement suprême ne relèvent que de Lui. Béni soit donc Dieu, le Seigneur de l'Univers !** ﴿ [Sourate Les Murailles, *al-A'rāf*, 7 : 54]

**« Mets ta confiance dans le Vivant, l'Immortel ! Célèbre Ses louanges ! Car Il connaît mieux que quiconque les péchés de Ses créatures. C'est Lui qui a créé en six jours les Cieux, la Terre et ce qu'il y a entre eux ; qui S'est ensuite établi sur Son Trône. Il est le Miséricordieux. Interroge donc à Son propos un connaisseur en la matière !** ﴿ [Sourate Le Discernement, *al-Furqān*, 25 : 58, 59]

Il est donc impératif d'accepter et d'affirmer l'Établissement sur le Trône (*al-Istiwā' alā l-'Arsh*) sans l'altérer, ni l'annuler, ni lui donner une forme ni encore l'assimiler aux créatures.<sup>1</sup> On ne peut traiter ce sujet sans rappeler la parole de l'imam Mālik ibn Anas que nous avons mentionnée plus haut, lorsqu'il fut interrogé sur le sens du verset : **« Le Tout-Miséricordieux S'est établi sur le Trône »** [Sourate *Tā Hā*, 20 : 5] il répondit : « L'établissement est attesté mais le comment est un mystère. Croire en l'établissement d'Allah sur Son Trône est un devoir, et s'interroger sur la manière est une innovation ! Et je ne vois en toi qu'un égaré ! » puis il ordonna qu'on chasse de l'assemblée celui qui avait posé la question.<sup>2</sup> D'ailleurs, la plupart de ceux ayant déclaré qu'Allah S'est établi sur Son Trône par Essence étaient des imams malikites. Muḥammad ibn Abī Yazīd, par exemple, en a fait mention à trois reprises dans ses écrits dont le plus connu est « *ar-Risāla* », mais aussi dans « *Jāmi' an-Nawādir* » et « *al-Ādāb* », de même qu'al-Qāḍī Abū Bakr al-Bāqillāni qui était malikite, Abū 'Abdillah al-Qurṭubi dans « *al-Asma' al-ḥusnā* », Abū 'Umar ibn 'Abd al-Barr et Aṭ-Ṭalamanki, parmi les Andalous, et bien d'autres autorités malikites.<sup>3</sup>

Le Livre d'Allah (📖), du début à la fin, tout comme la Sunna du Prophète (ﷺ) mais également les paroles de l'ensemble des

1. *Lum'a al-i'tiqād*, p. 62.

2. *Min 'aqīda al-muslimīn : Sharḥ ḥadīth an-nuzūl li-Ibn Taymiyya*, p. 86.

3. *aṣ-Ṣawā'iq al-mursala 'alā al-jahmiyya wa-l-mu'aṭṭila*, t. 2, p. 134.

Compagnons (*aṣ-Ṣaḥāba*) et de ceux qui ont suivi (*at-Tābiʿīn*) sont imprégnés d'éléments en tout genre venant étayer le fait qu'Allah le Très-Haut est au-dessus de toute chose, y compris des Cieux, et qu'Il est par ailleurs établi sur Son Trône.<sup>1</sup>

### La Venue :

Allah dit dans le Noble Coran : « ... lorsque ton Seigneur viendra, que les anges se présenteront en rangs » [Sourate l'Aube, *al-Fajr*, 89 : 22] et « Qu'attendent ces infidèles ? Peut-être s'attendent-ils à voir venir vers eux Allah et Ses anges. » [Sourate La Vache, *al-Baqara*, 2 : 210] Nous devons donc nous astreindre à croire en la Venue du Seigneur sans déformation, ni annulation, ni forme, ni ressemblance aux créatures. C'est une venue réelle en conformité avec le rang d'Allah (ﷻ).<sup>2</sup>

### La Satisfaction :

Allah dit : « Allah est satisfait d'eux et eux sont satisfaits de Lui. » [Sourate La Table, *al-Mā'ida*, 5 : 119]

### L'Affection :

Le Très-Haut dit : « Dieu fera surgir d'autres hommes qu'Il aimera et qui L'aimeront. » [Sourate La Table, *al-Mā'ida*, 5 : 54]

### La Colère :

Le Très-Haut a dit : « Allah l'a frappé de Sa colère, l'a maudit et lui a préparé un énorme châtement. » [Sourate Les Femmes, *an-Nisā'*, 4 : 93]

### Le Mécontentement :

Allah (ﷻ) a dit : « Cela parce qu'ils ont suivi ce qui courrouce Allah, et qu'ils ont de la répulsion pour [ce qui attire] Son agrément. » [Sourate Mohammed, *Muḥammad*, 47 : 28]

1. *Ijtimāʿ al-juyūsh al-islāmiyya*, p. 96.

2. *Lumʿa al-ʾitqād*, p. 52.

## L'Aversion :

Allah a dit : **« ... mais le fait qu'ils partent au combat répugna Allah. »** [Sourate Le Repentir, *at-Tawba*, 9 : 46]

Nous pourrions citer également la Jalousie, la Joie, le Rire, qui sont au même titre des Attributs d'Allah le Très-Haut qu'il faut accepter et affirmer car ils sont mentionnés de manière claire dans les propos authentiques du Prophète (ﷺ), tout comme ceux susmentionnés. Nous devons nous garder d'interpoler dans ce domaine sous peine de les altérer, de les annuler, de leur donner une forme précise ou de leur donner une ressemblance alors que tout ceci est propre à la grandeur d'Allah et correspond strictement à Son rang.

## c) Quelques Attributs issus d'une réaction

Dans le Noble Coran, on retrouve divers actes par lesquels Allah (ﷻ) S'est Lui-même décrit. Il s'agit tantôt d'une récompense, tantôt d'établissement de la justice, tantôt d'une réponse à un acte. Dans tous les cas, c'est l'idée d'éloge et de perfection qui s'en dégage. Et pourtant, il n'est pas permis d'en tirer des Noms qui serviraient à désigner Allah le Très-Haut, et il ne convient pas non plus de les utiliser dans un cadre autre que celui présenté par les versets. Allah le Très Haut dit, par exemple : **« Les hypocrites croient pouvoir tromper Allah, mais c'est Allah qui les prendra à leur propre piège »** [Sourate Les Femmes, *an-Nisā'*, 4 : 142], **« Et ils [les autres] se mirent à comploter. Allah a fait échouer leur complot. Et c'est Allah qui sait le mieux leur machination ! »** [Sourate La Famille d'Imrān, *Āl Imrān*, 3 : 54], **« Ils ont ainsi oublié Allah alors Allah les a oubliés »** [Sourate Le Repentir, *at-Tawba*, 9 : 67], **« ... mais, dès qu'ils se retrouvent avec leurs démons, ils se déclarent des leurs en disant : « Nous sommes avec vous. Ce n'était que moquerie de notre part. » C'est plutôt Allah qui les tournera en dérision le moment venu. »** [Sourate La Vache, *al-Baqara*, 2 : 14, 15] Ainsi, on ne dit pas qu'Allah est « Trompeur », « Comploteur », « Oublieux », « Moqueur », etc., qu'Il soit élevé, Il est bien au-dessus de tout cela ! Et on ne dit pas non plus qu'Allah « trompe », « complot », « oublie », « se moque » de manière absolue. Ceux qui ont pris en compte ces qualificatifs en tant qu'Attributs

ont commis une grossière erreur, car la moquerie ou la ruse peuvent induire une idée d'éloge mais peuvent également traduire le reproche. Il ne faut donc jamais les utiliser que de manière restreinte, dans un contexte permettant d'éliminer toute probabilité d'accusation à l'encontre d'Allah le Très-Haut, comme cela est exposé dans les versets cités.<sup>1</sup>

#### d) Allah est dépourvu de tout défaut

Allah est bien évidemment exempt de défauts tels que l'oubli ou l'insouciance, de quelque manière que ce soit. En effet, comment pourrait-il en être autrement alors qu'Il est le Connaisseur du visible et de l'invisible ? Sa science n'embrasse-t-elle pas toute chose ? Rien de tout ce qui peut toucher les créatures comme oubli ou erreur ne peut Lui être imputé, Glorifié soit-Il. Allah le Très-Haut dit : **« La connaissance de leur sort, dit Mūsā, est inscrite dans un livre auprès de mon Seigneur qui n'est sujet ni à l'oubli ni à l'erreur. »** [Sourate *Ṭā Hā*, 20 : 52]

De plus, Il n'éprouve pas de besoin comme le fait de manger puisque c'est Lui le Pourvoyeur de l'ensemble des créatures, Il se passe totalement de leur existence mais eux sont dans l'extrême nécessité de Sa présence. Il dit : **« Et Je n'ai créé les jinns et les hommes que pour qu'ils M'adorent. Je n'attends nul don de leur part, et Je n'exige d'eux aucune nourriture, car c'est Dieu qui est le Dispensateur de tous les biens, le Tout-Puissant, l'Immuable. »** [Sourate Les Ouragans, *ad-Dāriyāt*, 51 : 56-58], **« Lui qui nourrit Ses créatures et qui n'a pas besoin d'être nourri ? »** [Sourate Les Bestiaux, *al-An'ām*, 6 : 14]

De surcroît, Allah le Très Haut ne commet aucune injustice envers Ses serviteurs. Il ne compte pas plus de fautes ou plus de bonnes œuvres que celles qu'ils ont véritablement effectuées, et Il ne les punit pas pour ce qu'ils n'ont pas commis. Car en réalité, seul celui qui est dans le besoin peut commettre une injustice, quant à Allah, qui se suffit à Lui-même et se passe de toutes les créatures, qu'aurait-Il à gagner à être injuste envers les serviteurs alors qu'Il est le Juge, le Juste, le Digne de louange ? : **« Car ton Seigneur ne**

1. *Ma'ārij al-qabūl*, t. 1, p. 76.

**commet point d'injustice envers les serviteurs.** ﴿ [Sourate Les Versets détaillés, *Fuṣṣilat*, 41 : 46]

Enfin, Allah est exempt de toute frivolité dans Sa création et Son ordre. Il n'a rien créé en vain ni au hasard. Tout ce qu'Il a institué relève de la sagesse car Il est certes le Sage, le Digne de louange ! Et la perfection, la précision dans l'ouvrage, et la mise en place de principes exemplaires reflètent Sa grande sagesse et Sa munificence.<sup>1</sup>

### 5. – Tous les Attributs d'Allah manifestent Sa perfection

Comme nous l'avons démontré, les Attributs ne sont, en aucune manière, entachés d'insuffisance. Allah le Très-Haut a dit : **« Ceux qui ne croient pas à la vie future représentent l'image du mal ; tandis qu'Allah représente la perfection suprême. Il est le Tout-Puissant, le Sage. »** [Sourate Les Abeilles, *an-Nahl*, 16 : 60] et dans un autre verset, Il confirme : **« Il a la Transcendance absolue dans les Cieux et sur la Terre. Il est le Tout-Puissant, le Sage. »** [Sourate Les Byzantins, *ar-Rūm*, 30 : 27] Dans ces deux versets, Dieu le Très-Haut utilise le terme « *al-Mathal al-A'la* » qui signifie littéralement l'exemple le plus haut. Il est donc l'exemple par excellence qui contraint les créatures face à Sa condition de Créateur plus glorieux, plus grand, plus haut, plus savant, parfait, ce qui, rappelons-le, est une évidence pour la plupart des gens et notamment ceux qui ont gardé intacte leur saine nature (*Fiṭra*). Cette dernière renvoie clairement et inévitablement à ces caractéristiques de grandeur. Tout événement nécessite une cause, et cet acteur est forcément capable, doué d'intelligence, d'une volonté propre, de sagesse. Car l'acte implique le pouvoir, la précision implique la connaissance, la spécification implique une volonté, et le bon dénouement implique à son tour la sagesse. Voici donc que la saine nature ne saurait attribuer à Allah le Créateur autre chose que la perfection, elle ne saurait Lui imputer aucune faiblesse ni aucun défaut. Pour un esprit sain, il est indéniable que celui qui est doté de la connaissance, qui est capable, parle, voit, etc., est plus complet que celui qui est privé de tout cela. C'est la raison pour laquelle Allah (ﷻ), lorsqu'Il évoque le sujet, interpelle Ses serviteurs par des interrogations contenant une réprimande (*istifhām inkārī*),

1. Ibn Sa'dī, *al-Ḥaqq al-wādiḥ al-mubīn*, p. 10.

indiquant par là que c'est une évidence pour la saine nature et que celui qui la réfute prononce une absurdité. **« Peut-on comparer Celui qui crée à celui qui ne peut rien créer ? »** [Sourate Les Abeilles, *an-Nahl*, 16 : 17] cette équivalence improbable est d'emblée refusée par la saine nature, ainsi celui qui ne possède pas la perfection ne peut devenir le Seigneur, et plus encore, ne peut prétendre mériter l'adoration.<sup>1</sup> C'est armé de cette belle logique que l'ami intime d'Allah s'est adressé à son père : **« Cher père ! Pourquoi adores-tu ce qui ne peut ni entendre, ni voir, ni t'être d'aucun secours ? »** [Sourate Marie, *Maryam*, 19 : 42] et au sujet du veau des Enfants d'Isrā'īl, le Très-Haut nous rappelle à la raison : **« N'ont-ils pas vu qu'il ne leur parlait point et qu'il ne les guidait sur aucun chemin ? »** [Sourate Les Murailles, *al-A'rāf*, 7 : 148]

## 6. – Le Jugement suprême appartient uniquement à Allah

Le fait d'attribuer à Allah seul la perfection nous amène nécessairement à considérer qu'à Lui seul revient également le Jugement suprême. Dans les versets suivants, les caractéristiques de celui à qui devrait revenir le Jugement, et de surcroît le droit de légiférer, sont décrites avec précision. Allah le Très-Haut nous dit : **« Toute divergence qui surgira entre vous devra être soumise au Jugement d'Allah »** [Sourate La Délibération, *ash-Shūrā*, 42 : 10] vient ensuite la présentation des caractéristiques de Celui à qui appartient le Jugement :

**« Tel est Allah, mon Seigneur ! C'est en Lui que je place ma confiance et c'est en Lui que je reviens repentant. Créateur des Cieux et de la Terre, Il vous a donné des épouses issues de vous-mêmes, comme Il a réparti les bestiaux par couples. C'est ainsi qu'Il vous multiplie. Rien ne Lui est comparable. Il entend tout et voit tout. Il détient les rênes des Cieux et de la Terre. Il attribue Ses dons avec générosité ou parcimonie à qui Il veut. Il est Omniscient. »** [Sourate La Délibération, *ash-Shūrā*, 42 : 10-12]

**Il est fait mention, dans le verset, des Attributs du Seigneur auquel est remis le sort de toute chose et en qui on place sa**

1. *Min ʿaqīda al-muslimīn*, p. 102.



confiance. Il est le Créateur des Cieux et de la Terre *ex-nihilo*, Il a constitué les êtres humains en couples, et leur a assujetti des bestiaux, eux-mêmes par couples, plus particulièrement huit éléments répartis en quatre espèces, tel que cela est précisé dans un autre verset.<sup>1</sup> De plus, « Rien ne Lui est comparable. Il entend tout et voit tout », et « Il détient les rênes des Cieux et de la Terre », gloire à Lui ! « Il attribue Ses dons avec générosité ou parcimonie à qui Il veut. » Le verbe « *yaqdir* », dans cette dernière partie, signifie « restreindre », donc Il restreint la subsistance à qui Il veut car Il est omniscient. Ainsi, il est du devoir du croyant de comprendre en profondeur les différents aspects que regroupe le seul qui doit légiférer, autoriser et interdire.<sup>2</sup>

## 7. – Nier le sens des Noms d'Allah : une terrible profanation

Renier le sens des plus beaux Noms d'Allah constitue une des plus grandes profanations, Allah dit : « **Éloignez-vous de ceux qui les profanent et qui seront rétribués selon leurs actes.** » [Sourate Les Murailles, *al-A'rāf*, 7 : 180] En effet, si ces Noms n'avaient pas de signification propre et ne renvoyaient à aucune description réelle, à quoi cela servirait-il de les indiquer avec les éléments qui les constituent, ou de se décrire par leur biais ? Cependant, non seulement Allah (ﷻ) nous les a notifiés avec ce qu'ils renferment, en les affirmant de manière claire pour Lui-même, mais en plus, le Prophète (ﷺ) est venu nous les confirmer. Allah dit dans le Noble Coran : « **C'est Dieu le Dispensateur de tous les biens, le Tout-Puissant, l'Immuable** » [Sourate Les Ouragans, *ad-Dāriyāt*, 51 : 58] ce qui nous laisse entendre que le Tout-Puissant, « *Al-Qawiyy* », fait partie de Ses Noms. De même, lorsqu'Il dit : « **... la puissance appartient tout entière à Allah.** » [Sourate Le Créateur, *Fāṭir*, 35 : 10] Le Puissant est celui qui possède l'autorité, la puissance. En somme, si nous n'attestions pas de Sa force et de Sa puissance, nous ne pourrions Lui donner les Noms de

1. *Aḍwā' al-bayān*, t. 7, p. 163 ; cf. Coran, sourate Les Bestiaux, *al-An'ām*, 6 : 143. [NdT]

2. *Min 'aḳīda al-muslimīn*, p. 141.

Tout-Puissant et de Puissant, et il en est de même avec le reste des Noms.

La profanation comprend différentes perspectives, notamment s'éloigner de leur véritable signification ou bien les affubler d'un sens qui ne leur convient pas. Ainsi font partie de cette transgression :

- ◆ Prendre un des Noms d'Allah et le dériver pour en obtenir un nouveau et l'attribuer à une autre divinité comme les polythéistes d'antan l'avaient fait pour certaines de leurs divinités. Le nom « *al-Lāt* » par exemple était dérivé du Nom « *al-Ilāh* » (Allah) et « *al-ʿUzzā* » de « *al-ʿAzīz* », ou, tout simplement, ils désignaient leurs statues par l'appellation « *Āliha* » (divinités) ce qui relève clairement de la profanation puisqu'ils se détournaient, de cette manière, de l'adoration d'Allah pour adorer leurs fausses divinités.
- ◆ Désigner Allah par un nom qui ne Lui sied pas, comme le fait de l'appeler « *le Père* » comme les Chrétiens, ou encore, chez les philosophes, « *Causa sui, l'Être nécessaire, etc..* »
- ◆ Décrire Allah par une chose dont Il est en réalité exempt, comme les Juifs qui dirent, et qui d'ailleurs furent maudits pour cela : « Il est pauvre (et nous sommes riches) » ou « Il S'est reposé après avoir achevé la création » ou « la Main de Dieu est entravée », que les leurs soient entravées ! Ou tout terme dans cet ordre d'idées qu'utilisaient par le passé les ennemis de Dieu, ou d'autres qu'ils utilisent encore.
- ◆ Frapper d'invalidité le sens des Noms d'Allah. Les sens correspondent aux Attributs, il est donc risqué de les invalider ou de renier leur réalité. Certains groupes sectaires et innovateurs ont procédé de cette manière en faisant des Noms d'Allah des termes dénués de tout sens, n'exprimant aucune caractéristique. Ils disent, par exemple : « Entendant sans capacité d'entendre », « Connaisseur sans connaissance. »
- ◆ Assimiler Allah (ﷻ) aux créatures.<sup>1</sup>

1. Ibn al-Qayyim, *Badā'īʿ al-fawā'id*, t. 1, p. 169.

## 8. – Les répercussions des Attributs divins sur l'Univers, la vie et l'homme

La manifestation des Noms et des Attributs dans la création est des plus remarquables. Quiconque s'y plonge réalise que l'existence est intimement liée aux plus beaux Noms et aux Attributs les plus nobles. Autant au niveau de la création qu'au niveau du commandement, tout ce qui se trouve dans l'Univers est en relation avec certains de leurs effets et de leurs implications.

Ainsi, les Noms « *al-Hamīd* » (le Digne de louange) et « *al-Majīd* » (le Glorieux) excluent l'idée que l'être humain puisse être laissé pour compte ou négligé, sans ordres ni interdits, sans récompense ni punition. Il en est de même pour le Nom « *al-Hakīm* » (le Sage) qui proscrie également cette éventualité.

Tout Nom d'Allah contient donc des impératifs et engendre des Attributs. Voilà une raison suffisante pour ne pas dénaturer leur substance, alors que le Seigneur aime Sa propre Essence, Ses Attributs et Ses Noms. Aussi, Il est « *al-Afuww* » (l'Indulgent) et Il aime l'indulgence, Il aime le pardon, Il aime le repentir. Lorsqu'un de Ses serviteurs se repent, Allah se réjouit du repentir de celui-ci à un point qu'on ne peut imaginer, et tout ce qu'Il pardonne, absout et tolère est inscrit dans Ses Noms et Attributs. De plus, la réalisation de ce qu'Il aime et Le satisfait, l'éloge qu'Il fait de Lui-même et que les habitants des Cieux et de la Terre font de Lui, tout cela fait partie des exigences de Ses Noms et Attributs. Ainsi, les effets de Sa perfection et les exigences de Sa majesté se produisent car Il est le Digne de louange, le Majestueux.

Ces deux Noms impliquent, *a fortiori*, le pardon des erreurs et l'absolution des péchés, l'indulgence concernant les fautes et les délits, avec la possibilité inconditionnelle de redonner à chacun son droit. Car Il sait (ﷻ) quels sont les crimes commis et quelle est la punition qui revient de droit à leurs auteurs, mais la clémence qui L'anime malgré ce dont Il a connaissance et l'indulgence dont Il fait preuve alors qu'Il a la capacité de châtier relèvent exclusivement de Sa toute-puissance et de Sa grande sagesse.<sup>1</sup>

1. *Madārij as-sālikīn*, p. 417, 418.

Comme l'a dit Allah (ﷻ) à travers les propos de ʿĪsā (ﷺ) : « **Si Tu les châties, ils sont Tes serviteurs. Et si Tu leur pardonnes, Tu es, en vérité, le Puissant, le Sage !** » [Sourate La Table, *al-Mā'ida*, 5 : 118] Ainsi, « Ton pardon émane de Ta toute-puissance et de Ta grande sagesse, ce n'est pas comme qui pardonne car il est faible, ou excuse par ignorance. Tu es certes au fait de Ton propre droit, Capable de reprendre Ton dû, Plein de sagesse quant à la manière de l'obtenir. » Observe donc les répercussions des Noms et des Attributs dans l'Univers et sur le Commandement, tu verras que les êtres humains sont à l'origine de tous les crimes mais que leur prescription provient directement de la perfection des Noms et des Attributs et que les actes ainsi que leur objet relèvent de Sa gloire et de Sa majesté, de Sa nature de Seigneur comme de Sa nature divine, car dans tout ce qu'Il décrète et décide, Allah fait preuve de la sagesse la plus aboutie et offre des signes apparents.

Allah (ﷻ) ne cesse d'appeler Ses serviteurs à Le connaître à travers Ses Noms et Ses Attributs. Il leur ordonne d'être empreints de remerciement et d'affection envers Lui, de L'évoquer, de L'adorer par le biais de Ses plus beaux Noms et des Ses plus nobles Attributs, car, en fait, chacun de Ses Noms possède une manière spécifique de Lui vouer l'adoration, en terme de savoir, de connaissance et en fonction de la situation. Le meilleur des adorateurs devient alors celui qui est capable de connaître tous les Noms et tous les Attributs. Adorer Son Seigneur par l'un de Ses Noms ne l'empêchera pas de L'adorer par les autres. Par exemple, le fait de se rapprocher d'Allah avec le Nom « *al-Qadīr* » (la Capable) n'empêche pas le serviteur de recourir aux magnifiques Noms « *al-Halīm* » (le Très-Indulgent) et « *ar-Rahīm* » (le Miséricordieux), ni l'adoration par « *al-Muʿī* » (le Donateur suprême) ne doit l'écarter des bénéfices de « *al-Mānī* » (le Défenseur, Celui qui empêche). Adorer le Seigneur par Ses beaux Noms tels que « *ar-Rahīm* » (le Miséricordieux), « *al-ʿAfuww* » (l'Indulgent), « *al-Ġafūr* » (le Pardonneur) ne doit pas lui faire oublier qu'Il est aussi « *al-Muntaqim* » (le Vengeur). S'il se rappelle qu'Il est « *al-Barr* » (le Bienfaiteur), « *al-Muhsin* » (l'Excellent) et « *al-Laʿīf* » (le Plein de bonté), qu'il n'oublie pas non plus qu'on Le décrit comme « *al-ʿAdl* » (le Juste), et que font partie de Ses caractéristiques « *al-Jabarūt* » (la Domination), « *al-ʿAzama* » (la

Grandeur) et « *al-Kibriyā'* » (l'Orgueil). Ceci est la voie du perfectionnement pour tous ceux qui cheminent vers Allah le Très-Haut ; elle provient du Noble Coran lui-même qui nous dit : « **C'est à Allah qu'appartiennent les plus beaux Noms. Servez-vous de ces Noms quand vous L'invoquez !** » [Sourate Les Murailles, *al-A'rāf*, 7 : 180] L'invocation englobe l'invocation pour une affaire, l'invocation sous forme d'éloge et l'invocation en guise d'adoration.<sup>1</sup>

Allah invite donc Ses serviteurs à Le connaître par Ses Noms et Ses Attributs, pour qu'ils Lui fassent les éloges qui Lui sont dues et qu'ils en extraient l'essence pour leur adoration car Allah le Très-Haut aime voir Ses Qualités chez Ses serviteurs. Ainsi, en tant que « *al-ʿAlīm* » (le Connaisseur), Il apprécie celui qui détient la science, en tant que « *al-Jawwād* » (le Très-Généreux), Il aime les bienfaiteurs. Il est « *Witr* » (Impair) donc aime ce qui est impair, Il est « *Jamīl* » (Beau) et aime la beauté. De même, comme Il est « *Afuww* » (Indulgent), Il aime ceux qui font preuve d'indulgence. Il aime les bienfaiteurs car Il est Lui-même « *Barr* » (Bienfaiteur), ceux qui remercient car Il est « *Shakūr* » (Plein de reconnaissance et de gratitude). Il affectionne les doués de patience, n'est-Il pas décrit comme le « *Sabūr* » (Patient) ? N'est-Il pas également « *Halīm* » (Très-Indulgent) ? Il aime donc les indulgents. Et puisqu'Il aimait la repentance, le pardon et l'effacement des péchés, Il a créé ceux envers qui Il pourrait dispenser Son pardon, ceux qu'Il envelopperait de Son indulgence, et à qui Il ferait miséricorde. Il a donc décrété ce qui pourrait entraîner ce qu'Il déteste afin que ce qu'Il aime se produise.<sup>2</sup>

La manifestation de Ses Noms et Attributs dans l'Univers, dans toute la vie et chez l'être humain est évidente au point de ne nécessiter aucune preuve. Sauf que la perception et la constatation de cette manifestation est uniquement du ressort d'Allah, d'ailleurs le fait qu'Il l'accorde à Son serviteur est une preuve de Sa miséricorde qui embrasse tout chose. Ainsi, si l'homme s'interrogeait profondément sur cet Univers immense ou sur sa propre personne, il ressortirait de ce voyage stupéfait et en tirerait des bénéfices qu'il ne pouvait imaginer. De la même façon, si nous méditons sur le noble verset

1. *Ibid.*, t. 2, p. 419.

2. *Ibid.*, t. 2, p. 419.

suivant, nous y découvririons des choses qui nous laisseraient sans voix, Allah dit : « **Pensiez-vous que Nous vous avions créés sans but et que vous ne seriez jamais ramenés vers Nous ? Exalté soit Dieu, le vrai Souverain ! Il n'y a pas de divinité digne d'adoration excepté Lui, le Seigneur du Trône sublime !** » [Sourate Les Croyants, *al-Mu'minūn*, 23 : 115, 116]

L'augmentation de la foi et l'enracinement de la certitude dans le cœur du croyant sont les fruits de l'étude de ces Noms et de ces Attributs. Mais cette étude lui procure aussi la lumière et le discernement dont il a besoin pour se protéger contre les doutes menant à l'égarément ou les envies pernicieuses. Ces observations nous permettent de comprendre quelle place importante cette partie de l'Unicité tient dans le Monothéisme.<sup>1</sup>

Une fois cette science enracinée, elle induit inéluctablement la crainte respectueuse d'Allah (ﷻ), et chacun de Ses Noms agit au niveau du cœur puis s'exprime dans le comportement. Ainsi, lorsque le cœur arrive à saisir le sens contenu dans l'un des Noms, une correspondance s'opère et cette compréhension se répercute sur la manière de penser et d'agir. Par ailleurs, comme chacun des Noms possède une signification propre, ils génèrent des procédés différents dans leur application. Les plus beaux Noms et les plus nobles Attributs ont un retentissement palpable sur l'adoration quelle que soit sa forme, qu'elle provienne du cœur ou des membres.

Par exemple, le fait de savoir que la capacité à nuire ou à être utile, à donner ou à priver, à créer, à dispenser la subsistance, à donner la vie et la mort, etc., reviennent exclusivement à Allah et à personne d'autre, incite le serviteur à placer totalement sa confiance en Allah, ouvertement et intérieurement. S'il a conscience qu'Allah entend et voit, qu'Il sait tout et que pas même un grain du poids d'un atome ne peut Lui être dissimulé, ni dans les Cieux ni sur Terre, qu'Il connaît les confidences et ce qu'il y a au plus profond des pensées, qu'Il décèle la perfidie des regards et dévoile les secrets des poitrines, alors il préservera certainement sa langue, il retiendra ses membres et empêchera les velléités qui animent son cœur de s'orienter vers ce qui déplaît à Allah. Au contraire, il s'efforcera de maintenir tous ses membres dans les voies qui plaisent au Seigneur et qu'Il agréé,

1. cf. *Dirāsāt fī mabāḥiṯh al-asmā' wa-ṣ-ṣifāt*, p. 14, 15.

ainsi retrouvera-t-il en son for intérieur la pudeur qui lui permettra de s'éloigner des interdits et des bassesses.

De même, lorsqu'on se représente l'infinie richesse d'Allah, Son extrême bonté et Son immense générosité, Sa bienveillance ainsi que Sa grande miséricorde, on ne peut qu'en ressortir avec un optimisme à toute épreuve. Et cette considération plus juste du Créateur se traduira, chez le serviteur, en une adoration à différents niveaux<sup>1</sup>, apparente comme secrète, et ce, en fonction de sa connaissance et de sa compréhension. Comprendre la grandeur d'Allah et Son pouvoir absolu signifie, en pratique, une complète résignation, une soumission sans réserve et un amour inconditionnel. Cet amour particulier, qui s'élève au rang d'adoration, découle d'une estime véritable à l'égard de Dieu, de Sa perfection, de Sa beauté et de Ses Attributs les plus éminents. Toutes ces formes d'adoration sont la conséquence directe des sens contenus dans les Noms et les Attributs.<sup>2</sup>

Aussi, les cœurs ne peuvent-ils connaître plus belles descriptions et plus belles situations que celles-ci. Le serviteur doit donc exercer son âme à passer par ces différentes étapes jusqu'à ce que toute sa personne réponde avec empressement aux appels du cœur, pleine d'entrain et de ferveur, pour que les actes intérieurs viennent parachever ceux de l'extérieur. Nous demandons à Allah d'emplir nos cœurs de Sa connaissance, d'amour pour Lui et de désir de retour vers Lui. Il est, certes, le plus Noble de tous les nobles, le plus Généreux de tous les généreux.<sup>3</sup>

## **E – Les effets des Attributs divins sur les mœurs**

Dans « *Shajara al-Ma'ārif wa-l-Aḥwāl wa-Ṣāliḥ al-Aqwāl wa-l-A'māl* », shaykh 'Izz ad-Dīn ibn 'Abd as-Salām aborde les Attributs d'Allah. Il tente de dispenser une méthode permettant à l'homme de réaliser l'Unicité d'Allah au niveau de Ses Attributs, de la façon la plus sûre afin de ne pas imputer à Sa Majesté des caractéristiques qui ne Lui siéraient pas, mais également pour que Ses Attributs se

1. *Miftāḥ dār as-sa'āda*, t. 2, p. 90.

2. *Ibid.*

3. as-Sa'dī, *al-Qawā'id al-ḥisān li-tafsīr al-Qur'ān*, p. 130.

reflètent chez Ses serviteurs, dans leurs valeurs morales et dans leur comportement. Voici le fruit de ses recherches :

**1. – L'application de l'Attribut issu du Nom  
« *al-Quddūs* », le Saint :**

Le Saint, c'est "Celui qui est Pur", exempt de tout défaut, de toute déficience. Cette signification appelle à la glorification et à la vénération. Son application s'effectue à travers la purification de soi, en te purifiant de tout ce qui est interdit, détestable, douteux, et même du superflu, bien que permis, qui te distrait de ton Maître.

**2. – L'application de « *as-Salām* », la Paix, tirée du Nom  
« *as-Salām* », le Pacifique :**

Si on considère le Nom comme dérivé de « Ses salutations envers Ses serviteurs (*at-Taslīm*) », alors il s'agit de passer le salut, ce qui fait partie des rudiments les plus importants de l'Islam ; si c'est « être à l'abri de tout défaut (*as-Salāma*) » qui est voulu, c'est donc un écho à « *al-Quddūs* » ; et si on y voit le sens de « Celui qui a préservé Ses serviteurs de Son injustice (*salima*) », dans ce cas, il s'agit pour toi, de faire en sorte que les gens soient à l'abri de toute forme de tricherie et d'injustice, de préjugés ou de maux pouvant provenir de toi, car le croyant est celui dont les gens sont à l'abri de sa langue et de sa main.<sup>1</sup>

**3. – L'application de « *al-Īmān* », la Foi,  
tirée de « *al-Mu'min* », le Protecteur :**

Si on prend le terme dans le sens de « la confirmation par Allah de Sa parole », tu dois donc croire à tout ce qui provient du Tout-Miséricordieux ; s'il est fait référence au fait que « les serviteurs sont protégés de l'injustice », fais donc ressurgir le bien et la bonté de ta

---

1. Pour l'arabophone, les connections faites ici entre les termes paraissent évidentes. Le développement autour des Noms et des Attributs qui en découle fait appel à une des spécificités des langues sémitiques et donc, de la langue arabe. À partir d'une racine, généralement de trois lettres, dite trilitère, exprimant une idée ou une orientation, on peut former une quantité de noms tous liés les uns aux autres malgré une apparente disparité.  
[NdT]



personne au point que les gens se sentent en sécurité face au mal qui peut émaner de toi. Si, par contre, on entend par « *al-Mu'min* », « le Créateur de toute situation de sécurité », va donc vers les serviteurs d'Allah en toute sérénité.<sup>1</sup>

#### **4. – L'application de « *al-Haymana* », la Suprématie, tirée de « *al-Muhaymin* », l'Arbitre Suprême :**

L'Arbitre Suprême, c'est « le Témoin par excellence. » Si on l'envisage sous cet angle, cela revient alors à considérer qu'Allah sera témoin pour ou contre Ses serviteurs. Tu dois donc être empreint de pudeur et d'une crainte profonde vis-à-vis du témoignage qu'Allah pourrait faire à ton encontre si tu Lui désobéis. Mais tu dois aussi nourrir l'espoir qu'Il témoignera en ta faveur si tu obéis. La mise en pratique de cette notion doit se traduire par un témoignage impartial de ta part, quelle que soit la situation et quelle que soit la personne, même contre toi-même, tes parents, ou tes proches.

#### **5. – L'application de « *al-'Izza* », la Puissance, car Il est « *al-'Azīz* », le Puissant :**

Si on le considère au sens de « la domination » alors il est comme « *al-Qahhār* », le Dominateur Suprême, dont la compréhension suggère la peur du Seigneur. Si on entend par là, « la puissance, le fait d'empêcher l'oppression », alors on ne peut l'appliquer que dans certains cas, comme l'oppression des infidèles, des pervers. Mais si on l'envisage comme « celui dont la qualité se fait rare et qui n'a pas d'équivalent », il n'y a pas d'application si ce n'est la retraite par les actes d'obéissance et de bienfaisance dans la mesure du possible, en fonction du lieu et de l'époque.<sup>2</sup>

#### **6. – L'application de « *al-Jabr* », la Contrainte, du Nom « *al-Jabbār* », le Contraignant :**

Si le sens voulu est extrait de : « Tu soulages le pauvre lorsque tu l'aides. » (*jabarta al-faqīr idā aṣlaḥtahu*) ou « Tu aides l'os cassé à

1. 'Izz ad-dīn ibn 'Abd as-Salām, *Shajara al-ma'ārif*, p. 39.

2. *Ibid.*, p. 39.

se réparer lorsque tu le soignes. » (*jabarta al-ʿazm idā aṣlahtahu*) on comprend alors qu'il s'agit d'une volonté d'apporter de l'aide ou de rectifier et d'arranger les choses. Ceci se réalise en traitant les serviteurs d'Allah avec bienveillance et en t'efforçant de réformer leur situation autant que possible. Si, par contre, on y voit le sens de « l'élévation » alors c'est comme le Nom « *al-ʿAliyy* », le Très-Haut, et il se concrétise comme l'ensemble des Attributs.<sup>1</sup> Et si on fait référence à « la contrainte », cela renvoie encore au Nom d'« *al-Qaḥḥār* », le Dominateur Suprême.<sup>2</sup>

**7. – L'application de « *at-Takabbur* (*ʿan ar-Raḍāʿil*) », ne pas s'abaisser à l'immoralité, du Nom « *al-Mutakabbir* », le Superbe :**

Si on l'utilise dans le sens « qu'Allah est affranchi de toute défiance », il signifie alors « *al-Quddūs* » et tout être devient vil comparé à Lui ; mais si on le prend dans un sens plus général, c'est-à-dire « qu'Il est le Superbe au-dessus de toutes les caractéristiques », il en ressort une grande déférence envers Lui et une crainte révérencielle à Son égard comme c'est le cas pour les différents Noms et Attributs et notamment pour « *al-ʿAzīm* » (le Magnifique), « *al-Jalīl* » (le Majestueux), « *al-ʿAliyy* » (le Très-Haut), « *al-Aʿlā* » (le Plus-Haut).<sup>3</sup>

**8. – L'application de « *al-Ḥilm* », l'Indulgence, tirée de « *al-Ḥalīm* », l'Indulgent :**

L'indulgent est celui qui ne se hâte pas à châtier le fautif, fais donc preuve d'indulgence envers toute personne qui te cause du tort, te porte préjudice ou t'insulte, car n'oublie pas que ton Seigneur est « *Ṣabūr Ḥalīm* » (Patient et Indulgent) et « *Barr Karīm* » (Bienveillant et Généreux). Pense aussi qu'Il accepte le repentir de la part de Ses serviteurs, qu'Il pardonne les fautes, et sait tout ce que nous faisons.

1. Il semble s'agir de l'estime. [NdT]

2. *Ibid.*

3. *Ibid.*

**9. – L'application de « *aṣ-Ṣabr* », la Patience, tirée de « *aṣ-Ṣabūr* », le Patient :**

C'est de traiter les serviteurs avec patience, sois donc patient face aux offenses et aux mauvais traitements car certes Allah aime ceux qui s'habillent de patience.<sup>1</sup>

**10. – L'application de « *al-ʿIzz* », le Renforcement, qu'on extrait de « *al-Muʿizz* », Celui qui donne la force, qui honore :**

Cela revient à considérer Allah en tant que Créateur de tout pouvoir. Les fruits en sont l'ambition de voir progresser les connaissances qui Lui sont relatives et l'adoration, et ceci s'effectue en prenant part au renforcement de la religion et des croyants.

**11. – L'application de « *al-Idlāl* », l'avilissement, pris de « *al-Muḍill* », Celui qui rabaisse :**

Celui qui rabaisse est Celui qui crée toute forme d'avilissement. On doit en tirer la peur d'être avili par les désobéissances et les transgressions. Cet Attribut s'applique à travers le rabaissement des fausses croyances et de leurs partisans, en faisant obstacle à l'émancipation du vice et, *a fortiori*, de ses acteurs.<sup>2</sup>

**12. – L'application de « *al-Intiqām* », la Vengeance, tirée du Nom « *al-Muntaqim* », le Vengeur :**

C'est Celui qui châtie qui Il veut parmi Ses serviteurs, mais toujours avec équité. Cette compréhension génère la peur de Sa vengeance et se traduit par la demande de l'application des peines et des châtiments légaux pour quiconque a été éprouvé personnellement ou à travers ses liens de parenté.<sup>3</sup>

---

1. *Ibid.*

2. *Ibid.* p. 41.

3. *Ibid.* p. 43.

**13. – L'application de « *al-Lutf* », la Bonté/la Subtilité, de « *al-Laṭīf* », le Plein de bonté/le Subtil :**

Si on l'utilise dans le sens de « la connaissance de toutes les subtilités », cela induit en toi la crainte, la révérence et la pudeur face à ton Seigneur qui connaît tous les aspects te concernant, si insignifiants soient-ils, qui sait ce que recèlent tes paroles et tes actes car rien ne peut être dissimulé au Créateur de toute chose, fut-ce du poids d'un atome, ni dans les Cieux, ni sur la Terre : « **Eh quoi ! Dieu ignorerait-Il ce qu'Il a Lui-même créé, Lui le Subtil, le si Bien-Informé ?** » [Sourate Le Pouvoir, *al-Mulk*, 67 : 14]

**14. – L'application de « *ash-Shukr* », la Reconnaissance, de « *ash-Shakūr* », le Plein de Reconnaissance :**

Compris au sens des « éloges qu'Il fait à Ses serviteurs », le terme induit en toi le désir de rentrer dans Ses grâces en Lui obéissant et en apprenant à Le connaître. Au niveau de ton comportement, cela se traduit par la manifestation de ta reconnaissance envers ton Seigneur, envers tes parents et envers quiconque te traite avec égards<sup>1</sup>, car celui qui ne remercie pas les gens n'a pas remercié Dieu. [Abū Dāwūd]

**15. – L'application de « *al-Ḥifz* », la Préservation, du Nom « *al-Ḥafīz* », le Préservateur :**

Si on le considère comme « l'apprentissage de la science, la préservation de la connaissance », cela renvoie à « *al-ʿAlīm* » ; mais au sens du « maintien des choses et de leur conservation », si tu as conscience de cette capacité, cela t'amène à rechercher Sa préservation en faveur de tes enfants et de ton futur. On retrouve cette compréhension dans tes valeurs lorsque tu observes les obligations qui t'incombent telles que les obéissances et que tu preserves les dépôts qui te sont confiés. Allah a fait l'éloge, en effet, de ceux qui observent Ses commandements et respectent Ses limites, et leur a annoncé la bonne nouvelle qu'Il tiendrait Ses promesses envers

1. *Ibid.* p. 45.

eux : « **Voilà ce qui vous était promis, ainsi qu'à tout homme plein de repentir et respectueux des prescriptions divines.** » [Sourate *Qāf*, 50 : 32]

**16. – L'application de « *at-Taqdīm wa-t-Ta'khīr* », l'avancement et le recul, des Noms « *al-Muqaddim* » et « *al-Mu'akhhir* », Celui qui fait avancer et Celui qui fait reculer :**

La compréhension de ces Attributs suscite le respect et la crainte révérencielle mais également la confiance en Sa décision d'avancer ou de repousser le terme d'une chose. Ceci te donne l'espoir qu'Il te fasse avancer par tes actes d'obéissance et la peur qu'Il ne te fasse reculer par tes désobéissance. Ces Attributs se retrouvent dans ton comportement lorsque tu donnes la priorité à ce qu'il t'a été ordonné de faire prévaloir et que tu reportes ce qu'il t'a été ordonné de repousser. Fais donc primer la haute moralité sur la médiocrité, acquitte-toi des obéissances primordiales avant les obligations de moindre importance, accomplit le meilleur avant le bon, l'urgent avant le secondaire, précipite tes bonnes œuvres et tes actes d'adoration au début de leur temps imparti, car Allah a fait l'éloge de ceux qui s'empressent de faire le bien.<sup>1</sup>

**17. – L'application de « *al-Birr* », la Bienfaisance, de « *al-Barr* », le Bienfaiteur :**

« *Al-Barr* » c'est Celui qui dispense Ses bienfaits, ce qui incite le serviteur à escompter qu'Il lui dispense toutes sortes de Ses bienfaits. Cette valeur s'exprime en toi lorsque tu fais preuve d'altruisme et que tu dépenses de ce qu'il y a de plus cher à tes yeux, en termes d'argent et de personnes. Ton Maître a dit à ce propos : « **Vous n'obtiendrez « *al-Birr* » 2 (la piété) que si vous faites largesses de ce que vous chérissez.** » [Sourate La Famille d'Imrān, *Āl 'Imrān*, 3 : 92]

1. *Ibid.* p. 45.

2. Dans ce verset, le mot « *al-birr* » peut-être envisagé sous différents angles. Du point de vue de la qualité humaine, il s'agit de la propension à faire le bien, mais au niveau des bienfaits que l'être humain espère de la part de son Seigneur, il s'agit du bienfait majeur pour lui, le Paradis (*cf. Tafṣīr* : Ibn Kathīr, at-Ṭabarī). En outre, ce mot prend

**18. – L'application de « *at-Tawba* », le Repentir, du Nom « *at-Tawwāb* », le Grand Accueillant au repentir :**

Si on emploie ce Nom dans le sens de « Celui qui permet le repentir », il suscite alors chez toi l'espoir qu'Il vienne vers toi avec Son pardon, et il se concrétise quand tu encourages le pécheur au repentir et que tu l'incites vivement à revenir vers son Seigneur. Mais si on lui attribue le sens de « Celui qui accueille le repentir », à ton tour donc d'accepter les excuses de qui t'a fait du tort lorsqu'il le regrette sincèrement.<sup>1</sup>

**19. – L'application de l'Attribut de « *al-Ġinā* », la Richesse, issue du Nom « *al-Muġnī* », Celui qui confère la suffisance :**

Cet Attribut se concrétise dans ton comportement lorsque tu t'efforces de contenter celui qui est dans le besoin, en matière de science, de connaissance, etc., ainsi tu réveilles l'insouciant, tu instruis l'ignorant, tu redresses celui qui dévie et tu soulages l'indigent.

**20. – L'application des Attributs « *aḍ-Ḍurr wa-n-Naḥ* », le Dommage et l'Intérêt, provenant des Noms « *aḍ-Ḍārr* » et « *an-Nāfi* », Celui qui peut nuire et causer du tort et Celui dont l'action est salutaire :**

La conscience de ces Attributs génère en toi la peur du préjudice et la recherche de l'utilité. Ceci se réalise par ton désir de servir tous ceux à qui tu es censé profiter, et de nuire à tous ceux à qui il t'est commandé de causer préjudice en faisant preuve de dureté par exemple. Sache que les créatures sont sous la charge d'Allah, et celui qu'Il préfère est celui qui profite le plus à Ses sujets ; tâche

---

également le sens du mot « *at-Taḳwa* », la crainte pieuse, sauf si ces deux mots sont dans un même contexte, comme c'est le cas pour de nombreux termes dans le Coran ; citons par exemple les mots « *islām* » et « *imān*. » La règle dit : « *iqā jtama<sup>ā</sup> ftaraqā wa-iqā ftaraqā jtama<sup>ā</sup>* » (S'ils sont réunis, ils sont séparés, et s'ils sont séparés, ils sont réunis). [NdT]

1. *Ibid.* p. 47.

donc d'être utile à ceux qui te sont proches comme à ceux qui te sont étrangers.<sup>1</sup>

### **21. – L'application de « *al-Hidāya* », la Guidée, de « *al-Hādī* », le Guide :**

Lorsque tu sais qu'Allah est « *an-Nūr* », la Lumière et « *al-Hādī* », le Guide, tu espères qu'Il illuminera ton cœur de Sa connaissance et qu'Il embellira tes gestes de Sa guidée. Ainsi, tu deviens une des lumières d'Allah à travers lesquelles Il guide sur le chemin de la droiture. Par Allah ! Un seul être humain qu'Allah aura guidé par ta cause est bien plus méritoire pour toi que de posséder les meilleurs chameaux du monde. [Bukhāri]

### **22. – L'application des Attributs « *al-Qabḍ wa-l-Baṣṭ* », la Restriction et la Répartition, des deux Noms « *al-Qābiḍ* » et « *al-Bāsiṭ* », Celui qui retient et Celui qui prodigue Ses dons :**

Ils nous appellent à craindre qu'Allah ne retienne loin de nous les bénéfiques d'Ici-bas et de l'Au-delà et à nourrir l'espoir que, tôt ou tard, Il nous prodiguera Ses bienfaits. La répartition du bien s'accomplit par ton affabilité et ta bienveillance envers toute créature qui le réclame, quand bien même il s'agirait d'une monture, d'un chien ou d'une fourmi, car pour toute créature<sup>2</sup> bien traitée il y a une récompense. [Bukhāri] Pour ce qui est de la restriction, veille à ce que nul n'obtienne ce qu'il ne mérite pas, en terme d'argent, de responsabilité, de science ou de sagesse. Ne confiez pas ainsi vos biens aux insensés qui les dilapideraient sûrement.<sup>3</sup>

### **23. – L'application de « *al-Hiba* », le Don, de « *al-Wahhāb* », le Dispensateur :**

« *al-Hiba* » correspond à la dispense généreuse de dons et de faveurs. Cette notion fait que, escomptant les dons et les faveurs de

---

1. *Ibid.* p. 48.

2. Litt. « Pour tout foie humide. » [NdT]

3. *Ibid.* p. 49.

ton Seigneur, tu multiplies les bienfaits, les présents et les faveurs, à commencer par tes père et mère, puis tes enfants.

**24. – L'application de « *al-Jūd wa-l-Karam* », la Générosité, la Largesse, car Il est « *al-Jawwād al-Karīm* », le Généreux, le Magnanime :**

Cette qualité fait que le serviteur désire obtenir les effets de Sa grâce. Elle se traduit, pour celui qui aimerait atteindre ce degré, par l'accomplissement d'actes de générosité à hauteur de ses capacités autant par son argent, son rang, sa science, sa sagesse que par son altruisme ou son assistance.

**25. – L'application de « *al-Ijāba* », la Réponse, Allah est « *al-Mujīb* », Celui qui répond aux appels :**

Connaître cet Attribut t'amène à espérer une réponse favorable à tes requêtes car le fait de L'invoquer sera la preuve de ta dépendance vis-à-vis de Lui et de ta recherche de Son soutien. Il entend ton appel et sait ce que tu endures lorsque tu es dans l'adversité et que le malheur te touche. Cet Attribut se concrétise dans ta réponse aux appels de ton Seigneur s'Il t'invite à te rapprocher de Lui, mais aussi dans ta réponse à toute personne qui te sollicite tant que tu restes dans l'obéissance et l'adoration, comme il convient, et satisfait aux exigences de ton Maître.<sup>1</sup>

**26. – L'application de « *al-Majd* », la Gloire, du Nom « *al-Majīd* », le Glorieux :**

Le Glorieux, c'est celui à qui reviennent tous les honneurs, dont la grandeur et la perfection sont inscrites en Lui-même et s'expriment dans Ses Attributs. Ils suscitent la crainte révérencielle et la déférence, pour se traduire dans les actes par chacune des valeurs ou des principes cités précédemment, puisque cet Attribut englobe tous les autres, de la même façon que le Nom « *Ḍū l-jalāl wa-l-ikrām* », le Détenteur de la Majesté et de la Munificence englobe les autres.

1. *Ibid.* p. 49.



Ces notions ne sont présentées qu'en guise d'indications mais seul celui qui persévère dans l'observation minutieuse des Attributs leur trouvera une application correcte dans son quotidien et sera disposé à les mettre en pratique. Voilà pourquoi Allah nous exhorte vivement à faire de Son rappel un leitmotiv pour que ses fruits transparassent dans toute situation, toute parole et tout acte.<sup>1</sup>

## **F – Qu'Allah Se soit décrit par le pardon ne signifie pas qu'il faille tout se permettre**

Allah S'est décrit comme étant « *al-Ġaffār* » (l'Absoluteur, le Tout-Indulgence) et « *al-Ġafūr* » (le Plein de mansuétude et de clémence) parce qu'Il est Celui qui pardonne à ceux qui font des erreurs, ceux qui commettent des fautes, des péchés, qu'ils soient insignifiants ou capitaux, Il pardonne même qu'on Lui associe quelque chose (*ash-Shirk*). Le Seigneur acceptera le repentir de Son serviteur et Lui pardonnera ses actes les plus ignobles, à la seule condition qu'il se repente et qu'il Lui demande pardon. Le Très-Haut a proclamé : **« Dis : « Ô Mes serviteurs qui avez commis des excès à votre propre détriment ne désespérez point de la miséricorde divine ! En vérité, Dieu absout tous les péchés car Il est le Clément et le Très-Miséricordieux »** [Sourate Les Groupes, *az-Zumar*, 39 : 53] mais ajoute : **« Celui qui commet une mauvaise action ou se fait du tort à lui-même trouvera toujours auprès de Dieu, s'il implore Son pardon, indulgence et miséricorde. »** [Sourate Les Femmes, *an-Nisā'*, 4 : 110] Quelle que soit l'ampleur du péché, la miséricorde et le pardon d'Allah la dépassent : **« En vérité, ton Seigneur est d'une magnanimité sans limite. »** [Sourate L'Étoile, *an-Najm*, 53 : 32] Ainsi, Allah, à Lui la gloire, S'est engagé à pardonner quiconque prendra soin de se repentir et de croire comme cela est mentionné dans le Coran : **« En vérité, Je suis toute indulgence pour celui qui se repent, croit en Moi<sup>2</sup>, pratique le bien et suit le droit chemin. »** [Sourate *Tā Hā*, 20 : 82] Mieux encore, dans Sa grande mansuétude, Son immense bonté et Son extraordinaire générosité, Il a pris l'engagement de transformer les méfaits

1. *Ibid.* p. 50.

2. « En Me consacrant totalement la caractéristique de Divinité », *Tafsīr at-Ṭabārī*. [NdT]

des pécheurs en œuvres méritoires : **« ... et Allah est Pardonneur et Miséricordieux. »** [Sourate Le Discernement, *al-Furqān*, 25 : 70]

Cependant, le croyant ne doit pas s'autoriser de dérapages, de péchés ni d'actions honteuses comme bon lui semble sous prétexte qu'Allah est Pardonneur et Miséricordieux, car Allah n'accorde Son pardon qu'à ceux qui reviennent vers Lui repentants et déterminés : **« Si vous êtes justes, sachez qu'Il pardonne toujours aux repentants sincères. »**<sup>1</sup> [Sourate Le Voyage nocturne, *al-Isrā'*, 17 : 25] De même, le Très-Haut dit : **« Excepté celui qui a commis une injustice. Mais à l'égard de celui qui remplace le mal par le bien Je serai Clément et Miséricordieux. »** [Sourate Les Fourmis, *an-Naml*, 27 : 11] À l'observation de ces versets, on constate que la condition *sine qua non* pour mériter le pardon et la miséricorde d'Allah est le changement d'état, le passage des péchés et des méfaits aux bonnes actions et aux œuvres méritoires. C'est pour cela que celui qui meurt en état de polythéisme ne sera pas pardonné, car il n'aura pas fait en sorte de changer son mal en bien : **« Allah ne pardonne pas qu'on Lui associe d'autres divinités. »** [Sourate Les Femmes, *an-Nisā'*, 4 : 48] Il en est de même pour les hypocrites, Allah dit à leur encontre : **« Il est d'ailleurs égal que tu demandes le pardon d'Allah en leur faveur, Allah ne leur accordera pas Son pardon, car Il ne saurait en vérité guider des gens pervers »** [Sourate Les Hypocrites, *al-Munāfiqūn*, 63 : 6] ceci est la conséquence de leurs actes, en effet, ils n'ont pas voué un culte exclusif à Allah et n'ont pas réformé l'état de leur cœur, sinon ils auraient bénéficié du pardon en qualité de croyants : **« Excepté ceux qui se repentent, s'amendent et s'attachent fermement à Allah en Lui vouant un culte sincère. Ceux-là rejoindront les croyants auxquels Dieu attribuera une récompense sans limites. »** [Sourate Les Femmes, *an-Nisā'*, 4 : 146] On voit donc qu'il faut nécessairement faire tout notre possible pour pouvoir prétendre au pardon. Quant à celui qui meurt Musulman alors qu'il a commis un grand péché sans se repentir comme il convient, celui-là n'a pas une promesse formelle d'obtenir le pardon et la miséricorde

1. Les versets précédents font référence au respect des parents, à la piété filiale, et Allah sait ce qui se trame au fond de vos cœurs. « Si vous êtes justes » c'est-à-dire : « si vos intentions envers vos parents sont prometteuses, si vous obéissez à Allah, entre autre, dans ce qu'Il vous a ordonné de bienfaisance envers eux, et si vous vous acquittez des droits qu'ils ont sur vous après une faute, ou un manque de votre part vis-à-vis d'eux. », *Tafsīr at-Ṭabarī*. [NdT]

d'Allah. Il se trouve entre deux possibilités : si Allah le décide, Il lui pardonne et lui fait grâce de Ses faveurs, mais s'Il en décide autrement, Il devra le punir dans le Feu de l'Enfer, car Il est Juste, puis l'en fera sortir par Sa grande miséricorde et par l'intercession de ceux qui ont reçu cette faveur puisqu'ils faisaient partie des gens qui obéissaient, et enfin, Il lui permettra d'entrer au Paradis, et ceci est réservé uniquement aux *Muwahhidīn* (ceux qui adorent Allah en toute exclusivité, qui réalisent le *Tawhīd*).<sup>1</sup>

---

1. *an-Nahj al-asmā fi sharḥ asmā'i Llāh al-ḥusnā*, p. 150, 151 ; *Sharḥ at-ṭahāwiyya*, p. 416-421.

## CHAPITRE V

### Unique en Sa qualité de Divinité : L'Unicité de Divinité, *Tawhīd al-Ulūhiyya*

#### A – Définition et statut particulier<sup>1</sup>

---

Considérer Dieu comme Unique Divinité revient à Lui accorder de manière exclusive toute forme d'adoration, sans Lui associer quoi que ce soit, ni en apparence, ni en secret. C'est la partie du Monothéisme qui se réalise par les actes des serviteurs. On l'appelle également : « *Tawhīd al-ʿIbāda* » (Unicité d'Adoration) car « *al-Ulūhiyya* » (qui se rapporte à la Divinité) et « *al-ʿUbūdiyya* » (qui se rapporte à l'Adoration) ont un statut commun. C'est pourquoi on dit que la « divinité » signifie « la chose adorée<sup>2</sup> » et Ibn ʿAbbās (رضي الله عنه) a dit à ce propos : « La Divinité et l'Adoration font partie des droits d'Allah sur l'ensemble de Ses créatures. »<sup>3</sup>

Il faut savoir que cette catégorie d'Unicité, l'Unicité de la Divinité, est la plus importante de toutes ; d'ailleurs, l'Unicité de la Seigneurie et celle des Noms et Attributs y sont incluses. Ainsi, le serviteur ne sera pas considéré comme croyant tant qu'il n'aura pas satisfait à cette exigence, car, en vérité, c'est la seule raison pour laquelle Allah, le Seigneur, a créé Ses serviteurs, révélé Ses Livres et envoyé Ses prophètes et messagers (paix sur eux tous).<sup>4</sup> Dieu (ﷻ) dit : **« Et Je n'ai créé les jinns et les êtres humains que pour qu'ils**

1. *an-Nahj al-asmā fī sharḥ asmā'ī Llāh al-ḥusnā*, p. 150, 151 ; *Sharḥ aṭ-ṭaḥāwīyya*, p. 416-421.

2. *Ḥimāya ar-rasūl ḥimā at-tawhīd*, p. 234.

3. Khalīl al-Harrās, *Daʿwa at-tawhīd*, p. 37.

4. *Ḥimāya ar-rasūl ḥimā at-tawhīd*, p. 234.

**M'adorent** » [Sourate Les Ouragans, *aq-Dāriyāt*, 51 : 56] et Il dit aussi : « **En vérité, Nous avons envoyé un messenger à chaque communauté avec le message suivant : « Adorez Allah et éloignez-vous du culte de tout idole (af-Ṭāgūt) !** » Et si certaines de ces communautés ont suivi la Voie d'Allah, d'autres ont préféré le chemin de l'erreur. »

[Sourate Les Abeilles, *an-Nahl*, 16 : 36] Rappelons de même la parole d'Allah le Très-Haut : « **Pourtant, on leur avait seulement ordonné d'adorer Allah, en Lui vouant un culte exclusif, d'accomplir la prière et de s'acquitter de la zakāt. Et voilà la religion de droiture.** » [Sourate La Preuve, *al-Bayyina*, 98 : 5]

Cette partie du Monothéisme est le véritable sens de la parole de l'Unicité : « *Lā ilāha illā Llāh* » qui signifie : Il n'y a pas de divinité digne d'adoration excepté Allah (ﷻ).<sup>1</sup> C'est précisément cette notion que tous les prophètes envoyés par Allah, du premier au dernier, sont venus apporter et transmettre. Leur appel, effectivement, s'est cristallisé autour de ce point essentiel, depuis le premier messenger jusqu'à Muḥammad (ﷺ), sceau des prophètes. Ils ont tous fait en sorte que le culte revienne à Allah de manière exclusive, en s'adressant d'abord à leur peuple, et en leur montrant la marche à suivre pour se débarrasser du *Shirk* et de ses effets, pour s'affranchir de cette association au culte de Dieu sous toutes ses formes et des innombrables moyens qui y mènent. Allah nous en donne la preuve formelle dans la sourate intitulée, d'ailleurs, « Les Prophètes » : « **Nous n'avons envoyé avant toi aucun messenger à qui il n'ait été révélé qu'il n'y a point d'autre divinité digne d'adoration que Moi et que c'est Moi (seul) que vous devez adorer.** » [Sourate Les Prophètes, *al-Anbiyā'*, 21 : 25] Allah (ﷻ) dit à propos de Son Prophète Nūḥ (Noé – ﷺ) qu'il s'adressa à son peuple en ces termes : « **Adorez Allah ! Vous n'avez d'autre divinité que Lui. Je crains pour vous le châtement d'un grand jour !** » [Sourate Les Murailles, *al-A'rāf*, 7 : 59] Quant à Ibrāhīm (ﷺ), voici ce qu'il dit à son peuple : « **Nous avons également envoyé Ibrāhīm, qui dit à son peuple : « Adorez Dieu et craignez-Le ! C'est le mieux que vous puissiez faire, si vous saviez !** » » [Sourate L'Araignée, *al-Ankabūt*, 29 : 16] De même, Mūsā (ﷺ), l'interlocuteur privilégié d'Allah, interpella son peuple ainsi : « **En vérité, votre Dieu est Allah l'Unique, en dehors de qui il n'y a**

1. *Minhaj as-salaf wa-l-mutakallimīn fī muwāfaqa al-ʿaql li-n-naql*, t. 1, p. 261.

**point de divinité véritable. Il embrasse de Sa science toute chose** ﴿ [Sourate *Tā Hā*, 20 : 98] et il en fut ainsi pour ʿĪsā le Messie (Jésus – ﷺ) qui se présenta devant les gens avec ce message : **« Je vous apporte la sagesse et je viens vous éclairer sur certaines questions qui vous divisent. Craignez donc Allah et obéissez-moi ! Allah, en vérité, est mon Maître et le vôtre. Adorez-Le ! Voilà le droit chemin ! »** ﴿

[Sourate L'Ornement, *az-Zukhruf*, 43 : 63, 64]

Enfin, alors que le Prophète Muḥammad (ﷺ) était envoyé pour clore le message de tous les prophètes, la première chose à laquelle il invita les gens fut l'adoration exclusive d'Allah (ﷻ). Ils devaient consacrer leur adoration à Allah et se débarrasser de toute forme d'association, que ce soit dans les paroles ou dans les actes. Telle fut donc sa mission : d'une part, protéger le sens profond du *Tawḥīd* et appeler les gens à le mettre en pratique, et d'autre part, prévenir avec vigueur contre les dangers du *Shirk*. Il demeura sur cette voie jusqu'à ce qu'il soit rappelé auprès de l'Ami le plus Illustre (*ar-Rafīq al-Aʿlā*). Et ce fut au tour des compagnons (رضي الله عنهم) de suivre l'exemple, qu'Allah soit satisfait d'eux sans exception et de tous ceux qui auront suivi ses pas et emprunté sa voie. Le Coran nous présente donc la voie à suivre : **« Dis : « Voici ma voie ! J'appelle les gens à Allah, moi et ceux qui me suivent, en toute clairvoyance ; et je ne suis pas, par la grâce d'Allah, du nombre des idolâtres. »** ﴿

[Sourate Joseph, *Yūsuf*, 12 : 108] L'ordre qui provient du Seigneur et destiné à Son Prophète est clair : il doit avertir les gens de la voie qui est la sienne. Sa voie, son chemin, sa méthodologie consiste à inviter les gens à témoigner, avant tout, de l'Unicité d'Allah, qu'Il est Seul à mériter l'adoration, et qu'Il ne peut avoir d'associé. Il appelle les gens, armé de clairvoyance, de certitude et d'une rhétorique à toute épreuve et ceux qui le suivent doivent appeler à la même chose, eux aussi avec lucidité et munis de preuves rationnelles autant que textuelles.<sup>1</sup>

Le Prophète (ﷺ) s'est donc évertué à montrer que l'Unicité de l'Adoration, *Tawḥīd al-ʿIbāda*, est le fondement principal de l'Islam, et que c'est le premier pas dans l'appel à Allah. Ceci apparaît clairement au travers des différentes manœuvres entreprises par le Prophète (ﷺ) comme les messages envoyés aux Rois et autres

1. *Tafsīr Ibn Kathīr*, t. 2, p. 513, 514.

gouverneurs, les serments d'allégeance, les batailles, les commandements à ses lieutenants, etc. Nous pouvons citer à titre indicatif :

- L'envoi de Mu'ād (ﷺ) par le Prophète (ﷺ) au Yémen afin d'appeler un peuple affilié aux Gens du Livre à l'adoration exclusive d'Allah (ﷻ). En effet, il a été rapporté d'après Ibn 'Abbās (رضي الله عنه) que le Prophète (ﷺ) a confié à Mu'ād avant de l'envoyer au Yémen : « Tu vas à la rencontre d'un peuple qui fait partie des Gens du Livre. Fais en sorte que la première chose à laquelle tu les appelles soit l'attestation de foi (*Lā ilāha illā Llāh*) » et dans une autre version : « Invite-les à attester de l'Unité divine, et seulement lorsqu'ils auront accepté, informe-les qu'Allah leur a prescrit cinq prières quotidiennes. » [Bukhāri] Le Prophète (ﷺ) a bien mis en évidence que la première étape dans la prédication pour Allah devait être le témoignage de l'Unité et l'acceptation de consacrer toute adoration exclusivement à Allah (ﷻ).<sup>1</sup>
- L'ordre du Prophète (ﷺ) intimé à 'Alī ibn Abī Ṭālib (رضي الله عنه), le jour de Khaybar, d'inviter avant tout les Juifs à accepter le monothéisme. Le Prophète (ﷺ) lui remit l'étendard en lui disant : « Avance avec prudence jusqu'à leurs positions et invite-les à l'Islam, puis informe-les des devoirs qui leur incombent envers Allah le Très-Haut. Par Allah ! Une seule personne qu'Allah aura guidée par toi est bien plus méritoire pour toi que de posséder les chameaux roux. » [Bukhāri] Une autre version rapporte : 'Alī avança puis s'arrêta et s'écria : « Ô Prophète ! Sur quelle base dois-je combattre les gens ? » Le Prophète (ﷺ) lui répondit : « Combats-les jusqu'à ce qu'ils témoignent qu'il n'y a pas de divinité digne d'adoration excepté Allah et que Muḥammad est le Messager d'Allah. S'ils font cela, ils n'auront à craindre ni pour leur sang ni pour leurs biens, sauf en regard du droit de l'Islam, ensuite leur jugement revient à Allah. » [Muslim]
- Les serments d'allégeance conclus par le Prophète (ﷺ) attestent qu'il commençait toujours sa prédication en exhortant au culte exclusif d'Allah, c'est-à-dire au *Tawḥīd*. Le noble compagnon

1. *Minhaj as-salaf wa-l-mutakallimīn fī muwāfaqa al-'aql li-n-naql*, t. 1, p. 267.

‘Ubāda ibn aṣ-Ṣāmit (ﷺ) rapporte à ce propos : « Alors que nous étions dans une assemblée, le Prophète (ﷺ) nous dit : “Si vous me prêtez allégeance, vous vous engagez à ne jamais associer quoi que ce soit à Allah.” » [Bukhāri] Umm ‘Atīyya (qu’Allah soit satisfait d’elle) rapporte quant à elle : « Le Prophète (ﷺ) nous a demandé de lui prêter allégeance puis a récité : « ... en s’engageant à ne jamais donner d’associé quelconque à Allah. » » [Bukhāri] [Sourate L’Éprouvée, *al-Mumtaḥana*, 60 : 12]

- Le combat mené par le Prophète (ﷺ) dans le sentier d’Allah n’était qu’en vue d’appeler les gens à vouer un culte exclusif à Allah (ﷻ) et à se désolidariser du polythéisme et de ses partisans, afin de garder intact l’étendard de l’Unicité. Ibn ‘Umar (رضي الله عنهما) rapporte que le Prophète (ﷺ) a dit : « Il m’a été ordonné de combattre les gens jusqu’à ce qu’ils attestent qu’il n’y a pas de divinité en droit d’être adorée hormis Allah et que Muḥammad est Son messager, qu’ils accomplissent la prière et s’acquittent de l’aumône prescrite (*zakāt*). S’ils font cela, ils n’auront à craindre ni pour leur sang, ni pour leurs biens, excepté en regard du droit de l’Islam, ensuite leur jugement revient à Allah le Très-Haut. » [Bukhāri]

## **B – Méthodologie coranique dans l’appel à l’Unicité d’Allah en tant que Divinité**

---

L’exhortation faite par le Coran au niveau du *Tawḥīd al-Ulūhiyya* se présente sous diverses formes :

### **1. – La mise en évidence des signes témoins de la Seigneurie d’Allah (ﷻ)**

Ces signes sont palpables et les gens n’ont aucun mal à les apprécier. Allah en est le Créateur, et lorsqu’Il les mentionne dans le Coran, Il conclut en appelant à Lui (ﷻ) vouer une adoration exclusive. En effet, de la même manière que la Création Lui appartient exclusivement, l’adoration Lui revient de plein droit, sans aucun associé. Ainsi, Allah (ﷻ) dit :



« Ô hommes ! Adorez votre Seigneur qui vous a créés, vous et ceux qui vous ont précédés ! Peut-être obtiendrez-vous ainsi le salut de votre âme. C'est Lui qui, de la Terre, a fait pour vous un lit, et qui, du firmament, a fait pour vous un abri. C'est Lui qui précipite du ciel la pluie, grâce à laquelle Il fait germer toutes sortes de récoltes pour assurer votre subsistance. N'attribuez donc pas d'associés à Allah ; vous savez parfaitement qu'il n'en existe point. » [Sourate La Vache, *al-Baqara*, 2 : 21, 22]

Dans un autre verset, le Seigneur dit :

« Dis : « Louange à Allah, et paix à ceux d'entre Ses serviteurs qu'Il a élus ! » Lequel donc est le meilleur ? Est-ce Allah ou bien ce que les impies Lui associent ? N'est-ce pas Lui qui a créé les Cieux et la Terre ? Qui fait descendre, pour vous, du ciel une eau par laquelle Nous faisons croître des jardins splendides, dont vous n'auriez jamais pu faire pousser les arbres ? Y a-t-il donc une autre divinité avec Allah ? Non, bien sûr ! Cependant, ces gens-là s'obstinent dans leur erreur. N'est-ce pas Lui qui a fait de la Terre un lieu de séjour, qui l'a sillonnée de rivières, qui y a fixé des montagnes et qui a établi entre les eaux douces et les eaux salées une barrière ? Y a-t-il donc une autre divinité avec Allah ? Non, bien sûr ! Mais la plupart de ces gens-là vivent dans l'ignorance. N'est-ce pas Lui qui exauce le malheureux qui L'implore, qui dissipe le mal et qui vous fait succéder les uns aux autres sur la Terre ? Ou bien existe-t-il une autre divinité avec Allah ? Non, bien sûr ! Que vous êtes donc lents à réfléchir ! N'est-ce pas Lui qui vous guide dans les ténèbres de la terre et de la mer et qui envoie les vents, comme annonciateurs de Sa miséricorde ? Ou bien y a-t-il une autre divinité avec Allah ? Dieu le Très-Haut est au-dessus de tout ce qu'ils Lui associent. N'est-ce pas Lui qui instaure la Création, puis la renouvelle, et qui vous procure votre subsistance à la fois du Ciel et de la Terre ? Avec Dieu, peut-il y avoir une autre divinité ? Dis-leur : « Produisez donc vos preuves, si vous êtes véridiques ! » » [Sourate Les Fourmis, *an-Naml*, 27 : 59-64]

À la fin de chaque verset, Allah le Très-Haut nous interpelle par cette formule : « Y a-t-il donc une divinité avec Allah ? » sous-en-

tendant : « Y a-t-il donc une autre divinité qui accompagne Allah lorsqu'Il fait cela ? » C'est une question rhétorique à laquelle on ne peut répondre que par la négative. Et même ceux à qui s'adressait ce discours en particulier ne pouvaient concevoir quelqu'un d'autre que le Seigneur pour accomplir les différentes tâches énumérées.<sup>1</sup>

## **2. – Le témoignage par Allah Lui-même de Son Unicité en tant que Divinité**

Allah a donc proclamé pour Lui-même l'Unicité au niveau divin, et les anges, tout comme les prophètes et les messagers, se sont ralliés à cette attestation : « **Allah est Témoin, et avec Lui les anges et les doués de science parmi les hommes, qu'il n'y a de divinité digne de l'adoration à part Lui, le Mainteneur de la justice. Point de divinité à part Lui, le Puissant, le Sage ! Et, certes, la vraie religion pour Dieu, c'est l'Islam.** » [Sourate La Famille d'Imrān, *Āl 'Imrān*, 3 : 18, 19]

## **3. – L'incapacité des fausses divinités qu'ils invoquent en dehors d'Allah**

Ces fausses divinités ne disposent d'aucune forme d'utilité ou de nuisance, ni pour elles-mêmes, ni pour autrui. Cette notion abonde dans le Coran où Allah le Très-Haut dit, par exemple : « **Ô hommes ! Voici une parabole qui vous est proposée. Écoutez-la ! Ceux que vous invoquez en dehors d'Allah ne sauraient même pas créer une mouche, fussent-ils s'y mettre ensemble. Et si une mouche leur enlevait quelque chose, ils seraient incapables de le lui reprendre. Solliciteur et sollicité<sup>2</sup> sont aussi faibles l'un que l'autre.** » [Sourate Le Pèlerinage, *al-Hajj*, 22 : 73] Ces fausses divinités, que les hommes choisissent de placer à côté d'Allah, sont incapables d'apporter un bien ou un préjudice quelconque, et ceci fait l'objet de nombreux versets afin de montrer le caractère infondé de leurs actes.

1. *al-Minḥa al-ilāhiyya fī taḥqīb sharḥ at-taḥāwīyya*, p. 55, 56.

2. Solliciteur : les adoreteurs. Sollicité : les idoles. [NDT]

#### 4. – L'absurdité des adorateurs de ces divinités

Ils mettent d'autres divinités au niveau d'Allah ce qui leur vaut un dénigrement sans réserve. Ils sont décrits comme étant dans un égarement évident, une erreur flagrante. Non seulement aveugles, ils sont à l'opposé de la guidée et de la voie droite. Allah (ﷻ) dit à leur sujet : **« Y a-t-il un être plus égaré que ceux qui invoquent, en dehors d'Allah, des divinités qui n'exauceront jamais leurs prières jusqu'au Jour de la Résurrection, qui sont totalement insensibles à leurs invocations, et qui, lorsque les gens seront rassemblés, se déclareront leurs ennemis et renieront le culte qu'ils leur vouaient ? »**

[Sourate *al-Aḥqāf*, 46 : 5, 6] Il dit aussi : **« Ceux qui prennent des protecteurs en dehors d'Allah sont semblables à l'araignée qui, à partir de sa toile, se donne une demeure. Mais y a-t-il une demeure plus fragile que celle de l'araignée ? Si seulement ils pouvaient le savoir ! »** [Sourate L'Araignée, *al-Ankabūt*, 29 : 41] Et citons, pour terminer : **« Cependant, certains Lui ont préféré d'autres divinités qui ne peuvent rien créer, étant elles-mêmes créées, qui sont incapables de faire du mal ou du bien, qui ne disposent d'aucun pouvoir de donner la vie ou de la retirer, et encore moins de ressusciter les morts. »** [Sourate Le Discernement, *al-Furqān*, 25 : 3]

#### 5. – La présentation de la dispute qui se produira le Jour de la Résurrection

Ce jour-là, il y aura une grande dispute entre ces polythéistes et tout ce qu'ils auront élevé au rang de divinité, à côté d'Allah le Très-Haut. Ce jour-là, effectivement, les uns et les autres se désavoueront mutuellement. Et le plus étonnant est qu'au moment où les hommes auront le plus besoin de quelqu'un ou de quelque chose pour intervenir en leur faveur et les défendre, toutes ces choses qui auront fait l'objet de leur divinisation se déclareront innocentes de leurs actes et nieront totalement avoir un lien avec leurs rituels. Il est dit concernant ce Jour : **« Le Jour où Nous rassemblerons tous les hommes, Nous dirons aux polythéistes : « Restez à votre place, vous et vos associés ! » Puis Nous les séparerons les uns des autres. Et leurs fausses divinités leur diront alors : « Ce n'est pas nous que vous**

**adoriez ! ۞ Allah suffit comme Témoin entre nous et vous, car, en réalité, nous étions totalement indifférents à votre adoration ! ۞**

[Sourate Jonas, *Yūnus*, 10 : 28, 29]

## 6. – Le récit des histoires des prophètes et des messagers

Tous les prophètes et les messagers ont appelé leurs communautés respectives à n'adorer qu'Allah. Ce message constituera le point de départ et la trame de fond de leur prédication. Il leur vaudra l'inimitié de leurs congénères et la joute qui les opposera se fera avec le verbe sinon avec le fer. Mais jamais les ennemis d'Allah n'auront le dessus, l'avantage ou la victoire sur Ses prophètes et ceux qui les suivent. Au contraire, ils se retrouveront humiliés et défaits. Telle est la règle établie par Allah au sein de Ses créatures, dont Il nous fait mention après avoir évoqué le cas de plusieurs de Ses prophètes : « ... et fimes pleuvoir sur elle en masse, des pierres d'argile se succédant les unes aux autres. ۞ » [Sourate *Hūd*, 11 : 83] Les versets relatifs aux histoires des prophètes étant trop nombreux, nous nous contenterons ici de citer l'exemple suivant :

**« N'avez-vous pas été mis au courant de l'histoire des peuples qui vous ont précédés, du peuple de Nūḥ, de ʿĀd, de Thamūd et de ceux qui vécurent après eux, et que seul Allah connaît ? Chaque fois que leurs messagers se présentaient à eux avec des preuves évidentes, ils portaient leurs mains à leur bouche et s'écriaient : « Nous déniions absolument le message que vous êtes chargés de nous transmettre, car nous sommes dans un doute profond au sujet de vos exhortations. » Leurs messagers leur répondaient alors : « Est-il possible de douter d'Allah, le Créateur des Cieux et de la Terre, qui vous appelle, pour absoudre une partie de vos péchés et vous laisser vivre jusqu'au terme fixé ? » Mais ces peuples répliquaient : « Vous n'êtes que des humains comme nous, et votre seul but est de nous détacher du culte de nos ancêtres ! Apportez-nous donc une preuve incontestable ! » « Certes, nous ne sommes que des**

1. « ... c'est impossible ! Car nous ne savions même pas que nous faisons l'objet de votre adoration. C'est en fait le Diable et vous-mêmes que vous adorez, puisse que c'est à eux que vous obéissiez. » Voir *Tafsīr* : al-Qurṭubī, aṭ-Ṭabarī, al-Qāsimī. [NdT]

humains comme vous, reprenaient les messagers, mais Allah accorde Sa grâce à qui Il veut parmi Ses serviteurs. Il n'est pas en notre pouvoir de vous fournir une preuve quelconque sans la permission d'Allah. C'est en Allah que les croyants doivent placer leur confiance ! Et pourquoi ne mettrions-nous pas notre confiance en Allah, Lui qui nous a fait suivre les voies les plus salutaires ? Aussi sommes-nous décidés à supporter avec patience les outrages que vous nous faites subir, car ceux qui cherchent à se confier, c'est en Allah qu'ils doivent placer leur confiance. — Nous allons vous chasser de notre pays, dirent les païens à leurs messagers, à moins que vous ne reveniez à notre religion. » Le Seigneur leur révéla alors : « Nous anéantirons assurément les impies et vous installerons dans le pays à leur place. Telle est la récompense de celui qui redoute Ma puissance et craint Ma menace. » ﴿ [Sourate Abraham, *Ibrāhīm*, 14 : 9-14]

Ainsi, les histoires des prophètes et de leurs peuples nous montrent que l'Unicité d'Allah était véritablement leur préoccupation première. Au vu de ce qui précède, on mesure toute l'importance de l'Unicité d'Allah dans Sa Divinité, Unicité qui englobe les autres dimensions du monothéisme, et c'est celle-ci qui est requise de l'ensemble des gens.<sup>1</sup>

## C – L'adoration et ses conditions de validité

Qu'on le prenne au sens linguistique ou au sens conventionnel, le terme « adoration » évoque l'idée de « rabaissement », de « subordination » et de « soumission. » Au niveau linguistique, le terme « adoration » est tiré de « l'aplanissement », on parlera ainsi d'un chemin aplani ou d'un chameau couché, c'est-à-dire abaissé, soumis. Quant au sens conventionnel, il désigne un ensemble d'actes reflétant une soumission parfaite accompagnée d'amour et de crainte.<sup>2</sup>

On peut donc donner une définition globale de l'adoration : il s'agit de tout ce qu'Allah aime et agréé comme paroles et actes

1. *Ḥimāya ar-rasūl ḥimā at-tawḥīd*, p. 259.

2. *Tafsīr Ibn Kathīr*, t. 1, p. 26 ; *Tafsīr aṭ-Ṭabarī*, t. 1, p. 160.

apparents ou dissimulés. Ainsi, la prière, l'aumône légale, le jeûne, le pèlerinage, les propos véridiques, la restitution du dépôt, la bienfaisance envers les parents, la préservation des liens familiaux ainsi que le fait de demeurer fidèle à ses engagements, d'ordonner le convenable, d'interdire le blâmable, de lutter contre la mécréance et l'hypocrisie, l'excellence envers le voisin, l'orphelin, l'indigent, le voyageur, le serviteur et même l'animal, l'invocation, le rappel, la lecture, etc., tout ceci constitue l'adoration. Au même titre qu'aimer Allah et Son messager (ﷺ), le craindre avec révérence et revenir à Lui, Lui vouer un culte exclusif, faire preuve de patience face à Ses décisions et de remerciement face à Ses bienfaits, accepter Ses décrets, Lui faire pleinement confiance, espérer en Sa miséricorde et craindre Son châtement sont des actes d'adorations à part entière. En effet, en réalité, l'adoration est le but désiré et recherché, celui pour lequel les prophètes et les messagers ont tous été envoyés et les Livres révélés. Allah (ﷻ) dit : « **Et Je n'ai créé les jinns et les humains que pour qu'ils M'adorent.** »<sup>1</sup> [Sourate Les Ouragans, *aq-Dāriyāt*, 51 : 56] Pour conclure, disons que l'adoration implique l'aboutissement de l'amour et de la soumission. Ainsi, lorsque l'amour ne s'accompagne pas d'une servitude et d'une déférence, on ne peut considérer ceci comme une adoration, tout comme la vénération sans amour n'est pas adoration.<sup>2</sup>

Les conditions de validité d'une adoration d'après les sources, l'illustre Coran et l'honorable Sunna du Prophète (ﷺ), sont :

La dévotion exclusive (*al-Ikhlāṣ*) et la conformité à la Législation (*Muwāfaqa ash-Sharʿ*).

### 1. – La dévotion exclusive (*al-Ikhlāṣ*)

Cette condition est intimement liée à la volonté, le but recherché et l'intention (*an-Niyya*). Elle exige de rendre à Allah (ﷻ) Son droit exclusif au niveau du but et de l'obéissance.<sup>3</sup>

L'intention (*an-Niyya*), dans la terminologie des savants, peut signifier deux choses : soit la distinction entre deux adorations, comme le fait, par exemple, de différencier entre la prière du *zuhr* et

1. *Majmūʿ al-fatāwā*, t. 10, p. 149-150.

2. *at-Tuḥfā al-ʿirāqīyya*, p. 63 ; *Majmūʿ al-fatāwā*, t. 6, p. 20.

3. *Madārij as-sālikīn*, t. 2, p. 91.

la prière du <sup>°</sup>Aṣr, soit la distinction entre les différents buts recherchés à travers l'acte. L'acte en question sera-t-il accompli uniquement et exclusivement pour Allah le Très-Haut sans associé ou bien sera-t-il pour Allah et en même temps pour quelque chose d'autre ? En somme, l'intention dont les savants émérites parlent dans leurs écrits est une notion relative à la dévotion exclusive et tout ce qui en découle.<sup>1</sup> Les savants de la communauté et ceux qui suivent leur voie ont extrait des textes sacrés une multitude de preuves attestant du bien-fondé de cette première condition. Citons pour exemple ces versets du Noble Coran :

**« Nous te révélons ce Livre en toute vérité. Adore donc Allah et voue-Lui un culte sans partage ! N'est-Il pas le Seul Digne d'être exclusivement adoré ? »** [Sourate Les Groupes, *az-Zumar*, 39 : 2, 3]

**C'est-à-dire qu'Allah n'accepte aucune œuvre tant qu'elle ne Lui est pas totalement et exclusivement consacrée.**<sup>2</sup>

**« Dis-leur : « Mon Seigneur ordonne l'équité, comme Il vous ordonne de vous adresser exclusivement à Lui dans chaque prière, et de L'invoquer toujours d'une foi pure et sincère, car, de même qu'Il vous a créés pour la première fois, Il vous ressuscitera pour vous ramener tous à Lui. »** [Sourate Les Murailles, *al-A'raf*, 7 : 29]

Le Prophète (ﷺ) a dit :

**« Les actes ne valent que par les intentions. Et à chacun selon son intention. Celui qui émigre pour Allah et Son Messenger, son émigration sera comptée comme étant pour Allah et Son Messenger. Par contre, celui qui émigre pour l'acquisition de biens de ce bas monde ou pour une femme qu'il aimerait épouser, alors son émigration ne lui sera comptée que comme telle. »** [Bukhāri]

Dans le hadith rapporté par Muslim, d'après Abū Hurayra, le Prophète (ﷺ) a dit :

1. Ibn Rajab, *Jāmi' al-ʿulūm wa-l-ḥikam*, p. 8.

2. *Tafsīr Ibn Kathīr*, t. 3, p. 158.

« Les premières personnes à passer en jugement le Jour de la Résurrection seront : Un homme mort en martyr : on le fera comparaître et Allah lui exposera les bienfaits qu'Il lui avait accordés et il reconnaîtra en avoir bénéficié. "Qu'en as-tu fait ?" lui demandera Allah. "J'ai combattu pour Ta cause jusqu'à la mort", répondra-t-il. Allah le contredira : "Menteur ! Tu as combattu pour qu'on dise de toi que tu es courageux et c'est ce qu'ils ont dit de toi." Ensuite, Il ordonnera qu'on le traîne sur son visage jusqu'à ce qu'il soit jeté dans le Feu. Puis viendra un homme ayant appris et enseigné les sciences religieuses et connaissant le Coran. On le fera comparaître et Allah lui présentera tous les bienfaits qui lui avaient été prodigués et il reconnaîtra en avoir profité. "Qu'en as-tu fait ?" lui demandera Allah. "J'ai appris les sciences religieuses, je les ai enseignées, et j'ai lu le Coran pour Te plaire." Allah lui dira : "Menteur ! Tu as appris tout cela uniquement pour qu'on dise : 'Quel savant !' et tu n'as lu le Coran que pour entendre dire : 'Quel récitateur !' et c'est ce qu'on a dit de toi." Ensuite, Il ordonnera qu'on le traîne sur son visage jusqu'à ce qu'il soit jeté dans le Feu. Enfin, un homme à qui Allah a fait dont de Ses largesses et qui a reçu toutes sortes de richesses se présentera pour son jugement. Après qu'il ait reconnu tous les bienfaits dont il avait pu disposer durant sa vie, Allah lui demandera : "Qu'en as-tu fait ?" "Je n'ai laissé, dira-t-il, aucune occasion de dépenser là où Tu aimes qu'on dépense sans la saisir, dans l'espoir de Te plaire." Ce à quoi Allah rétorquera : "Menteur ! Tu n'as fait cela que pour qu'on dise de toi : 'Quel homme généreux !' et c'est ce qu'on a dit." Et on ordonnera qu'il soit traîné sur son visage et jeté au Feu. » [Muslim]

## 2. – La conformité à la Législation

### *(Muwāfaqa ash-Sharʿ)*

Allah le Très-Haut a dit : ﴿ « Telle est Ma Voie dans toute sa rectitude. Suivez-la ! Ne suivez pas les pistes tortueuses qui ne feront que vous éloigner de la Voie du Seigneur ! » Voilà ce qu'Allah



**vous recommande de faire ! Peut-être serez-vous ainsi amenés à Le craindre !** » [Sourate Les Bestiaux, *al-An'ām*, 6 : 153]

Il dit également : **« Aujourd'hui, J'ai amené votre religion à son point de perfection ; Je vous ai accordé Ma Grâce tout entière et J'ai agréé l'Islam pour vous comme religion !** » [Sourate La Table, *al-Mā'ida*, 5 : 3]

Et : **« Qui donc professe une meilleure religion que celui qui se soumet à Allah, tout en faisant le bien et en suivant le culte d'Ibrāhīm, ce monothéiste exemplaire dont Allah a agréé l'amitié ?** » [Sourate Les Femmes, *an-Nisā'*, 4 : 125]

Le Prophète (ﷺ) a dit, quant à lui : **« Je vous ai laissé deux choses, tant que vous vous y conformerez vous ne pourrez vous égarer : le Livre d'Allah et la Sunna de Son Prophète !** »<sup>1</sup> et : **« Quiconque invente dans notre affaire (la religion) ce qui n'en fait pas partie verra son acte rejeté !** » [Muslim] Ajoutons également cette parole éloquentes : **« Je vous ai certes laissé sur une voie claire comme de l'eau de roche, nul ne s'en détourne qu'un homme voué à la perdition !** » [Ibn Māja]

Muṭarrif ibn °Abdillah rapporte qu'il a entendu Mālik ibn Anas dire, lorsqu'on mentionnait auprès de lui les gens qui se détournent de la voie (*az-Zā'igīn*) : °Umar ibn °Abd al-°Azīz (رضي الله عنه) a dit : **« Le Messager d'Allah (ﷺ) et les Califes<sup>2</sup> venus après lui ont instauré des traditions (Sunna). Le fait de les prendre telles quelles équivaut non seulement à suivre le Livre d'Allah (ﷻ) et à parfaire son obéissance à Son égard, mais également à renforcer la religion d'Allah (ﷻ). De fait, nul n'est en droit de les changer, de les altérer, ou d'étudier une possibilité contraire. En réalité, celui qui les prend pour guide sera bien guidé, celui qui y cherche la victoire sera victorieux. Mais quiconque ose les délaissier pour choisir une voie différente de celle des croyants sera abandonné au destin qu'il s'est choisi et sera précipité dans le Feu de la Géhenne, et quel triste sort !** »<sup>3</sup>

On rapporte aussi qu'al-Fuḍayl ibn °Iyāḍ récita ce verset : **« ... qui a créé la mort et la vie pour vous éprouver et connaître ceux d'entre vous qui seront les meilleurs en oeuvre** » [Sourate Le Pouvoir, *al-Mulk*,

1. Mālik, *al-Muwatta'*, Livre du Destin, 2/898.

2. Litt. « Détenteurs du Commandement. »

3. al-Ājurrī, *ash-Sharḥa*, p. 48.

67 : 2] et dit : « dont les œuvres sont exclusives et en conformité », « Abū ʿAlī, lui demanda-t-on alors, que veut dire “exclusives et en conformité” ? » « Si l’acte, expliqua-t-il, est totalement dévoué à Allah mais n’est pas accompli correctement, alors il ne sera pas accepté. De même, s’il est accompli correctement mais n’est pas consacré exclusivement à Allah, il ne sera pas accepté ! Ainsi, aucune œuvre ne sera acceptée tant qu’elle ne sera pas exclusive et en conformité, exclusive pour Allah et en conformité avec la Sunna du Prophète (ﷺ). »<sup>1</sup>

Après avoir mis en évidence les deux conditions à satisfaire pour que nos œuvres soient considérées comme valides auprès d’Allah, il apparaît nettement que l’Islam est basé sur deux principes fondamentaux : adorer Allah de manière exclusive sans Lui donner d’associés et L’adorer de la façon dont Il l’a Lui-même décrété. Voilà l’ordre qui a été donné au messager.<sup>2</sup>

Le verset précité nous éclaire sur le but de la vie et de la mort et sur ce qui distingue les gens entre eux : la manière qu’ils ont d’agir. Ainsi, le meilleur est celui qui agit uniquement pour Allah et conformément aux ordres prophétiques, comme l’a expliqué al-Fuḍayl ibn ʿIyāḍ (qu’Allah lui fasse miséricorde) à propos du verset : « ... **qui a créé la mort et la vie pour vous éprouver et connaître ceux d’entre vous qui seront les meilleurs en œuvre. C’est Lui le Tout-Puissant, le Tout-Clément.** »<sup>3</sup> [Sourate Le Pouvoir, *al-Mulk*, 67 : 2]

« Agir pour Allah exclusivement » correspond à « *Lā ilāha illā Llāh* » et « En conformité au Prophète (ﷺ) » correspond à « Muḥammad est le Messager d’Allah. » La première sourate du Coran, la *Fātiḥa*, énonce elle aussi ce principe : « **Guide-nous dans la Voie droite ; la voie de ceux que Tu as comblés de bienfaits, non celle de ceux qui ont mérité Ta colère ni celle des égarés !** » [Sourate Le Prologue, *al-Fātiḥa*, 1 : 6, 7] Ceux qu’Il a comblés de Ses bienfaits sont, en premier lieu, les prophètes, puis les véridiques, puis les martyrs et enfin les vertueux. Bien évidemment, en font partie le Noble Prophète (ﷺ), ses compagnons (رضي الله عنهم) et tous ceux qui auront emprunté

1. *Madārij as-sālikīn*, t. 2, p. 89.

2. *Majmūʿ al-fatāwā*, t. 1, p. 189.

3. *Tafsīr al-baḡawī : maʿālim at-tanzīl*, t. 4, p. 269.

cette « Voie droite », la Voie correcte qui mène au but, celle du juste milieu.<sup>1</sup>

## D – La portée réelle de l'adoration

Nous avons montré qu'Allah a créé l'être humain dans le seul but de L'adorer ; ainsi, son unique préoccupation sur Terre doit être l'adoration. Ce terme recouvre un champ très large d'applications puisque, en vérité, l'adoration concerne chaque acte, chaque facette et chaque moment de la vie.<sup>2</sup> Ajoutons qu'aucun pan de l'activité humaine ne sort du cadre que nous avons préalablement établi, à savoir que l'adoration constitue tout ce qu'Allah aime et agrée comme paroles et actes apparents ou dissimulés, qu'il s'agisse d'adorations proprement dites (*al-ʿibādāt*), de transactions sociales légiférées (*al-muʿāmalāt al-mashrūʿa*), ou des habitudes (*al-ʿādāt*) qui, par nature, naissent des relations humaines. Nous devons, cependant, attirer l'attention sur le fait que la base concernant l'adoration prise au sens strict est l'interdiction, jusqu'à ce que la preuve soit faite de sa permission. Au contraire, pour les habitudes, la base est la permission, jusqu'à ce que la preuve de l'interdiction soit apportée. Les faits et gestes du serviteur se divisent en deux groupes : des adorations qui forment sa religion et des habitudes qui régissent son quotidien. Ainsi, seul l'examen attentif des sources de la *Sharīʿa* nous permet de statuer sur un acte et de dire si, oui ou non, il fait partie des actes d'adorations qu'Allah aime et a ordonnés.

Pour ce qui est des habitudes (*al-ʿādāt*), il s'agit de tout ce que les hommes font de manière habituelle et dont ils estiment avoir besoin dans leur quotidien. La règle est l'absence d'interdiction car on ne peut interdire que ce qu'Allah (ﷻ) a Lui-même interdit. Aussi, ordonner ou interdire dans ce domaine ne peut se faire qu'au regard de la Législation instituée par Allah le Très-Haut. Mais l'adoration doit impérativement avoir pour source un ordre.<sup>3</sup> De fait, comment peut-on juger un acte d'adoration alors qu'aucun ordre n'est venu l'instituer ? De même pour l'habitude, tant qu'il n'y pas de confir-

1. *al-Wasāṭiyya fī al-Qurʿān al-karīm*, p. 389.

2. al-Qaraḏāwī, *al-ʿIbāda fī al-islām*, p. 53.

3. *al-Wasāṭiyya fī al-Qurʿān al-karīm*, p. 380.

mation que cet acte est prohibé, comment peut-on dire qu'il est interdit ? Car la règle, rappelons-le, en ce qui concerne les habitudes sociales, est l'indulgence et l'absence d'interdiction, sauf si cette dernière émane d'Allah.<sup>1</sup>

Cette distinction entre permission et interdiction ne restreint nullement l'adoration prise dans un sens global. Néanmoins, les œuvres sont hiérarchisées. Un acte peut être un acte d'adoration pur et simple, une habitude mêlée d'adoration, ou bien il peut passer du statut d'habitude au statut d'adoration si telle en est l'intention. En effet, les actes du quotidien peuvent occasionner une récompense dès lors qu'ils sont licites et accomplis dans un but noble, c'est-à-dire avec la bonne intention, notamment lorsqu'ils s'inscrivent en tant que moyens permettant l'accomplissement des buts obligatoires, des recommandations, ou en complément de ceux-ci.<sup>2</sup>

Dans son explication du hadith « Et dans la relation charnelle avec vos conjointes il y a une récompense » [Muslim], l'imam an-Nawawī dit : « Dans cela, il y a une preuve formelle que les choses licites du quotidien se transforment en actes d'obéissance simplement avec l'intention sincère. »<sup>3</sup> On déduit de ce qui précède que tous les préceptes extraits de la religion entrent dans la définition de l'adoration. Ils constituent d'ailleurs le chemin tracé par Allah pour faciliter et organiser la vie dans son ensemble, depuis les manières à table jusqu'à la mise en place d'un État. Ce sont des principes de vie qui touchent autant à l'économie qu'aux affaires sociales, aux peines légales, ou encore aux relations diplomatiques en temps de paix comme en temps de guerre. Certes, les actes d'adoration à proprement parler, tels que la prière ou le jeûne, ont leur place et leur importance, cependant ils ne représentent qu'une partie de l'adoration. Ainsi, les paroles et les gestes du croyant doivent répondre à certaines exigences définies par l'idée d'adoration, vis-à-vis de lui-même mais aussi des autres. Son comportement et les liens qu'il tisse avec les gens doivent se conformer à la ligne de conduite

1. *Majmū' al-fatāwā*, t. 29, p. 116, 117.

2. al-Ġāmidī, *Ḥaḳīqa al-bid'a wa-aḥkāmaha*, t. 1, p. 19.

3. *Sharḥ an-Nawawī*, t. 7, p. 92.

définie par la Législation islamique. Et le croyant ne s'y tient que par souci d'obéissance à Allah et de soumission à Son ordre.<sup>1</sup>

Les preuves de cette large compréhension accordée au terme « adoration » sont tirées du Coran et de la Sunna, bien sûr, mais également de la voie des compagnons (رضي الله عنهم). Le Noble Coran énonce : **« Dis encore : « Ma prière et mes actes de dévotion, ma vie et mon trépas sont entièrement voués à Allah, Seigneur de l'Univers, qui n'a point d'associé. Tel est l'ordre que j'ai reçu et auquel je suis le premier à me soumettre. » »** ﴿ [Sourate Les Bestiaux, *al-An'ām*, 6 : 162, 163]

Le Prophète (ﷺ) a dit : « Chaque fois qu'un Musulman dépense pour sa famille, en espérant une récompense (d'Allah), cela lui est compté comme un acte de charité. » [Bukhāri] La Sunna nous apprend aussi que : « Une femme a été jetée dans le Feu à cause d'un chat. Elle l'avait attaché et l'avait privé de toute nourriture, même des insectes courant sur le sol. Et ceci jusqu'à ce qu'il en meure. » [Bukhāri]

Parmi les faits relatifs aux compagnons (رضي الله عنهم), on peut citer l'exemple d'Abū Mūsā et de Mu'āḍ (رضي الله عنهما) lorsqu'ils furent envoyés au Yémen et qui illustre très bien cette idée que l'adoration touche tous les aspects de la vie. À la fin du dialogue entre les deux hommes, Abū Mūsā dit à Mu'āḍ : « Comment t'organises-tu pour lire [le Coran - NdT] ? » – « Je dors au début de la nuit puis me réveille, ayant eu ainsi mon quota de sommeil, il ne me reste plus qu'à lire ce qu'Allah a prescrit en ma faveur, et j'espère la récompense autant pour ma veillée que pour mon repos. » [Bukhāri] On voit à travers les propos de Mu'āḍ (رضي الله عنهما) comment l'intention peut faire d'actes anodins une adoration pleine de récompenses.

## E – Les différentes sortes d'actes d'adoration

Les actes d'adoration sont nombreux et variés :

1. °Umar al-Ashqar, *Maqāṣid al-mukallafīn*, p. 46, 47.

## 1. – L'Invocation (*ad-Du'ā'*)

Invoquer, c'est se tourner vers Allah et aspirer à Lui. On retrouve le terme employé dans le sens d'adoration à plusieurs reprises dans le Coran et la Sunna, en voici quelques exemples :

« **Votre Seigneur a dit : « Implorez-Moi, Je vous exaucerai ! Mais ceux qui, par orgueil, refusent de M'adorer entreront tête basse en Enfer. »** » [Sourate Le Pardonneur, *Ġāfir*, 40 : 60]

« **Invoquez donc Allah en Lui vouant un culte exclusif, quitte à déplaire aux infidèles !** » [Sourate Le Pardonneur, *Ġāfir*, 40 : 14]

« **Si Mes serviteurs t'interrogent à Mon sujet, qu'ils sachent que Je suis tout près d'eux, toujours disposé à exaucer les demandes<sup>1</sup> de celui qui M'invoque. Qu'ils répondent donc à Mon appel et qu'ils aient foi en Moi, afin qu'ils soient guidés vers la Voie du salut.** » [Sourate La Vache, *al-Baqara*, 2 : 186]

« **Invoquez votre Seigneur humblement et secrètement. En vérité, Dieu n'aime pas les transgresseurs. Ne semez pas le désordre sur la Terre, après que l'ordre y ait été établi. Invoquez votre Seigneur avec crainte et espoir. La miséricorde d'Allah est à la portée de ceux qui font des œuvres salutaires.** » [Sourate Les Murailles, *al-A'rāf*, 7 : 55, 56]

« **N'invoque donc aucune autre divinité avec Allah, sinon tu serais du nombre des réprouvés.** » [Sourate Les Poètes, *ash-Shu'arā'*, 26 : 213]

Seulement, pour voir son invocation acceptée, il est primordial que la nourriture que l'on consomme provienne du licite et soit elle-même licite. De plus, le serviteur ne doit pas s'impatienter et encore moins invoquer dans l'espoir que se réalise un péché comme la dislocation des liens familiaux, par exemple. D'autres choses agissent en faveur de l'acceptation de l'invocation, notamment, ordonner les bonnes œuvres et réprover les choses répréhensibles. Enfin, l'invocation doit être prononcée avec fermeté, elle ne saurait émaner d'un cœur distrait ou enclin au péché, mais plutôt d'un cœur vivant, concentré,

1. J'ai préféré éviter le mot « vœu » pour une raison que le lecteur comprendra en lisant la section suivante, sur le vœu. [NdT]

plein de crainte et de révérence envers son Seigneur, et totalement voué à Lui (ﷻ).<sup>1</sup>

Il est également possible de joindre à l'invocation, une formulation intermédiaire qu'on appelle en arabe « *at-Tawassul* », du moment qu'elle rentre dans la cadre de ce qui est permis à ce sujet tel que l'utilisation d'un des nobles Noms d'Allah, d'un de Ses Attributs ou le souvenir d'une œuvre pieuse qu'on espère avoir été acceptée auprès d'Allah le Très-Haut. On peut également demander directement à quelqu'un qu'on estime, *a priori*, faire partie des gens pieux, d'invoquer en notre faveur à condition qu'il soit vivant.

Les savants ont ainsi mis en évidence les différentes formes de *Tawassul* autorisées par l'islam :

### a) Le *Tawassul* par les Noms et les Attributs

Cette forme de *Tawassul* s'appuie sur le verset suivant : « **C'est à Allah qu'appartiennent les plus beaux Noms. Servez-vous de ces Noms quand vous L'invoquez ! Éloignez-vous de ceux qui les profanent et qui seront rétribués selon leurs actes.** » [Sourate Les Murailles, *al-A'rāf*, 7 : 180] Cela correspond au fait de dire par exemple : « Ô Allah ! Je T'implore par le fait que Tu es le Tout-Miséricordieux, le Très-Miséricordieux, le Plein de bonté, le Bien-Informé, afin que Tu me maintiennes en bonne santé. » ou « Je Te demande par Ta miséricorde qui embrasse toute chose de me faire miséricorde et de me pardonner. »<sup>2</sup> En effet, dans le verset cité, la parole : « **C'est à Allah qu'appartiennent les plus beaux Noms. Servez-vous de ces Noms quand vous L'invoquez !** » implique non seulement l'invocation d'Allah le Très-Haut par Ses beaux Noms mais également par Ses nobles Attributs étant donné qu'ils découlent directement des Noms, comme nous l'avons vu précédemment. D'ailleurs, les plus beaux Noms d'Allah (ﷻ) sont des caractéristiques qui Lui sont propres (ﷻ).<sup>3</sup> N'oublions pas l'exemple du Prophète Sulaymān (ﷺ) qui invoqua son Seigneur en ces termes : « **Seigneur ! Permits-moi de rendre grâce des bienfaits dont Tu nous as comblés, mon père, ma**

1. al-Qaḥṭānī, *aq-Dīkr wa-d-du'ā' wa-l-ilāj bi-r-ruqā*, p. 122.

2. *Ibid.*, p. 99.

3. *Ibid.*, p. 99 ; voir *Minhaj al-Qur'ān fī d-da'wa ilā Llāh*, p. 155, 156.

**mère et moi-même. Fais que toutes mes actions Te soient agréables et admets-moi, par un effet de Ta grâce, parmi Tes saints serviteurs.** ﴿ [Sourate Les Fourmis, *an-Naml*, 27 : 19]

## b) Le *Tawassul* par les actions pieuses

Le serviteur peut également invoquer Allah en faisant appel à ses bonnes œuvres comme sa foi en Lui, son obéissance, son observance des recommandations prophétiques et l'amour qu'il Lui porte, ainsi que nous le montre la parole suivante : ﴿ ... **qui disent : « Seigneur ! Nous croyons en Toi ; fais-nous remise de nos péchés et préserve-nous du châtimement de l'Enfer ! »** ﴾ [Sourate La Famille d'Imrān, *Āl 'Imrān*, 3 : 193]

Il peut donc dire : « Ô Allah ! Je Te sollicite par ma foi en Toi, mon amour pour Toi, mon observance de la Sunna du Prophète (ﷺ), pardonne-moi ! », « Ô Allah ! Je Te demande, par mon amour pour Muḥammad (ﷺ) et ma foi en lui, de me soulager. » Lors de son invocation, qu'il mentionne donc les bonnes œuvres faites avec crainte et empreintes de piété, par don de soi et pour satisfaire son Seigneur (ﷻ), et de cette manière, il se rapprochera d'Allah et ceci sera plus propice à ce qu'il obtienne gain de cause.<sup>1</sup>

## c) Le *Tawassul* par la demande aux gens pieux encore en vie

Le croyant peut, effectivement, demander à son frère présent et bien vivant d'invoquer Allah en sa faveur. C'est une sorte de *Tawassul* légiférée et qui prend sa source dans le comportement de certains compagnons vis-à-vis du Prophète (ﷺ). Ainsi, ils venaient à lui pour lui demander d'implorer Allah en leur faveur ou même

1. *Ibid.*, p. 100 ; Notons ici une *fatwa* émise par shaykh Ibn Bāz (Qu'Allah lui fasse miséricorde) concernant le statut de l'invocation par le « rang » de Muḥammad (ﷺ) (*bi-jāh Muḥammad*) où il dit en résumé : « Invoquer Allah en disant : “par le rang que Muḥammad ou Untel a auprès de Toi” ou “par son droit (*bi ḥaqqih*)” et autre, constitue une innovation selon l'avis de l'entière majorité des gens de science (*jumhūr ahl al-ʿilm*), et est considéré comme une déficience dans la croyance et un manque de foi, mais non comme un acte de mécréance. Car l'invocation et le *Tawassul* sont des adorations, de fait, il est nécessaire d'avoir une preuve pour légitimer une manière précise de les accomplir. », *Majmūʿ fatāwā wa-maḥlāt mutanawwīʿa*, t. 7. [NdT]



en faveur des Musulmans en général. Il a été rapporté dans les deux recueils authentiques, d'après Anas ibn Mālik (رضي الله عنه) qu'un bédouin se leva un jour dans l'assemblée alors que le Prophète (ﷺ) faisait le sermon du Vendredi et l'interpella : « Ô Messenger d'Allah, les biens ont péri et les ventres de nos petits crient famine, aie l'obligeance d'invoquer Allah pour nous autres ! » Le Prophète (ﷺ) leva alors les mains vers un ciel que pas un seul nuage ne recouvrait. Par Celui qui détient mon âme entre Ses Mains, à peine les eut-il abaissées que les nuages s'amoncelèrent tels des montagnes et il ne descendit du *minbar* qu'après que la pluie eut déferlé et mouillé sa barbe (ﷺ)... » [Bukhāri] jusqu'à la fin du hadith.

En outre, les compagnons ont effectué le *Tawassul* par le biais de l'invocation d'al-<sup>c</sup>Abbās (رضي الله عنه). Ceci est répertorié dans le *Ṣaḥīḥ* d'Bukhāri d'après Anas (رضي الله عنه) qui rapporte : « Lorsque la sécheresse s'abattait sur le pays, <sup>c</sup>Umar (رضي الله عنه) sollicitait al-<sup>c</sup>Abbās ibn <sup>c</sup>Abd al-Muṭṭalib pour implorer Allah de faire descendre la pluie et invoquait lui-même en disant : « Ô Allah ! Nous Te demandons la pluie par l'intermédiaire de notre Prophète (ﷺ) et Tu la faisais descendre sur nous, [maintenant qu'il n'est plus là, NdT] nous Te sollicitons avec l'aide de l'oncle de notre Prophète (ﷺ), abreuve-nous donc ! » Et Allah leur accordait la pluie. » [Bukhāri]<sup>1</sup> C'est-à-dire : « nous Te demandons d'exaucer les invocations faites par l'oncle de notre Prophète (ﷺ). »

Voilà donc, preuves à l'appui, les trois sortes de *tawassul* autorisées par la Législation. Les autres formes, n'ayant aucun fondement légal, doivent être évitées.

## 2. – Le Vœu ou Ex-voto (*an-Naḍr*)

Le vœu consiste à s'imposer à soi-même en guise d'offrande un acte d'adoration n'ayant pas été imposé de cette manière très précise par la Législation, en prononçant une parole du type : « Il m'incombe trois jours de jeûne vis-à-vis d'Allah. »<sup>2</sup>

Quant à son statut, le vœu est considéré comme détestable au point que certains savants l'ont même interdit et ceci parce que le

1. Dans ce hadith, <sup>c</sup>Umar (رضي الله عنه) ne fait qu'invoquer Allah pour qu'Il exauce les requêtes de son frère, il invoque donc en faveur de son frère en son absence. [NdT]

2. *al-Lubāb fī sharḥ al-<sup>c</sup>aqīda <sup>c</sup>alā ḍaw'ī s-sunna wa-l-kitāb*, p. 54.

croyant risque de ne pas pouvoir s'y tenir. Cependant, s'il a pris un engagement envers Allah sous forme de vœu, il est un devoir pour lui de s'y tenir tant qu'il ne s'agit pas d'un péché. Ainsi, une fois le vœu formulé, il devient une corde au cou, une dette qu'il faudra payer.<sup>1</sup> Allah (ﷻ) dit en effet : **« Car ces bienheureux non seulement tenaient leurs promesses et redoutaient un jour d'une violence inouïe. »** [Sourate L'Homme, *al-Insān*, 76 : 7]

Il dit également : **« Quelque aumône que vous fassiez, quelque vœu que vous formuliez, Allah en a toujours connaissance. Quant aux injustes, ils n'ont personne pour les soutenir. »** [Sourate La Vache, *al-Baqara*, 2 : 270]

On peut lire dans un autre verset : **« Puis qu'ils se délient de leurs interdits, accomplissent leurs vœux et effectuent autour du Temple antique les circuits rituels. »** [Sourate Le Pèlerinage, *al-Hajj*, 22 : 29]

Et le Prophète (ﷺ) a dit : « Quiconque fait le vœu d'obéir à Allah, qu'il Lui obéisse, mais quiconque fait le vœu de Lui désobéir, qu'il s'abstienne. » [Bukhārī]

En outre, il faut savoir qu'il existe des conditions lors de l'émission d'un vœu :

- a - Le vœu doit être fait en vue de l'obéissance à Allah, et ceci conformément à la parole du Prophète (ﷺ) : « Pas de vœu en vue de désobéir à Allah, ni de rompre un lien de parenté. »

[Abū Dāwūd]

Le vœu ne doit pas être au-delà des capacités de l'émetteur, car d'après Ibn ʿAbbās (رضي الله عنه) : Alors que le Prophète (ﷺ) était sur le *minbar*, un homme se tenant debout attira son attention. Il interrogea ensuite les gens à son sujet et voici la réponse qu'on lui fit : « Il s'agit d'Abū Isrāʿīl, il a fait le vœu de rester debout et de ne pas s'asseoir, de ne pas se mettre à l'ombre, de ne pas parler et de jeûner. » Ce à quoi le Prophète (ﷺ) répondit : « Ordonnez-lui de s'asseoir, de se mettre à l'ombre et de parler, quant au jeûne, qu'il le termine. »

- b - Le vœu doit être dans ses capacités financières car le Prophète (ﷺ) a dit :

« Point de loyauté pour un vœu de désobéissance à Allah, ni au-delà de ce que le fils d'Ādam possède. » [Muslim]

1. *al-ʿAqīda aṣ-ṣāfiya*, p. 274.

- c- L'émetteur du vœu ne doit pas croire que le vœu facilite ou retarde l'obtention d'une chose. Le Prophète (ﷺ) a dit : « Le vœu, en vérité, ne hâte les choses en rien et ne les retarde en rien. De surcroît, il ne provient que d'une personne avare [en bonnes actions, NdT]. » [Bukhāri]

En résumé, le vœu est une adoration et une façon légale de se rapprocher d'Allah. De fait, celui qui le voue à un autre qu'Allah commet un acte de polythéisme majeur qui le fait sortir de la religion et le destine au feu, car une adoration quelle qu'elle soit ne doit être orientée vers nul autre que Lui. Or, il est tout à fait déplorable qu'une adoration comme celle-ci puisse être dévolue à d'autres qu'Allah le Très-Haut.<sup>1</sup> Quelle ignorance terrible que celle qui persiste au sein de certaines populations ! Pour l'éliminer, il est indispensable de propager le savoir véritable et de ranimer les cœurs avec la foi en Allah (ﷻ).

### 3. – L'offrande (*ad-Dabh*)

L'offrande, au niveau islamique, signifie toute bête sacrifiée lors du pèlerinage (*Hady*), à l'occasion d'une naissance (*ʿAqīqa*) ou en d'autres occasions, exclusivement pour Allah le Très-Haut, dans l'intention de L'adorer et de se rapprocher de Lui.<sup>2</sup> Allah nous ordonne : « **En vérité, Nous t'avons comblé de faveurs (al-Kawthar). Prie donc ton Seigneur et sacrifie !** » [Sourate Les Faveurs, *al-Kawthar*, 108 : 1, 2] C'est-à-dire voue ta prière et ton sacrifice exclusivement à Allah<sup>3</sup>. Dans un autre verset, Allah nous exhorte : « **Dis encore : « Ma prière et mes actes de dévotion, ma vie et mon trépas sont entièrement voués à Allah, Seigneur de l'Univers, qui n'a point d'associé. »** » [Sourate Les Bestiaux, *al-Anʿām*, 6 : 162, 163] Dans ce verset, « les actes de dévotion » signifie « les offrandes. »<sup>4</sup>

ʿAlī ibn Abī Tālib (رضي الله عنه) a dit : « Le Prophète (ﷺ) a émis quatre avertissements : « **Qu'Allah maudisse celui qui égorge une bête au nom d'un autre que Lui, qu'Allah maudisse celui qui maudit ses parents, qu'Allah maudisse celui qui couvre un innovateur [en le**

1. *al-ʿAqīda aṣ-ṣāfiya*, p. 278.

2. *Ibid.*, p. 280.

3. *Ibid.*, p. 281, d'après Ibn Kathīr.

4. *Ibid.*, p. 281.

soutenant, le protégeant, NdTJ<sup>1</sup>, qu'Allah maudisse celui qui change les délimitations de la terre ! » [Muslim] Le fait de maudire ses parents fait partie des péchés capitaux, quant au fait de sacrifier une bête pour un autre qu'Allah, cela signifie l'égorger au nom d'un autre, comme de sacrifier pour une statue, une croix, Moïse ou Jésus (paix sur eux), la Ka'ba, etc. Tout cela est prohibé et il n'est pas permis d'en consommer la viande, que l'acte provienne d'un Musulman, d'un Juif ou d'un Chrétien<sup>2</sup>.

Le sacrifice par égorgement d'une bête est donc un acte de dévotion, une adoration qui permet de se rapprocher d'Allah, et c'est la raison pour laquelle cet acte doit être strictement voué à Allah (ﷻ).

#### 4. – La confiance en Allah (*at-Tawakkul*)

La confiance que l'on place en Allah c'est avoir la foi en ce qui se trouve auprès de Lui et c'est ne rien attendre des gens. On a dit aussi que c'est la pleine soumission du cœur à Allah, sa foi en Lui et la certitude qu'Il suffit.<sup>3</sup> Placer sa confiance en Allah est une adoration qu'il faut sans cesse renouveler envers Lui afin que l'Unicité à ce niveau s'accomplisse chez le serviteur, qu'il se détache des impuretés du polythéisme et s'éloigne des actes de la *Jāhiliyya* ; car Allah, le Seigneur, nous commande indiscutablement de placer notre confiance en Lui et en personne d'autre.

Il dit à ce propos : « **Mets ta confiance dans le Vivant, l'Immortel ! Célèbre Ses louanges ! Car Il connaît mieux que quiconque les péchés de Ses créatures.** » [Sourate Le Discernement, *al-Furqān*, 25 : 58]

Et :

« **Je m'en remets à Allah qui est mon Seigneur et le Vôtre. Il n'est point d'être vivant qui ne soit soumis à Sa loi. Mon Dieu est, certes, sur un chemin droit.** » [Sourate *Hūd*, 11 : 56]

Puis :

« **Confie-toi au Tout-Puissant, au Tout-Miséricordieux, qui te voit quand tu te tiens seul pour prier, et quand tu te trouves**

1. Cf. *al-Qawl al-Mufīd* de shaykh Ibn ʿUthaymīn.

2. *Sharḥ an-Nawawī ʿalā ṣaḥīḥ muslim*, 4/656.

3. *al-Lubāb fī sharḥ al-ʿaqīda ʿalā ḍawʿi s-sunna wa-l-kitāb*, p: 57.

**parmi ceux qui se prosternent. Il est, en vérité, l'Audient et l'Omniscient.** » [Sourate Les Poètes, *ash-Shu'arā'*, 26 : 217-220]

Enfin :

**« Et place ta confiance en Allah et Allah suffit comme protecteur. »** [Sourate Les Coalisés, *al-Ahzāb*, 33 : 48]

De plus, le Prophète (ﷺ) nous informe : « Si vous vous en remettez à Allah en toute confiance, Il vous donnerait votre subsistance comme Il le fait pour l'oiseau : le matin il quitte le nid le ventre vide et il revient le soir le ventre plein »<sup>1</sup>.

### 5. – La demande d'aide (*al-Isti'āna*)

C'est la demande d'assistance dirigée vers Allah le Très-Haut en guise d'adoration, elle doit donc Lui être entièrement dévolue comme toutes les autres formes d'adoration.

Allah a dit : **« C'est Toi que nous adorons ! C'est auprès de Toi que nous cherchons l'aide ! »** [Sourate Le Prologue, *al-Fātiḥa*, 1 : 5] Cela veut dire : « Nous n'adorons que Toi et nous n'implorons l'assistance que de Ta part. Nous désavouons toute chose adorée en dehors de Toi et ceux qui les prennent pour objet de culte. Nous ne reconnaissons aucune force et aucune puissance si ce n'est la Tienne, ainsi personne n'a le pouvoir de Te désobéir ni la force de T'obéir excepté par Ton accord et Ton assistance. »<sup>2</sup>

Dans un autre verset : **« Il dit : "Seigneur, juge en toute justice ! Et Notre Seigneur le Tout-Miséricordieux, c'est Lui dont le secours est imploré contre vos assertions." »** [Sourate Les Prophètes, *al-Anbiyā'*, 21 : 112]

Enfin, °Abdullah ibn °Abbās (qu'Allah soit satisfait d'elle) nous raconte : « Un jour que je me tenais derrière le Messager d'Allah (ﷺ) il me dit :

**« Ô jeune homme ! Laisse-moi t'apprendre quelques paroles : Montre-toi attentif envers Allah et Il te protégera. Montre-toi attentif envers Allah et tu Le trouveras à tes côtés. Si tu demandes, adresse-toi donc à Allah. Et si tu dois implorer**

1. *Silsila al-aḥādīth aṣ-ṣaḥīḥa*, n° 310.

2. *Ma'ārij al-qabūl*, t. 2, p. 252.

de l'aide, fais-le auprès de Lui. Et sache que si toute la communauté se réunissait pour t'être utile, elle ne saurait l'être que pour ce qu'Allah a prescrit en ta faveur. De même, si elle s'unissait pour te nuire, il ne t'arriverait que ce qu'Allah a prescrit à ton encontre. Car, en vérité, les plumes sont levées et l'encre des registres a séché. » [Tirmidji]

## 6. – La demande de secours (*al-Istiğātha*)

La demande de secours, *al-Istiğātha*, consiste à chercher quelqu'un pour se sortir d'une situation inextricable, au même titre que « *al-Istiṣār* » dont la forme, en arabe, exprime l'idée de demande, en l'occurrence la demande de victoire (*an-Nuṣra*). Mais la différence entre la demande de secours et l'invocation réside dans le fait que la portée de l'invocation est plus générale alors que la demande de secours est réservée à l'affligé.<sup>1</sup> Ainsi, comme toute adoration, la demande de secours ne peut être adressée qu'à Allah. C'est de cette façon qu'Il en fait mention dans Son noble Livre : « Lorsque vous imploriez le secours de votre Seigneur, n'a-t-Il pas exaucé vos prières, en disant : « Je vous envoie en renfort mille anges qui déferleront par vagues successives » ? » [Sourate Les Prises de guerre, *al-Anfāl*, 8 : 9]

Allah (ﷻ) nous interpelle : « N'est-ce pas Lui qui exauce le malheureux qui L'implore et dissipe le mal ? » [Sourate Les Fourmis, *an-Naml*, 27 : 62]

Car en fait : « C'est Lui qui envoie la pluie bienfaisante au moment où les hommes désespèrent, pour étendre ainsi sur eux Sa miséricorde. » [Sourate La Délibération, *ash-Shūrā*, 42 : 28]

Et le Prophète (ﷺ) avait l'habitude d'invoquer en ces termes : « Ô Toi le Vivant ! Celui qui subsiste par Lui-même et par Qui tout subsiste ! Ô Toi le Digne Possesseur de la Majesté et de la Munificence ! C'est à Ta miséricorde que j'en appelle. »<sup>2</sup>

En outre, Thābit ibn aḍ-Ḍaḥḥāk a dit : Du temps du Prophète (ﷺ), il y avait un hypocrite qui faisait du tort aux croyants, alors certains

1. *al-Lubāb fī sharḥ al-ʿaqīda ʿalā ḍawʿi s-sunna wa-l-kitāb*, p. 57.

2. al-Ḥākim, rapporté dans son *Musnad*, il l'a considéré *ṣaḥīḥ* (sûr) mais aḍ-Ḍaḥabī ne l'a pas approuvé.

d'entre eux émirent la suggestion suivante : « Allons voir le Messager d'Allah et demandons-lui de nous délivrer de cet hypocrite ! » Ce à quoi le Messager d'Allah (ﷺ) répondit : « Ce n'est pas moi qu'on sollicite pour obtenir le secours mais plutôt Allah ! »<sup>1</sup>

## 7. – La crainte (*al-Khashya*)

La crainte est la soumission à Allah le Très-Haut par le cœur et par les membres dans le souci de Lui obéir, par peur de Sa menace et déférence envers Son rang, et tout cela en guise d'adoration.<sup>2</sup>

Allah, en effet, a dit : « **Ce sont ceux-là qui, lorsqu'on est venu leur dire : « Vos adversaires réunissent leurs forces pour vous attaquer, soyez vigilants ! », ont vu leur foi se décupler et se sont écriés : « Dieu seul nous suffit. N'est-Il pas le Meilleur des protecteurs ? »** » [Sourate La Famille d'Imrān, *Āl 'Imrān*, 3 : 173]

Il dit encore : « **Pour ceux qui transmettaient les messages d'Allah, Le craignaient sans redouter nul autre que Lui, car Allah suffit pour établir le compte exact de tout.** » [Sourate Les Coalisés, *al-Ahzāb*, 33 : 39]

Puis : « **Au contraire, ceux que la crainte de leur Seigneur incite à l'humilité.** » [Sourate Les Croyants, *al-Mu'minūn*, 23 : 57]

Le Prophète (ﷺ) nous dit<sup>3</sup> :

« ... et par Allah ! En vérité, je suis celui d'entre vous qui craint le plus Allah et qui fait le plus preuve de piété envers Lui, et pourtant, je jeûne et je m'interromps, je prie une partie de la nuit puis me repose, et j'épouse les femmes ! Sachez que quiconque se détourne de ma Sunna n'est pas des miens ! »

[Bukhāri]

La crainte fait donc partie des actes d'adorations. À cet effet, elle doit être exclusivement orientée et consacrée à Allah, ou dans le cas

1. Ṭabarāni, rapporté dans *al-Kabīr* par des gens de confiance.

2. *al-'Aqīda aṣ-ṣāfiya*, p. 309.

3. Ceci est en réponse à trois personnes qui avaient mésestimé ses œuvres et pensaient qu'il était possible de faire mieux que lui (ﷺ). Ils pensaient, du fait de leur ignorance, qu'ils devaient faire plus que le Prophète (ﷺ) en terme d'adoration, ce qui est impossible. Ainsi, l'un d'entre eux avait dit : « Je jeûnerai continuellement ! », le deuxième : « Je prierais la nuit entière ! » et le troisième : « Je n'épouserai pas de femme ! » et cela dans l'intention de plaire à leur Seigneur, mais le Prophète (ﷺ) réprova cette exagération. [NdT]

contraire, il s'agirait d'un acte de polythéisme faisant table rase de la foi. *A fortiori*, plus le serviteur a foi en son Seigneur et se détache des autres divinités, plus sa crainte vis-à-vis de Lui augmente.<sup>1</sup>

## 8. – La peur (*al-Khawf*)

La peur est le sentiment de trouble et d'instabilité produit au niveau du cœur lors du rappel de l'objet qui suscite cette peur.<sup>2</sup> Cet élément est l'un des plus importants de la religion. Il constitue l'un des niveaux de l'adoration les plus éminents car il renferme la plupart des formes d'adoration.<sup>3</sup>

Il est dit dans le Noble Coran : **« C'est le Diable qui vous fait peur de ses adeptes. N'avez donc pas peur d'eux. Mais ayez peur de Moi, si vous êtes croyants. »** [Sourate La Famille d'Imrân, *Āl 'Imrân*, 3 : 175]

Le Très-Haut dit, de même : **« ... « Nous allons vous chasser de notre pays, dirent les païens à leurs messagers, à moins que vous ne reveniez à notre religion. » Le Seigneur leur révéla alors : « Nous anéantirons assurément les impies et vous installerons dans le pays à leur place. Telle est la récompense de celui qui redoute Ma puissance et craint Ma menace. »** [Sourate Abraham, *Ibrāhīm*, 14 : 13, 14]

Et : **« Pour ceux qui auront craint de comparaître devant leur Seigneur, il y aura deux Jardins. »** [Sourate Le Tout-Miséricordieux, *ar-Raḥmān*, 55 : 46]

Il dit également : **« ... tandis que celui qui, redoutant de comparaître devant son Seigneur, aura dompté ses passions, c'est le Paradis qui constituera son séjour. »** [Sourate Les Arracheurs, *an-Nāzi'āt*, 79 : 40, 41]

D'après °Adi ibn Ḥātim (رضي الله عنه), le Prophète (ﷺ) a dit : **« Protégez-vous du Feu, ne serait-ce que par une pellicule de date ! »** Ainsi, le seul véritablement Capable d'apporter un profit ou de nuire est Allah, seul, en conséquence, à mériter la peur absolue.

1. *al-°Aqīda aṣ-ṣāfiya*, p. 312.

2. *Madārij as-sālikīn*, t. 1, p. 512.

3. *al-Lubāb fī sharḥ al-°aqīda °alā ḍaw'i s-sunna wa-l-kitāb*, p. 65.



## 9. – L'amour (*al-Maḥabba*)

L'amour, ou l'affection, est considéré comme l'expression la plus majestueuse de la foi car il est le ferment et la base de tout acte. En effet, il n'est pas d'acte accompli ou délaissé qui n'ait pour moteur l'amour et la volonté. Voilà pourquoi l'amour en Allah et la haine en Allah constituent le pinacle de la foi et que celui qui aime pour Allah, déteste pour Allah, donne pour Allah et prive pour Allah aura parfait sa foi.<sup>1</sup>

Dans le Noble Coran, Allah déclare : « **Dis : « Si vos pères, vos enfants, vos frères, vos conjoints, vos proches, les biens que vous avez acquis, le commerce dont vous redoutez le déclin, les demeures où vous vous prélesez, vous sont plus chers qu'Allah, Son Messager et la lutte pour Sa Cause, alors attendez que vienne s'instaurer l'Ordre d'Allah ! Car Allah ne guide pas les gens pervers. »** » [Sourate Le Repentir, *at-Tawba*, 9 : 24]

Ce verset comporte une mise en garde sévère contre le fait de préférer l'amour des biens de ce monde à l'amour d'Allah et de Son Prophète (ﷺ). Il montre, en effet, que cet amour doit l'emporter sur tout autre. En conséquence, les ordres d'Allah et de Son Prophète (ﷺ) doivent prévaloir sur les doléances ou les directives des autres et en particulier de ceux mentionnés dans le verset vers qui l'âme a tendance à incliner<sup>2</sup>. Ajoutons que cet amour ne peut que provenir d'un cœur nourri par la foi qui permet au croyant de se délecter. Allah dit en effet : « **Il est des hommes qui prennent en dehors d'Allah des associés qu'ils se mettent à aimer à l'égal d'Allah Lui-même ! Mais ce sont les croyants qui vouent à Allah le plus grand amour** » [Sourate La Vache, *al-Baqara*, 2 : 165]

Aussi, le Noble Coran nous présente de manière explicite les signes de cet amour en Allah, exalté soit-Il. Parmi ceux-ci, il y a l'observance de la voie de Son prophète (ﷺ), l'humilité envers les croyants et la dureté envers les polythéistes, la lutte dans le chemin d'Allah, l'indifférence à toute critique et enfin l'hostilité envers Ses adversaires.

L'obligation de suivre la voie du Prophète (ﷺ) est, entre autre, extraite du verset suivant : « **Dis : « Si vous aimez réellement Dieu,**

1. Aḥmad al-Ḥaddād, *Akhlāq an-nabiyy fi al-Qur'ān wa-s-sunna*, t. 1, p. 204.

2. *Ibid.*, t. 1, p. 205.

**suivez-moi et Dieu vous aimera.** » ﴿ [Sourate La Famille d'Imrān, *Āl 'Imrān*, 3 : 31] D'ailleurs, ce verset est surnommé « le verset de l'amour »<sup>1</sup> en sa qualité de témoin décisif contre toute personne qui prétend aimer Dieu sans suivre la voie de Muḥammad (ﷺ). Ainsi, quiconque affirme aimer Dieu mais ne suit pas la Législation de Muḥammad (ﷺ), telle qu'elle est définie par ses paroles et ses actes, est un menteur. Cette notion est rapportée de manière authentique dans cette parole du Prophète (ﷺ) : « **Quiconque effectue un acte qui n'est pas basé sur un ordre de notre part verra son acte rejeté !** » [Bukhārī] Mais le croyant doit rassembler en lui d'autres aspects pour prouver son amour et son attachement à Dieu, le verset qui suit nous en donne un aperçu : « **Ô vous qui croyez ! Si certains d'entre vous renient leur foi, Allah fera surgir d'autres hommes qu'Il aimera et qui L'aimeront. Humbles envers les croyants, durs envers les négateurs, ils combattront au service d'Allah, sans la crainte d'aucun reproche. Telle est la grâce d'Allah, qu'Il accorde à qui Il veut, car Allah est le Détenteur des faveurs et l'Omniscient.** » [Sourate La Table, *al-Mā'ida*, 5 : 54]

Ainsi, à travers ce qui précède, nous avons vu, à titre d'exemple, quelques-unes des formes d'adorations possibles, mais en réalité le champ d'application de l'adoration est beaucoup plus vaste, c'est pourquoi les savants ont classé les actes d'adorations en plusieurs catégories :

- ◆ **Les adorations relatives à la croyance** : ce type d'adoration est la base de toutes les adorations. C'est la croyance qu'Allah est le Seigneur, le Seul, l'Unique qui possède la Création et l'Organisation de l'Univers, le Seul dans les Mains duquel réside la capacité à nuire et à être utile, Celui qui n'a pas d'associé ; c'est aussi croire que personne ne peut intercéder en faveur d'une créature sans Sa permission et que personne n'est en droit d'être adoré à l'exception de Lui.
- ◆ **Les actes d'adorations du cœur** : destinées exclusivement à Allah, celui qui les oriente vers quelqu'un d'autre aura commis un acte de polythéisme. Ils sont nombreux, il s'agit par exemple de la peur et de l'espoir qui englobent les appréhensions et les espérances du quotidien, la crainte respectueuse et la révérence,

1. *Ibid.*, t. 1, p. 207.

l'amour et le repentir qui mènent aux bonnes actions, la soumission, la demande du secours, etc.

- ◆ **Les actes d'adorations liés à la parole** : comme le fait de prononcer l'attestation de foi, car y croire ne suffit pas, dire la formule de recherche de protection auprès d'Allah (*al-isti'āda*), la demande de Son assistance, l'invocation, Sa glorification avec les formules telles que le *tasbīh*, la lecture du Coran, etc.
- ◆ **Les actes d'adorations physiques** : comme la prière, le jeûne, le pèlerinage, le sacrifice d'une bête, le vœu, etc.
- ◆ **Les adorations financières** : telles que la *zakāt* et les autres formes d'aumône, les expiations, le sacrifice à l'occasion des deux fêtes, les dépenses pour sa famille, etc.

## F – Les meilleurs actes d'adoration

---

On peut évaluer l'importance de l'acte d'adoration en fonction du moment où l'on souhaite l'accomplir. En effet, la recherche de la satisfaction de notre Seigneur à chaque instant et en toute circonstance est la véritable adoration. Cela signifie que la meilleure adoration est en fait l'adoration la plus appropriée à un temps donné. Ainsi, en temps de guerre, le meilleur acte d'adoration sera le combat sur le champ de bataille quitte à délaisser les adorations surrogatoires habituelles (*al-awrād*) telles que la prière nocturne ou le jeûne surrogatoire. De même, la meilleure adoration en présence d'un invité consistera à s'occuper de lui, en s'acquittant des droits qu'il a sur nous, comme on le fait pour le conjoint ou bien la famille, en général. De même, à l'aube, la meilleure adoration se situera dans la prière, l'invocation, la lecture du Coran, le rappel et la demande de pardon.

D'autre part, lors de l'enseignement et de l'orientation des gens, il sera nécessaire et préférable de s'occuper des requêtes de l'étudiant ou de l'intéressé alors qu'au contraire, au moment de l'appel à la prière, l'*aḍān*, on répondra à chacune des formules prononcées par le muezzin par la réplique d'usage. Dans la lignée, l'heure d'une prière obligatoire venue, il faudra être disposé et déterminé à l'accomplir de la meilleure manière qui soit, se rendre à la mosquée le

plus tôt possible, avec entrain, et plus elle sera éloignée mieux ce sera. En outre, lorsqu'un croyant connaîtra une situation délicate, l'adoration la plus méritoire consistera à l'aider à hauteur de nos capacités, qu'il s'agisse d'une aide par le rang social, physique ou financière. Il faudra alors s'évertuer à répondre à ses attentes et faire prévaloir cette occupation à l'isolement et aux adorations surrogatoires habituelles (*al-awrād*). Quand on décidera de lire le Coran, la meilleure chose à faire sera de se mettre en condition, en orientant son cœur et sa préoccupation tout entière à la réflexion et à la compréhension, au point d'avoir la sensation, au fil de la lecture, qu'Allah nous interpelle, nous, directement. Le cœur doit donc réunir ces différentes intentions, c'est-à-dire la réflexion et la compréhension mais également la volonté d'appliquer les ordres bien plus que si l'on avait reçu une lettre d'un dirigeant quelconque.

Il en est de même lors de certaines périodes particulières. En effet, le jour de *ʿArafa*, pour ceux qui effectuent la station sur le mont, il est préférable de redoubler d'effort dans l'invocation, l'imploration, le rappel, etc., tout comme, pendant les dix premiers jours de *Ḍū l-Ḥijja*, on s'applique à prononcer au maximum les formules de rappel consacrées, telles que le *takbīr*, le *tahlīl*, le *taḥmīd*, qui seront meilleures que la lutte dans le sentier d'Allah excepté pour celui à qui elle incombe. Alors que les dix derniers jours de Ramadan doivent, *a contrario*, être dédiés à la mosquée, à l'isolement et à la retraite spirituelle, non aux gens et leurs affaires. Ce n'est pas une période où il est louable de se mêler à la foule, au point que de nombreux savants considèrent qu'il vaut mieux délaisser l'enseignement de la science et du Coran.<sup>1</sup>

En cas de maladie ou de décès d'un frère, l'adoration attendue résidera dans la visite au malade, la présence à la prière mortuaire et l'accompagnement du cortège funéraire. Et lorsqu'une calamité nous touche ou que nous subissons un préjudice de la part d'un tiers, il est préférable de patienter tout en restant avec les gens, ceci est bien meilleur que de fuir, car le croyant qui se mêle aux gens et résiste à leurs offenses est meilleur que celui qui se défile et n'endure pas leur mal. De plus, la meilleure récompense sera à celui qui s'insère dans le champ social en vue de faire le bien, et cela vaut

1. *Tahqīb madārīj as-sālikīn*, t. 1, p. 103.

mieux que de s'écarter des gens sauf s'il s'agit d'éviter un préjudice. Cependant, il sera préférable à celui qui peut réduire l'injustice de se joindre aux gens plutôt que de les délaissier. Quoi qu'il en soit, la meilleure adoration réside toujours dans le choix de l'acte qui satisfait le plus Allah, et donc qui convient aux exigences et aux obligations du moment.<sup>1</sup>

## G – La Législation et son lien étroit avec le *Tawhīd*

---

### 1. – Son lien avec l'Unicité d'Adoration

Allah le Très-Haut mentionne, dans Son Livre, l'histoire de Yūsuf (ﷺ) qui continuait à appeler à l'Unicité de son Seigneur alors qu'il se trouvait en prison : « **Ceux que vous adorez en dehors d'Allah ne sont que des noms que vous avez inventés, vous et vos ancêtres, et vous n'avez reçu aucune preuve de la part d'Allah les concernant 2. En vérité, l'Autorité Suprême 3 n'appartient qu'à Allah, qui a prescrit de n'adorer que Lui. Telle est la vraie religion, mais bien peu de gens le savent.** » [Sourate Joseph, *Yūsuf*, 12 : 40]

Le Très-Haut a dit : « **Désormais, celui qui renie les fausses divinités pour vouer sa foi à Allah aura ainsi saisi l'anse la plus solide, sans crainte de rupture.** » [Sourate La Vache, *al-Baqara*, 2 : 256]

Enfin : « **Ils ont élevé au rang de divinités en dehors d'Allah leurs rabbins et leurs moines, ainsi que le Messie, fils de Marie, alors qu'ils n'avaient reçu ordre de n'adorer qu'Allah l'Unique, en dehors duquel il n'y a point de divinité digne d'adoration. Gloire à Lui ! Il est infiniment au-dessus de ce qu'ils Lui associent.** » [Sourate Le Repentir, *at-Tawba*, 9 : 31]

1. *Tahqīb madārij as-sālikīn*, t. 1, p. 103, 104.

2. La plupart des commentateurs (Ibn Kathīr, at-Ṭabarī, al-Qurṭubī) attribuent à « *sulṭān* » le sens de « preuve. » [NdT]

3. *al-Ḥukm* : exprime l'idée de jugement, d'autorité, de pouvoir, etc. [NdT]

## 2. – Son lien avec l'Unicité de Seigneurie

Nous nous suffirons de citer cette parole : « **En vérité, votre Seigneur, c'est Allah qui a créé les Cieux et la Terre en six jours et S'est ensuite établi sur Son Trône. Il couvre le jour de la nuit que celle-ci poursuit sans arrêt. De même qu'Il a créé le Soleil, la Lune et les étoiles et les a soumis à Ses lois, car la Création et le Commandement suprême ne relèvent que de Lui. Béni soit donc Allah, le Seigneur de l'Univers !** » [Sourate Les Murailles, *al-A'rāf*, 7 : 54]

## 3. – Son lien avec l'Unicité des Noms et Attributs

Dans ce domaine, les versets font légion, en voici un échantillon :

Allah dit : « **Chercherais-je un autre juge qu'Allah, Lui qui vous a envoyé ce Coran d'une si belle ordonnance ? Ceux qui ont déjà reçu l'Écriture savent qu'il émane en toute vérité de ton Seigneur. Ne te laisse donc pas gagner par le doute.** » [Sourate Les Bestiaux, *al-An'ām*, 6 : 114]

Le Très-Haut dit encore : « **Telle est la décision d'Allah, statuant entre vous. Allah est Omniscient et Sage.** » [Sourate l'Éprouvée, *al-Mumtahana*, 60 : 10]

Et : « **Dieu juge et Ses arrêts sont sans appel, et Il est prompt dans Ses comptes.** » [Sourate Le Tonnerre, *ar-Ra'd*, 13 : 41]

Citons enfin : « **Le jugement n'appartient qu'à Allah : Il tranche en toute vérité et Il est le meilleur des juges.** » [Sourate Les Bestiaux, *al-An'ām*, 6 : 57]

Notre Seigneur (ﷻ) S'est désigné comme étant Le Sage (*al-Hakīm*).<sup>1</sup> C'est ainsi qu'Il S'est fait connaître auprès de Ses serviteurs à travers la Révélation coranique ou les propos de Ses messagers et de Ses prophètes (paix sur eux). On retrouve ainsi ce Nom dans le Noble Coran à quatre-vingt-quatorze reprises, comme dans les extraits suivants :

« **... l'Omniscient, le Sage.** » [Sourate La Vache, *al-Baqara*, 2 : 32]

« **... le Puissant, le Sage.** » [Sourate La Vache, *al-Baqara*, 2 : 129]

1. Dans ce passage, l'auteur (Qu'Allah le préserve) fait appel à la notion de dérivation des noms en partant de la racine arabe Ḥ K M qui renvoie à l'idée de justesse. [NdT]

« ... le Sage et le Parfaitement Informé. » [Sourate Les Bestiaux, *al-An'ām*, 6 : 18]

« Plein de largesses et Sa sagesse est infinie ! » [Sourate Les Femmes, *an-Nisā'*, 4 : 130]

« Chercherais-je un autre juge qu'Allah, Lui qui vous a envoyé ce Coran d'une si belle ordonnance ? » [Sourate Les Bestiaux, *al-An'ām*, 6 : 114]

De cela, on tire également le Nom « le Juge » (*al-Hakam*) c'est-à-dire Celui qui donne un jugement (*al-Hākīm*). Il revient à cinq reprises dans le Coran, notamment sous la forme d'un pluriel, à titre d'exemple :

« Car Il est le Meilleur des juges ! » [Sourate Les Murailles, *al-A'rāf*, 7 : 87]

« Tu es le plus Équitable des juges ! » [Sourate Hūd, 11 : 45]

« Dieu n'est-Il pas le plus équitable des juges ? » [Sourate Le Figuier, *at-Tīn*, 95 : 8]

Quant au Nom « *al-Hākīm* », il représente Celui qui fait les choses non seulement bien mais à la perfection et comme il convient le mieux à la situation, ainsi que l'indique le verset suivant : « C'est l'œuvre d'Allah qui a tout façonné avec perfection. » [Sourate Les Fourmis, *an-Naml*, 27 : 88]

Ainsi, « *al-Hākīm* » c'est Celui qui place une chose à l'endroit qui lui sied le mieux et en toute mesure. Il agit avec une sagesse exemplaire qu'aucune description ne peut détailler et qu'aucun esprit n'est capable d'englober. Sa sagesse se conçoit notamment à travers Sa création et en particulier chez l'être humain dont le corps, la raison et l'âme témoignent de cette sagesse qui Le caractérise (ﷻ). En effet, l'homme n'a-t-il pas été créé de la forme la plus adéquate comme nous l'indique la parole suivante ? : « En vérité, Nous avons doté l'homme, en le créant, de la forme la plus parfaite. » [Sourate Le Figuier, *at-Tīn*, 95 : 4] Ceci apparaît clairement à quiconque observe bien ce dont il a été pourvu : son apparence et son aspect, ses capacités et ses prédispositions, son esprit et son âme ; et montre l'extrême sagesse avec laquelle il a été créé.<sup>1</sup>

1. *Ma'ā Allāh*, p. 184.

La sagesse d'Allah (ﷻ) implique par conséquent une Législation. Celle-ci fut révélée dans Son Livre et transmise par le biais de Son Messager (ﷺ). C'est ainsi que le Livre est décrit comme étant « *Hakīm* » : « **Tels sont les enseignements et les sages avertissements (le Coran) que Nous te donnons** » [Sourate La Famille d'Imrān, *Al Imrān*, 3 : 58] ; « **Par le Coran plein de sagesse !** » [Sourate *Yā Sīn*, 36 : 2] Cette description du Coran n'est pas anodine, elle indique que les préceptes et les normes qu'il définit sont emplis de sagesse autant dans leurs buts que dans leurs moyens ou leurs résultats. En somme, la Législation établie par Allah est la sagesse même, tout comme le sont Sa création et Sa prédestination, n'en déplaie à certains esprits incapables d'en saisir les différentes perspectives. Bien souvent, en effet, la portée réelle des événements ne se manifeste qu'après des siècles et des générations. La science n'est pas au bout de ses surprises, ses découvertes continuent, jour après jour, de nous le démontrer. De fait, l'ignorance ou l'incapacité à comprendre un élément, à un moment donné, par un individu ou un groupe, n'est pas un critère valable pour mettre en doute les informations émanant d'Allah le Très-Haut. Il est, en vérité, le Meilleur des juges, le plus Savant des savants, le plus Généreux des dispensateurs, le Meilleur des créateurs. En conclusion, ni défaut ni anomalie ne viennent entacher l'organisation et la Législation du Sage par excellence. Ses actes comme Ses paroles tombent à la perfection, avec une grande sagesse et en toute justesse ; Il n'agit qu'avec exactitude et ne prononce que la vérité.<sup>1</sup>

Ainsi, le Noble Coran contient tous les ingrédients assurant aux hommes une vie stable et pérenne. Cette sagesse qu'il renferme leur enseigne la marche à suivre afin de limiter les problèmes qu'ils rencontrent au quotidien tant au niveau de la pensée qu'au niveau de leur organisation en société : sur le plan politique, économique et social, et ce, parce qu'il instaure entre eux des règles de justice. Il définit, en fait, un cadre général propice à l'épanouissement.<sup>2</sup> Allah dit, en effet : « **C'est Lui qui a envoyé aux ignorants un Messager issu d'eux-mêmes pour leur réciter Ses versets, les purifier et leur enseigner le Coran et la sagesse, alors qu'hier encore, ils étaient**

1. *Ibid.*, p. 186.

2. *Ibid.*



**plongés dans l'égarement manifeste.** ﴿ [Sourate Le Vendredi, *al-Jumu'a*, 62 : 2] Il y a là une preuve évidente que le terme « sagesse » peut signifier la Sunna du Prophète (ﷺ). Il relève en effet de la grande sagesse d'Allah de choisir parmi les hommes des messagers : **« Un messenger, issu de vous-mêmes, est venu vers vous ! Il compatit à ce que vous endurez et il est plein de sollicitude pour vous, car il est toute bonté et toute compassion pour les croyants ! »** ﴿ [Sourate Le Repentir, *at-Tawba*, 9 : 128] Il choisit ainsi le meilleur d'entre eux en termes d'intelligence, de finesse d'esprit, de lucidité et de compétences. Il fait émerger en leur sein le plus apte à porter Son message et transmettre les preuves pour que personne n'ait d'excuse. Le Prophète Muḥammad (ﷺ) fut d'ailleurs à la hauteur de cette noble tâche, comme l'avouera toute personne ayant parcouru sa biographie. Allah a, certes, honoré les hommes en leur envoyant un homme d'une telle qualité (ﷺ) : **« Allah a été d'une extrême bonté envers les croyants en choisissant parmi eux un messenger pour leur réciter les versets divins, les purifier de leurs péchés et leur enseigner le Livre et la sagesse, bien qu'ils fussent autrefois dans un égarement manifeste. »** ﴿ [Sourate La Famille d'Imrān, *Āl 'Imrān*, 3 : 164] L'envoi des prophètes et la révélation des Livres pour guider l'humanité et lui exposer les preuves sont donc le résultat de la sagesse provenant d'Allah.<sup>1</sup>

De même, le terme « sagesse » peut désigner le savoir qu'Allah dispense à certains de Ses serviteurs au moyen d'une inspiration : **« Il donne la sagesse à qui Il veut et quiconque reçoit la sagesse aura certes reçu un bien considérable. Mais seuls les doués d'intelligence s'en souviennent. »** ﴿ [Sourate La Vache, *al-Baqara*, 2 : 269] On en déduit qu'Allah accorde la sagesse à certains de Ses serviteurs en particulier qui savent ainsi résoudre toutes sortes de problèmes, peuvent se sortir de situations délicates, douloureuses ou même critiques, et savent adapter les choses à leur contexte. Actuellement, le Monde musulman a besoin plus que jamais de former un Conseil des Sages en choisissant ses membres parmi ceux qui auront su tirer des leçons de leur expérience, afin que la communauté entière puisse profiter de leur savoir-faire, de leur connaissance et de leur faculté à anticiper, pour éviter que les Musulmans n'agissent à l'aveuglette

1. *Ibid.* p. 187.

et pour qu'ils ne soient pas la proie, sans même s'en rendre compte, d'évènements inattendus et de crises.<sup>1</sup>

En ce qui concerne le dérivé « *al-Ḥakam* », il s'agit de Celui qui possède l'Autorité, le Pouvoir, la Puissance. De fait, rien ne se produit sans Son aval, Il est l'Organisateur, le Gérant : **« Il Se manifeste chaque jour dans la réalisation d'une œuvre nouvelle. »** [Sourate le Tout-Miséricordieux, *ar-Raḥmān*, 55 : 29] « *al-Ḥakam* » c'est également Celui qui légifère, autorise et interdit. Ainsi, le jugement c'est ce qu'Il a défini et la religion ce qu'Il a imposé et interdit. Ses arrêts sont sans appel et Son décret est inéluctable. Il réunit donc la Puissance et la Capacité à légiférer, c'est pourquoi Il dit : **« ... la Création et le Commandement n'appartiennent qu'à Lui. »** [Sourate Les Murailles, *al-A'rāf*, 7 : 54]

L'emploi d'expressions telles que « le Meilleur des juges » ou « le plus Juste des juges » appuie l'idée qu'Il fait preuve d'une justice exemplaire et d'une miséricorde infinie et qu'Il met toujours les choses à la place qui convient le mieux. En conséquence, dans ce qu'Il prédestine il ne peut y avoir ni injustice ni abus, et dans Sa Législation il n'y a pas de favoritisme ou d'inégalité, bien au contraire, elle est faite pour préserver les droits de chacun, juge ou accusé, homme ou femme, pieux ou dévergondé, croyant ou mécréant, fort ou faible, quelles que soient les circonstances, en période de guerre comme en période de paix, et ce, pour tous sans exception. C'est la raison pour laquelle il est impératif que chaque croyant renvoie le jugement de ses affaires, si petites soient-elles, au Livre et à la Sunna du Prophète (ﷺ) individuellement et collectivement, dans la sphère privée comme publique, que ce soit sur le plan politique, économique ou social.<sup>2</sup>

#### 4. – Son lien avec la foi

Ces trois versets du Noble Coran mettent en évidence le lien étroit qui existe entre la foi et la Législation islamique :

**« Ô les croyants ! Obéissez à Allah, et obéissez au Messager et à ceux d'entre vous qui détiennent le commandement. Puis, si**

1. *Ibid.*

2. *Ibid.* p. 188.

**vous vous disputez en quoi que ce soit, renvoyez-le à Allah et au Messager, si vous croyez en Allah et au Jour dernier. Ce sera bien mieux et de meilleure interprétation (et aboutissement).** ﴿

[Sourate Les Femmes, *an-Nisā'*, 4 : 59]

**« N'est-il pas étonnant de voir ces gens qui prétendent croire à ce qui t'a été révélé et ce qui a été révélé avant toi recourir à l'arbitrage des fausses divinités, qu'ils avaient pourtant reçu ordre de renier ? Ainsi, Satan veut les enfoncer encore davantage dans la voie de l'égarement. »** ﴿ [Sourate Les Femmes, *an-Nisā'*, 4 : 60]

**« La seule réponse qu'il sied aux croyants de donner, quand ils sont convoqués vers Allah et Son Messager pour que celui-ci juge de leurs différends, est de dire : « Nous avons entendu et nous obéissons ! » Ceux sont ceux-là les bienheureux. »** ﴿ [Sourate La Lumière, *an-Nūr*, 24 : 51]

## 5. – Son lien avec l'Islam

Le fondement de la religion est l'obéissance et la soumission à Allah le Très-Haut tout en se détachant de toute forme de polythéisme.<sup>1</sup>

Les versets suivants illustrent cet état de fait :

**« Qui donc professe une meilleure religion que celui qui se soumet à Allah, tout en faisant le bien et en suivant le culte d'Ibrāhīm, ce monothéiste exemplaire dont Allah a agréé l'amitié ? »** ﴿ [Sourate Les Femmes, *an-Nisā'*, 4 : 125]

**« Quiconque recherche en dehors de l'Islam une autre religion, celle-ci ne sera point acceptée de lui ; et dans l'autre monde, il sera du nombre des réprouvés. »** ﴿ [Sourate La Famille d'Imrān, *Āl 'Imrān*, 3 : 85]

**« Et Nous t'avons révélé le Coran, qui explicite toute chose et qui est aussi un guide, une miséricorde et une bonne nouvelle pour les Musulmans. »** ﴿ [Sourate Les Abeilles, *an-Nahl*, 16 : 89]

1. <sup>1</sup> Abd ar-Raḥmān al-Maḥmūd, *al-Ḥukm bi-ḡayri mā anzala Allāh*, p. 22-27.

## 6. – Son lien avec l'attestation de foi

La première partie de l'attestation de foi « *Lā ilāha illā Llāh* » nous renvoie à l'Unicité de l'Adoration ; ceci a déjà été traité. Mais en ce qui concerne la deuxième partie « *Muḥammad rasūlu-Llāh* », indiquons d'emblée ce verset phare :

**« Non ! Par ton Seigneur ! Ces gens ne seront de vrais croyants que lorsqu'ils t'auront pris pour juge de leurs différends et auront accepté tes sentences sans ressentiment, en s'y soumettant entièrement. »** [Sourate Les Femmes, *an-Nisā'*, 4 : 65]

Et :

**« Prenez ce que le Messager vous donne, et abstenez-vous de ce qu'il vous interdit. »** [Sourate L'Exode, *al-Ḥashr*, 59 : 7]

Enfin, Allah exhorte Son Messager (ﷺ) :

**« Dis-leur : « Si vous aimez Allah réellement, suivez-moi et Allah vous aimera et vous pardonnera vos péchés. Allah est Indulgent et Miséricordieux. » Dis-leur : « Obéissez à Allah et à Son Messager ! » Mais s'ils s'en détournent, sachez qu'Allah n'aime pas les infidèles. »** [Sourate La Famille d'Imrān, *Āl 'Imrān*, 3 : 31, 32]

## 7. – L'obéissance à autre qu'Allah

Obéir à un autre qu'Allah [au détriment des ordres de Ce dernier, NdT] est une forme de mécréance et de polythéisme : Allah dit, en effet :

**« Car Il n'associe personne à Son autorité. »** [Sourate La Caverne, *al-Kahf*, 18 : 26]

Et :

**« Si vous leur obéissez, vous deviendrez des associateurs. »** [Sourate Les Bestiaux, *al-An'ām*, 6 : 121]

Puis :

« **Regretteraient-ils les sentences rendues au temps de la période païenne ? Mais qui donc est meilleur juge qu'Allah pour un peuple qui a foi en Lui ?** » [Sourate La Table, *al-Mā'ida*, 5 : 50]

En définitive, toutes les preuves tirées du Noble Coran que nous venons d'exposer ne représentent qu'un faible échantillon parmi les preuves qui attestent du lien entre la croyance en Allah le Très-Haut et la nécessité d'appliquer Sa Législation.

## **H – Juger selon les Lois d'Allah : les retombées positives**

---

### **1. – La lieutenance et le renforcement**

Dès lors que les serviteurs d'Allah se mettent à appliquer sérieusement Sa religion, et que le jugement de leurs affaires est exclusivement et systématiquement renvoyé à Allah, en secret comme en public, Celui-ci renforce leur position jusqu'à ce qu'ils deviennent les lieutenants sur Terre, ainsi qu'Il l'avait fait pour ceux qui les avaient précédés, en raffermissant leur pouvoir. C'est une constante qui fait partie des lois universelles divines, voici pourquoi on la retrouve fréquemment dans les histoires du Coran :

#### **a) Yūsuf (ﷺ) – Joseph :**

Après l'avoir mis à l'épreuve, Allah le mit au pouvoir et lui accorda l'autorité seulement parce qu'il comptait parmi les bienfaiteurs :  
« **C'est ainsi que Nous avons accordé à Yūsuf une forte position dans ce pays et qu'il pouvait désormais s'y installer, où il voulait. Nous touchons de Notre grâce qui Nous voulons et Nous ne laissons jamais les hommes de bien sans récompense.** » [Sourate Joseph, *Yūsuf*, 12 : 56]

#### **b) Mūsā (ﷺ) – Moïse :**

Il s'évertuait à voir émerger ce principe au sein de son peuple tandis qu'eux redoutaient la puissance de Pharaon et son armée :

« **Demandez l'assistance de Dieu, dit Mūsā à son peuple, et soyez patients ! La Terre est à Dieu. Il la donne en héritage à qui Il veut parmi Ses serviteurs, et l'heureuse fin est à ceux qui Le craignent.** » ﴿ [Sourate Les Murailles, *al-Aʿrāf*, 7 : 128] C'est-à-dire que la fin heureuse, l'héritage de la Terre, sera la votre à condition que vous soyez de ceux qui Le craignent en appliquant la Législation d'Allah sur Terre<sup>1</sup>. Puis, ne voyant pas arriver la victoire, ils commencèrent à trouver le temps long, à s'impatienter. C'est alors que Mūsā (ﷺ) leur rappela quelle était la loi de lieutenance qui s'appliquait aux serviteurs d'Allah : « ... **Peut-être votre Seigneur fera-t-Il périr votre ennemi, reprit Mūsā, et fera-t-Il de vous Ses héritiers sur Terre, pour voir comment vous vous y comporterez ?** » ﴿ [Sourate Les Murailles, *al-Aʿrāf*, 7 : 129]. Et Allah, comme toujours, tint Sa promesse à leur égard : « **Et Nous donnâmes en héritage au peuple, naguère opprimé, les contrées orientales et occidentales que Nous avions bénies. Et c'est ainsi que se trouva réalisée la belle promesse de ton Seigneur aux fils d'Israël, en récompense de leur constance. Nous détruisîmes tous les ouvrages que Pharaon et son peuple avaient édifiés ou érigés.** » ﴿ [Sourate Les Murailles, *al-Aʿrāf*, 7 : 137] Ensuite, après leur avoir donné la Terre en héritage puis la lieutenance sur Terre, Allah leur accorda une dernière faveur, le renforcement de leurs assises : « **Or, Nous voulions apporter Notre aide à ces opprimés sur Terre, pour faire d'eux des dirigeants et des héritiers, en les rendant maîtres du pays, et faire subir à Pharaon, à Hāmān et à leurs armées ce qu'ils avaient tant redouté.** » ﴿ [Sourate Le Récit, *al-Qaṣaṣ*, 28 : 5, 6]

### c) Les croyants de cette communauté :

Tout autant que les communautés précédentes, les croyants de la communauté musulmane ont reçu cette promesse : « **À ceux d'entre vous qui croient et font œuvres pies, Allah a promis de faire d'eux des vicaires sur Terre, comme Il l'avait fait de ceux qui les ont précédés, d'affermir le culte qu'il Lui a plu de leur faire professer et de transformer leur crainte en sécurité. Qu'ils M'adorent donc sans rien M'associer, et ceux qui, après cela, renieront leur foi seront de véritables scélérats !** » ﴿ [Sourate La Lumière, *an-Nūr*, 24 : 55] Ainsi,

1. *Tafsīr al-manār*, t. 9, p. 81.

dès lors qu'ils auront mis leur foi en pratique et renvoyé toutes leurs affaires au jugement de Ses Lois, ils en verront les fruits et la trace persistante : « **(II) affermira le culte qu'il Lui a plu de leur faire professer.** » Cela ne sera que le résultat de leurs œuvres : le renvoi au jugement d'Allah génère la lieutenance de la Terre et la mise en application du jugement aboutit au raffermissement des assises<sup>1</sup>.

Les événements qui jalonnent l'histoire des Musulmans témoignent de la véracité de ce principe. Dès que la communauté musulmane décide d'appliquer la Législation islamique, la promesse de victoire puis de renforcement qui leur est faite se réalise. En effet, il n'est pas un moment de leur histoire où ils furent vainqueurs sur leurs ennemis et prospères dans leurs affaires mondaines sans que leur quotidien n'ait été au préalable dirigé par le Noble Coran, autant en théorie qu'en pratique.<sup>2</sup>

## 2. – La sécurité et la stabilité

Les croyants soucieux d'agir en conformité à la Législation et en fonction des jugements qui en découlent ont la garantie de la part d'Allah d'obtenir la sécurité à laquelle ils aspirent, à condition qu'ils se maintiennent dans l'Unicité et qu'ils renoncent à toutes les formes de polythéisme. Ainsi : « **Ceux qui croient et qui n'entachent point leur foi par quelque injustice, ceux-là seuls sont en sécurité ; ceux-là seuls sont les bien-guidés.** » [Sourate Les Bestiaux, *al-An'ām*, 6 : 82] Or, il n'est pas concevable qu'une communauté puisse se targuer d'avoir un culte exclusif, débarrassé du polythéisme, et donc prétendre à la sécurité et à la stabilité, alors qu'elle ne met même pas en pratique, et de manière absolue, les principes relatifs à sa Législation. D'ailleurs, c'est la peur et l'anxiété qui dominent toute communauté s'écartant des principes divins, puisque le sentiment de sécurité n'y est plus : « **Ces gens-là étaient-ils sûrs que Notre châtement ne viendrait pas les frapper de nuit, en plein sommeil ? Ou que Nos supplices ne s'abattraient pas sur eux en plein jour, au milieu de leurs divertissements et de leurs plaisirs ? Se sentaient-ils à l'abri des ripostes divines ? Or, seuls les perdants croient échapper à la**

1. °Abd al-°Azīz Muṣṭafā, *al-Ḥukm wa-t-taḥākum fī khiṭāb al-waḥī*, t. 1, p. 673.

2. Maḥmūd ad-Dūsarī, *Hajr al-Qur'ān al-°azīm : anwā'uh wa-aḥkāmuh*, p. 627.

**rigueur du Seigneur. N'a-t-Il pas montré à ceux qui ont hérité de la Terre après ses anciens occupants que si Nous le voulions, Nous les punirions pour leurs crimes et scellerions leurs cœurs au point qu'ils n'entendraient plus rien ?** » [Sourate Les Murailles, *al-A'rāf*, 7 : 97-100]

Prenons l'exemple des nobles compagnons (ﷺ) qui, lors du pacte de Ḥudaybiyya, répondirent présents à l'appel d'Allah et de Son Prophète (ﷺ) par une pleine soumission aux décisions venues de leur Seigneur, et c'est à leur sujet qu'a été révélé le verset suivant : **« C'est Lui qui a fait naître la quiétude dans le cœur des croyants afin d'accroître sans cesse leur foi, et c'est à Lui qu'appartiennent les armées des Cieux et de la Terre. Il est l'Omniscient, le Sage. »**

[Sourate La Victoire, *al-Fath*, 48 : 4] C'est ainsi qu'Allah accorde aux croyants la sécurité au lieu de la peur quand ils se soumettent aux sentences émanant d'Allah et de Son Prophète (ﷺ).<sup>1</sup> C'est une sécurité totale qu'ils obtiennent, non seulement pour leur personne mais aussi pour leur honneur et leurs biens car chaque peine légale et chaque rite institué par l'Islam participe à la préservation d'un des « cinq éléments de première nécessité » (*al-ḍarūrāt al-khams*), c'est-à-dire la religion, la vie, la raison, l'honneur (dont la descendance) et les biens.<sup>2</sup>

En comparaison avec les préceptes islamiques, les lois profanes instituées par les hommes sont loin d'offrir une sécurité et une stabilité durables. Il est d'ailleurs éloquent de voir tous ces États, qui malgré des dépenses colossales pour assurer leur sécurité intérieure, n'ont jamais réussi à obtenir plus d'un dixième de ce qu'ils auraient pu obtenir avec la mise en place de peines légales comme celle relative au vol, par exemple.<sup>3</sup>

### 3. – La victoire et la conquête

Allah accorde la victoire à tous ceux qui aident au triomphe de Sa religion, de Ses alliés et de Sa Législation. C'est ainsi qu'Il avait accordé aux *Muhājirīn* (Les Émigrants) et aux *Anṣār* (Les Auxiliaires) une victoire éclatante face aux chefs arabes, aux empereurs perses et aux césars de Byzance, qui s'étaient vus dépossédés de

1. *Ibid.*, p. 628.

2. *Ibid.*

3. *Ibid.*, p. 629.



leurs territoires : **« Allah assistera assurément ceux qui aident au triomphe de Sa Cause, car la force et la puissance d'Allah n'ont point de limite. Allah prêtera assistance à ceux qui, une fois leur position consolidée, accompliront la *ṣalāt*, s'acquitteront de la *zakāt*, ordonneront le Bien et dénonceront le Mal. En définitive, c'est à Allah qu'appartient l'issue de toute chose. »** [Sourate Le Pèlerinage, *al-Ḥajj*, 22 : 40, 41] C'est une loi universelle divine qui se perpétue inlassablement : **« Ô croyants ! Si vous défendez la Cause d'Allah, Il vous soutiendra et raffermira vos pas »** [Sourate Mohammed, *Muḥammad*, 47 : 7] ; **« Car il était de Notre devoir de secourir les croyants. »** [Sourate Les Byzantins, *ar-Rūm*, 30 : 47]<sup>1</sup> Voilà pourquoi on peut facilement considérer la position de la communauté musulmane en termes de domination et de puissance comme un critère précis nous renseignant sur les liens qu'entretiennent ses dirigeants autant que ses populations avec la Législation d'Allah, en apparence comme en secret. Ainsi, le triomphe, la domination et la conquête dépendent de la réponse favorable à la Législation d'Allah.<sup>2</sup>

#### 4. – La suprématie et l'honneur

Le Très-Haut dit dans Son noble Livre : **« En vérité, Nous vous avons révélé un Livre dans lequel votre mention est faite, ne le comprenez-vous donc pas ? »** [Sourate Les Prophètes, *al-Anbiyā'*, 21 : 10]

Cela signifie que ce Livre contient la mention de votre honneur et de votre renommée. La fin du verset **« ... ne comprenez-vous donc pas ? »** est une interrogation en guise de blâme et de reproche, c'est-à-dire : « Ne comprenez-vous pas les faveurs que vous avez sur les autres ? »<sup>3</sup> En effet, cette communauté tire sa suprématie et son honneur uniquement de son attachement aux valeurs de sa religion et à sa subordination aux jugements de sa Législation dans tous les domaines de la vie. Le noble compagnon <sup>ع</sup>Umar (رضي الله عنه) dit à ce propos : « Nous faisons partie des peuples les plus vils, mais c'est par l'Islam qu'Allah nous a ennobli. Ainsi, chaque fois que nous cherchons la suprématie dans autre chose, Allah nous rabaisse. »<sup>4</sup>

1. al-Alūsī, *Rūḥ al-ma'ānī*, t. 17, p. 164.

2. *Hajr al-Qur'ān al-'aẓīm*, p. 630.

3. Ibn al-Jawzī, *Zād al-masīr*, 5/3419.

4. *Ṣaḥīḥ at-targhīb wa-t-tarhīb*, 3/100, n° 2893.

Nous comprenons par conséquent le lien étroit qui se tisse entre le comportement de la communauté musulmane vis-à-vis des Lois d'Allah et sa position en terme de suprématie. Elle ne saurait connaître la gloire autrement que par l'Islam, et ne subit l'humiliation que par son éloignement de ses principes.<sup>1</sup>

En somme, quiconque veut la gloire, qu'il la cherche dans l'obéissance aux ordres d'Allah le Très-Haut, car sa source n'est autre qu'Allah : **« Celui qui recherche la puissance [doit savoir] que la puissance appartient tout entière à Allah »** [Sourate Le Créateur, *Fāṭir*, 35 : 10] ; **« Or c'est à Allah, à Son Envoyé et aux croyants que la vraie puissance appartient ! Mais les hypocrites semblent l'ignorer. »** [Sourate Les Hypocrites, *al-Munāfiqūn*, 63 : 8] De même que cette suprématie a appartenu aux premières générations, elle habillera les suivantes, si tant est qu'elles fassent preuve d'une aussi grande considération à l'égard des préceptes sacrés d'Allah, d'une aussi belle volonté d'observance de la Législation et d'une fierté de leur religion aussi ardente.<sup>2</sup>

## 5. – Une vie bénie et prospère

**« Et si les habitants de ces cités avaient cru et avaient craint Dieu, Nous aurions à coup sûr répandu sur eux des bénédictions du Ciel et de la Terre ; mais ils ont crié au mensonge. Aussi les avons-Nous sanctionnés en raison de leurs péchés. »** [Sourate Les Murailles, *al-A'rāf*, 7 : 96]

Les croyants qui répondent à l'appel de leur Seigneur et empruntent Son chemin, suivent Ses Lois, appréhendent le sens profond de la foi et de la piété qui leur incombe sont assurés de recevoir les grâces de Sa part.<sup>3</sup>

## 6. – Le maintien dans la bonne voie

Allah a déclaré :

1. *Hajr al-Qur'ān al-ʿazīm*, p. 631.

2. *Ibid.*

3. *Ibid.* p. 632.

« **Non ! Par ton Seigneur ! Ces gens ne seront de vrais croyants que lorsqu'ils t'auront pris pour juge de leurs différends et auront accepté tes sentences sans ressentiment, en s'y soumettant entièrement. Si Nous leur avions ordonné de se faire tuer ou de s'expatrier pour la Cause d'Allah, bien peu parmi eux auraient accepté de le faire. Et, pourtant, s'ils s'étaient conformés à Nos exhortations, c'eût été meilleur pour eux et leur foi en eût été certainement raffermie.** » [Sourate Les Femmes, *an-Nisā'*, 4 : 65, 66]

L'exhortation adressée aux croyants et pour laquelle tout le bien leur est promis les convie à la soumission aux ordres prophétiques et aux jugements de la *Sharī'a*.<sup>1</sup>

## 7. – Le succès et la grande réussite

Dans la sourate *an-Nūr*, il est dit :

« **La seule réponse qu'il sied aux croyants de donner quand ils sont convoqués devant Allah et Son Messager pour que celui-ci juge de leurs différends, est de dire : « Nous avons entendu et nous obéissons ! » Ceux sont ceux-là les bienheureux, car ceux qui obéissent à Allah et à Son Messager, qui craignent Allah et Le redoutent, ceux-là sont sûrs de réussir.** » [Sourate La Lumière, *an-Nūr*, 24 : 51, 52]

Ces versets nous présentent toutes les causes de réussite Ici-bas et dans l'Au-delà, à savoir : l'obéissance à Allah comme à Son Prophète, Sa crainte et Sa révérence.<sup>2</sup>

## 8. – L'obtention du pardon et l'expiation des péchés

Allah le Très-Haut exhorte Son noble Prophète (ﷺ) dans le Coran : « **Prophète ! Si des croyantes se présentent à toi pour te prêter serment d'allégeance en s'engageant à ne pas donner d'associés à Allah, à ne pas voler, à ne pas commettre de fornication ni d'infanticide, à ne pas attribuer à leurs maris d'enfants illégitimes et à ne pas te désobéir en ce qui est réputé convenable, alors accepte leur pacte et implore le pardon du Seigneur en leur faveur, car**

1. ash-Shawkānī, *Fath al-qadīr*, t. 1, p. 732.

2. at-Tāhīr ibn 'Ashūr, *at-Tahrīr wa-t-tanwīr*, t. 18, p. 221.

**Allah est Plein d'indulgence et de miséricorde.** ﴿ [Sourate L'Éprouvée, *al-Mumtahana*, 60 : 12] Allah ordonne donc à Son Prophète (ﷺ) d'implorer le pardon en faveur des croyantes venues pour lui prêter serment d'allégeance en s'engageant à l'obéissance inconditionnelle et à se satisfaire des sentences, qu'elles proviennent d'Allah ou de Son Prophète (ﷺ). Nous avons vu plus haut comment Allah fait preuve de miséricorde et d'indulgence envers les femmes qui ont prêté ce serment lorsqu'elles s'y tiennent.<sup>1</sup>

« Ubāda ibn aṣ-Ṣāmit (رضي الله عنه) a rapporté que le Prophète (ﷺ), alors qu'il était entouré de ses compagnons, a dit : « **Prêtez-moi allégeance en vous engageant à ne rien associer à Allah, à ne pas voler, à ne pas commettre de fornication ni d'infanticide, à ne pas vous attribuer d'enfants illégitimes [forger des mensonges, NdT] et à ne pas désobéir en ce qui est réputé convenable. Quiconque tiendra cet engagement trouvera sa récompense auprès d'Allah, et quiconque le trahira d'une façon ou d'une autre aura sa punition Ici-bas en guise d'expiation. Mais pour celui qui le trahit en cachette, son sort reviendra à Allah, s'Il le souhaite Il lui pardonnera ou alors le châtiara.** » [Bukhāri]

Le Prophète (ﷺ) attendait donc l'allégeance de la part des croyants et des croyantes concernant de nombreux points qui eux-mêmes symbolisent l'idée de se référer à la Législation et de s'y soumettre. En outre, ce serment d'allégeance visait une subordination complète à la *Sharī'a* non une restriction aux actes mentionnés et les éléments tels que la prière, l'aumône légale, etc., ne nécessitaient pas une mention particulière au vu de leur évidence. En vérité, l'application de la Législation est à l'origine de deux choses : du repentir de ceux qui aspirent à leur Seigneur repentants Ici-bas et de l'acceptation de leur repentir sous forme de pardon et d'expiation des fautes dans l'Au-delà.

## 9. – L'accompagnement des prophètes et des véridiques

Le Très-Haut dit :

1. *Hajr al-Qur'ān al-ʿaẓīm*, p. 637.

**« Car ceux qui obéissent à Allah et à Son Messager feront partie de ceux qu'Allah aura comblés de Sa grâce, parmi les prophètes, les justes, les martyrs et les saints. Et quels excellents compagnons que ceux-là ! C'est là une grâce émanant d'Allah qui Seul connaît ceux qui la méritent. »** [Sourate Les Femmes, *an-Nisā'*, 4 : 69, 70]

Dans ce verset, il est question de s'en remettre au jugement d'Allah et de Son Prophète (ﷺ) en toute circonstance, ceci est ici désigné par le terme « obéissance. » La récompense qui en découle n'est autre que la plus noble compagnie et le degré le plus illustre au Paradis. Il est ainsi du droit de toute personne ayant satisfait aux exigences de la Législation de gravir les échelons vers le sommet, *al-Firdaws al-A'ālā*. Effectivement, les prophètes puis après eux, les justes, les martyrs et les saints sont les plus fervents dans l'obéissance à Allah le Très-Haut, en apparence comme en secret. Ils sont les meilleurs dans l'observance des préceptes de la Législation, ce sont les meilleurs monothéistes. Toute personne qui suivra leurs pas aura l'honneur d'être ressuscitée en leur compagnie dans *al-Firdaws al-A'ālā*, le plus haut degré du Paradis.<sup>1</sup>

## I – Le jugement d'après d'autres législations et ses effets néfastes

---

La tendance à juger d'après une législation profane entraîne de graves répercussions qui se traduisent à différents niveaux : religieux, social, économique et politique. La vie perd de son éclat, les repères se faussent, l'amertume prend alors place Ici-bas et s'annonce pour l'Au-delà. Allah (ﷻ) nous met donc en garde contre la transgression de Ses commandements : **« Que ceux qui désobéissent à Ses ordres prennent garde d'être frappés par un malheur ou d'être accablés par un châtiment cruel. »** [Sourate La Lumière, *an-Nūr*, 24 : 63] La menace à leur encontre est sévère. Elle s'adresse à tous ceux qui enfreignent la Législation envoyée au Prophète (ﷺ), et les prévient du malheur qui les guette le cas échéant. Ainsi, leurs cœurs seront la proie de l'innovation voire de la mécréance ou, pire encore, de l'hypocrisie.

1. *Hajr al-Qur'an al-ʿaẓīm*, p. 636-639.

De même, sur Terre, ils risquent de finir tués, emprisonnés, châtiés, etc.<sup>1</sup>

Lorsque les dirigeants gouvernent suivant d'autres lois que celles instituées par Allah, la société et les citoyens en paient le prix fort. Ces derniers y laissent leur argent, leur honneur, l'âme de leurs enfants, leurs mœurs et leurs richesses. Ils évoluent dans le besoin, la peur, la gêne, sans compter la colère d'Allah qui plane sur eux Ici-bas et dans l'Au-delà.<sup>2</sup>

Voici quelques-uns des effets néfastes de la gouvernance d'un État d'après des lois instituées par les hommes :

### 1. – Un cœur de pierre

Le Très-Haut a dit : **« Mais comme ils ont par la suite violé leur engagement, Nous les avons maudits et avons endurci leurs cœurs. Depuis, ils s'emploient à altérer les sens des Écritures, allant même jusqu'à oublier une partie des avertissements qu'ils avaient reçus. »** [Sourate La Table, *al-Mā'ida*, 5 : 13] Allah a endurci leurs cœurs car ils avaient violé leur engagement d'obéir à Ses ordres, de même, leur comportement vis-à-vis des versets d'Allah avait été indigne, ils leur donnaient une interprétation en contradiction avec le véritable sens de la Révélation, altérant leur sens, leur faisant dire ce qu'ils ne disaient pas, pour finir par s'en détourner complètement. En conséquence, plus aucune exhortation ne les affecte du fait de la dureté et de la froideur qui habitent leurs cœurs. C'est l'une des punitions les plus terribles : l'amertume se développe, les grâces divines disparaissent et même la guidée et la bienfaisance n'apportent plus que tracasseries.<sup>3</sup> Quiconque s'écarte de la Législation divine, prenant pour référence uniquement sa raison et ses envies, aura pour récompense un cœur scellé : **« Vois-tu celui qui prend sa passion pour sa propre divinité ? Et Allah l'égaré sciemment et scelle son ouïe et son cœur et étend un voile sur sa vue. Qui donc peut le guider après Allah ? Ne vous rappelez-vous donc pas ? »** [Sourate L'Agenouillée, *al-Jāthiya*, 45 : 23]

1. *Ibid.*, p. 642.

2. *al-Ḥukm wa-t-taḥākum fī khiṭāb al-waḥī*, t. 2, p. 705, 710.

3. *Hajr al-Qur'ān al-'aẓīm*, p. 643.

## 2. – Loin de la vérité

Allah a dit : « **Ô Dāwūd ! Nous faisons de toi un vicaire sur Terre. Juge entre les hommes en toute équité et garde-toi de suivre tes penchants, si tu veux rester dans la Voie d'Allah, car ceux qui dévient de la Voie d'Allah subiront de terribles châtements pour avoir oublié le Jour du Jugement.** » ﴿ [Sourate *Sād*, 38 : 26] Or, il est avéré que Dāwūd (ﷺ), en tant que Prophète d'Allah, ne peut juger autrement qu'en toute équité, et qu'il ne suit jamais ses passions pour s'égarer de la Voie de Dieu. Cependant, Allah prescrit et interdit à Ses prophètes (paix sur eux) afin qu'eux-mêmes transmettent la Législation à leurs communautés respectives.<sup>1</sup>

La mise en garde est très claire en ce qui concerne le danger de suivre ses penchants et de leur donner la priorité sur les commandements divins, et il n'appartient pas au croyant ou à la croyante d'avoir le choix face au jugement d'Allah et de Son Prophète (ﷺ). Ce qu'Allah a ordonné doit être suivi et ce que le Prophète (ﷺ) a décidé est la vérité, quiconque contredit leurs ordres tombe dans un égarement évident. Car, en vérité, Allah est le but suprême et le Prophète (ﷺ), le chemin qui y mène. Ainsi, celui qui délaisse le but et s'acharne à ne pas écouter le guide est un parfait égaré : **« Il ne convient pas à un croyant ni à une croyante de suivre leur propre choix dans une affaire, une fois qu'Allah et Son Messager en ont décidé autrement. Quiconque désobéit à Allah et à Son Messager s'égaré de toute évidence. »** ﴿ [Sourate Les Coalisés, *al-Aḥzāb*, 33 : 36]

## 3. – Tomber dans l'hypocrisie

Le Très-Haut dit :

**« Et lorsqu'on les invite à se rallier aux révélations d'Allah et à Son Messager, on voit ces hypocrites faire la sourde oreille et littéralement s'enfuir. Qu'advient-il lorsqu'un malheur, sanctionnant leurs propres agissements, s'abattra sur eux, et qu'ils viendront vers toi, jurant par Allah qu'ils ne désiraient que la concorde et la bonne entente entre les hommes ? »** ﴿ [Sourate Les Femmes, *an-Nisā'*, 4 : 61, 62]

1. *Aḍwā' al-bayān*, t. 7, p. 28.

Ceux qui nourrissent en leur for intérieur une certaine aversion pour la Législation d'Allah sont sujets à une forme d'hypocrisie qui s'installe dans leurs cœurs et qu'ils tentent, par tous les moyens, de dissimuler. Seulement, Allah dévoile leur vrai visage dans les propos qu'ils tiennent :

**« Ou bien est-ce que ceux dont le cœur est atteint d'un mal profond s'imaginent qu'Allah ne dévoilera jamais leur haine ? Et si Nous le voulions, Nous te montrerions leur vrai visage. D'ailleurs, tu peux les reconnaître facilement à leurs traits et au ton ambigu de leurs propos. Allah connaît si bien ce que vous faites. »** [Sourate Mohammed, *Muhammad*, 47 : 29, 30]

Il s'agit de la haine et de l'envie qu'il y a en eux, une inimitié à l'égard de l'Islam, de ses partisans et de ceux qui participent à son triomphe.<sup>1</sup> Quant au « ton ambigu », ce sont des détails, des allusions, des détours qui apparaissent dans leurs propos et qui trahissent le véritable fond de leur pensée.

Les hypocrites s'acharnent à faire de la Législation divine la cible de leurs attaques. Ils en font l'objet de toutes leurs moqueries, entravent son application et lui tournent le dos. Au temps de la Révélation, ils craignaient tellement de voir leur hypocrisie mise à nu que l'un d'eux avait dit : « Par Allah ! J'aurais préféré être soumis à cent coups de fouets et qu'Allah ne révèle rien à notre sujet qui nous mette en cause. » Et ainsi Allah révéla :

**« Les hypocrites redoutent qu'une sourate ne vienne dévoiler ce que recèlent leurs cœurs. Dis-leur : « Libre à vous de vous moquer ! Allah étalera au grand jour ce que vous redoutiez tant de divulguer ! » Si tu les interrogues, ils te répondront certainement : « Nous ne faisons que badiner et plaisanter ! » Dis-leur : « Ainsi, vous vous moquiez d'Allah, de Ses versets et de Son Messager ? Ne vous excusez pas ! Vous avez bel et bien renié la foi après avoir cru. Si Nous pardonnons à certains d'entre vous, les autres seront châtiés en tant que criminels. »** [Sourate Le Repentir, *at-Tawba*, 9 : 64-66]

1. *Hajr al-Qur'ān al-azīm*, p. 645.



#### 4. – L'interdiction du repentir

Allah le Très-Haut a dit :

« Ô Messager ! Ne t'afflige pas à cause de ceux qui courent à l'envi vers l'infidélité, tant parmi ceux qui proclament du bout des lèvres leur foi sans que le cœur y soit que parmi les Juifs qui, friands de mensonges, prêtent une oreille complaisante aux discours de ceux qui ne viennent jamais écouter les tiens, qui s'emploient à altérer le sens des Écritures et disent aux leurs : « Si on vous propose telle idée, acceptez-la ; sinon, soyez sur vos gardes ! » En vérité, tu ne pourras rien pour sauver ceux qu'Allah a décidé de mettre dans le désarroi. Voilà ceux dont Il ne veut pas purifier les cœurs. Ceux-là seront couverts d'opprobre dans ce monde et subiront de terribles tourments dans la vie future. » [Sourate La Table, *al-Mā'ida*, 5 : 41]

Ces paroles ont été révélées au sujet de ceux qui accourent vers les actes de mécréance, s'écartant de l'obéissance due à Allah et à Son Prophète (ﷺ), donnant la préséance à leur vision des choses et à leurs penchants alors qu'ils ont connaissance de la Législation divine. « **Ceux qui proclament du bout des lèvres leur foi sans que le cœur y soit** » : ils ont annoncé leur foi du bout des lèvres alors que leurs cœurs sont vides et ravagés, ce sont les hypocrites. Et la deuxième catégorie représentée par « **les Juifs** » correspond à tous les opposants à l'Islam et à ses partisans.<sup>1</sup> Leur crime, à ceux-là, est tantôt de n'avoir accepté qu'une partie de la Législation divine et tantôt de l'avoir modifiée d'après leurs passions ou leurs désirs, qui plus est pour un vil profit. Ainsi, la punition fut à la hauteur de leur crime : ils furent privés du droit au repentir, « **Voilà ceux dont Il ne veut pas purifier les cœurs** » : en conséquence de leurs actes, Allah a décidé qu'ils ne pourraient se repentir de leur égarement et de leur infidélité. Il n'a pas voulu « **purifier les cœurs** » (de la souillure de la mécréance et de la vilénie du polythéisme, avec la pureté de l'Islam et l'éclat de la foi, pour qu'ils puissent ainsi se repentir).<sup>2</sup>

Ce verset indique que celui pour qui « suivre la Législation » signifie suivre ses passions, et qui, lorsque le jugement est en sa

1. *Tafsīr Ibn Kathīr*, t. 3, p. 136 ; *Hajr al-Qur'ān al-ʿaẓīm*, p. 647.

2. *Tafsīr aṭ-Ṭabarī*, t. 4, p. 209 ; *Hajr al-Qur'ān al-ʿaẓīm*, p. 647.

faveur, se satisfait et dans le cas contraire se fâche, son cœur est atteint d'un grand mal. À l'inverse, lorsque quelqu'un prend pour référence la Législation divine et s'y soumet, que le jugement rendu lui plaise ou non, c'est un signe évident que son cœur est sain. Cela montre également que la pureté du cœur est source de tout bien, car il devient ainsi le meilleur instigateur de la bonne parole et de l'œuvre pie.<sup>1</sup> En outre, les Juifs comme les hypocrites « **Seront couverts d'opprobre dans ce monde.** » Ce déshonneur se manifeste chez les premiers en dévoilant leurs mensonges et la vérité qu'ils se sont efforcés de dissimuler comme, par exemple, la sentence de lapidation et le prélèvement de l'impôt (*al-jizya*). Enfin, l'opprobre est venu recouvrir les hypocrites lorsque le Prophète (ﷺ) fut informé de leurs mensonges et sut combien ils craignaient en fait la mort.<sup>2</sup>

## 5. – Un obstacle sur la Voie

Le Coran nous présente le cas des polythéistes arabes qui, en échange de leur soumission à la Législation divine, cherchaient à obtenir des choses futiles et ne faisaient qu'entraver la voie de l'Islam : « **Qui troquent à vil prix les enseignements de Dieu et se dressent en obstacle sur Sa Voie, dans une attitude des plus exécrables.** » [Sourate Le Repentir, *at-Tawba*, 9 : 9] Vient ensuite le cas de deux groupes bien distincts des Gens du Livre :

« **C'est en raison de leur iniquité et du grand nombre de gens qu'ils ont détournés de la Voie de Dieu que Nous avons interdit aux Juifs l'usage d'excellentes nourritures autrefois autorisées. C'est aussi à cause de la pratique de l'usure, bien qu'elle leur ait été interdite, et de leur habitude de s'accaparer injustement des biens d'autrui, que Nous avons préparé pour ceux d'entre eux qui sont infidèles de terribles tourments. Mais ceux d'entre eux qui sont enracinés dans la science, ainsi que ceux qui croient aux révélations qui t'ont été faites et à celles qui les ont précédées, qui observent la *ṣalāt*, s'acquittent de la *zakāt*, croient en Allah et au jugement dernier, à tous ceux-là Nous accorderons une belle récompense.** » [Sourate Les Femmes, *an-Nisā'*, 4 : 160-162]

1. *Tafsīr as-Saʿdī*, t. 1, p. 485.

2. *al-Ḥukm wa-t-taḥākum fī khitāb al-waḥī*, t. 2, p. 718.

L'un des deux groupes a été promis à un terrible châtement pour avoir demandé des pots-de-vin en compensation de l'application de la Législation divine, faisant ainsi obstacle à la religion de Dieu, en plus de leur pratique de l'usure et de l'accapARATION injuste des biens d'autrui. L'autre groupe, constitué de gens ayant cru à la Révélation divine quelle que soit l'époque, a reçu la promesse d'une belle récompense car ses partisans étaient favorables à la nouvelle Législation venue abroger les précédentes.<sup>1</sup>

Le lien est donc très fort entre le fait de se détourner soi-même ou de détourner les autres de la Voie d'Allah et le fait d'être banni de la miséricorde d'Allah et d'obtenir, en conséquence, Sa malédiction : « **Que la malédiction d'Allah s'abatte sur les coupables, qui détournaient leurs semblables de la Voie d'Allah, voulant la rendre tortueuse, et qui ne croyaient pas à la vie future !** » [Sourate Les Murailles, *al-ʿArāf*, 7 : 44, 45]

## 6. – Une sécurité évanouie : le règne du chaos

Mis à la lumière du Noble Coran, on comprend mieux comment se présente l'être humain dès lors qu'il s'éloigne de la foi : « **Et pourtant c'est cet homme-là qui devient rebelle, dès qu'il se sent en mesure de se suffire à lui-même.** » [Sourate L'Adhérence, *al-ʿAlaq*, 96 : 6-7] Son caractère rebelle est celui qui prédomine en lui à partir du moment où il s'écarte de la Législation du Miséricordieux. On ne peut que s'affliger devant un être de cette engeance : c'est un être faible devant ses désirs, ingrat, qui renie les bienfaits d'Allah, injuste, amateur de polémique que la vérité soit de son côté ou non, hargneux quand il se dispute, empressé et impatient, avare, avide de bien pour lui-même, enclin au désespoir dès qu'il n'obtient pas ce qu'il souhaite, versatile et lâche face à l'adversité. Aussi, ces défauts ne peuvent être maîtrisés et corrigés autrement qu'à travers la Législation du Créateur : « **Eh quoi ! Dieu ignorerait-Il ce qu'Il a Lui-même créé, Lui le Subtil, le si Bien-Informé ?** » [Sourate Le Pouvoir, *al-Mulk*, 67 : 14] Comment donc imaginer que l'être humain puisse vivre en société, laissé pour compte tel un animal carnassier ou une bête féroce sans principes pour dompter son cœur et régir

1. *Hajr al-Qur'ān al-ʿazīm*, p. 649.

ses mouvements ?<sup>1</sup> La sécurité au sein des sociétés dépend de leur rapport à la Législation divine ; or Allah (ﷻ) la réserve à ceux qui lui font honneur et la mettent en pratique : **« Ceux qui croient et qui n'entachent point leur foi par quelque injustice, ceux-là seuls sont en sécurité ; ceux-là seuls sont les bien-guidés. »** [Sourate Les Bestiaux, *al-An'ām*, 6 : 82] Si l'on observe les sociétés qui n'ont pas le privilège d'être gouvernées par la sagesse divine et ses normes, on assistera à la prolifération du meurtre, de l'usurpation et de l'obtention des richesses par n'importe quel moyen, de la turpitude, de l'adultère, de la pornographie, des obscénités, de l'addiction aux drogues, de la truanderie, de l'espionnage, de l'envie mutuelle, de l'égoïsme et de l'avarice ainsi que la propagation de l'ignorance et de l'injustice.

## 7. – L'inimitié et la haine se propagent

Après que les Juifs aient refusé de suivre la Législation de vérité et de se soumettre à ses codes en reniant le Messager d'Allah (ﷺ), Allah le Très-Haut révéla que leurs cœurs sont, de tous temps, enclins à la désunion et que, plus encore, c'est l'inimitié qui régit leurs rapports :

**« Mais les révélations que tu reçois de ton Seigneur ne feront qu'accroître, chez beaucoup d'entre eux, leur esprit de révolte et leur impiété. Nous avons suscité parmi eux l'inimitié et la haine, et il en sera ainsi jusqu'au Jour du Jugement dernier. »**

[Sourate La Table, *al-Mā'ida*, 5 : 64]<sup>2</sup>

Il en fut de même pour les Chrétiens. Ils reçurent une punition identique à celle de leurs confrères juifs pour avoir délaissé une partie de la législation mais aussi en raison de leur orgueil :

**« Nous avons accepté également l'engagement de ceux qui se disent Chrétiens. Mais eux aussi ont oublié une partie des avertissements qui leur avaient été donnés. Aussi avons-Nous suscité entre eux inimitié et haine jusqu'au Jour de la Résurrection, où Dieu leur fera comprendre le sens de leurs actions. »**

[Sourate La Table, *al-Mā'ida*, 5 : 14]

1. *Ibid.*, p. 650.

2. *Ibid.*, p. 653.

La communauté musulmane a été avertie afin qu'elle ne tombe pas dans cette rivalité pernicieuse survenue au sein des groupes juifs et chrétiens car, lorsque les individus s'écartent, un tant soit peu, de la Législation divine, la discorde et la haine s'immiscent entre eux. Et, quand les gens se divisent, ils se dégradent jusqu'à leur perdition, alors que s'ils s'unissent ils s'améliorent jusqu'à leur domination.<sup>1</sup>

Ainsi, de graves changements s'opèrent au sein des États quand les détenteurs du pouvoir ne prennent pas leurs décisions en fonction du Coran et de la Sunna, ils arbitrent entre les gens selon des lois profanes et, de fait, affligent les nations de leurs maux.<sup>2</sup> Le Prophète (ﷺ) cherchait lui-même protection contre les conséquences fâcheuses du délaissement des Lois divines et considérait cet acte comme l'une des causes les plus importantes de l'apparition de l'hostilité et de la haine parmi les Musulmans.<sup>3</sup> ʿAbdullah ibn ʿUmar (رضي الله عنه) rapporte : « Le Messenger d'Allah (ﷺ) s'est avancé vers nous et a dit : « Ô Muhājirīn ! Il y a cinq calamités si elles vous touchent...et je cherche protection auprès d'Allah afin qu'elles ne vous atteignent pas... » et parmi celles-ci : « ... que les dirigeants musulmans ne jugent pas d'après le Livre d'Allah et n'en choisissent que ce qui leur convient sans qu'Allah ne fasse ressurgir leur mal dans leur nation [entre eux, NdT]. » [Ibn Māja]

## 8. – Une victoire et un renforcement inaccessibles

Dans de nombreux versets du Noble Coran, Allah le Très-Haut nous indique que rien ne favorise plus la défaite et l'affaiblissent que l'abandon de la Législation divine à l'échelle individuelle comme à l'échelle planétaire. Son triomphe est la condition *sine qua non* à l'obtention de la victoire, Allah dit : « **Si Allah vient à votre secours, nul ne pourra vous vaincre ; et s'Il vous abandonne, qui donc, en dehors de Lui, pourra vous secourir ? Que les croyants mettent donc leur confiance en Allah !** » [Sourate La Famille d'Imrān, Āl ʿImrān, 3 : 160] et aussi : « **Ô croyants ! Si vous défendez la Cause d'Allah, Il vous soutiendra et raffermira vos pas.** » [Sourate, *Muḥammad*, 47 : 7] Cela signifie : Si vous faites triompher la religion et la Législa-

1. *Majmūʿ al-fatāwā*, t. 3, p. 421.

2. *Ibid.*, t. 35, p. 388.

3. *Hajr al-Qurʾān al-ʿaẓīm*, p. 656.

tion de Dieu en la faisant appliquer et en lui donnant toute la valeur qui lui est due, Dieu vous fera triompher sur vous-mêmes et sur vos ennemis, qu'ils soient des diables parmi les jinns ou parmi les humains, car la récompense est fonction de l'acte.<sup>1</sup> Le Noble Coran nous donne également la marche à suivre pour que la religion et la Législation d'Allah aient le dessus : **« Qui, une fois leur position consolidée, accompliront la *ṣalāt*, s'acquitteront de la *zakāt*, ordonneront le Bien et dénonceront le Mal. En définitive, c'est à Allah qu'appartient l'issue de toute chose. »** [Sourate Le Pèlerinage, *al-Hajj*, 22 : 41] Ainsi, ceux qui n'accomplissent pas la *ṣalāt*, ne s'acquittent pas de la *zakāt*, n'ordonnent pas le Bien et ne dénoncent pas le Mal, n'ont aucune promesse de la part de leur Seigneur d'avoir la victoire. Comment ceux qui commettent des péchés nuit et jour, alors qu'ils se prévalent de l'Islam, osent-ils donc espérer la victoire ? Comme ils sont présomptueux ! En vérité, ils sont loin d'appartenir au parti d'Allah à qui la victoire a été promise. Car « défendre la Cause d'Allah » signifie défendre Sa religion et Son Livre mais aussi prendre le chemin de la lutte pour que Sa parole soit la plus haute, que Ses peines légales soient en vigueur sur Terre, que Ses ordres soient suivis et Ses interdits évités, et qu'enfin la législation révélée au Prophète (ﷺ) soit appliquée à Ses serviteurs.<sup>2</sup>

## 9. – Un châtement effroyable attend ceux qui altèrent les Lois d'Allah

**« Dis : « Avez-vous vu tous les biens qu'Allah vous a prodigués pour subvenir à vos besoins et dont vous avez déclaré une part interdite et une autre licite ? » Dis : « Est-ce Allah qui vous l'a permis ? Ou est-ce une invention que vous mettez sur le compte d'Allah ? » Que diront, le Jour de la Résurrection, ceux qui inventent des mensonges sur le compte d'Allah ? Pourtant, Allah est d'une infinie bonté envers les gens ; mais la plupart d'entre eux ne sont pas reconnaissants. »** [Sourate Jonas, *Yūnus*, 10 : 59, 60]

1. *Tafsīr Ibn Kathīr*, t. 4, p. 175 ; *Hajr al-Qur'ān al-ʿaẓīm*, p. 656.

2. *Hajr al-Qur'ān al-ʿaẓīm*, p. 657.

Dans ce verset, Allah (ﷻ) réproouve l'attitude de ceux qui auto-risent ce qu'Allah a Lui-même interdit et qui interdisent ce qu'Il a Lui-même autorisé. Ils s'appuient simplement sur leurs avis et leurs penchants sans aucun fondement, ainsi Allah les avertit de leur sort le Jour du Jugement : **« Que diront, le Jour de la Résurrection, ceux qui inventent des mensonges sur le compte d'Allah ? »** Que pensent-ils que l'on fera d'eux lorsqu'ils reviendront à Nous ?<sup>1</sup> Cette question est destinée à interpeller, à susciter la peur et l'effroi vis-à-vis d'un châtement terrible qui attend tous ceux qui inventent des mensonges sur le compte de Dieu, et tous ceux qui transforment Sa Législation. D'ailleurs, le châtement n'est pas explicitement mentionné, ce qui laisse à penser que leur devenir est des plus effroyables et leur châtement, des plus abominables.<sup>2</sup> En outre, l'emploi de la troisième personne du pluriel permet d'englober toutes les catégories de personnes qui forgent des mensonges sur le compte d'Allah (ﷻ). Que va-t-il donc leur arriver en ce jour fatidique ? Pourraient-ils répondre à cette question alors que les montagnes les plus solides et les plus résistantes se liquéfieraient si elle leur était posée ?<sup>3</sup>

## 10. – L'humiliation au moment de la mort

Allah le Très-Haut dit dans le Coran :

**« Ceux qui sont revenus sur leurs pas après que la bonne direction leur a été clairement montrée, c'est Satan qui les a séduits et abusés par ses fausses promesses. C'est qu'ils ont dit à ceux qui sont hostiles à ce qu'Allah a révélé : « Nous vous obéirons seulement en partie. » Mais Allah connaît bien leurs véritables pensées. Qu'advient-il d'eux lorsque les anges, venant recueillir leurs âmes, les frapperont au visage et sur le dos ? Il en sera ainsi parce qu'ils auront suivi ce qui déplaît à Allah et détesté ce qui Lui plaît. Allah frappera donc de nullité leurs œuvres. »** [Sourate, *Muhammad*, 47 : 25-28]

Ces versets visent une catégorie précise de gens parmi ceux qui dévient de la Voie divine. Il s'agit de ceux qui suivent les ennemis

1. *Tafsīr Ibn Kathīr*, t. 4, p. 290 ; *Hajr al-Qur'ān al-ʿazīm*, p. 658.

2. *Tafsīr Abī as-Sʿūd*, t. 4, p. 157 ; *Hajr al-Qur'ān al-ʿazīm*, p. 658.

3. *Fī zilāl al-Qur'ān*, t. 3, p. 1802.

de Dieu, incarnés par les Juifs et les Chrétiens notamment, dans une partie de ce qu'ils leur commandent, ce qui leur vaut ici d'être décrits comme de véritables apostats, d'être voués à une fin obscure et à un châtement douloureux qui commence dès les premiers instants où ils auront quitté ce monde.<sup>1</sup> **« Qu'advientra-t-il d'eux lorsque les anges, venant recueillir leurs âmes, les frapperont au visage et sur le dos ? »** Quelle sera donc leur réaction alors que les anges seront là pour extraire leurs âmes refusant de sortir de leurs corps et qu'ils devront user de violence et de coups pour les contraindre à s'en détacher.<sup>2</sup>

Une autre sorte de dissidents nous est présentée dans ces nobles paroles :

**« Qui est plus injuste que celui qui attribue à Allah des mensonges, ou qui dit : « Telle chose m'a été révélée », alors que rien ne lui a été révélé<sup>3</sup> ; ou qui affirme : « Je suis capable de faire des révélations semblables à celles qu'Allah a envoyées » ? Ah ! Si tu voyais ces imposteurs dans les affres de la mort, au moment où les anges, les mains tendues vers eux, les presseront de rendre l'âme, en leur disant : « Aujourd'hui, vous allez subir un supplice humiliant pour n'avoir pas dit la vérité sur Allah et pour avoir traité Ses versets avec hauteur ! » »** [Sourate Les Bestiaux, *al-An'ām*, 6 : 93]

Voilà donc la situation dans laquelle se trouveront ces hommes au moment de quitter ce monde : **« Ah ! Si tu voyais ces imposteurs dans les affres de la mort »**, lors de l'agonie et du tourment de la mort, **« au moment où les anges, les mains tendues vers eux »** pour initier le châtement, accompagnés de matraques en métal leur permettant d'extirper les âmes rebelles, **« les presseront de rendre l'âme<sup>4</sup> »** ils leur intiment un ordre : « Donnez-nous vos âmes ! » sans leur laisser une seconde de répit, d'un ton accablant, humiliant, les

1. *Tafsīr al-Qāsimī*, t. 6, p. 259 ; *Tafsīr aṭ-Ṭabarī*, t. 26, p. 60.

2. *Tafsīr Ibn Kathīr*, t. 7, p. 323.

3. Allusion à tous les faux prophètes et en particulier à Mussaylima, dit « *al-Kaḍḍāb* » (le grand menteur), qui s'autoproclama prophète et envoya à Muḥammad (ﷺ) une lettre l'invitant à le reconnaître et à partager avec lui l'autorité sur Terre, tirée de la note de M. Chiadmi. [NdT]

4. Litt. : « Laissez sortir vos âmes !. » [NdT]



traitant avec dureté et sévérité. Cette esquisse de l'angoisse qu'ils vivront sans pouvoir mot dire est une manière de les mettre en garde contre ce calvaire qui les attend juste au moment de leur départ, en récompense de leur polythéisme Ici-bas.<sup>1</sup> « **Aujourd'hui, vous allez subir un supplice humiliant pour n'avoir pas dit la vérité sur Dieu et pour avoir traité Ses versets avec hauteur!** »<sup>2</sup> car vous sous-estimiez et teniez en mépris la Révélation venue d'Allah (ﷻ).<sup>2</sup>

## 11. – Le Feu pour aliment et la colère du Tout-Puissant

L'Omniscient, le Bien-Informé a dit :

« **Ceux qui dissimulent ce qu'Allah a révélé du Livre et qui le troquent à vil prix, c'est comme s'ils remplissaient de feu leurs entrailles. Dieu ne leur adressera pas la parole le Jour du Jugement dernier et ne les purifiera pas<sup>3</sup> ; mais un châtiment douloureux leur sera infligé. Voilà ceux qui échangent la Vérité contre l'erreur et qui troquent le pardon d'Allah contre le châtiment de l'Enfer ! Et quelle endurance il leur faudra pour supporter les affres de la Géhenne ! Il en est ainsi parce qu'Allah a révélé le Livre en tant que Message de vérité, et que ceux qui se livrent à des controverses à son sujet s'engagent dans une profonde divergence.** » [Sourate La Vache, *al-Baqara*, 2 : 174-176]

Après l'énumération de certains préceptes de la Législation islamique tels que l'interdiction de consommer la bête morte, le sang, la viande de porc et celle d'un animal sur lequel on aura prononcé un autre nom que Celui d'Allah, ce verset vient adresser une menace à ceux qui dissimulent en échange d'un maigre profit les règles légiférées par Allah, car les déviations générées par la dissimulation de la Législation sont innombrables.<sup>4</sup> Ils goûteront, en conséquence de leur transgression, le Feu de la Géhenne qui, le Jour du Jugement, fera office de nourriture pour leurs entrailles pour avoir vendu leur religion<sup>5</sup>. Pire encore pour eux que le châtiment du Feu, ils encou-

1. *at-Tahrīr wa-t-tanwīr*, t. 6, p. 223.

2. *Tafsīr al-Qurṭubi*, t. 7, p. 43, 44.

3. M. Chiadmi traduit par : « et ne leur accordera pas Son pardon. » [NdT]

4. *al-Hukm wa-t-taḥkīm fī khifāb al-waḥī*, t. 2, p. 764.

5. *Tafsīr al-Qurṭubi*, t. 2, p. 239 ; *Tafsīr as-Saʿdī*, t. 1, p. 134.

rent la colère d'Allah et Son dédain à leur égard : **« Allah ne leur adressera pas la parole le Jour du Jugement dernier et ne les purifiera pas »**, Il ne les purifiera pas de leurs bassesses puisqu'ils n'ont pas en leur possession d'œuvres méritoires leur accordant l'éloge, la satisfaction et la récompense. Bien au contraire, ils seront châtiés amèrement pour avoir délaissé le Livre d'Allah et s'être détournés des jugements qu'Il préconise Ici-bas. Ils ont troqué la Voie droite contre l'égarément, le pardon contre le châtement.<sup>1</sup>

## 12. – Le supplice avilissant

Au début de la sourate « Les Femmes », le Tout-Puissant, le Sage, mentionne différents aspects de Sa Législation. Après avoir exposé quelques règles relatives aux biens des orphelins, au mariage, à l'héritage et au testament, Il annonce Sa promesse et Sa menace, afin d'inciter à l'obéissance et de prévenir contre la désobéissance. **« Telles sont les limites fixées par Allah »** : ce sont des préceptes qu'Allah vous a détaillés pour que vous en preniez note et que vous les appliquiez. **« Tous ceux qui obéissent à Allah et à Son Messager »** en s'astreignant à suivre les limites fixées, **« Seront accueillis dans des Jardins arrosés d'eaux vives où ils demeureront pour l'éternité, et ce sera pour eux la félicité suprême. »** [Sourate Les Femmes, *an-Nisā'*, 4 : 13] Ceci constitue la promesse. Et pour ce qui est de la menace : **« Celui qui, en revanche, désobéit à Allah et à Son Messager et qui transgresse Ses lois, Allah le précipitera dans l'Enfer pour l'éternité, où un supplice avilissant lui sera infligé. »** [Sourate Les Femmes, *an-Nisā'*, 4 : 14] Ainsi, quiconque s'oppose aux lois d'Allah, que ce soit par simple contestation, par incroyance, par volonté de les modifier ou par aversion envers elles sera inclus dans la menace de ce châtement, car toute objection ne provient en fait que d'une insatisfaction à l'égard de Dieu et de ce qu'Il décide et choisit pour Ses serviteurs.<sup>2</sup>

Pour terminer cet exposé des principaux effets néfastes provenant du jugement par des Lois n'émanant pas du Seigneur, nous citons ces quelques vers :

1. *Hajr al-Qur'ān al-ʿazīm*, p. 662.

2. *Ibid.*, p. 664.

*Ma peur, par Allah, n'est pas envers le péché en soit  
Car la miséricorde et le pardon illuminent la voie*

*Le revirement du cœur est, en fait, l'objet de mes appréhensions  
Lorsqu'il s'agit d'un Coran révélé et de Sa Législation*

## **J – Les efforts du Prophète (ﷺ) afin de préserver l'Unicité de Divinité, le *Tawhīd al-Ulūhiyya***

L'Unicité de Dieu en Sa qualité de Divinité (*Tawhīd al-Ulūhiyya*) est l'aspect le plus important du Monothéisme. Le Prophète (ﷺ) l'a énoncé de la façon la plus claire et a tout mis en œuvre pour le protéger. Il a lutté corps et âme jusqu'à ce qu'il quitte ce monde afin d'en préserver le sens et en a fait l'essentiel de son message. La majeure partie du Coran a d'ailleurs été révélée afin d'ancrer dans les cœurs ce caractère de l'Unicité. De fait, même au moment de rendre son dernier souffle, il tenait à montrer l'importance de cette notion. Au demeurant, il n'avait cessé d'éduquer ses nobles compagnons (رضي الله عنهم) dans l'optique qu'ils deviennent des soldats et des ambassadeurs au service de ce véritable monothéisme, qu'ils soient dignes de porter cet engagement et capables de le transmettre fidèlement à leurs successeurs, et il les trouva à la hauteur de ses attentes.

Dans ce qui suit, nous exposerons plusieurs points illustrant la détermination du Messager d'Allah (ﷺ) à protéger cette compréhension du monothéisme, à l'expliquer et son attachement à condamner tout ce qui est susceptible de l'entacher ; à commencer bien sûr par le polythéisme puis l'innovation religieuse mais aussi toutes ces choses qui, sans être du polythéisme en soit, pourraient l'encourager.<sup>1</sup>

### **1. – L'exagération (*al-Ġuluww*) et l'éloge excessif (*al-Itrā'*)**

Le Messager d'Allah (ﷺ) a mis sa communauté en garde contre l'exagération, en particulier quand il s'agit de faire l'éloge de sa

1. *Himāya ar-rasūl ḥimā at-tawhīd*, p. 287.

personne (ﷺ). Par peur que ne s'altère le sens du monothéisme, il a absolument interdit de dépasser les limites en le couvrant à l'excès d'éloges. Le Prophète (ﷺ) a dit à juste titre : « Prenez garde à l'exagération, c'est elle qui a causé la perte des générations qui vous ont précédées ! » [Aḥmad] Il a également fait obstacle aux moyens menant à une telle attitude en interdisant l'excès, même dans l'éloge : « Ne me couvrez pas d'éloge à outrance comme les Chrétiens qui ont exagéré à l'égard de Jésus fils de Marie (ʿĪsā ibn Maryam). Je ne suis qu'un serviteur, alors dites [à mon sujet] : "Serviteur et Messenger d'Allah." » [Bukhāri]

## 2. – La visite des tombes et l'interdiction d'en faire des lieux de prière

Le Prophète (ﷺ) a expliqué la raison pour laquelle la visite des tombes a été instituée et la sagesse qui l'accompagne, en disant : « Visitez les tombes car elles vous rappellent la mort » [Muslim] et en précisant aussi qu'il s'agissait d'y invoquer pour le mort et de demander à Allah le pardon et la miséricorde en sa faveur<sup>1</sup>.

De plus, la manière légale d'effectuer la visite des tombes a été clairement définie dans ses paroles (ﷺ), ses actes et ses enseignements à ses compagnons (رضي الله عنهم). Ainsi, la mère des croyants, ʿĀ'isha (qu'Allah soit satisfait d'elle) rapporte que l'Ange Jibrīl (جبرئيل) est venu dire au Prophète (ﷺ) : « En vérité, ton Seigneur t'ordonne d'aller demander le pardon en faveur des habitants du *Baqīʿ*.<sup>2</sup> » « Comment dois-je leur adresser la parole, ô Messenger d'Allah, demanda ʿĀ'isha ? » « Dis simplement, répondit le Prophète (ﷺ) : "Que la paix soit sur vous, ô croyants et Musulmans habitants de ces demeures. Nous vous rejoindrons certainement, si Dieu le veut. Qu'Allah vous et nous fasse miséricorde." » [Muslim]

Mais il est important de savoir qu'au départ, la visite des tombes avait été interdite par le Prophète (ﷺ) afin de barrer la route à toute dérive. C'est uniquement dans un deuxième temps, après que les cœurs furent imprégnés de l'Unicité, qu'il en autorisa à nouveau l'accès, ordonnant même de s'y rendre, sans oublier d'indiquer le

1. *Himāya ar-rasūl ḥimā at-tawḥīd*, p. 295.

2. Cimetière situé à proximité de la Mosquée du Prophète (ﷺ) à Médine. [NdT]

protocole à observer, tout en mettant en garde les contrevenants.<sup>1</sup> En outre, il avait l'habitude d'invoquer le Seigneur en ces termes (ﷺ) : « Ô Allah, fais que ma tombe ne soit pas un objet d'idolâtrie ! » [Aḥmad] et avait émis l'interdiction formelle de faire de sa tombe, ou de tout autre tombeau, un lieu de prière. À ce propos, Umm Salama (qu'Allah soit satisfait d'elle) et Umm Ḥabība (qu'Allah soit satisfait d'elle) racontent qu'elles avaient parlé au Prophète (ﷺ) d'un temple orné d'images en Abyssinie. Le Prophète (ﷺ) dit alors : « Ce sont ces gens-là qui, lorsqu'un homme pieux ou un de leurs dévots meurt, érigent son tombeau en lieu de culte et y placent leurs fameuses représentations. Ce sont eux les pires créatures auprès d'Allah. » [Bukhāri] Enfin, à la veille de sa mort, en pleine agonie, il disait : « Que la malédiction d'Allah soit sur les Juifs et les Chrétiens, ils ont fait des tombes de leurs prophètes des lieux de prière » dans le but de montrer l'ignominie de leur procédé. Autrement, le Prophète (ﷺ) aurait permis qu'on fasse de son tombeau un mausolée. [Bukhāri] L'interdiction va d'ailleurs au-delà puisque le Prophète (ﷺ) a réprouvé non seulement la construction de mausolées mais également le fait de s'asseoir sur les tombes et de prier dessus. [Abū Yaʿlā]

### 3. – Les formules incantatoires (*ar-Ruqā*) et les amulettes (*at-Tamā'im*)

Le Prophète (ﷺ) a dit : « Les formules incantatoires (*ar-Ruqā*), les amulettes (*at-Tamā'im*) et l'envoûtement (*at-Tiwala*) sont une forme de polythéisme. » [Aḥmad] « *Ar-Ruqā* » désigne ici les formules non légiférées, c'est ce qu'on appelle des « sorts » (*al-ʿAzā'im*), supposées éloigner les calamités et mettre à l'abri des contrariétés. Cependant, les incantations ayant une base dans la Législation n'entrent pas dans cette définition, comme nous le confirme la parole du Prophète (ﷺ) rapportée par ʿAwf ibn Mālik (رضي الله عنه) : Pendant la *Jāhiliyya*, nous avions l'habitude de pratiquer l'exorcisme, nous interrogeâmes alors le Prophète (ﷺ) à ce sujet : « Ô Messenger d'Allah ! Qu'en penses-tu ? — Récitez-les moi, dit-il, [pour que je vois] mais il n'y a pas de mal à prononcer des incantations tant qu'elles ne comportent pas de polythéisme. » [Muslim]

1. *Ḥimāya ar-rasūl ḥimā at-tawḥīd*, p. 296.

Les formules de conjuration sont permises lorsqu'elles réunissent les conditions suivantes :

- ◆ utiliser la parole d'Allah ou Ses Noms et Attributs ;
- ◆ les dire en langue arabe et dans des termes compréhensibles et sensés ;
- ◆ croire que ce n'est pas l'exorcisme qui agit par lui-même mais uniquement parce que Allah (ﷻ) l'a décrété ainsi.

En arabe, « *at-Tamā'im* » est le pluriel de « *Tamīma* » qui désigne toute chose qu'on accroche au cou des enfants sous forme de collier de perles, d'os, de peau ou autre, avec la conviction que ceci les protège du mauvais œil. Le Prophète (ﷺ) a totalement proscrit ces pratiques à cause du polythéisme qu'elles engendrent.<sup>1</sup>

« *At-Tiwala* » désigne, quant à lui, tout objet que l'on utilise en prétendant qu'il permet de susciter l'amour du conjoint envers son *alter ego*, comme l'a expliqué Ibn Mas'ūd (رضي الله عنه) lorsqu'on lui demanda : « Ô Abū 'Abd ar-Raḥmān ! Nous savons ce que sont *at-Tamā'im* et *ar-Ruqā* mais qu'en est-il d'*at-Tiwala* ? » « Ce sont des objets, répondit-il, que les femmes mettent pour que leurs maris soient épris d'elles. »<sup>2</sup> La femme agissait donc de cette manière afin de susciter l'amour chez son mari, ce qui est en fait une forme de sorcellerie.<sup>3</sup>

Ces textes expriment une interdiction absolue d'avoir recours à de telles pratiques à cause du polythéisme qui en résulte. En effet, ce n'est plus en Allah qu'on place notre confiance mais en ces objets par lesquels on croit pouvoir obtenir un bien et repousser un mal, c'est exactement ce à quoi fait allusion la parole d'Allah : « **Et si Allah fait qu'un mal te touche, nul ne peut l'écartier en dehors de Lui. Et s'Il te veut un bien, nul ne peut repousser Sa grâce. Il en gratifie qui Il veut parmi Ses serviteurs. Et c'est Lui le Pardonneur, le Miséricordieux.** » [Sourate Jonas, *Yūnus*, 10 : 107]

À travers ces enseignements, le Messager d'Allah (ﷺ) protégeait le sens profond du *Tawḥīd* de toutes ces choses vis-à-vis desquelles les gens sont trop complaisants malgré le danger qu'elles représentent pour eux. En vérité, celui qui s'attache à son Seigneur, se réfugie

1. *Ḥimāya ar-rasūl ḥimā at-tawḥīd*, p. 316.

2. *Ibid.*, p. 317.

3. *Ibid.*

auprès de Lui, se tourne vers Lui afin qu'Il pourvoie à ses besoins et remet son sort entre Ses Mains aura la pleine satisfaction ; il aura accès aux choses les plus inaccessibles et tout ce qui lui était difficile lui sera rendu facile. Mais celui qui s'attache à autrui, se fie à des suppositions, à son bon sens, à ses remèdes, à ses porte-bonheur ou autres simulacres du genre, son sort sera confié et abandonné à ces choses-là. C'est un fait corroboré autant par les textes que par l'expérience, car : « **Allah suffira à quiconque s'en remet à Lui.** » [Sourate Le Divorce, *at-Talāq*, 65 : 3]<sup>1</sup>

#### 4. – Demander la pluie aux astres

Demander la pluie aux astres correspond au fait de croire que les ondées ou les précipitations dépendent d'eux. On appelle ceci « *al-istisqā' bi-l-anwā'* » ; « *al-anwā'* » est le pluriel de « *Naw'* » et désigne les mansions lunaires (*manāzil al-qamar*).<sup>2</sup>

Le Prophète (ﷺ) a détaillé les pratiques polythéistes et l'égarement régnant à l'époque antéislamique pour que sa communauté fasse montre d'une grande méfiance à l'égard de ces croyances et qu'elle s'en éloigne à tout prix. Il a particulièrement insisté sur les actes découlant d'une certaine croyance et notamment sur ceux qui étaient répandus au sein des populations de la *Jāhiliyya* comme le fait d'attribuer la descente de la pluie à l'apparition ou à la disparition de telle ou telle étoile. Abū Mālik al-Ash'arī (رضي الله عنه) rapporte en effet que le Messager d'Allah (ﷺ) a dit : « Il y a quatre pratiques de la *Jāhiliyya* que ma communauté ne délaissera jamais complètement : se vanter de sa notoriété, insulter son ascendance, demander la pluie aux étoiles et se lamenter [lors d'un décès, NdT]. » [Muslim]

Zayd ibn Khālid (رضي الله عنه) a rapporté quant à lui : Après une nuit pluvieuse, le Prophète (ﷺ) dirigea la prière de l'aube dans la région d'al-Ḥudaybiyya. Une fois la prière accomplie, il se tourna vers les gens et leur dit : « Savez-vous ce que votre Seigneur a dit ? — Allah

1. °Abd ar-Rahmān ibn Ḥasan, *Faṭḥ al-majīd*, p. 105.

2. Ce sont les vingt-huit stations de la lune au cours d'un mois appelées « maisons ou mansions lunaires » qui « constituent un système de vingt-huit groupes d'étoiles ou astérismes, parfois appelés *nujūm al-Akhḍ* parce que la lune, au cours de sa révolution sidérale, entre chaque nuit dans chacune de ces mansions. » Giuseppe Bezza : *Du Calendrier naturel à l'Astrologie*, source : Centre Universitaire de Recherche en Astrologie : <<http://cura.free.fr/quinq/04bezza.html>>. [NdT]

et le Prophète le savent mieux ! s'exclamèrent-ils. — Il a dit, continua le Prophète (ﷺ) : “Ce matin, certains de Mes serviteurs ont cru et d'autres ont mécru. Ceux qui ont dit : ‘Il a plu par la grâce d'Allah et Sa miséricorde’ ont cru en Moi et ont renié les astres. Quant à ceux qui ont dit : ‘Il a plu grâce à telle ou telle étoile’, ils ont mécru en Moi et ont cru en les astres.” » [Muslim] Dans ce magnifique hadith divin (*ḥadīth qudusī*), le Prophète (ﷺ) énonce des paroles émanant du Seigneur (ﷻ) au sujet de Ses serviteurs. Il nous apprend que certains d'entre eux attribuent injustement Ses bienfaits à d'autres et affilient à autrui des actes qui Lui sont propres (ﷻ) alors qu'en réalité, Il est le seul capable de dispenser Ses grâces et nul ne peut Lui en retirer la faveur, que Sa mention soit élevée. Il est l'unique Pourvoyeur et Dispensateur de la subsistance et le seul, en conséquence, à mériter le remerciement à cet égard, en toute exclusivité et sans aucun associé.<sup>1</sup> Cette clarification du Prophète (ﷺ) permet de protéger le fondement de l'Unicité Divine et d'éviter à sa communauté de s'approcher du polythéisme.<sup>2</sup>

Le Noble Coran nous informe que la descente de la pluie est du droit exclusif d'Allah le Très-Haut :

« C'est Allah qui envoie les vents qui soulèvent les nuages. Puis Il les étend dans le ciel, selon Sa volonté, en fragments, dont on voit sourdre la pluie qui provoque de la joie chez ceux de Ses serviteurs qu'Il a bien voulu faire bénéficier de cette ondée, même si avant de recevoir cette pluie, ils étaient complètement désespérés. » [Sourate Les Byzantins, *ar-Rūm*, 30 : 48-50]

« Il a conçu les Cieux sans piliers que vous puissiez voir ; Il a implanté des montagnes dans la Terre pour qu'elle ne branle pas sous vos pieds et Il y a disséminé des animaux de toutes

1. *Himāya ar-rasūl ḥimā at-tawḥīd*, p. 323.

2. N.B. : Précisons que (contrairement à l'astrologie et l'horoscopie qui, elles, sont totalement prosrites) la météorologie, qui étudie les phénomènes atmosphériques, n'entre pas dans le cadre du hadith à condition qu'on la considère comme une science basée sur des observations donnant lieu à des estimations, des résultats potentiels et que l'origine des phénomènes ne soit pas attribuée à un autre qu'Allah, car tout ce qui se produit est uniquement de Son ressort. De plus, cela n'a aucun lien avec la science de l'invisible ou la divination mais ce sont simplement des suppositions à partir d'éléments tangibles. (Cf. l'introduction de « *Aḥkām ash-shitā fī s-Sunna l-Muṭāḥḥara* » de shaykh ʿAlī ibn Ḥasan al-Ḥalabī. [NdT])



**sortes. Et du ciel, Nous envoyons la pluie par laquelle Nous faisons pousser toutes sortes de couples de plantes bienfaisantes. Telles est l'œuvre d'Allah ! Montrez-Moi à présent ce qu'ont créé les divinités que vous adorez en dehors de Lui. Les injustes sont vraiment dans un égarement manifeste !** » [Sourate *Luqmān*, 31 : 10, 11]

De plus, le Coran nous donne les raisons de la création des étoiles :

**« C'est Lui qui a placé les étoiles dans le Ciel pour vous guider dans les ténèbres de la Terre et de la mer. »** [Sourate Les Bestiaux, *al-An'ām*, 6 : 97]

**« Nous avons orné le Ciel le plus proche de luminaires dont Nous faisons des projectiles pour lapider les démons auxquels Nous avons préparé le supplice de l'Enfer. »** [Sourate Le Pouvoir, *al-Mulk*, 67 : 5]

Trois raisons principales sont à l'origine de la création des étoiles par Allah : embellir le ciel, lapider les démons lorsqu'ils tentent d'approcher les Cieux pour entendre ce qui s'y dit et guider les hommes dans les ténèbres sur Terre et en mer.<sup>1</sup>

## 5. – La sorcellerie

La sorcellerie est constituée d'incantations (*ar-Ruqā*), de sorts (*al-<sup>c</sup>Azā'im*) et de nœuds (*al-<sup>c</sup>Uqad*) que les sorciers utilisent pour affecter les cœurs et les corps de maladies et autres maux, pour tuer ou séparer les époux, etc., ainsi que nous informe Allah le Très-Haut dans Son noble Livre : **« Les gens apprenaient d'eux le moyen de séparer le mari de sa femme... »** mais aucun mal ne peut se produire sans l'aval d'Allah (ﷻ) : **« ... mais ils ne pouvaient nuire à qui que ce soit sans la permission d'Allah. »** [Sourate La Vache, *al-Baqara*, 2 : 102]

La sorcellerie existe bel et bien, et Allah nous a d'ailleurs appris à rechercher auprès de Lui la protection contre la sorcellerie et ses adeptes : **« Dis : « Je cherche la protection du Seigneur de l'aube naissante contre le mal des êtres qu'Il a créés ; contre les périls des ténèbres quand elles ont tout envahi ; contre les maléfices des sorcières (qui soufflent sur les nœuds) ; contre la méchanceté de**

1. *Ibid.*, p. 326.

**l'envieux quand il envie ! »** ﴿ [Sourate L'Aube naissante, *al-Falaq*, 113 : 1-5]  
Ainsi, la sorcellerie est considérée comme de la mécréance : **« Mais Sulaymān n'était pas négateur ; ce sont les démons qui l'étaient et qui apprenaient aux gens la sorcellerie et ce qui avait été inspiré aux deux anges, Hārūt et Mārūt. Or, ces deux anges n'apprenaient rien à personne sans lui dire auparavant : « Nous ne sommes là que pour tenter les gens ! Prends donc garde de perdre ta foi ! »** ﴾

[Sourate La Vache, *al-Baqara*, 2 : 102]

Abū Bakr ibn al-ʿArabi a dit : « Sulaymān (ﷺ) n'a jamais fait partie des négateurs ou des sorciers, cependant ce sont les démons qui ont mécré en faisant usage de leur sorcellerie et en l'enseignant aux gens. Ainsi, tout croyant en la sorcellerie est un mécréant, de même que celui qui la pratique ou qui l'enseigne. Les démons enseignent ce qui a été révélé aux deux anges de Babylone, Hārūt et Mārūt, mais sans préciser ce que ces derniers disaient à quiconque avant de lui apprendre quoi que ce soit : **« Nous ne sommes là que pour tenter les gens ! Prends donc garde de perdre ta foi ! »** ﴾ **« Les gens apprenaient d'eux le moyen de séparer le mari de sa femme, mais ils ne pouvaient nuire à qui que ce soit sans la permission d'Allah. En réalité, ils ne font qu'apprendre une chose qui leur est nuisible et en aucun cas profitable. »**<sup>2</sup>

Allah (ﷻ) a blâmé à maintes reprises la pratique de la sorcellerie et ceux qui s'en réclament, en montrant l'inutilité de leurs actes et en prévenant qu'ils n'en tireront aucun profit dans l'Au-delà :

**« Sans compter que ceux qui s'y adonnaient savaient bien qu'ils n'auraient aucune part de bonheur dans la vie future. À quel vil prix ont-ils ainsi aliéné leurs âmes ! Mais le savaient-ils ? »**

[Sourate La Vache, *al-Baqara*, 2 : 102]

**« Et quand les magiciens s'exécutèrent, Mūsā leur dit : « Ce n'est là que de la magie qu'Allah rendra vaine, car Allah ne fait jamais prospérer l'œuvre des pervers ! »** ﴾ [Sourate Jonas, *Yūnus*, 10 : 81]

**« Ce qu'ils ont fabriqué n'est qu'une ruse de magicien ; et le magicien ne réussit pas, où qu'il soit. »** [Sourate *Tā Hā*, 20 : 69]

1. Litt. : « Ne mécrois pas !. » [NdT]

2. Traduction de M. Chiadmi : « D'ailleurs, de telles pratiques les initiaient beaucoup plus à ce qui était nuisible qu'à ce qui était utile. » [NdT]

Le Prophète (ﷺ) a dit : « Éloignez-vous des sept grands péchés ! » Les compagnons demandèrent : « Et quels sont-ils, ô Messager d'Allah ? » Il répondit : « Le polythéisme, la sorcellerie, tuer injustement une âme rendue sacrée par Allah, prendre le fruit de l'usure, spolier un orphelin de ses biens, fuir le jour de la bataille, et accuser faussement les femmes chastes, innocentes et croyantes. » [Bukhāri]

## 6. – La voyance

Tous les versets coraniques et les hadiths authentiques convergent vers une interdiction sans appel de se rendre chez un devin et, pire encore, de croire à ses inepties ou de lui donner une récompense en échange de son acte.<sup>1</sup>

En effet, Allah a dit : « **Voulez-vous que Je vous indique ceux sur qui descendent les démons ? Ils descendent sur les imposteurs et les pécheurs. Ils colportent ce qu'ils ont entendu, mais la plupart d'entre eux sont des menteurs.** » [Sourate Les Poètes, *ash-Shu'arā*, 26 : 221-223]

Le Messager d'Allah (ﷺ) nous a prévenu : « **Quiconque se rend chez un devin et lui demande quelque chose, verra ses prières rejetées pendant quarante jours.** » [Muslim] Il est également rapporté d'après Ibn Mas'ūd (رضي الله عنه) : « Le Messager d'Allah (ﷺ) a interdit les gains issus de la vente du chien, le fait de donner de l'argent (dot) à une prostituée<sup>2</sup> et de récompenser un devin. » [Bukhāri]

## 7. – L'intercession

Le Messager d'Allah (ﷺ) a soigneusement tracé la voie qui mène directement les gens à leur Seigneur sans passer par un intercesseur ou un intermédiaire. Cette voie est celle de l'Unicité complète d'Allah (ﷻ) et de l'adoration vouée exclusivement à Lui. Cependant, il existe une forme d'intercession que le Noble Coran admet, du moment qu'elle remplit deux conditions :

- ◆ L'autorisation d'Allah le Très-Haut accordée à l'intercesseur :

1. Hayāt Sa'īd, *Mawqif al-islām min as-sihr*, t. 1, p. 237, (*Hulwān al-kāhin ma yu'fāh min mā 'alā kahānatih*).  
 2. Commentaire d'an-Nawawī sur l'Authentique de Muslim. [NdT]

« **Qui peut intercéder auprès de Lui sans Sa permission ?** » [Sourate La Vache, *al-Baqara*, 2 : 255]

- La satisfaction d'Allah concernant le prétendant à l'intercession :

« **Ils n'intercèdent qu'en faveur de ceux qu'Il a déjà agréés.** » [Sourate Les Prophètes, *al-Anbiyā'*, 21 : 28]

Mais Allah, par Sa grâce infinie et Son immense générosité, a réservé cette intercession à Ses serviteurs monothéistes pour n'avoir jamais donné de supposés alliés à Allah ni d'intercesseurs en dehors de Lui. Ainsi, Allah a agréé leurs actes ainsi que leurs paroles, comme cela a été rapporté par Abū Hurayra (رضي الله عنه) qui a dit que le Prophète (ﷺ) fut interpellé ainsi : « Ô Messenger d'Allah ! Quel homme sera le plus digne d'obtenir ton intercession le Jour de la Résurrection ? » Il répondit : « L'homme méritant le plus mon intercession le Jour de la Résurrection sera celui qui aura dit, avec un cœur pur et totalement dévoué à Lui : "Il n'y a nulle divinité (digne d'adoration) excepté Allah." » [Bukhāri]

Le premier des intercesseurs est donc le Messenger d'Allah (ﷺ), le chef de file des monothéistes, le sceau des prophètes, qui a reçu d'énormes privilèges et a été honoré par l'autorisation d'intercéder en ce Jour, et ce, par la miséricorde, la grâce et la générosité d'Allah envers sa communauté (ﷺ). Le Prophète (ﷺ) a dit à ce propos :

« Chaque prophète a eu droit à une demande exaucée, moi, j'ai choisi de la garder en guise d'intercession pour ma communauté le Jour du Jugement. Elle est accordée, si Dieu le veut, à toute personne morte sans avoir associé à Allah quoi que ce soit. » [Muslim]

En ce jour critique, le Prophète Muḥammad (ﷺ) sera donc détenteur de la plus éminente intercession, alors que même les plus illustres prophètes, les « doués de fermeté parmi les messagers<sup>1</sup> » (*Ulū l-ʿAzmi min ar-Rusul*), ne le seront pas. Le Messenger d'Allah (ﷺ) aura ainsi le privilège d'intercéder en faveur des croyants monothéistes pour les faire entrer au Paradis et permettre aux pécheurs

1. *Ulū l-ʿazmi min ar-rusul* : Nūḥ (Noé), Ibrāhīm (Abraham), Mūsā (Moïse), ʿĪsā (Jésus), Muḥammad. [NdT]

parmi eux de sortir du Feu. Cela est exclusivement réservé aux Musulmans monothéistes, quant aux autres :

« **Désormais toute intercession en leur faveur sera vaine.** » [Sourate Le Revêtu d'un manteau, *al-Muddaththir*, 74 : 48]<sup>1</sup>

« **Si les impies prennent des intercesseurs en dehors d'Allah, dis-leur : « Qu'en ferez-vous s'ils sont dépourvus de tout pouvoir et de tout entendement ? » »** » [Sourate Les Groupes, *az-Zumar*, 39 : 43]

« **En dehors d'Allah, ils adorent des idoles qui ne peuvent ni les servir ni leur nuire, en disant : « Voilà nos intercesseurs auprès d'Allah ! » Dis-leur : « Auriez-vous donc la prétention d'apprendre à Allah ce qu'Il ne connaîtrait pas dans les Cieux et sur la Terre ? » Gloire à Lui ! Il est très au-dessus de ce qu'ils Lui associent ! »** » [Sourate Jonas, *Yūnus*, 10 : 18]

---

1. *Himāya ar-rasūl ḥimā at-tawḥīd*, p. 348.

## CHAPITRE VI

### La Foi

#### A – La foi : sens linguistique, sens religieux

##### 1. – Sens linguistique :

Au niveau linguistique, la foi (*al-Īmān*) signifie : « *at-Taṣḍīq* », c'est-à-dire la conviction intime, la confirmation.

Cette compréhension peut être tirée du dialogue entre les frères de Yūsuf (Joseph) (ﷺ) et leur père, dont Allah nous fait l'écho : « **Père, dirent-ils, nous sommes allés jouer à la course en laissant Yūsuf auprès de nos effets. C'est alors que le loup l'a dévoré. Mais tu ne nous croiras pas, même si nous disons la vérité.** » » [Sourate Joseph, *Yūsuf*, 12 : 17] « Tu ne nous croiras pas » c'est-à-dire : « Tu ne seras pas convaincu. »

##### 2. – Terminologie religieuse :

Au niveau religieux, la foi est : une prononciation verbale, une croyance émanant du cœur et des actes physiques ; elle augmente avec les actes d'adoration et diminue avec les désobéissances.<sup>1</sup>

Citons quelques preuves du Coran et de la Sunna attestant de l'augmentation et de la diminution de la foi :

« **Pour fortifier les gens de l'Écriture et renforcer la foi des croyants.** » [Sourate Le Revêtu d'un manteau, *al-Muddaththir*, 74 : 31]

1. *Faḥ al-bārī*, t. 1, p. 45-48 ; *Sharḥ uṣūl i'tiqād ahl as-sunna*, t. 1, p. 151.

« Car les vrais croyants sont ceux dont les cœurs frémissent quand le Nom d'Allah est évoqué ; ceux dont la foi augmente quand Ses versets leur sont récités et qui, en tout, s'en remettent à Lui. » [Sourate Les Prises de guerre, *al-Anfāl*, 8 : 2]

« Dieu guidera encore mieux ceux qui se trouvent déjà sur la bonne voie, et ce sont les bonnes œuvres durables qui trouveront auprès de ton Seigneur la meilleure des récompenses et les suites les plus heureuses. » [Sourate Marie, *Maryam*, 19 : 76]

« Et quand les croyants virent les coalisés, ils s'écrièrent : « Voici ce que nous avaient promis Allah et Son Messager ! Allah et Son Messager ont donc dit la vérité. » Et cela n'a fait que renforcer leur foi et leur soumission. » [Sourate Les Coalisés, *al-Ahzāb*, 33 : 22]

Jundub ibn °Abdallah (رضي الله عنه) raconte : « Nous avons accompagné le Prophète (ﷺ) alors que nous n'étions encore que des adolescents. Ainsi, c'est d'abord le sens de la foi que nous avons appris, avant même d'apprendre le Coran, ensuite, c'est à travers l'apprentissage du Coran que nous avons vu notre foi s'accroître davantage. » [Ibn Māja]

Le Messager d'Allah (ﷺ) nous apprend, quant à lui, que :

« La foi se compose de soixante-dix et quelques branches. La plus conséquente est de dire : “Il n'y a pas de dieu digne de l'adoration en dehors d'Allah”, et la dernière est de retirer du chemin ce qui l'encombre. Aussi, la pudeur est une branche de la foi. » [Muslim]

Abū Hurayra (رضي الله عنه) rapporte cette parole du Prophète (ﷺ) :

« Le fornicateur n'est pas croyant au moment où il fornique, le buveur d'alcool n'est pas croyant au moment où il boit, le voleur n'est pas croyant au moment où il vole et le pilleur qui suscite le regard des gens<sup>1</sup> n'est pas croyant au moment où il les pille. » [Bukhāri]

1. Les gens le regardent, impuissants et effrayés face à son injustice (*Mirqāt al-mafātīh*, al-Qārī). [NdT]

Les savants ont expliqué que le véritable sens de cette parole était de considérer celui qui commet l'un de ces péchés comme n'ayant pas une foi complète.<sup>1</sup>

En outre, les actes d'obéissance et de bienfaisance entrent dans la définition de la foi, Allah dit en effet : **« Les croyants et les croyantes sont solidaires les uns des autres. Ils incitent à la pratique du bien, déconseillent la pratique du mal, accomplissent la *ṣalāt*, s'acquittent de la *zakāt* et obéissent à Allah et à Son Messager. À ceux-là, Allah fera miséricorde, car Il est Omnipotent et Sage. »**

[Sourate Le Repentir, *at-Tawba*, 9 : 71]

Il est d'ailleurs éloquent de voir que, dans certains versets, le Noble Coran emploie le terme « foi » pour désigner l'acte en lui-même :

**« Nous n'avions fixé la direction vers laquelle tu t'orientais initialement que pour distinguer ceux qui suivraient le Messager de ceux qui se détourneraient de lui. Certes, le changement de direction fut une épreuve difficile, mais pas pour ceux qu'Allah conduit dans le droit chemin. Et ce n'est pas Allah qui vous ferait perdre votre foi, car Allah est Plein de bonté et de compassion pour les hommes. »** [Sourate La Vache, *al-Baqara*, 2 : 143]

Dans ce verset, le terme « foi » désigne en fait « la prière », comme le confirme l'avis de l'ensemble des commentateurs du Coran au premier rang desquels les compagnons, dont les différentes versions s'accordent sur la même cause de révélation du verset.<sup>2</sup>

**« La piété ne consiste pas à tourner sa face du côté de l'Orient ou de l'Occident ; la piété, c'est croire en Allah, au Jugement dernier, aux anges, aux Livres et aux prophètes ; la piété, c'est donner de son bien – quelque attachement qu'on lui porte – aux proches, aux orphelins, aux indigents, aux voyageurs et aux mendiants ; la piété, c'est aussi racheter les captifs, accomplir la *ṣalāt*, s'acquitter de la *zakāt*, demeurer fidèle à ses engagements, se montrer patient dans l'adversité, dans le malheur et face au**

1. *Sharḥ an-Nawawī 'alā ṣaḥīḥ Muslim*, 1/241.

2. *Fiqh an-naṣr wa-l-tamkīn*, p. 163 ; Ceux qui avaient prié durant près d'un an et demi en direction de Jérusalem, la première *Qibla*, craignaient que leurs prières n'aient été accomplies en vain, Allah les rassura donc en disant : **« Et ce n'est pas Allah qui vous fera perdre votre foi. »** [NDT]



**périal. Telles sont les vertus qui caractérisent les croyants pieux et sincères !** ﴿ [Sourate La Vache, *al-Baqara*, 2 : 177]

Ainsi, le verset nous présente toutes ces qualités comme des témoins de la sincérité et de la piété, en même temps qu'il rattache les actes de bien à la notion de foi. L'élément de preuve réside dans la réponse donnée par le Prophète (ﷺ) à Abū Darr al-Ġifārī (رضي الله عنه) lorsque ce dernier l'interrogea sur le sens de la foi et que le Prophète (ﷺ) lui récita le verset : « **La piété ne consiste pas...** », comme l'ont mentionné °Abd ar-Razzāq dans son *Muṣannaḥ* et d'autres, avec une chaîne de transmission comportant des hommes de confiance.<sup>1</sup>

## **B – *al-Islām, al-Īmān, al-Iḥsān***

°Umar ibn al-Khaṭṭāb (رضي الله عنه) raconte : Un jour que nous étions auprès du Messenger d'Allah (ﷺ), un homme se présenta à nous. Il portait des habits d'une blancheur éclatante et arborait des cheveux d'un noir intense. Nulle trace de voyage n'apparaissait sur lui et personne d'entre nous ne le connaissait. Il vint s'asseoir juste devant le Prophète (ﷺ), accolant ses genoux aux siens et plaçant ses mains sur ses cuisses, puis dit : « Ô Muḥammad ! Parle-moi de l'Islam. » Le Messenger d'Allah (ﷺ) répondit : « L'Islam consiste à ce que tu témoignes qu'il n'y a pas de divinité digne de l'adoration en dehors d'Allah et que Muḥammad est Son messenger, que tu accomplisses la prière (*ṣalāt*), t'acquittes de l'aumône légale (*zakāt*), que tu jeûnes le mois de Ramadan, et que tu effectues le pèlerinage à la Maison Sacrée si les moyens t'en sont donnés. — Tu as dit vrai ! » dit l'homme. Nous nous étonnâmes de le voir interroger le Prophète (ﷺ) puis de corroborer ses dires. Ensuite, il l'interrogea de nouveau : « Parle-moi de la foi (*al-Īmān*). — C'est, continua le Prophète (ﷺ), que tu croies en Allah, en Ses anges, en Ses Livres, en Ses messagers et au Jugement dernier, mais aussi que tu croies au destin, qu'il soit en ta faveur ou contre toi. — Qu'en est-il de l'excellence (*al-Iḥsān*) ? » Le Prophète (ﷺ) lui dit : « Que tu adores Allah comme si tu Le voyais car si toi tu ne Le vois pas, certes Lui te voit. » [...] jusqu'à ce qu'il dise à °Umar : « °Umar ! Sais-tu qui

1. *Faḥḥ al-bārī, kitāb al-īmān, bāb umūr al-īmān, 1/74.*

était cet homme venu m'interroger ? » Je répondis alors : « Allah et Son Prophète sont plus savants ! — Il s'agit de Jibrîl, il est venu vous enseigner votre religion. » [Muslim]

Il apparaît, à travers les propos du Prophète (ﷺ), que la religion se compose de ces trois éléments : *al-Islām*, *al-Īmān* et *al-Ihsān*. Ce sont en fait trois étapes de la foi permettant de classer les croyants en trois catégories (chaque catégorie englobant la précédente) : *muslim* (musulman), *mu'min* (croyant), *muhsin* (fervent). Pour atteindre le stade de « fervent », il faut impérativement passer au préalable par le stade de « musulman » puis celui de « croyant. »<sup>1</sup> Allah dit, en effet : « **Puis Nous avons donné l'Écriture en héritage à Nos serviteurs que Nous avons élus. Parmi eux, il en est qui se font du tort à eux-mêmes, d'autres qui suivent une voie moyenne, et d'autres enfin qui, avec la permission d'Allah, surpassent tous les autres par leurs bonnes actions. Et c'est là la grâce suprême.** » [Sourate Le Créateur, *Fāṭir*, 35 : 32] Ceux qui suivent la voie moyenne et ceux qui surpassent tous les autres entrent au Paradis sans punition contrairement à ceux qui se font du tort à eux-mêmes qui, eux, s'exposent à l'exécution de la menace. De la même manière, celui qui observe un Islam de façade et dont le cœur est convaincu par l'Islam, mais sans remplir les exigences de la foi profonde, s'expose à la sanction. Ainsi, « *al-Ihsān* » est supérieur à « *al-Īmān* » en qualité, inférieur en quantité, tout comme « *al-Īmān* » est supérieur à « *al-Islām* » en qualité, inférieur en quantité. Les Musulmans sont donc plus nombreux que les croyants eux-mêmes plus nombreux que les fervents.<sup>2</sup>

## C – L'origine de la foi

La source de la foi se situe dans le cœur. C'est par celui-ci que le serviteur entre dans l'Islam et c'est en fonction de lui que tous les actes sont évalués. Ils seront donc considérés salutaires ou corrompus selon l'état du cœur. Le Prophète (ﷺ) a dit en effet : « Il y a dans

1. *al-Minḥa al-ilāhiyya fī taḥqīb at-taḥāwīyya*, p. 146 ; On illustre en général ces trois étapes par des cercles concentriques : tout croyant est forcément Musulman, tout fervent est forcément croyant, mais tout Musulman n'est pas forcément croyant ni fervent. [NdT]

2. *Ibid.*, p. 147.

le corps un morceau de chair, s'il se purifie tout le corps sera purifié mais s'il se corrompt le corps sera à son tour corrompu, en fait, il s'agit du cœur. » [Bukhāri] Ainsi, cette source de la foi se départage en paroles émanant du cœur et en actes. Ces actes du cœur correspondent à une affirmation matérialisée par la conviction intime, l'amour et la soumission.

- 1- **La conviction intime (*at-Taṣḍīq*)** : c'est une parole du cœur équivalent à la connaissance et la confirmation de ce à quoi renvoient les deux attestations de foi.
- 2- **L'amour (*al-Ḥubb*)** : c'est un acte du cœur reflétant ce que le cœur a confirmé par la parole vis-à-vis d'Allah, exaltée soit Sa grandeur, et de Muḥammad ibn ʿAbdallah (ﷺ), ce qui se traduit par l'amour d'Allah, de Son Prophète (ﷺ) et de Sa religion.
- 3- **La soumission (*al-Inqiyād*)** : cela fait également partie des actes du cœur. Elle consiste en une acceptation du Message et une ferme décision d'appliquer ce qu'exigent les deux attestations de foi.<sup>1</sup>

La base de la foi est donc indissociable de ces trois éléments :

- ◆ La prononciation des deux attestations de foi.
- ◆ La parole du cœur, c'est-à-dire la connaissance et la conviction intime des sens contenus dans ces deux attestations, et croire que le Messager d'Allah (ﷺ) est véridique dans tout ce qu'il dit en regard d'Allah.
- ◆ L'acte du cœur. C'est l'acceptation de l'Unicité et le désaveu de tout ce qui s'y oppose, l'amour d'Allah, de Son Prophète (ﷺ) et de Sa religion et la décision ferme de se soumettre à leurs ordres.

Tout serviteur qui remplit ces conditions est dès lors tenu de compléter sa foi car sa sécurité Ici-bas et dans l'Au-delà en dépend. Pour ce faire, il doit accomplir les actes d'obéissance et éviter les interdits ce qui le fera ainsi passer au statut de ceux qui suivent une voie médiane.<sup>2</sup>

1. *Athar al-īmān fī taḥṣīn al-umma*, t. 1, p. 191.

2. *Ibid.*, t. 1, p. 193.

À ce propos, ʿUmar ibn ʿAbd al-ʿAzīz écrivit à ʿAdi ibn ʿAdi en lui disant : « La foi ce sont des obligations, des rites, des peines légales et des traditions prophétiques, seul celui qui s'en acquitte aura complété sa foi. » [Bukhāri]

## **D – Les fondements sur lesquels s'établit la foi**

### **1. – La négation de toute idole (*al-Kufr bi-ṭ-Ṭāgūt*)**

Le mot « *aṭ-Ṭāgūt* » a été expliqué comme étant le diable ou bien le sorcier ou le devin ou encore les idoles<sup>1</sup>, ce qui est partiellement exact. Le *Ṭāgūt* correspond en fait à toute chose qui outrepassa la mesure, qui dépasse les limites en prétendant posséder un droit que seul Allah mérite en toute exclusivité.<sup>2</sup>

Le Très-Haut dit : « **Désormais, celui qui renie les fausses divinités (*aṭ-Ṭāgūt*) pour vouer sa foi au Seigneur aura ainsi saisi l'anse la plus solide, sans crainte de rupture. Allah est Audient et Omniscient.** » [Sourate La Vache, *al-Baqara*, 2 : 256]

Il dit également : « **Ceux qui fuient les fausses divinités pour ne pas les adorer, et qui reviennent vers Allah, annonce-leur qu'ils auront accès à la félicité. Fais-en l'heureuse annonce à Mes serviteurs.** » [Sourate Les Groupes, *az-Zumar*, 39 : 17]

Il y a là un indice montrant que l'assainissement de la croyance passe avant la purification de l'être et qu'il est indispensable, pour que la foi s'ancre dans le cœur, de débarrasser ce dernier des saletés et des impuretés qui le ternissent car toutes ces souillures se matérialisent par des croyances erronées qui provoquent chez leur hôte un amour ou un élan pour de fausses divinités.<sup>3</sup>

### **2. – La foi dans l'invisible (*al-Īmān bi-l-Ġayb*)**

Allah le Très-Haut dit : « *Alif – Lām – Mīm. Voici le Livre qui n'est sujet à aucun doute. C'est un guide pour les pieux ; ceux qui*

1. Ibn Jarīr aṭ-Ṭabarī, *Jāmiʿ al-bayān*, t. 3, p. 18, 19.

2. *Aṭhar al-Īmān fī taḥṣīn al-umma*, t. 1, p. 47.

3. *Ibid.*, p. 44.

**croient à l'invisible, qui s'acquittent de la *ṣalāt* et qui effectuent des œuvres charitables sur les biens que Nous leur avons accordés. »**

[Sourate La Vache, *al-Baqara*, 2 : 1-3]

L'invisible, c'est tout ce qui échappe à ta perception. « **Ceux qui croient à l'invisible** » c'est-à-dire qui croient à Allah, aux anges, à Ses prophètes, au Jour dernier, à Son Paradis, à Son Enfer, à Sa rencontre et à la vie après la mort.<sup>1</sup> Les éléments principaux de la croyance en l'invisible ont été réunis dans la définition de la foi établie par le Prophète (ﷺ) dans le hadith de Jibrīl (عليه السلام) précédemment cité lorsqu'il dit : « C'est que tu croies en Allah, en Ses anges, en Ses Livres, en Ses messagers et au Jugement dernier, mais aussi que tu croies au destin, qu'il soit en ta faveur ou contre toi. »

### **3. – L'exécution des ordres et l'éloignement des interdits**

Allah dit dans le Coran : « **Et Je n'ai créé les jinns et les hommes que pour qu'ils M'adorent.** » [Sourate Les Ouragans, *ad-Dāriyāt*, 51 : 56] Ce verset nous dévoile la raison pour laquelle l'homme a été créé : Allah l'a chargé de L'adorer, d'obéir à Ses ordres et d'éviter Ses interdits. De même, Allah a interpellé les croyants : « **Ô croyants ! Rangez-vous tous sous la bannière de l'Islam ! Gardez-vous de suivre les traces de Satan ! Il est pour vous un ennemi déclaré.** »

[Sourate La Vache, *al-Baqara*, 2 : 208] En arabe, le terme « *as-Silm* » signifie ici « l'Islam » et le terme « *Kāffa* » désigne, dans ce verset, l'Islam dans son intégralité, avec tous les rites qui le composent. Ainsi, Allah exhorte les croyants à observer l'ensemble des rites et pratiques liés à l'Islam sans en sélectionner une partie au détriment d'une autre.<sup>2</sup>

### **4. – La dévotion exclusive à Allah dans l'adoration**

Allah a dit :

« **Nous vous nourrissons uniquement pour l'amour<sup>3</sup> d'Allah, sans attendre de vous ni récompense ni remerciement.** » [Sourate L'Homme, *al-Insān*, 76 : 9]

1. *Jāmi' al-bayān*, t. 1, p. 101.

2. *Jāmi' al-bayān*, t. 2, p. 324.

3. Litt. : « pour le Visage d'Allah. » [NdT]

Il dit aussi :

**« Il est le Vivant ! Il n'y a point de divinité digne de l'adoration que Lui ! Priez-Le, en Lui vouant un culte sans partage ! Louange à Allah, le Maître de l'Univers ! »** [Sourate Le Pardonneur, *Ġāfir*, 40 : 65]

Et :

**« N'est-Il pas le Seul Digne d'être exclusivement adoré ? »** [Sourate Les Groupes, *az-Zumar*, 39 : 3]

Vouer une dévotion exclusive à Allah est donc une condition *sine qua non* pour que l'adoration soit valable, c'est par ailleurs un fondement de la foi sans lequel le serviteur ne peut jamais prétendre à l'appui d'Allah, ni à l'acceptation de ses œuvres, et il ne peut espérer obtenir les fruits et les avantages de la foi qu'Allah a promis à Ses pieux serviteurs.<sup>1</sup>

## 5. – La véritable adoption du modèle prophétique

Le Très-Haut dit au sujet de Son Prophète (ﷺ) : **« Vous avez, dans le Messager d'Allah, un si bel exemple pour celui qui espère en Allah et au Jugement dernier, et qui évoque souvent le Nom d'Allah. »** [Sourate Les Coalisés, *al-Aḥzāb*, 33 : 21] Ce verset se présente comme un élément fondateur dans l'adoption du modèle prophétique autant au niveau des paroles du Prophète (ﷺ) qu'au niveau de ses actes ou de ses attitudes.<sup>2</sup>

Dans un autre verset, Allah le Très-Haut dit : **« Que celui qui espère donc rencontrer son Seigneur accomplisse de bonnes actions et Lui voue son adoration sans jamais Lui associer personne ! »** [Sourate La Caverne, *al-Kahf*, 18 : 110]

Voici donc les deux piliers de la validité de tout acte qui devrait être effectué « correctement et exclusivement. » Il sera alors correct s'il est en conformité avec la Sunna, ce que montre la partie du verset **« ... (qu'il) accomplisse de bonnes actions »**, et il sera exclusif s'il

1. *Athar al-īmān fī taḥṣīn al-umma*, t. 1, p. 65.

2. *Tafsīr Ibn Kathīr*, t. 6, p. 392.

est débarrassé de tout polythéisme, clair ou subtil : « **Et Lui voue son adoration sans jamais Lui associer personne !** » <sup>1</sup>

## 6. – La science

Allah (ﷻ) a proclamé : « **C'est ainsi que Nous exposons clairement Nos signes, afin que soit bien distinct le chemin des criminels !** » [Sourate Les Bestiaux, *al-An'ām*, 6 : 55] La science est effectivement un paramètre essentiel de la foi en Dieu et un constituant incontournable de la prédication du Prophète (ﷺ) comme nous le montre la parole suivante : « **Dis : « Voici ma voie ! J'appelle les gens à Allah, moi et ceux qui me suivent, en toute clairvoyance ; et je ne suis pas, par la grâce du Seigneur, du nombre des idolâtres. »** » [Sourate Joseph, *Yūsuf*, 12 : 108] Cette parole extraite de la sourate Yūsuf indique que la voie du Prophète (ﷺ) repose sur trois fondements :

- ◆ L'Unicité absolue : fondée sur l'accomplissement des actes d'obéissances, l'éloignement des choses illicites et dans une dévotion complète et exclusive à Allah (ﷻ).
- ◆ Prêcher aux hommes cette Unicité.
- ◆ La connaissance et la clairvoyance.

En outre, Allah nous précise que l'enseignement était un des devoirs les plus spécifiques du Prophète (ﷺ) au moyen duquel il avait sorti les gens de l'égarément : « **C'est Lui qui a envoyé aux ignorants un Messager issu d'eux-mêmes pour leur réciter Ses versets, les purifier et leur enseigner le Coran et la sagesse, alors qu'hier encore, ils étaient plongés dans l'égarément manifeste.** »

[Sourate Le Vendredi, *al-Jum'ā*, 62 : 2]

En conséquence, plusieurs choses nous incombent :

- ◆ La connaissance : qui consiste à connaître Allah, Son Prophète (ﷺ) et Sa religion avec les preuves.
- ◆ L'application de cette connaissance.
- ◆ L'appel vers cette connaissance.
- ◆ La persévérance, la patience et l'abnégation face aux désagréments qui proviennent de l'accomplissement de cette tâche.

1. *Taysīr al-ʿazīz al-ḥamīd*, p. 525.

Cette compréhension s'appuie notamment sur la sourate « *al-ʿAsr* » (Le Temps) où il est dit : **« Je prends le temps à témoin que l'humanité court à sa perte, hormis ceux qui croient, pratiquent les bonnes œuvres, se recommandent mutuellement la droiture<sup>1</sup> et se recommandent mutuellement l'endurance ! »** [Sourate Le Temps, *al-ʿAsr*, 103 : 1-3] Les bonnes œuvres dépendent nécessairement de la foi qui elle-même dépend du *Tawhīd*. Et la foi qu'Allah (ﷻ) attend de Ses serviteurs est une foi vivante et féconde, aux effets retentissants et enrichissants ; une foi motrice et conductrice. La foi qui profite à son hôte est une foi qui s'enracine dans son cœur, se développe et fleurit, brille et resplendit, pour envelopper de sa beauté l'existence de son détenteur, étendant ses branches et ses racines de toutes parts et de tous côtés, propageant son ombre bienfaisante afin de l'accompagner dans sa vie et déposant ses fruits à toute heure du jour ou de la nuit. C'est cette foi exemplaire que les croyants véridiques ont arborée tout au long de leur périple, qu'ils soient prophètes ou simples vertueux, et c'est avec une telle foi que les actes de bien surgissent, que la conduite se rectifie, que la réalité se modifie et que la vie se bonifie. Ainsi, la foi étincelante est celle qui suscite l'ardeur, la vivacité, qui incite à l'activité, l'effort, l'insistance et l'acharnement, qui éduque et pousse à rechercher l'excellence, la prééminence, la fermeté et la certitude.<sup>2</sup>

## E – Quelques versets concernant la foi

### 1. – L'embellissement de la foi

Allah dit : **« Mais Allah vous a fait aimer la foi qu'Il a embellie dans vos cœurs, tandis qu'Il vous a fait détester l'impiété, la perversité et la désobéissance. Ce sont ceux-là les bien-guidés. »**

[Sourate Les Appartements, *al-Hujrāt*, 49 : 7]

À la lumière de ce verset, on s'aperçoit qu'Allah (ﷻ) a subdivisé les manquements en trois groupes distincts : la mécréance manifeste, la perversité et la désobéissance. Ainsi, le Seigneur a fait détester

1. Litt. : « se recommandent mutuellement la vérité. » [NdT]

2. *Fī zilāl al-īmān*, p. 63.



aux croyants ces trois sortes de péchés. À l'inverse, pour ce qui est de la foi, Allah n'a mentionné qu'un seul et même groupe. En effet, les actes d'obéissance entrent tous, sans exception, dans la notion de foi ; de fait, aucune différenciation n'a été réalisée : **« Mais Dieu vous a fait aimer la foi »**, Il vous a donc fait aimer la foi, les obligations et l'ensemble des actes d'adoration.<sup>1</sup>

## 2. – La lumière de la foi

Le Très-Haut nous informe :

**« Allah est la lumière des Cieux et de la Terre, et le symbole de Sa lumière serait un foyer où se trouverait une lampe qui elle-même serait nichée dans un récipient de cristal ayant l'éclat d'un astre brillant qui tirerait sa luminosité d'un arbre béni, un olivier qui n'est ni de l'Orient ni de l'Occident et dont l'huile jetterait sa clarté presque d'elle-même, sans avoir été touchée par aucune étincelle, donnant ainsi lumière sur lumière. Allah guide vers Sa lumière qui Il veut et propose des paraboles aux hommes, car Sa science n'a point de limite. »** [Sourate La Lumière, *an-Nūr*, 24 : 35]

La parole : **« Allah est la lumière des Cieux et de la Terre »** a été interprétée ainsi : « Il est celui qui transmet la lumière aux Cieux et à la Terre, qui guide les gens des Cieux et de la Terre car c'est par Sa lumière que les gens sont guidés. » Voilà pour ce qui est de Ses actes. Autrement, la lumière fait partie de Ses caractéristiques propres, on en tire d'ailleurs un de Ses plus beaux Noms, « *an-Nūr* » (la Lumière), qu'on peut Lui annexer de deux façons, soit en tant qu'attribut, soit en tant que complément du nom.<sup>2</sup>

Ensuite, **« Sa lumière »** renvoie à l'idée que la source première de la foi provient d'Allah lorsqu'Il décide d'ouvrir la poitrine de Son serviteur à l'Islam et d'y placer une lumière pour qu'une nouvelle vie lumineuse commence. Aussi, la science que la Révélation apporte, celle qui pénètre les cœurs, a été comparée à une huile de qualité, et ce à juste titre. En effet, la persistance de la lumière, de son éclat et de sa pureté, de même que le maintien en vie du cœur, dépend

1. *al-Amthāl al-Qur'āniyya*, t. 1, p. 194 ; *Majmū' al-fatāwā*, t. 7, p. 42.

2. Ibn al-Qayyim, *Ijtīmā' al-juyūsh al-islāmiyya*, p. 6.

foncièrement de la connaissance que la personne a du Coran et de la Sunna et de l'application qu'elle en fait car la connaissance alimente cette lumière et prolonge son existence.<sup>1</sup>

Une flamme à besoin d'un combustible pour perdurer tout comme les êtres vivants ont besoin de nourriture pour s'alimenter. Ainsi, la lumière de la foi nécessite qu'on l'alimente perpétuellement en connaissance utile et en œuvres salutaires, sans quoi elle risque de s'éteindre.<sup>2</sup>

Cette comparaison nous montre que la foi augmente et diminue. Elle augmente proportionnellement à la connaissance utile émanant du Coran et de la Sunna à mesure qu'elle atteint le cœur de son hôte, et inversement, elle diminue lorsque la connaissance diminue. L'exemple est significatif : la science qui alimente le cœur en discernement et en clairvoyance est comparable à l'huile qui alimente habituellement la lampe et dont l'intensité augmente au gré de son approvisionnement. On en déduit que les croyants diffèrent selon l'éclat de cette lumière qui trône dans leurs cœurs, et ceci dépend de leur connaissance. Ainsi, le Prophète (ﷺ) possédait en lui la lumière la plus resplendissante de toutes car il était celui qui avait le plus de connaissance et donc la foi la plus complète.<sup>3</sup> L'exemple indique également que la lumière présente dans le cœur des croyants est une lumière véritable mais dont on ignore la teneur réelle car la comparaison est basée sur une chose perceptible ce qui lui confère une existence et une réalité.<sup>4</sup>

De surcroît, la saine nature de l'homme (*al-Fitra*) est assimilée à la mèche, chacune étant confectionnée et préparée pour recevoir l'élément qui lui convient le mieux. La mèche s'imbibe d'huile, elle est alors prête à s'enflammer. Il en est ainsi de la saine nature. Formée à partir du monothéisme épuré qu'Allah a placé dans le cœur de Ses serviteurs, la saine nature aspire à l'Unicité et au culte véritable. Aussi, dès lors qu'on lui apporte la science dont elle a besoin, celle

1. *Ibid.*, p. 20 ; *al-Amthāl al-Qur'āniyya*, t. 1, p. 360.

2. *Ijtīmā' al-juyūsh al-islāmiyya*, p. 20.

3. Les hadiths mentionnant qu'Allah aurait créé l'Univers tout entier à partir de la « lumière » de Muḥammad (ﷺ) et que si ce n'était pour lui Il n'aurait rien créé, sont tous, sans exceptions, des hadiths mensongers qui n'ont aucun fondement. D'ailleurs, l'auteur ne fait pas allusion à ce genre d'hérésies. [NdT]

4. *al-Amthāl al-Qur'āniyya*, t. 1, p. 370-75.

du Coran et de la Sunna, la flamme du cœur se ravive et la lumière de la foi se profile : « **Consacre-toi à la religion, en monothéiste sincère ! C'est Allah qui a voulu que cette croyance fût inhérente à la nature de l'homme. Et l'ordre établi par Allah ne saurait être modifié.** » [Sourate Les Byzantins, *ar-Rûm*, 30 : 30] Allah le Très-Haut a donc placé dans chaque être la reconnaissance de Son existence et de Son Unicité, de même qu'Il les a créés enclins à L'aimer. Ils sont ainsi naturellement prédisposés à réclamer et à accepter Sa religion. De fait, la saine nature attend qu'on lui fournisse le savoir nécessaire, extrait du Coran et de la Sunna, pour se purifier et se préserver des tentatives des diables, parmi les jinns et les humains, qui cherchent à la corrompre et la détériorer.<sup>1</sup>

La parabole exprime enfin l'idée que la lumière du savoir et de la foi permet d'activer la raison et lui confère son équilibre. Le raisonnement devient plus sain, la perception plus claire et la déduction plus judicieuse. L'homme découvre alors que la voie salutaire, dans tout ce qui a trait à la religion, consiste à utiliser la raison uniquement si celle-ci est éclairée par la Révélation pour pouvoir en dégager les vérités et les certitudes, car la raison dépourvue de cette connaissance est incapable d'aboutir à la vérité. En outre, la lumière se répand sur tous les actes du cœur, qu'il s'agisse de croyance, de sentiments, d'envies, d'émotions, pour l'enrichir et lui apporter salut et vertu.<sup>2</sup>

La parole : « **lumière sur lumière** » désigne le rapport entre la lumière du savoir issu du Coran et de la Sunna et la lumière de la foi. Cette dernière, en effet, se nourrit de la première, se développe et se renforce : « **C'est ainsi que celui qu'Allah n'a pas pourvu de lumière ne la trouvera nulle part.** » [Sourate La Lumière, *an-Nûr*, 24 : 40] Les deux lumières proviennent donc exclusivement d'Allah, Il place la lumière de la foi dans les cœurs et prodigue la lumière de la science à travers la Révélation. En conséquence, celui qui est guidé par la première puis entretient cette guidée par la deuxième aura reçu de la part d'Allah la lumière parfaite, mais celui qu'Allah n'a pas touché par Sa lumière empruntera les sentiers de l'égarément et progressera dans les ténèbres.<sup>3</sup>

1. *Ibid.*, t. 1, p. 390-412.

2. *Ibid.*, t. 1, p. 418.

3. *Ib.*, t. 1, p. 420.

### 3. – L'âme de la foi

Dans le verset suivant :

« Et c'est ainsi que Nous t'avons révélé un Esprit [le Coran] par un effet de Notre ordre, alors qu'auparavant tu ne connaissais ni l'Écriture ni la foi. Nous en avons fait une lumière par laquelle Nous guidons qui Nous voulons parmi Nos serviteurs. Et toi, en vérité, c'est vers la Voie droite que tu guides les gens. »

[Sourate La Délibération, *ash-Shūrā*, 42 : 52]

Allah a donné le nom d' « esprit » à Sa Révélation pour l'effervescence qu'elle génère dans les cœurs et dans les âmes ; or, les âmes sont les véritables constituants de la vie puisque sans âme tout objet est inerte. La Révélation est également appelée « lumière » pour le rôle qu'elle joue au niveau des cœurs. Ainsi, l'être ne peut atteindre la complétude sans ses deux éléments : l'effervescence et la lumière. Cependant, il ne lui est possible d'obtenir ces deux éléments qu'en s'inspirant des prophètes (paix sur eux tous) et en s'enquérant de leur message, en s'instruisant et en œuvrant, autrement, l'âme perdra de son souffle et de son éclat quand bien même le serviteur apparaîtrait aux gens plein de dévotion, de vertu, de connaissance et d'aplomb dans le verbe. En vérité, l'âme de la foi qui procure cette effervescence et ce rayonnement, cet esprit qu'Allah a transmis à Son Prophète (ﷺ) et par lequel Il guide qui Il veut parmi Ses serviteurs, ne consiste pas en une simple addition de données diverses, de recherches et d'analyses, il s'agit d'une lumière qui permet de discerner le vrai du faux, de distinguer entre ce qui émane de la prophétie et les opinions des gens.<sup>1</sup>

## F – Le renforcement de la foi

---

Ce sujet est d'une importance capitale, il est donc indispensable d'y accorder une attention particulière afin d'en cerner les différents aspects et de les mettre à profit, parce que la foi habille le serviteur et le complète et surtout parce qu'elle lui permet de gravir les échelons Ici-bas et dans l'Au-delà. La foi est non seulement la cause mais

1. *Ijtīmā' al-juyūsh al-islāmiyya*, p. 24.

aussi la voie génératrice du bien et ce, de façon inéluctable. De plus, on ne peut la parfaire, la renforcer ni même l'obtenir sans en connaître l'origine, ce qui lui confère sa densité ; sans connaître les causes et le chemin qui y mène. Allah le Très-Haut a donné à chaque but ses moyens, et le plus noble des buts est sans aucun doute l'accomplissement de la foi, ainsi Il a défini des éléments qui l'affermissent et d'autres qui l'affaiblissent.

De manière générale, la foi augmente par la réflexion sur les versets du Coran et sur les paroles prophétiques, par l'observation de la multitude des signes qui se manifestent dans l'Univers, par la recherche de la vérité pour laquelle le serviteur a été créé et par sa mise en pratique. C'est l'axe royal autour duquel gravitent tous les autres éléments qui contribuent au renforcement de la foi.<sup>1</sup>

Plus particulièrement, la foi s'affermi grâce aux facteurs suivants :

### 1. – La connaissance des plus beaux Noms d'Allah

Tout d'abord, il est essentiel de connaître les plus beaux Noms d'Allah mentionnés par le Coran et la Sunna, de s'évertuer à les comprendre et de les utiliser en guise d'adoration. Rappelons, à cet effet, que le Prophète (ﷺ) a dit : « Allah a, certes, quatre-vingt-dix-neuf Noms, cent moins un, celui qui les mémorisera entrera au Paradis. », c'est-à-dire que celui qui les retient, les comprend, y ajoute foi et les utilise dans son adoration de Dieu entrera au Paradis. Aussi, nul autre que le croyant ne peut prétendre au Paradis, il est donc impératif de s'y attacher puisque c'est la source vitale et l'élément indispensable au renforcement et au raffermissement de la foi. La foi est intrinsèquement liée à la connaissance des Noms d'Allah qui constitue son fondement. En conséquence, plus le serviteur renforce sa connaissance des Noms et des Attributs d'Allah, plus il renforce sa foi et sa certitude. Le croyant doit donc tout mettre en œuvre afin d'acquérir une connaissance solide en la matière. Pour ce faire, il doit se conformer au Coran, à la Sunna et à ce qui est rapporté de manière sûre de la part des compagnons et de leurs

1. as-Sa'dī, *Shajara al-īmān*, p. 39.

successeurs dans la voie du bien ; il verra ainsi sa foi augmenter, sa certitude s'affirmer et dans toute situation il connaîtra la sérénité<sup>1</sup>.

## 2. – Méditer le Coran de manière globale

Deuxièmement, celui qui médite le Coran s'enrichit de la sagesse et du savoir immense qu'il contient, donnant ainsi de l'élan à sa foi : **« Ceux dont la foi augmente quand Ses versets leur sont récités et qui, en tout, s'en remettent à Lui »** [Sourate Les Prises de guerre, *al-Anfāl*, 8 : 2] et il y a en cela un traitement imparable contre les maladies qui brûlent les poitrines : **« Ô hommes ! Voici venu à vous un appel de votre Seigneur, qui est à la fois un remède pour le mal qui ronge les cœurs, un guide et une miséricorde pour les fidèles. »** [Sourate Jonas, *Yūnus*, 10 : 57] C'est effectivement une invitation de la part d'Allah, et y a-t-il plus éloquent qu'une exhortation divine ? Y a-t-il plus simple à comprendre ? Y a-t-il plus percutant pour le cœur et l'âme ? En somme, le Noble Coran est un remède contre les suppositions et les tentations, contre les passions et les déviations, contre le doute et l'association. Il agit aussi bien sur les cœurs que sur les esprits, les membres et les sens. Il suffit à résoudre les crises politiques, financières, civilisationnelles et autres malaises de société.<sup>2</sup> Allah le Très-Haut a dit : **« Ce Coran que Nous révélons apporte aux croyants guérison et miséricorde. »** [Sourate Le Voyage nocturne, *al-Isrā'*, 17 : 82] Il est une nourriture pour l'âme et une guérison pour l'esprit auquel il procure une forme d'invulnérabilité.<sup>3</sup>

En outre, la réflexion sur les versets du Coran assure au croyant une perception exacte de ce qu'Allah attend de Ses serviteurs, de la manière correcte de Lui vouer l'adoration (ﷻ). C'est l'occasion de lire ce Message qu'Il a daigné transmettre à Ses serviteurs pour les guider dans tous les moments de leur vie, pour régir leurs relations et légiférer leurs transactions. Ainsi, ils sont tenus d'en extraire leur Législation, de se conformer à Ses ordres, d'éviter Ses interdits s'ils désirent sincèrement réaliser l'adoration de leur Seigneur (ﷻ).<sup>4</sup>

1. *Ibid.*, p. 41.

2. al-Hudalī, *al-Īmān Awwalan, fa kayfa nabda'u bih*, p. 119.

3. Maḥmūd ad-Dūsarī, *Hajr al-Qur'ān al-ʿaẓīm*, p. 567.

4. *Ibid.*, p. 566.

De même, s'il observe l'organisation minutieuse du Noble Coran, comprend de quelle façon chaque information vient confirmer l'autre, et découvre qu'en vérité il ne contient aucune contradiction, il aura alors la certitude qu'il est : **« Inaccessible à toute erreur, d'où qu'elle vienne, en tant que Révélation émanant d'un Sage, Digne de louange »** [Sourate Les Versets détaillés, *Fuṣṣilat*, 41 : 42 /43] et que s'il provenait d'un autre qu'Allah, il y trouverait sûrement maintes contradictions et discordances. Le Très-Haut dit à ce propos : **« Ne méditent-ils donc jamais le Coran ? S'il émanait d'un autre qu'Allah, n'y trouveraient-ils pas de multiples contradictions ? »** [Sourate Les Femmes, *an-Nisā'*, 4 : 82]

La réflexion autour du Coran est, à différents niveaux, un des facteurs les plus importants dans l'augmentation de la foi. Ainsi, le simple fait de le réciter, de connaître les récits authentiques et les bons principes qu'il renferme, permet d'exacerber la foi ; alors que dire du fait de le méditer, d'en saisir les buts profonds et les mystères ? Voilà pourquoi les véritables croyants disent : **« Seigneur ! Nous avons entendu l'appel de celui qui a appelé ainsi à la foi : « Croyez en votre Seigneur » et dès lors nous avons cru. »** [Sourate La Famille d'Imrān, *Āl 'Imrān*, 3 : 193]

### 3. – Connaître le Prophète (ﷺ)

Nul doute que le croyant ne peut se passer de connaître le Prophète (ﷺ) notamment dans ce qui a trait à son caractère élevé et à ses qualités admirables, car celui qui le connaît véritablement ne doutera pas de la véracité de ses dires, et, au contraire, attestera du bien-fondé de son message. Allah dit en effet : **« N'ont-ils pas connu suffisamment leur Messager pour le renier aujourd'hui ? »** [Sourate Les Croyants, *al-Mu'minūn*, 23 : 69] Ainsi, l'appréciation d'une si belle personnalité ne manquera pas de susciter chez le réticent l'envie de croire et chez le croyant l'exaltation de sa foi. D'ailleurs, afin d'encourager les gens à considérer le Prophète (ﷺ) dans tous ses actes, lui qui ne cessait d'appeler à la foi authentique, Allah le Très-Haut déclare : **« Dis aux impies : « Je n'ai qu'un seul conseil à vous donner : vous recueillir devant Allah deux par deux ou un à un, et réfléchir. [Et vous vous apercevrez alors que] votre concitoyen n'est point un possédé. Il**

**n'est qu'un avertisseur chargé de vous mettre en garde contre un terrible châtement qui vous menace.** » ﴿ [Sourate *Saba'*, 34 : 46]

En outre, Allah le Très-Haut a juré par la noblesse du Prophète (ﷺ) et par sa haute moralité en sa qualité de meilleure des créatures : **« Nūn. Par la plume et par ce que les scribes mettent en lignes ! Par la grâce de ton Seigneur, tu n'es point un possédé ! En vérité, une récompense sans reproche t'est réservée et tu es doué d'un caractère élevé. »** ﴿ [Sourate La Plume, *al-Qalam*, 68 : 1-4] Il est en fait le meilleur guide pour appeler à la foi, en particulier à travers ses caractéristiques honorables, son tempérament incomparable, mais également par la véracité et l'utilité de ses paroles ainsi que son comportement exemplaire. Il est l'imam par excellence, le modèle parfait, c'est pourquoi Allah rappelle que les gens doués d'intelligence, l'élite de la création, ont dit : **« Seigneur ! Nous avons entendu une voix ﴾**, cette voix, c'est l'illustre Prophète (ﷺ) ; **« qui nous conviait à croire en Toi ﴾** à travers ses propos et son comportement, ses actes et sa religion en toutes circonstances **« nous avons cru ﴾** c'est-à-dire : « nous avons cru d'une foi qu'aucun doute n'entache. » Or, puisqu'il n'y a de meilleur moyen pour se rapprocher d'Allah que la foi en Lui et que celle-ci est l'un des chemins les plus aimés de Lui, ils se sont appuyés sur leur foi dans leur invocation (*tawassalū bi-īmānihim*) afin qu'Allah leur pardonne leurs méfaits et en espérant obtenir les plus hautes récompenses. Ils L'invoquèrent alors en disant : **« Seigneur ! Nous avons entendu une voix qui nous conviait à croire en Toi, et nous avons cru. Seigneur ! Pardonne-nous nos péchés ! Absous nos mauvaises actions et reçois-nous, après notre mort, parmi les justes ! ﴾** [Sourate La Famille d'Imrān, *Āl 'Imrān*, 3 : 193] De fait, aussitôt qu'une personne douée d'objectivité voyait le Prophète (ﷺ) agir ou entendait l'une de ses paroles, elle avait foi en lui (ﷺ) et n'avait aucun doute vis-à-vis de son message, bien plus, de nombreuses fois, le seul fait d'avoir vu son noble visage avait suffi comme preuve de sa sincérité.<sup>1</sup>

1. *Shajara al-īmān*, p. 48.



#### **4. – La contemplation de l'Univers et l'observation du corps humain**

On compte également parmi les causes de développement de la foi la contemplation de l'Univers, des Cieux, de la Terre, et en particulier de cette incroyable diversité qui anime cette dernière. L'être humain, avec ce qui le caractérise, s'intègre remarquablement à ce système, reflet de la création et de ses merveilles, qui témoigne de la puissance et de la grandeur de son Créateur. Ainsi, la beauté de ce monde, son organisation et sa finesse, qui laisseraient perplexe les plus chevronnés, montrent l'étendue de Son savoir et l'universalité de Sa sagesse. Tant de richesses et de faveurs, qu'il est inconcevable de recenser, prouvent la largesse de Sa miséricorde, Son infinie bonté et Sa grande générosité. Elles sont un appel direct à magnifier leur Auteur, à glorifier leur Créateur, à Le remercier, à persister dans la mention de Ses qualités et à Lui vouer un culte exclusif, voici ce qu'est l'âme de la foi et son secret.<sup>1</sup>

D'autre part, il est essentiel de se rendre compte de la pauvreté des créatures devant leur Créateur et de leur dépendance totale vis-à-vis de Lui. Elles ne peuvent se passer de Lui, ne serait-ce qu'un instant. Ceci est tout à fait perceptible à l'échelle du corps humain et de ce que l'on peut ressentir comme faiblesse et dépendance. Cette constatation suggère au serviteur une parfaite servitude, une invocation et une imploration fréquentes dans l'espoir d'obtenir ce qui lui sera profitable dans sa religion et dans ses affaires mondaines. Elle implique également qu'il remette sa confiance en Dieu de façon absolue, qu'il soit convaincu de Sa promesse et avide de Sa bonté et de Sa bienfaisance, il parviendra ainsi à concrétiser sa foi et à donner une densité à son adoration car l'invocation est l'essence même de l'adoration<sup>2</sup>. En conclusion, lorsqu'on se plonge dans l'observation de tous les bienfaits et de toutes les grâces que le Seigneur a accordées à Sa création, la foi ne peut qu'en ressortir épanouie.<sup>3</sup>

**« En vérité, il y a dans la création des Cieux et de la Terre et dans l'alternance de la nuit et du jour tant de signes pour des gens**

1. *Ibid.*, p. 50.

2. *Ibid.*

3. *Ibid.*

**doués d'intelligence qui, debout, assis ou couchés, ne cessent d'invoquer Allah et de méditer sur la création des Cieux et de la Terre en disant : « Seigneur ! Ce n'est pas en vain que Tu as créé tout cela ! Gloire à Toi ! Préserve-nous du châtement de l'Enfer ! »** » [Sourate La Famille d'Imrān, *Āl 'Imrān*, 3 : 190, 191]

## 5. – L'évocation d'Allah en toute circonstance

Se souvenir d'Allah fait partie intégrante de l'idée d'invocation, qui constitue l'essence de l'adoration. Cette évocation enracine la foi dans le cœur, elle la nourrit et la développe. Or, plus le serviteur se rappelle d'Allah, plus sa foi augmente, et plus sa foi augmente, plus elle suscite en lui l'évocation d'Allah. En outre, celui qui aime se rappelle, et l'amour d'Allah est le fondement et l'âme de la foi.

L'évocation a de nombreuses retombées dans la vie du croyant, nous en citerons quelques-unes :

### a) Le vrai bonheur

L'âme se nourrit de la révélation divine et donne toute sa consistance à la vie. De fait, quand le cœur est attaché à l'évocation d'Allah, il jouit d'une vie rayonnante comme l'a décrit Allah dans les versets suivants : **« Quiconque, homme ou femme, aura fait le bien tout en étant croyant, Nous lui assurerons une vie heureuse. Et Nous les récompenserons en fonction des meilleures de leurs œuvres »** [Sourate Les Abeilles, *an-Nahl*, 16 : 97] ; et : **« Revenez repentants à Lui ! Il vous assurera une vie heureuse ici-bas jusqu'au terme fixé, et Il accordera Sa faveur à tout homme de mérite. »** [Sourate *Hūd*, 11 : 3] En réalité, il n'y a pas meilleure vie que celle se formant autour de l'évocation, de l'amour d'Allah, de Son obéissance et de l'élan à Son égard, ni dans ce monde ni dans l'Au-delà. En revanche, le fait de se détourner de Lui et de Ses directives garantit une vie misérable et pleine de désagréments<sup>1</sup>, Allah dit en effet : **« Tandis que celui qui s'en détournera mènera une vie pleine d'amertume et sera frappé de cécité, lorsque Nous le ressusciterons, le Jour du Jugement dernier. »** » [Sourate *Ṭā Hā*, 20 : 124] Ainsi, seul le serviteur

1. *Madārij as-sālikīn*, t. 3, p. 259.

friand d'évocation goûtera au délice de la vie du plus profond de son être, d'ailleurs l'Élu d'Allah (ﷺ) nous a appris que : « Celui qui évoque son Seigneur et celui qui ne l'évoque pas sont comparables au vivant et au mort. » [Bukhārī] La différence entre celui qui évoque Allah et l'insouciant est donc de taille !<sup>1</sup> Gloire donc à Celui qui a permis à Ses serviteurs de connaître le Paradis avant Sa rencontre, qui leur a ouvert ses portes alors qu'ils sont encore dans le monde des œuvres, qui leur a fait apprécier son arôme, sentir sa brise et son parfum, au point que l'un d'eux a dit : « Des gens vivant sur Terre la quitteront sans même en avoir goûté les délices les plus savoureux. — Quels sont ces délices ? » demanda-t-on. « L'amour d'Allah, Sa connaissance et Son évocation. »<sup>2</sup> Dès lors, celui qui se rappelle d'Allah parmi les insouciantes est identique au vivant qui se trouve parmi les morts, son corps, son âme et ses sentiments existent pleinement. Allah a dit : « **Celui qui était mort et que Nous rappelons à la vie [par la foi] et à qui Nous donnons une lumière pour se guider parmi les gens, peut-on le comparer à cet autre, condamné à errer dans les ténèbres sans jamais pouvoir en sortir ? C'est ainsi que leurs œuvres se parent toujours de faux attraits aux yeux des infidèles.** » [Sourate Les Bestiaux, *al-An'ām*, 6 : 122]

## b) La vigueur du corps, l'autosuffisance et l'incitation à l'effort

L'évocation procure à son bénéficiaire une capacité d'initiative lui permettant de réaliser des choses qu'il n'aurait autrement jamais pu imaginer être en mesure de faire.<sup>3</sup> En témoigne la réponse donnée par le Prophète (ﷺ) à °Alī et à sa fille Fāṭima (qu'Allah soit satisfait d'elle) quand cette dernière, se plaignant de devoir moudre le grain, aller et venir, servir, etc., lui demanda une aide ménagère, il leur conseilla alors de prononcer, chaque soir, juste au moment de se coucher, trente-trois fois : « *Subhān Allah* », trente-trois fois : « *al-ḥamdulillāh* » et trente-quatre fois : « *Allāhu Akbar* » en concluant : « *C'est mieux pour vous que n'importe quelle ser-*

1. °Abd ar-Rahmān Khalīfa, *Ḍikr Allah ta°ālā bayna l-ittibā° wa-l-ibtidā°*, p. 171.

2. *Ibid.*

3. *Ibid.*, p. 172.

vante ! » [Bukhāri]. C'est pour cela qu'on a dit : celui qui s'y tient avec régularité trouvera la force quotidienne qui le dispensera d'un domestique.<sup>1</sup>

### c) La douceur du cœur et la crainte révérencielle

L'évocation d'Allah inspire au cœur la crainte révérencielle, sa probité et sa douceur tout en lui ôtant son insouciance, le Très-Haut a dit : **« Ceux qui croient et qui s'apaisent au souvenir d'Allah. N'est-ce pas que c'est au souvenir d'Allah que s'apaisent les cœurs ? »** [Sourate Le Tonnerre, *ar-Ra'd*, 13 : 28] et : **« Allah a fait descendre le plus beau des récits, un Livre dont [certains versets] se ressemblent et se répètent. Les peaux de ceux qui redoutent leur Seigneur frissonnent (à l'entendre) ; puis leurs peaux et leurs cœurs s'apaisent au rappel d'Allah. »** [Sourate Les Groupes, *az-Zumar*, 39 : 23]

### d) La préservation contre le châtement d'Allah

Le Messager d'Allah (ﷺ) a dit : « Un être humain ne peut accomplir un acte qui le préserve plus du châtement que le rappel d'Allah. »<sup>2</sup> Et c'est sans aucun doute ce qui constitue le but ultime et la plus grande des aspirations, c'est aussi un des bienfaits de l'évocation et l'une des plus belles promesses.<sup>3</sup>

### e) Exemple de catégorie de gens se trouvant sous l'ombre d'Allah au Jour du Jugement

Le Prophète (ﷺ) a mentionné sept catégories de personnes qui auront le privilège d'être couverts par l'ombre d'Allah le Jour du Jugement dernier, en ce Jour où il n'y aura nulle autre ombre que la Sienne. On comptera parmi eux un homme qui, s'étant souvenu d'Allah un jour qu'il se trouvait seul, avait vu ses yeux se remplir de larmes. [Bukhāri]

1. *Sharḥ an-Nawawī °alā Muslim*, 17/45.

2. *Ṣaḥīḥ al-jāmi° li-l-Albānī*, n° 5644.

3. *Dikr Allāh ta°ālā bayna l-ittibā° wa-l-ibtidā°*, p. 175.

## f) La multitude de témoins en faveur de l'intéressé au Jour du Jugement

Le jour où la Terre racontera son histoire, chaque lieu viendra témoigner en faveur de ceux qui évoquaient Allah, ainsi, les monts et les déserts se vanteront et annonceront la bonne nouvelle à ceux qui s'étaient rappelés leur Seigneur en leur compagnie. Ibn Mas'ūd (رضي الله عنه) a déclaré : « La montagne interpelle ainsi sa semblable par son nom : “Ô Unetelle ! Quelqu'un mentionnant Allah a-t-il emprunté ton chemin aujourd'hui ? Si elle répond oui, elle s'en réjouira. »<sup>1</sup>

### 6. – Connaître les bienfaits de la religion

La reconnaissance des bienfaits rattachés à la religion participe également de la progression du croyant. En vérité, la religion musulmane ne comporte que des bienfaits : son dogme est la meilleure des croyances, la plus authentique et la plus bénéfique, le comportement qu'elle prône surpasse en beauté et en qualité toutes les règles de bienséance, les œuvres qu'elle préconise et les règles qu'elle instaure sont de loin les meilleures et les plus équitables. Ce constat saisissant enjolie la foi dans le cœur du serviteur et la lui fait aimer davantage, ce qui est un privilège accordé aux créatures les plus nobles : **« Mais Allah vous a fait aimer la foi qu'Il a embellie dans vos cœurs. »** [Sourate Les Appartements, *al-Hujurāt*, 49 : 7] La foi devient alors aux yeux du croyant la chose la plus importante et celle qu'il chérit plus que tout ; et à ce moment là, il goûte à la douceur de la foi dont les racines et l'essence subliment tout son être, magnifiant même ses membres au gré de ses actes de piété. À ce propos, l'invocation recensée stipule : **« Ô Allah ! Embellis-nous par la beauté de la foi et fais de nous des guides sur la bonne voie. »** [Nasā'ī]

Le cas de Ja'far ibn Abī Ṭālib (رضي الله عنه) est éloquent en matière de capacité à exposer aux gens les valeurs de l'Islam. Le brio avec lequel il présenta l'Islam au roi d'Abyssinie fut d'ailleurs une des causes du repentir et de la bonne guidée de ce dernier. Parlant au nom de tous les Musulmans, il déclara : « Ô roi des Abyssins ! Nous étions un peuple de la *Jāhiliyya*, adorant les idoles, se nourrissant

1. *al-Wābil aṣ-ṣayyib*, p. 106.

des cadavres d'animaux, s'adonnant à toutes sortes de bassesses, disposés à rompre les liens de parenté, sans aucun respect pour le voisinage et habitués à dévorer le plus faible d'entre nous. Il en fut ainsi jusqu'à ce qu'Allah décide de nous envoyer un messenger issu de notre souche, dont l'ascendance, la sincérité, l'intégrité et la chasteté étaient connues de tous ; il est venu pour nous appeler à Dieu afin que nous l'adorions en toute exclusivité, et que nous nous détachions de tout ce que nous adorions, nous et nos ancêtres, en dehors de Lui, tels que les pierres ou les idoles. Il nous a ordonné d'être véridiques dans nos propos, de rendre les dépôts (à leurs ayants droit), de préserver les liens de parenté, de faire acte de bienfaisance à l'égard du voisin, de cesser l'illicite et de renoncer à verser le sang. Il nous a interdit l'indécence, le faux témoignage, de s'accaparer les biens de l'orphelin et de calomnier les femmes vertueuses. Il nous a donc ordonné d'adorer Dieu exclusivement sans Lui donner aucun associé, il nous a commandé la prière (*ṣalāt*), l'aumône prescrite (*zakāt*), le jeûne – Ja'far continua ainsi à exposer au roi les préceptes de l'Islam – nous l'avons approuvé et avons cru en lui, ce qui supposait de le suivre dans tout ce qu'il nous avait apporté de la religion de Dieu. Nous nous sommes donc mis à adorer Dieu et avons cessé de Lui associer quoi que ce soit, nous avons délaissé ce qui nous était interdit et avons pratiqué ce qui nous était désormais autorisé. Suite à cela, nous sommes devenus, aux yeux des nôtres, les pires ennemis, ils nous ont pris pour cible de leurs attaques, ils nous ont persécuté afin de nous faire revenir à l'adoration des idoles, afin que nous retournions à nos turpitudes. Seulement, lorsqu'ils se mirent à nous astreindre, à nous opprimer, à nous rendre la vie impossible et à nous empêcher de pratiquer notre religion, nous décidâmes de partir pour ton royaume. Nous t'avons choisi dans l'espoir qu'auprès de toi nous serions à l'abri de toute injustice. — As-tu avec toi quelque chose de ce qui t'a été transmis de la part de Dieu ? » lui demanda le Négus. « Bien sûr, » dit-il. « Lis m'en donc un extrait. » Après que Ja'far eut récité le début de la sourate « *Kāf-Hā-Yā-ʿAyn-Ṣād* » [Sourate *Maryam*], le Négus fut pris de sanglots au point de mouiller sa barbe. À l'écoute de cette récitation poignante, les évêques ne purent eux aussi contenir leurs larmes qui ruisselèrent sur leurs feuillets. Le Négus dit alors : « Ceci (désignant par là le noble Coran) et le

message apporté par Jésus (l'Évangile – *Injīl*) comme celui de Moïse (la Thora) émanent d'une seule et même lanterne (la même source, c'est-à-dire Allah) » puis, s'adressant à ʿAmr ibn al-ʿĀṣ et à ʿAbd Allah ibn Rabīʿa (deux émissaires envoyés par Quraysh au Négus), il ajouta : « Partez ! Car, par Dieu, je ne vous les livrerai jamais et ils ne seront pas trahis ! » Umm Salama (qu'Allah soit satisfait d'elle) raconte : « Ils s'en retournèrent humiliés, leur requête rejetée, quant à nous, nous restâmes auprès de lui, le meilleur endroit pour nous et le meilleur des voisins. » [Aḥmad] Peu après ces événements, le Négus embrassa l'Islam.<sup>1</sup>

Cet épisode nous montre toute la finesse d'esprit de Jaʿfar et la grande maîtrise avec laquelle il sut répondre aux interrogations du Négus, tant sur le plan diplomatique que sur le plan de la communication, de la prédication ou de l'exposition de sa croyance. Il présenta les choses de la manière suivante :

- ◆ Il commença par dénombrer les vices caractéristiques de l'époque antéislamique (*al-Jāhiliyya*), les exposant de façon à inspirer le dégoût chez son auditeur, faisant en sorte de montrer au Roi le vrai visage de Quraysh, et focalisant sur des traits qui ne peuvent être supprimés qu'au moyen de la prophétie.
- ◆ Il présenta ensuite la personnalité du Messager d'Allah (ﷺ) apparu au sein de cet environnement malsain, un environnement aux mœurs les plus abjectes, et qui, malgré cela, avait su se préserver de tous les vices, qui était connu de tous pour son ascendance, sa véracité, sa loyauté et sa chasteté, et qui était donc digne de recevoir le Message.
- ◆ Puis, il mit en évidence les bonnes directives de l'Islam, les préceptes communs aux messages précédents tels que l'anéantissement des idoles, la sincérité, la garantie du dépôt, la préservation des liens familiaux, le bon voisinage, l'interdiction de s'adonner aux turpitudes et le renoncement à faire couler le sang injustement, l'accomplissement de la prière et l'acquiescement de l'aumône. Ainsi, puisque le Négus et ses subordonnés avaient de bonnes racines dans le christianisme, ils étaient à

1. Sayyid Saʿīd, *Ḥaqīqa al-walāʾ wa-l-barāʾ*, p. 156.

même de percevoir derrière ce message, la marque prophétique identique au message de Jésus (ʿĪsā) et de Moïse (Mūsā).<sup>1</sup>

Enfin, c'est par la grâce d'Allah que Ja'far réussit à obtenir gain de cause auprès du Roi, qui accepta l'Islam, après l'avoir mis de son côté en lui en exposant avec brio les bienfaits.

## 7. – L'effort pour atteindre le degré de l'excellence

Le serviteur doit parvenir à l'excellence dans son adoration autant que dans ses relations avec les créatures. Ainsi, il doit tout mettre en œuvre pour adorer Allah comme s'il pouvait Le voir et ceci l'amène à parfaire ses actions. La bataille menée contre son ego (*an-Nafs*) doit être une lutte de tous les instants, c'est elle qui lui permettra de raffermir sa foi et d'obtenir le plus haut degré de la certitude : *Ḥaqq al-Yaqīn* (la certitude absolue). Alors, il goûtera au délice de l'obéissance et verra ses œuvres porter leurs fruits, voilà la véritable foi complète !

En ce qui concerne ses relations avec autrui, il se doit d'être bien-faisant au possible, à travers son langage, ses gestes, ses ressources financières, sa notoriété ou tout autre avantage dont il bénéficie, car tout cela relève de la foi. De plus, la récompense étant fonction de l'acte, Allah lui dispensera Ses grâces pour avoir montré de la bonté envers Ses serviteurs et fait preuve d'altruisme à leur égard. La plus belle de Ses faveurs sera de renforcer la foi qui le porte et d'éveiller en lui les velléités pour le bien, d'animer sa soif de se rapprocher de Lui et de Lui vouer un culte exclusif. Il aura alors accompli son devoir de loyauté vis-à-vis d'Allah et de Ses créatures, car la religion c'est la loyauté. Et celui à qui l'excellence est accordée dans son adoration et dans ses relations aura certes fait montre de loyauté.<sup>2</sup>

Allah a déclaré :

« **En vérité, Allah ordonne l'équité, la charité et la bienfaisance envers les proches ;** » [Sourate Les Abeilles, *an-Nahl*, 16 : 90]

« **[L'absolution de votre Seigneur et un Paradis aussi vaste que les Cieux et la Terre, destiné...] à ceux qui savent réprimer**

1. De l'auteur, *as-Sīra n-Nabawwiyya*, t. 1, p. 361.

2. *Shajara al-imān*, p. 53.



**leur colère et pardonner à leurs semblables, car Dieu aime les bienfaiteurs ;** ﴿ [Sourate La Famille d'Imrān, *Āl 'Imrān*, 3 : 134]

**« La miséricorde d'Allah est à la portée de ceux qui font des œuvres salutaires ;** ﴿ [Sourate Les Murailles, *al-A'rāf*, 7 : 56]

**« Sois patient ! Allah ne frustre jamais les gens de bien de leur salaire ;** ﴿ [Sourate Hūd, 11 : 115]

**« Y a-t-il d'autres récompenses pour le bien que le bien lui-même ?** ﴿ [Sourate Le Tout-Miséricordieux, *ar-Raḥmān*, 55 : 60]

**« Car Allah est avec ceux qui Le craignent et qui accomplissent des œuvres salutaires !** ﴿ [Sourate Les Abeilles, *an-Nahl*, 16 : 128]

Ainsi, en récompense, les gens de bien ressentent même la compagnie d'Allah et quel formidable sentiment que celui-là !<sup>1</sup>

## 8. – La prédication

Appeler à la religion d'Allah est un merveilleux activateur de la foi. En effet, la voie qui consiste à porter conseil aux croyants, à s'enjoindre mutuellement à la vérité et à la patience, qui incite à revenir aux sources, à observer scrupuleusement les rites, à ordonner le bien, à interdire le blâmable, joue un rôle privilégié dans l'augmentation de la foi. Les représentants de la prédication doivent agir pour Son triomphe et donc savoir manier les preuves et les arguments afin de les utiliser à bon escient, cela faisant partie du chemin de la foi. Pour les récompenser de leurs efforts à rendre meilleurs les serviteurs, à les conseiller, à les inciter à la vérité, à la persévérance et à la patience dans cette voie, Allah les soutiendra en les gratifiant de la lumière nécessaire à leur tâche. Il leur procurera un souffle, une force et une conviction et les amènera à placer leur pleine confiance en Lui et ils seront donc récompensés à hauteur de leurs œuvres. En somme, garder la foi totale en Allah et placer sa confiance en Lui d'une belle manière assurent la victoire sur les ennemis comme sur les diables humains ou jinns.<sup>2</sup>

Le Très-Haut a dit :

1. °Amr Khālid, *Akhḫāq al-mu'min*, p. 38.

2. *Shajara al-īmān*, p. 53.

« [Satan le maudit] qui n'a aucun pouvoir sur ceux qui croient et qui se confient à Dieu. » [Sourate Les Abeilles, *an-Nahl*, 16 : 99]

Et :

« Qui donc tiendrait un meilleur discours que celui qui appelle à Allah, fait œuvre pie et proclame tout haut son appartenance à l'Islam ? La bonne action et la mauvaise action ne sont pas pareilles. Rends le bien pour le mal, et tu verras ton ennemi se muer en fervent allié ! Mais une telle grandeur d'âme est seulement le privilège de ceux qui savent faire preuve de patience et de ceux qui sont touchés par une grâce peu commune. » [Sourate Les Versets détaillés, *Fussilat*, 41 : 33-35]

## 9. – S'attacher à faire obstacle à tout ce qui annule la foi

Pour renforcer sa foi, l'âme doit s'habituer à contrecarrer les manifestations de l'impiété, de la perversité et de la désobéissance. Ainsi, de même qu'il faut s'évertuer à pratiquer l'ensemble des causes vivifiant la foi, il est recommandé de repousser les éléments qui lui font obstacle. Il est donc impératif de délaissier complètement les désobéissances, de s'en repentir le cas échéant et de préserver ses membres de tous les interdits. Il convient également de barrer la route aux doutes et aux incertitudes qui affectent la compréhension de la foi, ou la foi elle-même, sans oublier les tentations destructrices qui paralysent ses nobles aspirations<sup>1</sup>, car l'âme est encline au mal et s'oppose aux velléités du serviteur pour le bien. Dès lors, pour que la foi devienne un verger prospère et que la certitude s'établisse, il est indispensable de se préserver des troubles. Allah exalté et glorifié a dit :

« Ceux qui, au contraire, dépensent leurs biens en vue de plaire à Allah et de fortifier leur foi font songer à un verger situé sur une colline. Qu'une forte pluie l'arrose, et sa récolte s'en trouvera doublée. Et même à défaut de pluie, une simple rosée

1. *Ibid.*, p. 60.

**suffira à l'humecter. Dieu observe parfaitement ce que vous faites.** » [Sourate La Vache, *al-Baqara*, 2 : 265]

Mais quand l'âme instigatrice du mal prend le dessus et que les doutes et les tentations s'installent, c'est l'exemple suivant qui s'applique au serviteur :

« **Quel est celui d'entre vous qui, atteint de vieillesse et chargé d'enfants en bas âge, voudrait avoir un jardin planté de palmiers et de vignes, parcouru par des ruisseaux et rempli de toutes sortes d'arbres fruitiers, pour assister ensuite à sa destruction par une tempête infernale ? C'est par de tels exemples qu'Allah vous explique Ses signes, afin de vous amener à réfléchir.** » [Sourate La Vache, *al-Baqara*, 2 : 266]

En conséquence, le serviteur privilégié et averti agit constamment à deux niveaux :

- ◆ la mise en pratique des fondements et des branches de la foi ;
- ◆ le rejet de tout ce qui s'oppose à la foi, l'annule ou l'affaiblit.

Cependant, il devra réparer les négligences commises vis-à-vis de sa foi et son toupet à commettre des interdits par un repentir sincère et une prise de conscience de l'erreur avant son échéance. Allah a certes déclaré au sujet des croyants : « **Lorsque ceux qui craignent Allah se sentent effleurés par le souffle de Satan, ils se souviennent d'Allah et aussitôt redeviennent clairvoyants.** » [Sourate Les Murailles, *al-A'rāf*, 7 : 201] Ces croyants, après avoir été la cible de Satan, leur pire ennemi, comprennent leurs erreurs et considèrent leurs manquements, dès lors ils remédient à ce mal en le neutralisant et à cette plaie en la soignant.<sup>1</sup> Chacun revient alors à sa situation initiale, les croyants à leur position forte et les ennemis humiliés et misérables, « **... pendant que les partisans des démons, enfoncés sans cesse par ces derniers dans l'aberration, ne peuvent plus se retenir.** » [Sourate Les Murailles, *al-A'rāf*, 7 : 202] Jamais les démons ne cessent d'appeler et d'égarer leurs adeptes pour les enfoncer dans l'égarement et la perte, et ceux qui répondent à leurs suggestions obéissent sans le savoir à leurs ennemis jusqu'à leur perte, c'est pourquoi, quant à nous, nous multiplions les invocations en disant : « Ô Allah ! Fais

1. *Ibid.*, p. 61.

nous aimer la foi et embellis-la dans nos cœurs et fais nous détester l'impiété, la perversité et la désobéissance, fais de nous des bien-guidés par Ta grâce et Ta faveur, Ô Toi, le Sage, l'Omniscient ! »<sup>1</sup>

## 10. – Ce monde n'est qu'un passage pour l'Au-delà

Entrevoir la réalité de ce monde, à savoir qu'un jour ou l'autre tout est voué à disparaître et que, quelles que soient les richesses, elles restent sans valeur, assure au croyant un renforcement de sa foi. Allah nous dit, s'agissant de la véritable nature de ce monde :

« En vérité, la vie de ce monde est comparable à l'eau que Nous faisons descendre du ciel et grâce à laquelle toutes sortes de plantes dont se nourrissent les hommes et les bêtes s'entremêlent sur le sol. Et au moment où la Terre revêt ainsi sa plus belle parure et s'embellit, ses habitants s'imaginent qu'ils en sont les maîtres incontestables. C'est alors que Notre arrêt la frappe de nuit ou de jour, et les récoltes se trouvent anéanties, comme si cette végétation n'était pas florissante la veille. C'est ainsi que Nous exposons Nos signes pour ceux qui savent réfléchir. »

[Sourate Jonas, *Yūnus*, 10 : 24]

Ce verset comporte dix points qui procurent toute sa force à l'exemple. Celui-ci présente l'étonnante rapidité avec laquelle ce bas monde plein d'illusions prend fin, et avec lui ses plaisirs, le mettant en parallèle avec l'eau descendue du ciel pour donner vie aux plantes et embellir d'ornements divers la surface de la Terre. Elle est telle une future mariée parée des plus beaux atours et que sa famille, pleine d'espoir pour elle, croit épargnée du malheur et qui tout à coup se fait surprendre par le décret d'Allah puis disparaît comme si elle n'avait jamais été.<sup>2</sup> Du reste, le Messager d'Allah (ﷺ) nous a transmis cette parole provenant d'Allah : « Propose-leur encore la parabole de la vie en ce bas monde. Elle est semblable à cette eau que Nous faisons descendre du ciel, et dont les plantes s'imprègnent un instant pour se transformer ensuite en chaume à la merci des vents, car la puissance d'Allah n'a point de limite. » [Sourate La Caverne, *al-Kahf*, 18 : 45] « Donne-leur, ô Muḥammad, « la parabole de la vie en ce bas

1. *Ibid.*, p. 62.

2. *Mabāḥith fī iʿjāz al-Qurʿān*, p. 216.

**monde** » avec son caractère éphémère, son incertitude et sa fragilité. « **Elle est semblable à cette eau que Nous faisons descendre du ciel, et dont les plantes s'imprègnent un instant** » c'est-à-dire : les graines qu'elle contient se développent, poussent, fleurissent avant de devenir des plantes luxuriantes, puis, après ce long processus, elle se transforment « **en chaume à la merci des vents** », en poussière que les vents dispersent ici et là, « **car la puissance d'Allah n'a point de limite** », Il est capable de les faire pousser puis disparaître. »<sup>1</sup>

Dans le même ordre d'idée, Allah nous présente la vie telle qu'elle est réellement : « **Sachez que la vie d'Ici-bas n'est que jeu et frivolité, apparat et futiles rivalités, ainsi que joutes sur la quantité de richesses et le nombre d'enfants. Elle est semblable à une pluie qui fait pousser une végétation qui, après avoir charmé un instant les cultivateurs, se fane, jaunit et tombe en débris. Dans la vie future, il y aura soit un terrible tourment, soit le pardon d'Allah et Son agrément. Quant à la vie d'Ici-bas, elle n'est que jouissance éphémère.** » [Sourate Le Fer, *al-Ḥadīd*, 57 : 20] Le Très-Haut, en guise de mépris et de déconsidération pour ce bas monde, dit : « **Sachez que la vie d'Ici-bas n'est que jeu** » : réjouissance, « **frivolité** » : faux-semblant, « **apparat** » : plaisant pour le regard, « **futiles rivalités** » : c'est-à-dire entre vous, sur vos ascendances et vos rangs, « **sur la quantité de richesses et le nombre d'enfants** », « **Elle est semblable à une pluie qui fait pousser une végétation** » qui plaît aux cultivateurs, les premiers à s'en soucier et à en prendre soin, puis « **se fane, jaunit et tombe en débris** », jaunie et flétrie, alors qu'elle était fraîche et verdoyante, la végétation se fane et tombe en décrépitude. Il en est ainsi de ce bas monde qui ne saurait perdurer et qui, inévitablement, est voué à se détériorer et à s'éteindre, voilà pourquoi Allah le Très-Haut nous dissuade de nous y attacher et nous convie à la piété : « **Dans la vie future, il y aura soit un terrible tourment, soit le pardon d'Allah et Son agrément.** » Ainsi, il n'y aura que deux alternatives, soit un terrible tourment soit le pardon et l'agrément d'Allah, « **Quant à la vie d'Ici-bas, elle n'est que jouissance éphémère** », la vie n'est qu'un amoncellement de biens destinés à périr, ce n'est que tromperie et illusion pour tous ceux qui la prennent pour appui stable pensant qu'il n'y aura rien après, s'imaginant qu'il n'y

1. *Tafsīr al-Qāsimī*, t. 11, p. 49.

a pas d'autre demeure, alors qu'en réalité elle n'a aucune valeur en comparaison à la demeure dernière.<sup>1</sup>

La vie d'Ici-bas ne représente donc pas grand-chose à côté de la vie future et de ses richesses. Ce monde, malgré son apparente beauté et ce faste que les âmes convoitent, est futile, insignifiant et éphémère. Les premiers croyants le perçurent exactement de cette manière, notamment grâce aux enseignements du Prophète (ﷺ) qui leur ouvrit les yeux et leur fit comprendre quel était leur véritable rôle sur Terre. Il leur fit sentir l'importance du message et apprécier la place qui les attendait auprès d'Allah. En somme, il sut éveiller en eux l'ardeur et la détermination pour qu'ils s'investissent selon leurs capacités, sans relâche ni lassitude, de jour comme de nuit, ne craignant personne à l'exception de leur Seigneur, sans que l'ambition personnelle ni le désir de richesse ou de gloire ne les gagnent. Ils avaient pour unique but d'accomplir leur tâche et de transmettre fidèlement le Message pour réaliser un objectif précis sur Terre et obtenir la réussite et le secours dans l'Au-delà.<sup>2</sup>

## G – Les caractéristiques des croyants

---

À la lecture du Noble Coran, on découvre les qualités du croyant. Les principaux traits qui caractérisent les croyants sont égrainés au fil de ses versets majestueux, comme pour les appeler à s'en imprégner et cela afin qu'ils couronnent leur vie de spiritualité, de providence et de bonheur, avant d'atteindre le Paradis d'Allah et ses innombrables faveurs. Ces caractéristiques sont exposées de façon complète et variée et se repartissent entre les sourates dites « mecquoises » et les sourates « médinoises. »<sup>3</sup> Leur omniprésence démontre le mérite qu'elles renferment et donne aux croyants l'opportunité de les considérer et de ne pas les négliger afin que l'ensemble des Musulmans s'éduque à travers ce modèle.<sup>4</sup> Nous ne pouvons exposer ici toutes

1. *Tafsīr Ibn Kathīr*, t. 4, p. 312-313.

2. *Manhaj ar-rasūl fī ġars ar-rūḥ al-Jihādiyya*, p. 19-34.

3. La différence entre « mecquois » et « médinois », en ce qui concerne le noble Coran, se situe dans le temps et non dans l'espace. Ainsi, sont dits « mecquois » les versets (ou sourates) révélés avant l'Émigration (*al-Hijra*) et sont dits « médinois » ceux révélés après l'Émigration. [NdT]

4. *Fī zilāl al-īmān*, p. 79, 80.

ces qualités, nous nous limiterons donc à quelques versets et en particulier à deux sourates représentatives des caractères essentiels que doit revêtir chaque croyant :

### 1. – Sourate 23 : Les Croyants (*al-Mu'minūn*)

Au début de la sourate « *al-Mu'minūn* » on peut lire :

« **Bienheureux, en vérité, sont les croyants qui prient avec humilité, qui dédaignent toute futilité, qui s'acquittent de la *zakāt*, qui s'abstiennent de tout rapport charnel, sauf avec leurs épouses ou leurs esclaves<sup>1</sup>, en quoi ils ne sont pas à blâmer, car seuls sont coupables de transgression ceux qui recherchent d'autres unions ; bienheureux sont ceux qui respectent les dépôts qui leur sont confiés ainsi que leurs engagements, et qui s'acquittent régulièrement de leurs prières [*ṣalāt*] ! Ce sont ceux-là les véritables héritiers auxquels échoira le Paradis pour l'éternité.** » [Sourate Les Croyants, *al-Mu'minūn*, 23 : 1-11]

#### a) L'humilité et la crainte dans la prière

Le Prophète (ﷺ) nous enseigne qu' : « **Aucun homme n'effectue une prière obligatoire tout en s'y appliquant au niveau de ses ablutions, de son humilité et de son inclination sans qu'il n'y gagne l'expiation de tous ses péchés antérieurs, à l'exception des grands péchés.** » [Muslim]

L'humilité emplie de crainte révérencielle est souhaitée pendant la prière pour plusieurs raisons :

D'abord, pour se rappeler la majesté d'Allah et éveiller la crainte, comme le Très-Haut (ﷻ) dit : « **Et accomplis la prière en souvenir de Moi.** » [Sourate *Tā Hā*, 20 : 14].

Ensuite, la prière se constitue de piliers, d'obligations et de recommandations. Sa quintessence réside dans l'intention, la dévotion

1. Je retranscris la note de M. Chiadmi à l'identique : « Leurs esclaves : il s'agit des esclaves capturées pendant les guerres, quand régnait encore l'esclavage. Cette sourate fut révélée à la Mecque. Les conditions selon lesquelles on pouvait prendre comme épouse une captive de guerre furent révélées plus tard, à Médine (4/25). L'Islam a fait de l'affranchissement des esclaves un acte d'adoration. » Voir note plus détaillée en début de livre. [NdT]

exclusive pour Allah, l'humilité pleine de crainte et la présence du cœur. Ainsi, la prière est un mélange d'évocations, de recueillement et de gestes, cependant, lorsque le cœur est inattentif, le but recherché à travers les évocations et le recueillement ne peut être atteint. Car, en fait, prononcer des paroles qui ne reflètent pas les aspirations du cœur ressemble plus à une divagation qu'à autre chose. Dans ces conditions, même les gestes ne remplissent plus leur véritable fonction car la station debout ne symbolise la servitude, et l'inclination ou la prosternation n'expriment la déférence et la vénération que si le cœur fait acte de présence, autrement il s'agit uniquement de mouvements vides de sens. C'est pourquoi Allah le Très-Haut déclare : **« Ni la chair ni le sang de ces animaux n'ont d'importance pour Dieu. Seule compte pour Lui votre piété. »** [Sourate Le Pèlerinage, *al-Ḥajj*, 22 : 37] En somme, le but est d'amener le cœur à se soumettre pleinement car c'est cette disposition qui établit le lien avec Allah (ﷻ). La présence du cœur est donc primordiale lors de la prière, néanmoins lorsque la négligence se produit inopinément, le Législateur n'en tient pas rigueur car l'appréciation dépend de l'état du cœur au moment d'entamer la prière.<sup>1</sup>

## b) L'éloignement de la futilité

La futilité (*al-Lağwu*) désigne tout propos déplacé qui mériterait d'être supprimé tel que le mensonge, l'insulte ou la frivolité. Or, les croyants s'éloignent de la futilité car les questions sérieuses les préoccupent davantage. La mention de cette qualité est venue immédiatement après celle de l'humilité dans la prière pour ainsi réunir l'accomplissement et le délaissement, les deux contraintes de l'âme sur lesquels se fonde la responsabilité légale de l'homme.<sup>2</sup> Ils **« dédaignent toute futilité »**, toute aberration ou fourvoiement, qui, pour certains savants, va jusqu'à englober le polythéisme, ou, pour d'autres, les désobéissances. Mais c'est aussi et surtout ce qui n'a aucune utilité en soit, en terme d'actes ou de paroles, comme il est dit : **« ... et qui, se trouvant en présence de frivolités, s'en écartent avec dignité. »** [Sourate Le Discernement, *al-Furqān*, 25 : 72]

1. *Mukhtaṣar minhāj al-qāsidīn*, p. 26 ; *Tafsīr al-Murāğī*, t. 6, p. 5.

2. *Tafsīr an-Nasafī* ; *Tafsīr al-Kashshāf*, t. 3, p. 26.



### c) La purification à travers l'aumône prescrite

Allah dit : « ... qui s'acquittent de la *zakāt* » et le Prophète (ﷺ) ajoute : « La pureté représente la moitié de la foi. Dire : « *al-ḥamdulillāh* » (Louange à Allah) remplit la balance ; « *Subḥān Allāh wa-l-ḥamdulillāh* » (Gloire et louange à Allah) comble l'espace entre les Cieux et la Terre. La prière est une lumière, l'aumône une preuve évidente, la patience et l'endurance une clarté, et le Coran un argument en ta faveur ou en ta défaveur. Tout homme commence sa journée son âme en vente : soit il l'affranchit, soit il la condamne. » [Muslim] L'aumône (légale) est donc une preuve évidente de la foi de qui la pratique, et l'hypocrite se l'interdit car lui n'y porte pas foi. De fait, l'acquiescement de l'aumône prescrite est un gage de sincérité. À travers cet acte, les croyants rétablissent l'équilibre au sein de leur société, en la préservant des maux provenant de la pauvreté d'une part et de l'opulence d'autre part. C'est une garantie sociale pour les droits de chaque individu, et notamment pour les plus faibles, mais également pour le groupe qui se prémunit ainsi contre la désunion et la destruction.<sup>1</sup>

### d) La chasteté

Le Très-Haut nous informe que les croyants : « ... s'abstiennent de tout rapport charnel, sauf avec leurs épouses ou leurs esclaves, en quoi ils ne sont pas à blâmer, car seuls sont coupables de transgression ceux qui recherchent d'autres unions. » Les croyants aiment la chasteté et aspirent à la pureté au sens large, celle qui englobe l'âme. Car cette pureté protège l'individu, sa famille et la société dans son ensemble en les préservant de la souillure des rapports charnels illicites, en mettant les cœurs à l'abri des élans interdits, et en évitant que les désirs ne s'embrasent de manière démesurée dévastant alors sur leur passage les familles et les lignages.<sup>2</sup> L'abstinence implique la condamnation de la sodomie, de la pénétration en période de menstrues, pendant le jeûne ou en état de sacralisation [lors du pèlerinage, NdT].

1. Ḥazmi Jazūlī, *al-Ḥayāt fi l-Qur'ān al-karīm*.

2. *Fī zilāl al-Qur'ān*, t. 4, p. 2245.

De même, ce sens moral ordonne de faire obstacle à toutes les voies qui conduisent à la transgression, c'est la raison pour laquelle le noble Coran exhorte les Musulmans à baisser leur regard et à ne pas montrer leurs atours, ceci est bien plus pur pour eux et bien plus honorable<sup>1</sup>. Allah dit, en effet :

**« Invite les croyants à baisser pudiquement une partie de leurs regards et à se préserver de toute souillure charnelle. Cela contribuera à les rendre plus purs, car Allah est si bien Informé de tous leurs actes. Invite également les croyantes à baisser pudiquement une partie de leurs regards, à préserver leur vertu, à ne faire paraître de leurs charmes que ceux qui ne peuvent être cachés, à rabattre leurs voiles sur leurs poitrines, à ne montrer leurs atours qu'à leurs époux, leurs pères, leurs beaux-pères, leurs fils, leurs beau-fils, leurs frères, leurs neveux, aux femmes musulmanes, leurs servantes, leurs esclaves, leurs serviteurs impuissants, ou aux garçons impubères. Dis-leur aussi de ne pas agiter les pieds pour faire deviner les autres atours<sup>2</sup> de leur féminité. Ô croyants, revenez tous à Allah, si vous voulez assurer votre salut ! »** [Sourate La Lumière, *an-Nūr*, 24 : 30, 31]

Ainsi, l'islam tient compte de plusieurs aspects afin que la chasteté ne reste pas à l'état de théorie :

- L'islam, contrairement au Christianisme par exemple, n'a pas fait du mariage une union éternelle, mais a autorisé le divorce en cas de répulsion, de stérilité, de maladie, d'indigence ou d'absence prolongée.
- Le divorce a été mis entre les mains de l'époux<sup>3</sup> et il lui est permis d'épouser d'autres femmes à condition qu'il fasse preuve d'équité à leur égard.
- Le jeûne a été prescrit à celui qui est dans l'incapacité de se marier pour refouler ses désirs et préserver sa chasteté. Le Messager d'Allah (ﷺ) a interpellé un groupe de jeunes en leur

1. Aḥmad °Abd ar-Raḥmān, *al-Faḍā'il al-khuluqīyya fi l-islām*, p. 244.

2. Note de M. Chiadmi : « allusion aux bracelets des pieds (*khalākhīl*) que l'on faisait tinter en marchant.. » [NdT]

3. Il est permis à la femme de demander la résiliation du contrat de mariage (*al-khul'*). Les dispositions de cette résiliation sont expliquées en détails dans les ouvrages de jurisprudence. [NdT]

disant : « Ô jeunes gens ! Que celui qui est en mesure d'assumer un foyer se marie car c'est plus pudique pour le regard et plus chaste pour le sexe, quant aux autres qu'ils jeûnent, cela calmera leurs ardeurs. » [Muslim]

En vérité, la législation islamique ouvre aux vertueux les nombreuses portes du licite et scelle celles de l'illicite. Ainsi, la société musulmane, plus que toute autre société, agit au bénéfice de la préservation des mœurs ; son organisation et ses lois encourageant les hommes comme les femmes à la décence et à la chasteté.<sup>1</sup>

### e) Le respect du dépôt et de ses engagements

Lorsqu'un dépôt est confié à un croyant, il en prend grand soin afin qu'il soit rendu à ses ayants droits, et lorsqu'il promet une chose ou s'engage, il tient parole, car les croyants « ... respectent les dépôts qui leur sont confiés ainsi que leurs engagements » contrairement à l'hypocrite à propos duquel le Prophète (ﷺ) nous dit : « Trois critères définissent l'hypocrite : lorsqu'il parle il ment, lorsqu'il promet il manque à sa promesse et lorsqu'on lui confie un dépôt il le trahit. » [Muslim] En outre « Allah vous prescrit de restituer les dépôts à leurs propriétaires et de vous montrer équitables quand vous êtes appelés à juger vos semblables. C'est là une noble mission qu'Allah vous exhorte à remplir. Allah entend tout et voit tout. »

[Sourate Les Femmes, *an-Nisā*, 4 : 58]

Abū Darr (رضي الله عنه) rapporte : Je demandai un jour : « Ô Messager d'Allah, ne vas-tu pas m'attribuer ce poste [de gouverneur d'une province, NdT] ? » C'est alors qu'il frappa sur mon épaule de sa main et me dit : « Ô Abū Darr ! Tu n'es pas apte<sup>2</sup>, et il s'agit là d'une lourde responsabilité (un dépôt) qui, au jour du Jugement, sera objet de honte et de regrets sauf pour qui aura su être à la hauteur et se sera acquitté de ce qui lui incombait. » [Muslim] Le Messager d'Allah (ﷺ) utilisa le terme « dépôt » pour désigner le « commandement » car s'acquitter des droits en toute justice, ne pas user du pouvoir à son avantage personnel et veiller à l'intérêt des gens, relève de

1. *al-Fadā'il al-khuluqīyya fi l-islām*, p. 245.

2. Litt. : « Tu es faible.... » [NdT]

la bienséance liée au dépôt.<sup>1</sup> De son côté, Abū Hurayra (رضي الله عنه) dit : Tandis que le Prophète (ﷺ) était en train de parler, un bédouin vint l'interpeller : « Quand l'Heure viendra-t-elle ? — Lorsque tu verras la confiance se perdre sache que l'Heure est proche. — Mais comment peut-elle se perdre ? » demanda-t-il. Le Messenger d'Allah (ﷺ) lui répondit alors : « Quand on confiera la charge à qui n'en est pas digne, attends-toi à ce que l'Heure vienne ! » [Bukhāri] Enfin, le Très-Haut nous exhorte à cette éthique : « **Si vous êtes en voyage et ne trouvez pas de scribe, exigez la remise d'un gage. Si l'un d'entre vous confie sans témoin un dépôt à un autre, que le dépositaire le restitue à son propriétaire et qu'il craigne Allah son Seigneur. Ne dissimulez pas le témoignage. Quiconque s'en rend coupable commettra un péché en son âme et conscience, car rien de ce que vous faites n'échappe à Allah.** » [Sourate La Vache, *al-Baqara*, 2 : 283]

## f) L'assiduité dans la prière

Allah, exalté soit-Il, termine la description des croyants en mentionnant de nouveau la prière, en disant : « **... et qui s'acquittent régulièrement de leurs prières [ṣalāt] !** » Ils sont assidus aux prières et leurs occupations ne les empêchent pas de les accomplir en temps et en heure. Ils y portent une attention toute particulière de peur qu'elles ne leur échappent.<sup>2</sup>

On rapporte d'après °Abdullāh ibn Mas'ūd (رضي الله عنه) qu'il a dit : « J'ai demandé au Prophète (ﷺ) : « Quelle est la meilleure œuvre ? — La prière à son heure prescrite », me dit-il. « Et ensuite ? » demandai-je. « La piété envers les parents », répondit-il. « Et ensuite ? — Le combat dans la voie de Dieu. » Mais par respect et sollicitude envers lui, je n'ai pas osé l'interroger davantage. [Muslim]

## 2. – Sourate 25 : Le Discernement (*al-Furqān*)

Allah le Très-Haut (ﷻ) a dit :

« **Les serviteurs du Miséricordieux sont ceux qui marchent humblement sur la Terre ; ceux qui répondent avec douceur**

1. *al-Akhlāq al-islāmiyya wa-ususuhā*, t. 1, p. 605.

2. *Tafsīr aṭ-Ṭabarī*, t. 9, p. 200.

**aux ignorants qui les interpellent ; ceux qui passent la nuit, prosternés ou debout, à prier leur Seigneur ; ceux qui disent : « Seigneur, épargne-nous le supplice de l'Enfer », qui est le plus implacable des supplices, car la Géhenne est détestable à la fois comme asile et comme séjour. Ceux qui, dans leurs dépenses, tiennent un juste milieu, de façon à n'être ni avares ni prodigues ; ceux qui n'invoquent aucune autre divinité à côté d'Allah ; ceux qui n'attendent pas à la vie de leurs semblables qu'Allah a déclaré sacrée, à moins d'un motif légitime<sup>1</sup> ; ceux qui ne s'adonnent pas à la fornication, car quiconque commet de tels péchés encourra la sanction de ses forfaits, et le Jour du Jugement dernier, son supplice sera doublé et il le subira éternellement, couvert d'ignominie, hormis ceux qui se repentent, qui croient sincèrement et qui font des œuvres salutaires. Ceux-là Allah transformera leurs mauvaises actions en œuvres méritoires, car Allah est toute miséricorde et toute indulgence. Celui qui se repent et fait œuvre pie, Allah agréera son repentir. Ceux qui ne portent pas de faux témoignages et qui, se trouvant en présence de frivolités, s'en écartent avec dignité ; ceux qui ne font ni les sourds ni les aveugles, quand on leur rappelle les signes de leur Seigneur ; ceux qui disent : « Seigneur, fais que nos épouses et nos enfants soient pour nous une source de bonheur ! Daigne faire de nous des modèles de piété pour ceux qui craignent le Seigneur ! » Voilà ceux qui, en récompense de leur endurance, occuperont les lieux les plus élevés du Paradis, et y seront accueillis par des vœux de salut et de paix, pour demeurer éternellement dans cet agréable asile et ce beau séjour ! » [Sourate Le Discernement, *al-Furqān*, 25 : 63-76]**

Voilà donc les caractéristiques dont se parent les croyants sincères pendant leur séjour dans ce bas monde, en échange de cela, Allah gratifie Ses pieux serviteurs d'une immense récompense et leur accorde la plus belle des rétributions.

1. Note de M. Chiadmi : « La légitime défense, par exemple.. » [NdT]

## a) La dignité et la noblesse

« **Les serviteurs du Miséricordieux sont ceux qui marchent humblement sur Terre** » c'est-à-dire qu'ils marchent sur la Terre avec dignité et noblesse sans orgueil ni arrogance et qu'ils ne contribuent pas à la déchéance et la désobéissance d'Allah.<sup>1</sup> Les croyants ne recherchent pas l'admiration et ne désirent pas la corruption : « **Cette dernière demeure [le Paradis], Nous la réservons à ceux qui ne veulent être, sur Terre, ni altiers ni corrupteurs. Et ce sont ceux qui craignent leur Seigneur qui auront la fin la plus heureuse.** » [Sourate Le Récit, *al-Qaṣaṣ*, 28 : 83] Bien entendu leur démarche ne ressemble en rien à celle des prétentieux qui se pavanent avec préciosité et ostentation. Le « maître des fils d'Adam » (*Sayyid waladi Ādam*) – le Prophète – (ﷺ) donnait l'impression d'avancer sur un terrain en pente se repliant sur son passage, c'est pourquoi, de nombreux pieux prédécesseurs voyaient d'un mauvais œil la démarche maniérée et condescendante.<sup>2</sup> Il apparaît donc que les croyants se distinguent dans ce bas monde par leur dignité, leur noblesse et leur modestie. Ils ne connaissent pas l'orgueil ni la prétention, ce sont en effet des caractères néfastes pour la société et qui ne laissent aucune place à la considération, au respect, à l'estime ni à la politesse envers autrui.<sup>3</sup>

## b) L'indulgence

« **Ceux qui répondent avec douceur aux ignorants qui les interpellent** », les croyants sont magnanimes et n'agissent pas en ignorants, et quand bien même on se jouerait d'eux en faisant mine de ne pas comprendre, ils usent de douceur et refusent d'entrer dans le jeu. Voilà comment ils procèdent durant le jour, quant à leur nuit, ils la passent de la meilleure façon qui existe : les pieds alignés, les joues parcourues de larmes, invoquant Allah pour qu'Il les affranchisse du Feu, exalté soit Son éloge.<sup>4</sup> L'indulgence fait partie des caractéristiques louables qu'Allah (ﷻ) apprécie ; le Messager d'Allah (ﷺ) a dit

1. *Tafsīr aṭ-Ṭabarī*, t. 9, p. 407.
2. *Tafsīr Ibn Kathīr*, t. 3, p. 279.
3. *al-Ḥayāt fi l-Qur'ān al-karīm*, t. 2, p. 443.
4. *Tafsīr aṭ-Ṭabarī*, t. 9, p. 409.

à Ashajj °Abd al-Qays (ؓ) : « Tu possèdes deux traits de caractère qu'Allah aime : l'indulgence et l'amabilité. » [Muslim]

### c) La nuit s'anime au gré des prières

Les croyants se caractérisent ensuite par leur propension à faire de leur nuit un moment privilégié pour s'adonner à la prière et à la dévotion comme nous le précise Allah dans de nombreux versets :

« **Ceux qui passent la nuit, prosternés ou debout, à prier leur Seigneur** » ;

« **Seuls croient réellement à Nos versets ceux qui s'empresment de se prosterner lorsqu'on les leur rappelle, qui exaltent la louange de leur Seigneur et se dépouillent de tout orgueil ; ceux dont les flancs s'arrachent à leurs lits pour prier leur Seigneur, avec crainte et espoir, et qui donnent en aumône une partie de ce que Nous leur avons accordé** » ; [Sourate La Prostration, *as-Sajda*, 32 : 15, 16]

« **(Car ils) dormaient peu la nuit, étaient à l'aurore déjà en prière.** » [Sourate Les Ouragans, *ad-Dāriyāt*, 51 : 17, 18]

Au cours de leur prière et de leur dévotion, leurs cœurs s'emplissent de piété et de crainte du châtiment de l'Enfer, ils s'orientent humblement et secrètement vers leur Seigneur dans l'espoir d'être épargnés du supplice :

« **Ceux qui disent : « Seigneur, épargne-nous le supplice de l'Enfer », qui est le plus implacable des supplices, car la Géhenne est détestable à la fois comme asile et comme séjour.** »

« **La prière pendant la nuit est plus efficace et plus propice à la récitation.** » [Sourate Celui qui s'enveloppe, *al-Muzzammil*, 73 : 6]

Vaincre l'appel du sommeil et l'attraction de la couche malgré le labeur de la journée affecte plus profondément et demande un effort physique plus conséquent mais c'est un signe révélateur de la maîtrise de son âme, une réponse à l'invitation d'Allah qui démontre qu'Il a la préférence. La nuit, en effet, est un temps propice à la concentration, on y trouve la douceur de l'évocation, l'humilité dans la prière et la limpidité nécessaire pour s'adresser au Seigneur.

Elle offre au cœur une affabilité, une quiétude, une lucidité et une lumière que la prière ou l'évocation de jour ne pourra probablement pas lui procurer. Allah n'est-Il pas Celui qui a créé ce cœur ? Il en connaît donc les accès et les failles, Il sait ce qui le touche et le pénètre, Il connaît les moments où il est le plus épanoui, le plus à l'écoute, le plus éveillé et Il sait ce qui aura le plus d'effet sur lui et qui le captivera.<sup>1</sup>

#### **d) La mesure au niveau des dépenses**

De même, les croyants sont mesurés quant à leurs dépenses. Ils ne gaspillent pas leur argent, ne dépensent pas au-delà du besoin ; leurs familles ne se sentent pas privées ou lésées car ils font preuve d'équité, de bienveillance et de générosité. En toute chose la juste mesure est préférable, ni peu ni prou : **« Ceux qui, dans leurs dépenses, tiennent un juste milieu, de façon à n'être ni avares ni prodigues. »**

#### **e) Le renoncement à tout polythéisme, au meurtre et à la fornication**

Les serviteurs croyants n'associent rien au culte de Dieu, leur dévotion envers Lui se fait en toute exclusivité et ils n'obéissent qu'à Ses ordres. Qui plus est, les croyants protègent le caractère sacré de l'être humain et ne permettent pas qu'on tue injustement. Seuls l'apostasie, l'adultère après un mariage consommé et le meurtre avec préméditation peuvent mériter une sentence aussi lourde de conséquences.<sup>2</sup>

**« Ceux qui n'invoquent aucune autre divinité à côté d'Allah ; ceux qui n'attendent pas à la vie de leurs semblables qu'Allah a déclaré sacrée, à moins d'un motif légitime ; ceux qui ne s'adonnent pas à la fornication, car quiconque commet de tels péchés encourra la sanction de ses forfaits, et le Jour du Jugement**

1. *Fī zilāl al-Qur'ān*, t. 6, p. 3746.

2. *al-Ḥayāt fi l-Qur'ān al-karīm*, t. 2, p. 450 ; Quoiqu'il en soit les jugements et l'application des peines sont du ressort exclusif d'une autorité compétente (juge suprême ou gouverneur) et non du simple individu. [NdT]



**dernier, son supplice sera doublé et il le subira éternellement, couvert d'ignominie, hormis ceux qui se repentent, qui croient sincèrement en Allah et qui font des œuvres salutaires. Ceux-là Allah transformera leurs mauvaises actions en œuvres méritoires, car Dieu est toute miséricorde et toute indulgence. Celui qui se repent et fait œuvre pie, Dieu agréera son repentir. »**

[Sourate Le Discernement, *al-Furqān*, 25 : 68-71]

## **f) Délaisser le faux témoignage**

Allah dit : « **Ceux qui ne portent pas de faux témoignages et qui, se trouvant en présence de frivolités, s'en écartent avec dignité.** »

[Sourate Le Discernement, *al-Furqān*, 25 : 72] Le faux témoignage fait partie des plus grands péchés comme le démontre cette parole du Prophète (ﷺ) adressée à ses compagnons : « Voulez-vous que je vous dise quels sont les plus grands péchés – et il répéta cela trois fois – : c'est l'association à Allah, la désobéissance à ses père et mère et le faux témoignage ou l'accusation mensongère ! » Il était alors accoudé puis s'assit, et il ne cessa de répéter cela jusqu'à ce que nous nous disions : « Pourvu qu'il s'arrête ! » [Muslim]

## **g) Tirer profit des exhortations coraniques**

Les croyants, comme le dit le Très-Haut exalté soit-Il, sont « **Ceux qui ne font ni les sourds ni les aveugles, quand on leur rappelle les signes de leur Seigneur.** » [Sourate Le Discernement, *al-Furqān*, 25 : 73]

## **h) L'espoir de voir le chemin d'Allah surchargé de monde**

Enfin, ils sont « **ceux qui disent : « Seigneur, fais que nos épouses et nos enfants soient pour nous une source de bonheur ! Daigne faire de nous des modèles de piété pour les pieux ! » »** [Sourate Le Discernement, *al-Furqān*, 25 : 74]. Voici ce qu'al-Ḥasan al-Baṣrī (Qu'Allah lui fasse miséricorde) répondit lorsqu'il fut interrogé sur la signification de ce verset : « Le serviteur souhaite trouver son conjoint, son frère

ou son ami intime dans l'obéissance d'Allah car, par Allah ! rien n'est plus réjouissant aux yeux du croyant que de voir un enfant, un descendant, un frère ou un ami proche obéir à Allah le Très-Haut. »<sup>1</sup>

Quant à la parole : « **Et fais de nous un guide pour les pieux** », Ibn ʿAbbās (رضي الله عنه) l'a expliquée ainsi : « Fais de nous des modèles qui guident les gens et non des modèles d'égarement, car Allah dit au sujet des bienheureux : « **Et Nous en avons fait des dirigeants pour guider les gens selon Nos ordres, et Nous leur avons inspiré la pratique du bien, l'accomplissement de la *ṣalāt*** » [Sourate Les Prophètes, *al-Anbiyā'*, 21 : 73], et au sujet des damnés : « **Nous avons fait d'eux des prédicateurs qui appellent les gens à l'Enfer, et qui, le Jour de la Résurrection, ne bénéficieront d'aucun secours.** » [Sourate Le Récit, *al-Qaṣaṣ*, 28 : 41] »

D'autres ont expliqué le verset en disant : « Des guides sur la bonne voie, appelant au bien, ainsi, ils seraient ravis de voir leur adoration en accord avec celle de leur descendance, de voir leur guidée transmise à leurs semblables et mise à profit car la rétribution en est d'autant plus grande et d'autant plus belle. C'est pourquoi le Prophète (ﷺ) a dit : « **Quand le fils d'Adam meurt, toutes ses œuvres s'interrompent sauf trois : un enfant vertueux qui invoque en sa faveur, une science utile ou une aumône durable [litt. : courante, NdT].** » [Muslim]

Pour conclure, précisons de nouveau que les éléments susmentionnés ne constituent qu'un échantillon des caractéristiques que les véritables croyants doivent porter en eux, car, en réalité, ces qualités représentent un champ beaucoup plus vaste comme nous pouvons aisément le constater à la lecture du noble Coran : la dévotion exclusive (*al-Ikhlāṣ*), la sincérité (*aṣ-Ṣidq*), mettre sa confiance en Allah (*at-Tawakkul*) et L'aimer (au-delà de tout) (*al-Maḥabba*), la peur et l'espoir (*al-Khawf wa-r-Rajā'*), la reconnaissance de Ses bienfaits (*ash-Shukr*), la patience et l'endurance (*aṣ-Ṣabr*), la satisfaction (*ar-Riḍā*) et le courage (*ash-Shajāʿa*), etc.<sup>2</sup>

1. *al-Ḥayāt fi l-Qur'ān al-karīm*, t. 2, p. 457.

2. *al-Ḥayāt fi l-Qur'ān al-karīm*, t. 2, p. 459.

## H – Quelques bienfaits de la foi

---

La foi authentique est une terre fertile. Elle est donc inévitablement porteuse de fruits et génératrice de bienfaits autant en surface qu'à l'intérieur de son hôte. C'est un arbre généreux, aux fruits mûrs en toute saison et prêts à être cueillis sans modération, qui, une fois ses racines fermement implantées, voit ses branches se déployer, bourgeonner, fleurir, s'épanouir et verdoyer pour accorder ainsi ses faveurs à chacun et éloigner les malheurs du destin.

### 1. – Le privilège de l'alliance d'Allah

L'alliance qu'Allah accorde spécifiquement au croyant est un honneur. En effet, il n'existe pas de chose plus belle à convoiter et ceux qui ont reçu la félicité ne peuvent escompter mieux ; Allah dit : **« En vérité, les alliés de Dieu ne connaîtront ni crainte ni peine, [Ses alliés] sont ceux qui ont la foi et qui Le craignent. »** [Sourate Jonas, *Yūnus*, 10 : 62, 63] On en déduit que chaque croyant mu par la crainte de son Seigneur est un allié d'Allah ce qui lui garantit Sa protection et Sa guidée : **« Allah est le défenseur de ceux qui ont la foi : Il les fait sortir des ténèbres à la lumière. »** [Sourate La Vache, *al-Baqara*, 2 : 257] Il les fait sortir des ténèbres de la mécréance vers la lumière de la foi, des ténèbres de l'ignorance vers la lumière de la science, des ténèbres de la désobéissance vers la lumière de l'obéissance, des ténèbres de l'insouciance vers la lumière du rappel et de la prise de conscience. Ainsi, Il les extirpe des ténèbres qui contiennent toutes sortes de maux pour les amener vers le bien et sa lumière, mais cette énorme faveur n'est que le résultat de leur foi sincère et de sa mise en application avec ferveur car la crainte est le summum de la foi.<sup>1</sup> La piété, c'est-à-dire la crainte d'Allah (*at-Taqwā*), compte parmi les conditions de l'alliance d'Allah et du renforcement de la communauté : **« Et si les habitants de ces cités avaient cru et avaient craint Dieu, Nous aurions à coup sûr répandu sur eux des bénédictions du Ciel et de la Terre ; mais ils ont crié au mensonge. Aussi les avons-Nous sanctionnés en raison de leurs péchés. »** [Sourate Les Murailles, *al-A'rāf*, 7 : 96] Car la piété place un rempart entre le serviteur et ce qu'il craint

1. *Shajara al-īmān*, p. 63, 64.

de son Seigneur comme colère et châtement. La piété consiste en ce que tu agisses en toute obéissance à Allah, accompagné par Sa lumière et en espérant la récompense de Sa part, mais aussi que tu délaisses toute désobéissance, par crainte de Son châtement.<sup>1</sup>

Les fruits de la piété sont nombreux, parmi lesquels :

- ◆ Une issue favorable pour chaque situation apparemment inextricable et l'attribution de la subsistance par des voies inattendues : **« Car Allah ménage toujours une issue favorable à celui qui Le craint, et Il lui accorde Ses dons par des voies insoupçonnées. »** [Sourate Le Divorce, *aṭ-Ṭalāq*, 65 : 2, 3]
- ◆ La facilité et l'aisance dans le quotidien : **« Quiconque craint Allah trouvera une grande facilité dans ce qu'il entreprend. »** [Sourate Le Divorce, *aṭ-Ṭalāq*, 65 : 4]
- ◆ Une prédisposition à l'acquisition de la science utile : **« Craignez donc Allah ! Et Il vous instruira, car Sa science n'a point de limite. »** [Sourate La Vache, *al-Baqara*, 2 : 282]
- ◆ La lumière de la clairvoyance : **« Si vous craignez Allah, Il vous accordera la faculté de discerner entre la Bien et la Mal. »** [Sourate Les Prises de guerre, *al-Anfāl*, 8 : 29]
- ◆ Allah et Ses anges aiment ce serviteur pieux et il est accepté auprès des gens : **« Ceux qui, en revanche, restent fidèles à leurs engagements et qui craignent Allah, ceux-là savent qu'Allah aime les gens pieux. »** [Sourate La Famille d'Imrān, *Āl 'Imrān*, 3 : 76] Le Messenger d'Allah (ﷺ) a dit : « Lorsque Allah aime un serviteur, Il s'adresse à Jibrīl (ﷺ) : "J'aime untel, fais-en de même !" Alors Jibrīl (ﷺ) se met à l'aimer puis il convoque les habitants des Cieux et leur dit : "Allah aime untel, aimez-le donc à votre tour !" Il est donc aimé des habitants des Cieux et on lui accorde l'agrément sur Terre. » [Muslim]
- ◆ Allah accompagne, soutient et raffermis les pas des croyants : il s'agit de l'accompagnement dont il est question dans le verset suivant : **« Craignez Allah et sachez qu'Il est avec ceux qui Le craignent. »** [Sourate La Vache, *al-Baqara*, 2 : 194] Allah les soutient et raffermis leurs pas dans la voie droite, c'est ainsi qu'Il est en compagnie de Ses prophètes et de Ses alliés, des pieux et de

1. De l'auteur, *Fiqh an-naṣr wa-t-tamkīn*, p. 203.

tous les croyants qui font montre de patience. Il leur apporte Son assistance, Sa protection et Son secours, comme Il le fit pour Mūsā et son frère Hārūn : « – **Ne craignez rien, dit-Il, Je serai avec vous pour voir et entendre.** » [Sourate *Tā Hā*, 20 : 46] Quant à Sa présence d'une manière globale telle que définie dans Sa parole : « **Où que vous soyez, Il est toujours avec vous** » [Sourate *Le Fer*, *al-Ḥadīd*, 57 : 4] ou encore : « **Et qui ne se cachent pas d'Allah, alors qu'Il est avec eux quand ils tiennent des conciliabules qui Lui déplaisent** » [Sourate *Les Femmes*, *an-Nisā'*, 4 : 108] elle suggère aux gens de prendre garde et de craindre leur Seigneur puisqu'Il les surveille constamment.

- À l'abri des complots ennemis : Allah dit : « **Mais si vous êtes patients et si vous craignez Allah, leurs manœuvres ne vous causeront aucun tort, car Allah cerne leurs agissements de toutes parts.** » [Sourate *La Famille* d'Imrān, *Āl 'Imrān*, 3 : 120]
- La protection des enfants faibles : Allah le Très-Haut dit : « **Que la crainte saisisse ceux qui laisseraient après eux une descendance faible, et qui seraient inquiets à leur sujet ; qu'ils redoutent donc Allah et qu'ils prononcent des paroles justes.**<sup>1</sup> » [Sourate *Les Femmes*, *an-Nisā'*, 4 : 9] Les Musulmans sont donc invités à faire acte de piété au quotidien dans toutes leurs affaires afin que leur descendance se retrouve sous la garde et la protection d'Allah. Dans un second temps, le verset fait ressentir aux croyants le risque de perdre leurs enfants si eux-mêmes délaissent la piété. Il indique enfin que la piété des parents se répercute sur les enfants et que les gens vertueux ont leur descendance protégée, comme la sourate de la Caverne nous le rappelle : « **Pour ce qui est du mur, il appartenait à deux orphelins de la ville, et il recelait à sa base un trésor qui leur revenait. Comme leur père était un homme vertueux, le Seigneur, dans Sa bonté, a voulu qu'ils ne pussent le déterrer qu'à leur majorité.** » [Sourate *La Caverne*, *al-Kahf*, 18 : 82] Les deux orphelins furent ainsi préservés, eux-mêmes ainsi que leurs biens, du fait de la bénédiction liée à leur père.<sup>2</sup>

1. Litt. : « et prononcent des paroles justes » – Il s'agit des orphelins. [NdT]

2. al-Qāsimī, *Maḥāsīn at-ta'wīl*, t. 5, p. 47.

- L'acceptation des œuvres à travers lesquelles les serviteurs obtiennent le bonheur Ici-bas et dans l'Au-delà : « **Que veux-tu, Dieu n'accepte que de ceux qui Le craignent !** » » [Sourate La Table, *al-Mā'ida*, 5 : 27]
- La sauvegarde contre la punition de ce bas monde : « **Quant aux Thamūd, Nous leur avons bien indiqué la voie à suivre, mais ils lui préférèrent celle de l'égarement. Aussi furent-ils foudroyés par un fléau avilissant qui vint abattre leur arrogance et sanctionner leurs agissements, tout en épargnant ceux d'entre eux qui étaient croyants et mus par la crainte du Seigneur.** » [Sourate Les Versets détaillés, *Fuṣṣilat*, 41 : 17, 18]
- L'expiation des fautes : « **Dieu efface les péchés de celui qui Le craint et lui attribue une large récompense.** » [Sourate Le Divorce, *aṭ-Talāq*, 65 : 5]
- Le Paradis en héritage : « **Tel est le Paradis que Nous donnerons en héritage à ceux de Nos serviteurs qui auront été pieux.** » [Sourate Marie, *Maryam*, 19 : 63] Ce sont donc les héritiers légitimes du Paradis d'Allah (ﷻ) où ils se rendront non pas au terme d'une longue marche mais sur des montures, après y avoir été ressuscités. Allah les ayant rapprochés de Son Paradis en guise de bienvenue et leur ayant évité tout désagrément : « **Cependant, le Paradis sera plus rapproché de ceux qui craignent le Seigneur.** » [Sourate Qāf, 50 : 31] ; « **Le jour où Nous rassemblerons les pieux devant le Tout-Miséricordieux, tels des hôtes de marque.** » [Sourate Marie, *Maryam*, 19 : 85]
- Les pieux qui s'aiment seront réunis : « **Ce jour-là, les amis les plus intimes deviendront ennemis les uns des autres, hormis ceux qui craignent le Seigneur.** » [Sourate L'Ornement, *az-Zukhruf*, 43 : 67]

De même, Allah purifie le cœur de la personne pieuse de toute haine et de toute rancune, le rendant ainsi encore plus affable, plus aimable et de meilleure compagnie, c'est une des grandes bénédictions qui résultent de la piété : « **Certes, les pieux auront accès à des Jardins et à des sources. « Entrez-y en paix et en toute confiance ! », leur sera-t-il dit. Leurs cœurs auront été purgés de toute haine. Ils y vivront en frères, se tenant face à face sur leurs trônes.** » [Sourate *al-Hijr*, 15 : 45-47]

Lorsque les croyants récoltent les merveilleux fruits de la ferveur, un torrent de grâces divines se répand sur la communauté toute entière reliant la sphère terrestre à la sphère céleste, reliant les gens à leur Seigneur. Ainsi, l'attachement à la piété dote les croyants de caractères élevés, d'une conduite honorable et d'une qualité inestimable les prédisposant à conduire l'humanité vers la béatitude.

## 2. – La satisfaction d'Allah

La foi en Allah aide à gagner la satisfaction du Seigneur et la Demeure remplie de toutes Ses faveurs :



« **Les croyants et les croyantes sont solidaires les uns des autres. Ils incitent à la pratique du bien, déconseillent la pratique du mal, accomplissent la *ṣalāt*, s'acquittent de la *zakāt* et obéissent à Allah et à Son Messager. À ceux-là Allah fera miséricorde, car Il est Omnipotent et Sage. Allah a promis aux croyants et aux croyantes des Jardins sous lesquels coulent des ruisseaux, pour l'éternité, ainsi que de magnifiques demeures situées dans les jardins d'Éden. Et leur satisfaction d'avoir été agréés par le Seigneur sera bien plus grande encore, et c'est là, pour eux, le suprême bonheur !** » [Sourate Le Repentir, *at-Tawba*, 9 : 71, 72]

La foi a parachevé leur personnalité et celle de leurs congénères leur permettant d'obtenir la satisfaction et la miséricorde de leur Seigneur ainsi que de magnifiques demeures. Ils se sont pleinement soumis aux ordres d'Allah et de Son Prophète (ﷺ), ont ordonné le bien et interdit le mal ce qui, par une grâce d'Allah, les a conduit à cette voie royale et ce but ultime.<sup>1</sup>

## 3. – La défense des croyants

Allah le Très-Haut éloigne les croyants des peines qui les affligent et les préserve des calamités : « **Dieu prendra toujours la défense de ceux qui ont la foi.** » [Sourate Le Pèlerinage, *al-Hajj*, 22 : 38] Il détourne les contrariétés, écarte les fléaux avant qu'ils ne s'abattent sur eux ou les amoindrit. Il repousse les diables jinns ou humains, et défait les ennemis. De fait, s'ils se retrouvent dans une impasse, Allah les

1. *Shajara al-Imān*, p. 65.

favorisera ainsi qu'Il l'avait fait pour Son Prophète Yūnus (Jonas – ) dont Il nous conte l'histoire : « **Puis il lança, du fond des ténèbres, l'appel que voici : « Il n'y a point de Dieu que Toi ! Que Ton Nom soit exalté ! J'ai été vraiment du nombre des injustes ! »** » pour conclure : « **Nous l'avons exaucé et délivré de ses angoisses. Et c'est ainsi que Nous sauvons les croyants.** » [Sourate Les Prophètes, *al-Anbiyā'*, 21 : 87, 88] Le Prophète () a dit :

« Personne ne s'est trouvé dans l'affliction et n'a prononcé l'invocation de mon frère Yūnus sans qu'Allah ne le soulage de son angoisse : "Il n'y a point de divinité digne de l'adoration à part Toi ! Que Ton Nom soit exalté ! J'ai été vraiment du nombre des injustes !" »<sup>1</sup>

#### 4. – La vie heureuse

La promesse divine a été donnée à tous ceux qui joignent à leur foi les œuvres salutaires. Une vie heureuse leur est promise sur Terre et dans la dernière Demeure. Allah dit en effet : « **Quiconque, homme ou femme, aura fait le bien tout en étant croyant, Nous lui assurerons une vie heureuse. Et Nous les récompenserons en fonction des meilleures de leurs œuvres.** » [Sourate Les Abeilles, *an-Nahl*, 16 : 97] Ainsi, la vie épanouie se réalise à ces deux conditions : la foi et les actes de bien, autrement : « **Je prends le temps à témoin que l'humanité court à sa perte.** » [Sourate Le Temps, *al-ʿAsr*, 103 : 1, 2] La foi est donc le ferment d'une vie agréable car elle fait de son possesseur quelqu'un de ferme, de respectable et de rayonnant ; les ouragans du faux ne peuvent l'ébranler ni la lame de la transgression le faire tomber.<sup>2</sup>

#### 5. – La bonne nouvelle

La sécurité totale est attribuée aux croyants de manière générale comme dans la parole : « **Annonce la bonne nouvelle aux croyants** » qu'on retrouve de nombreuses fois dans le Coran, mais elle est plus spécifique dans certains versets : « **Annonce la bonne nouvelle à**

1. *al-Jāmiʿ aṣ-ṣaḡīr*, 2/14.

2. *al-Ḥayāt fi l-Qurʾān al-karīm*, t. 2, p. 493.



**ceux qui ont la foi et qui pratiquent le bien que Nous leur destinons pour demeure des Jardins baignés de ruisseaux.** » [Sourate La Vache, *al-Baqara*, 2 : 25] À eux la bonne nouvelle et à eux la sécurité pleine : **« Ceux qui croient et qui n'entachent point leur foi par quelque injustice, ceux-là seuls sont en sécurité ; ceux-là seuls sont les bien-guidés. »** [Sourate Les Bestiaux, *al-An'ām*, 6 : 82] Mais cette sécurité dépend de certaines qualités : **« En conséquence, ceux qui croient et s'amendent ne connaîtront ni crainte ni tristesse. »** [Sourate Les Bestiaux, *al-An'ām*, 6 : 48] Point de crainte pour leur futur ni de peine vis-à-vis du passé, de cette manière la sécurité se concrétise, dans ce bas monde et au-delà. Le croyant sait ainsi qu'il n'a à craindre de son Seigneur ni colère ni punition, et qu'Il le préserve de toutes sortes de maux. La bonne nouvelle lui est adressée directement : **« (Car ceux qui ont la foi et qui craignent le Seigneur) recevront la bonne nouvelle en ce monde et dans la vie future. »** [Sourate Jonas, *Yūnus*, 10 : 64] La parole suivante en précise les contours : **« Mais à ceux qui affirment : « Notre Seigneur est Allah ! » et se conduisent avec droiture, les anges descendront et s'adresseront en ces termes : « Ne craignez rien et ne vous tourmentez de rien ! Réjouissez-vous plutôt de la bonne nouvelle du Paradis qui vous a été promis ! Notre soutien est acquis, aussi bien dans ce bas monde que dans la vie future, où tous vos désirs seront comblés et tous vos vœux exaucés. » »** [Sourate Les Versets détaillés, *Fuṣṣilat*, 41 : 30, 31] et Allah dit : **« Ô vous qui croyez ! Craignez Allah et croyez en Son Messager, afin qu'Il vous gratifie de deux parts de Sa miséricorde, vous assigne une lumière pour vous guider et vous pardonne vos péchés. Allah est plein de clémence et de compassion. »** [Sourate Le Fer, *al-Ḥadīd*, 57 : 28] Ceux qui portent la foi en eux voient leur récompense démultipliée, ils avancent dans ce bas monde guidés par la lumière et celle-ci témoignera en leur faveur au Jour du Jugement : **« Le jour où tu verras les croyants et les croyantes avec leur lumière évoluant devant eux et à leur droite, ce jour-là, il leur sera annoncé : « C'est une bonne nouvelle pour vous, aujourd'hui ! Voici des Jardins sous lesquels coulent des ruisseaux, et où vous serez éternels. » Tel est le comble du bonheur ! »** [Sourate Le Fer, *al-Ḥadīd*, 57 : 12] C'est la lumière de la foi et de la connaissance qui les fait se mouvoir ainsi en ce jour fatidique

où les lumières seront éteintes, ils avanceront fièrement sur le Pont (*aṣ-ṣirāṭ*) vers la Demeure des faveurs et des délices. Leurs péchés auront été effacés leur épargnant ainsi le châtement et leur octroyant le salaire le plus gratifiant.<sup>1</sup>

## 6. – Être sur la Voie et trouver le bonheur

Le but suprême pour l'être humain est d'atteindre la plénitude, c'est-à-dire d'obtenir satisfaction à toutes ses requêtes et de se protéger de toute forme d'amertume. Ce bonheur, il le trouvera uniquement dans la foi car elle lui fournira la plus noble des voies pour l'atteindre. C'est pour cela que le Coran nous interpelle en disant : **« Ce sont ceux-là qui suivent la voie tracée par le Seigneur ; ce sont ceux-là qui connaîtront le vrai bonheur. »** [Sourate La Vache, *al-Baqara*, 2 : 5] Après avoir présenté ceux qui croient à l'ensemble des Révélation précédentes, puis à la Révélation envoyée au Prophète (ﷺ) et à l'Invisible, et qui, inévitablement, pratiquent la prière et s'acquittent de l'aumône légale, les deux plus grandes manifestations de la foi, Allah (ﷻ) nous présente les fruits de la foi. Car, en vérité, seule une foi complète en tous les messagers et aux Révélation permettra d'emprunter la voie royale, celle qui mène au bonheur ultime.<sup>2</sup>

## 7. – Le bénéfice des exhortations et du rappel

Nul doute que pour profiter des exhortations coraniques et du rappel, le cœur doit être vivifié par la foi, Allah dit en effet : **« Mais continue à prêcher, car les rappels sont utiles aux croyants ! »** [Sourate Les Ouragans, *aḍ-Ḍāriyāt*, 51 : 55] La foi amène son hôte à se cantonner à la vérité et à suivre son chemin, alliant le savoir à la pratique. Elle est l'outil indispensable et le préambule nécessaire pour recevoir comme il se doit l'exhortation de vérité qui se dessine au fil des versets. La saine nature est sauve, l'intention est sincère, rien ne peut alors empêcher ce cœur d'entendre la vérité et d'appliquer ses prérogatives.<sup>3</sup>

1. *Shajara al-īmān*, p. 79.

2. *Ibid.*, p. 80.

3. *Ibid.*

## 8. – La disparition des doutes malsains

La foi fait table rase de tous les doutes qui nuisent à la religion : **« Les vrais croyants sont ceux qui ont foi en Allah et en Son Messager, sans plus jamais connaître de doute. »** [Sourate Les Appartements, *al-Hujurāt*, 49 : 15] Assurément, la foi sincère se dresse face aux doutes et aux incertitudes qui assaillent régulièrement les gens par le biais des diables, humains ou jinns, mais aussi provenant de son âme instigatrice du mal. Ainsi, rien de tel qu'une foi solide pour remédier à tous ces maux pernicieux. Voilà pourquoi le Prophète (ﷺ) nous a conseillé, comme cela est rapporté par Abū Hurayra (رضي الله عنه) et répertorié dans les deux *Ṣaḥīḥ* :

« Les gens ne cessent de s'interroger jusqu'à ce que leur vienne une question : "Dieu est l'auteur de la Création mais qui a bien pu créer Dieu ?" Ainsi celui qui se retrouve dans cette situation qu'il dise : "Je crois en Allah" puis qu'il coupe court à tout cela en cherchant protection auprès d'Allah contre le Diable. » [Bukhārī]

Le Prophète (ﷺ) a donc mentionné le remède par excellence à ce mal destructeur. Ce sont trois étapes :

- Couper court à toutes ces suggestions sataniques ;
- Chercher refuge auprès d'Allah contre le mal que le Diable jette dans les poitrines des serviteurs pour les égarer ;
- S'accrocher à la foi en Allah pour être en sécurité contre toute atteinte.

De nombreux critères permettent d'identifier ce mal, le plus palpable est que l'égarement et la vérité ne peuvent s'accorder, ainsi tout ce qui s'oppose à la vérité est forcément un égarement ; Allah dit dans le Coran : **« Et qu'y a-t-il au-delà de la Vérité, si ce n'est l'erreux ? »** [Sourate Jonas, *Yūnus*, 10 : 32]

## 9. – Le refuge des croyants

La foi est un refuge qui accompagne les croyants dans chaque situation suscitant en eux un émoi : dans l'euphorie et la tristesse, dans la quiétude et l'angoisse, dans l'obéissance et le péché, etc.

De fait, lorsqu'ils sont touchés par l'allégresse et le ravissement, ils se nichent dans l'enceinte de la foi pour célébrer les louanges de Dieu, clamer Son éloge et ils utilisent les bienfaits qu'ils ont reçus pour plaire à leur Bienfaiteur.

En cas de douleur et de désolation, ils s'abritent derrière le rempart de la foi dont la douceur fait dissiper leurs peines. Ils se satisfont de la récompense qu'ils escomptent en retour. Ainsi, le stress et la tristesse sont accueillis par un cœur apaisé et compensés par le retour à une vie épanouie.

Si la crainte les envahit, les croyants reviennent à leur foi qui s'active et s'élève. La sérénité remplace alors leur crainte. Leur attitude se raffermi, ils s'arment de force et de courage et mettent leur pleine confiance en leur Seigneur, dispersant ainsi toutes les peurs :

**« Ce sont ceux-là qui, lorsqu'on est venu leur dire : « Vos adversaires réunissent leurs forces pour vous attaquer, soyez vigilants ! », ont vu leur foi se décupler et se sont écriés : « Allah seul nous suffit. N'est-Il pas le Meilleur des protecteurs ? » Et comblés des bienfaits d'Allah et de Sa grâce, ils revinrent chez eux. »** [Sourate La Famille d'Imrân, *Al 'Imrân*, 3 : 173, 174]

À l'avenant, ils s'en remettent à leur croyance pour échapper aux griffes de l'arrogance et se soustraire au poids de l'orgueil. Ils leur préfèrent la modestie et se rappellent que toute faveur provient d'Allah. En conséquence, ils sont pleins de gratitude envers Lui, ils savent qu'il n'y a de victoire sur leurs ennemis qu'avec le soutien d'Allah, non pas au moyen de leur force ni de leur puissance.

Lorsqu'ils parviennent à l'accomplissement d'un acte de dévotion et d'obéissance, ils se retirent dans la demeure de la foi pour ressentir cette immense faveur qui leur a été accordée, pour se rendre compte que même la santé et la richesse n'ont aucune valeur en comparaison de l'adoration du Seigneur. Ceci les pousse à faire de leur mieux et à mettre toutes les chances de leur côté afin que leurs œuvres soient acceptées. Ils retournent ainsi à Celui qui les a gratifiés de toutes ces faveurs, L'implorant de leur accorder une nouvelle fois cette réussite, d'accepter leur dévotion et de ne pas tenir compte de leurs insuffisances.

Enfin, la foi est le meilleur refuge lors de l'épreuve du péché. Les croyants accourent vers le repentir et les bonnes actions autant que possible afin de pallier leur défaillance : « **Lorsque ceux qui craignent Dieu se sentent effleurés par le souffle de Satan, ils se souviennent de leur Seigneur et aussitôt redeviennent clairvoyants.** » [Sourate Les Murailles, *al-A'rāf*, 7 : 201] Dès que le croyant s'égare dans l'insouciance et tombe dans le péché, il revient sur-le-champ à son origine et au socle sur lequel repose tout son édifice. En somme, chaque mouvement, chaque avancée amène les croyants à se réfugier auprès de la foi et des actes salutaires, à repousser ce qui s'y oppose ou l'affecte, et ceci est une faveur extraordinaire qu'Allah Seul, par Sa grâce, peut leur octroyer.<sup>1</sup>

## 10. – Un rempart contre les grands péchés

La croyance authentique et sincère empêche le croyant de tomber dans les péchés dévastateurs, car, comme le Messager d'Allah (ﷺ) nous l'a enseigné : « **Le fornicateur n'est pas croyant au moment où il fornique, le voleur n'est pas croyant au moment où il vole, le buveur d'alcool n'est pas croyant au moment où il boit.** » [Bukhāri] Ceci se produit quand la foi a diminué, quand sa lumière s'est atténuée et que la pudeur vis-à-vis d'Allah s'est envolée. Car la foi véritable est agrémentée de pudeur et mue par l'amour envers le Seigneur. Elle s'accompagne d'un vif espoir d'obtenir Sa récompense et d'une profonde crainte de recevoir Son châtement. Sa lumière dissipe les ténèbres pour parfaire la foi et rendre son détenteur enclin au bien et réfractaire à toute bassesse. Ainsi, les rayons de la foi se dressent en rempart et contraignent le serviteur à s'interdire toute velléité au mal.<sup>2</sup>

## 11. – Le remerciement et la patience

Les croyants font montre de gratitude dans l'aisance et de patience dans la gêne. Ils s'attachent au bien en toute circonstance. Le Prophète (ﷺ) a dit : « **Comme le cas du croyant est étonnant, en effet, quelle que soit sa situation elle lui est bénéfique : si la félicité lui**

1. *Shajara al-īmān*, p. 87.

2. *Shajara al-īmān*, p. 88.

parvient, il remercie Allah et c'est un bien pour lui, et si le malheur le frappe, il patiente, et c'est aussi un bien pour lui, et ceci est une faveur réservée au croyant. » [Muslim] Ces deux qualités, la gratitude et la patience, rassemblent en elles tout le bien ; le croyant qui les possède est gagnant quelle que soit la situation. Dans l'aisance, le croyant a deux avantages : la faveur d'avoir obtenu ce qui le réjouit, et la faveur, hautement plus grande, d'avoir pu remercier qui de droit. Mais dans la gêne, il réunit trois avantages : l'effacement de ses péchés, l'acquisition de la patience et la capacité à faire preuve d'abnégation face à la difficulté. En outre, plus il aura conscience de la récompense qu'il y a à la clé et de l'expérience à en retirer, plus l'attente sera allégée et l'épreuve facilitée.<sup>1</sup>

## 12. – Les répercussions de la foi sur les actes et sur les paroles

La qualité de l'ensemble des actes ou des paroles, mais aussi et surtout leur validité, dépend de la qualité de la foi et de l'exclusivité ou non de la dévotion. C'est pour cela qu'Allah (ﷻ) a mentionné cette condition comme une nécessité absolue pour chaque acte : **« Et quiconque, tout en étant croyant, aura accompli de bonnes œuvres, ses efforts ne seront point méconnus. »** [Sourate Les Prophètes, *al-Anbiyā'*, 21 : 94] Ainsi, les efforts de l'homme seront reconnus et ses œuvres rétribuées à hauteur de sa foi. Ajoutons que : **« Ceux qui recherchent la vie future et qui font l'effort nécessaire pour la mériter, tout en étant croyants, ceux-là verront leur zèle récompensé. »** [Sourate Le Voyage nocturne, *al-Isrā'*, 17 : 19] La progression se fait au moyen d'œuvres qui facilitent l'accès à la vie dernière, ce sont en particulier les œuvres instituées par Allah à travers l'exemple de Son Prophète (ﷺ). Lorsque celles-ci sont fondées sur la foi alors les efforts sont récompensés au centuple et approuvés pleinement, rien n'est omis, pas même la plus petite parcelle. En revanche, toute démarche dépourvue de foi serait nulle et non avenue, quand bien même elle mobiliserait son bénéficiaire de jour comme de nuit : **« Car toutes les œuvres qu'ils auront pu accomplir seront par Nous réduites**

1. *Shajara al-imān*, p. 82.

**en poussière.** ﴿ [Sourate Le Discernement, *al-Furqān*, 25 : 23] Ayant perdu leur essence et leur âme, les œuvres restent sans valeur.

﴿ **Dis : « Voulez-vous que nous vous fassions connaître ceux dont les œuvres sont les plus vouées à l'échec ; ceux dont les efforts, dans cette vie, s'en vont en pure perte, et qui croient cependant bien agir ? » Ce sont ceux qui nient les signes de leur Seigneur ainsi que leur comparution devant Lui. Les œuvres de ces gens-là n'auront aucune valeur et ne pèseront pas lourd dans la vie future.** ﴾ [Sourate La Caverne, *al-Kahf*, 18 : 103-105]

En niant Allah et Ses signes, au lieu de croire en Lui comme il se doit, ils ont détruit leur ouvrage. Comme l'a bien précisé le Seigneur : « **Si jamais tu donnes des associés à Allah, toutes tes œuvres seront réduites à néant** ﴾ [Sourate Les Groupes, *az-Zumar*, 39 : 65] et « **Mais s'ils avaient donné des associés à Allah, toutes leurs œuvres auraient été vaines.** ﴾ [Sourate Les Bestiaux, *al-An'ām*, 6 : 88] Ainsi, de même que l'entrée en Islam et le repentir effacent toutes les fautes commises par le passé quelle qu'en soit la teneur, l'apostasie réduit à néant l'ensemble des œuvres pieuses !<sup>1</sup>

### 13. – La guidée d'Allah sur le droit chemin

On sait désormais que celui qui possède la foi aura le privilège d'être guidé sur le droit chemin, vers la compréhension véritable et son application, et accueillera le bonheur avec reconnaissance et la difficulté avec patience et abnégation : « **Ceux qui croient et font le bien, leur Seigneur les dirigera en raison de leur foi** ﴾ [Sourate Jonas, *Yūnus*, 10 : 9], Allah dit également : « **Nul malheur ne peut atteindre l'homme sans la permission d'Allah. Allah guide le cœur de quiconque croit en Lui.** ﴾ [Sourate La Déconvenue, *aṭ-Ṭaḡābun*, 64 : 11] Les être de cette trempe savent pertinemment que tout ce qui les atteint provient de leur Seigneur alors ils se satisfont et se résignent. N'est-ce pas un formidable atout que de pouvoir se reconforter dans l'adversité ? Car, en vérité, personne n'échappe à la souffrance, cependant une foi agrémentée de certitude est le meilleur moyen de se soulager et d'adoucir la peine. Mais cela suppose une foi forte, une confiance

1. *Ibid.*, p. 69, 70.

inébranlable et un espoir infaillible en la récompense d'Allah et en Ses faveurs. Ainsi, la perspective de cette récompense atténuée l'amertume provoquée par l'attente : **« Si vous souffrez, eux aussi souffrent autant que vous, avec cette différence que la récompense que vous attendez de votre Seigneur, eux n'ont aucun espoir d'en bénéficier. »** [Sourate Les Femmes, *an-Nisā'*, 4 : 104] En effet, deux personnes peuvent se trouver face à la même situation, ou presque, l'un d'eux étant croyant et l'autre non, et on s'apercevra que les deux réagiront de deux façons totalement opposées et que cette épreuve n'aura pas le même impact sur eux, ni en surface ni en profondeur, car les réactions qui s'appuient sur une foi ferme donnent aux choses une tournure nouvelle.<sup>1</sup>

#### 14. – La foi suscite l'amour d'Allah et des croyants

**« Ceux qui auront cru et accompli de bonnes œuvres, le Tout-Miséricordieux sera pour eux Plein de sollicitude. »** [Sourate Marie, *Maryam*, 19 : 96] En raison de la foi qu'ils arborent, les croyants sont aimés d'Allah et l'affection qu'Il place dans le cœur des autres croyants se manifeste à leur égard. Ils ne peuvent qu'en ressortir heureux et triomphants, attirant les sympathies de leurs frères qui font leur éloge et invoquent pour eux de leur vivant et après leur mort. Dotés d'un franc parler et d'une justesse dans les propos, ils deviennent des exemples, des guides, des chefs à la tête des croyants, usant de leurs capacités en terme de foi, de science et de pratique pour mener à bien les projets de la communauté : **« Et Nous avons désigné parmi eux des dirigeants qui guidaient (les gens) par Notre ordre aussi longtemps qu'ils enduraient et croyaient fermement en Nos versets. »** [Sourate La Prostration, *as-Sajda*, 32 : 24]<sup>2</sup>

#### 15. – L'élévation du rang

Enfin, les croyants sincères, maîtres de leurs actes et doués de clairvoyance, bénéficient d'un statut particulièrement élevé auprès d'Allah. Ils sont les meilleures créatures et prévalent sur n'importe quel autre serviteur dans ce monde et dans l'Au-delà : **« Allah élè-**

1. *Ibid.*, p. 72.

2. *Ibid.*, p. 76.



**vera de plusieurs rangs ceux d'entre vous qui ont la foi et qui ont reçu la science.** ﴿ [Sourate La Discussion, *al-Mujādala*, 58 : 11]

On voit bien, en définitive, comme cet arbre majestueux, aux fruits inépuisables, est prospère et généreux. La foi, la connaissance et le discernement en sont la base et les racines ; les rites, les œuvres salutaires et les nobles caractères en sont le tronc et les rameaux ; la récolte et les fruits en sont le bon comportement, la bienséance, la vertu et des paroles assorties du rappel et de l'évocation d'Allah, de Son remerciement et de Son éloge. Ce sont aussi l'assistance portée aux serviteurs selon les moyens, une aide à travers la connaissance, le conseil, la notoriété, la participation physique, financière ou autre. Il s'agit, en somme, pour les croyants de s'acquitter des devoirs qui leur incombent vis-à-vis de Dieu le Très-Haut et donc vis-à-vis de Ses serviteurs sans oublier que tout cela est une faveur du ressort exclusif d'Allah. **« Ce serait plutôt à Allah de vous rappeler la grâce qu'Il vous a faite en vous guidant vers la foi, si toutefois vous êtes sincères. »** ﴿ [Sourate Les Appartements, *al-Hujurāt*, 49 : 17]

Ainsi, dès leur arrivée, les gens du Paradis prendront place, reconnaissants pour les bienfaits de leur Seigneur et **« Alors, ils s'écrieront : « Louange à Allah qui nous a conduits en ce lieu ! Si Allah n'avait pas voulu nous guider dans la bonne voie, nous n'aurions jamais pu y accéder. Ainsi, tout ce que les envoyés de notre Seigneur nous avaient annoncé s'est réalisé ! » Et, au même moment, une voix les interpellera : « Voici le Paradis ! C'est l'héritage qui vous échoit pour prix de vos bonnes œuvres. »** ﴿ [Sourate Les Murailles, *al-Aḥrāf*, 7 : 43] Le verset stipule que les gens du Paradis ne tariront pas d'éloge et de gratitude envers leur Seigneur pour toutes Ses largesses et faveurs. Ce n'est que par Sa grâce qu'ils ont pu atteindre ce degré en récompense de leurs bonnes œuvres dictées par la foi.<sup>1</sup>

En conclusion, si la communauté musulmane aspire au renforcement et à la stabilité, ses membres doivent impérativement concrétiser leur foi dans la pratique, en œuvrant à tous les échelons du bien et de la bienfaisance, mais surtout par sa persévérance à faire du culte d'Allah une exclusivité et une priorité, en s'opposant et en

1. *Ibid.*, p. 94.

combattant le polythéisme et toutes les formes d'association à Dieu.<sup>1</sup>  
Le Très-Haut a promis :

**« À ceux d'entre vous qui croient et font œuvres pies, Allah a promis de faire d'eux des vicaires sur Terre, comme Il l'avait fait de ceux qui les ont précédés, d'affermir le culte qu'il Lui a plu de leur faire professer et de transformer leur crainte en sécurité. Qu'ils M'adorent donc sans rien M'associer, et ceux qui, après cela, renieront leur foi seront de véritables scélérats ! Observez la *ṣalāt* ! Acquitez-vous de la *zakāt* ! Obéissez au Messager ! Peut-être vous sera-t-il ainsi fait miséricorde. »** [Sourate La Lumière, *an-Nūr*, 24 : 55, 56]

---

1. De l'auteur, *Fiqh an-naṣr wa-t-tamkīn*, p. 161.



## CHAPITRE VII

# L'annulation du *Tawḥīd* et de la Foi

### A – Le polythéisme (ou l'association), *ash-Shirk*

Traiter du monothéisme impose inévitablement d'aborder ce qui le contredit et l'annule, car comme dit le proverbe arabe : « Les choses se clarifient par leur contraire. »

#### 1. – Le Polythéisme, définition et clarification

Le polythéisme est le fait de donner à Dieu un égal ou un associé, que ce soit au niveau de Sa qualité de Seigneur (Sa Seigneurie – *ar-Rubūbiyya*), de Divinité (*al-Ulūhiyya*), ou de Ses Noms (*al-Asmā'*) et Attributs (*aṣ-Ṣifāt*). Cet acte, de prime abord anodin, invalide toutes les œuvres et de ce fait les prive de l'acceptation du Seigneur : « ... **s'ils avaient donné des associés à Allah, toutes leurs œuvres auraient été vaines.** » [Sourate Les Bestiaux, *al-An'ām*, 6 : 88]

Le polythéisme (ou l'association) consiste en fait à orienter un élément quelconque de l'adoration vers un autre qu'Allah. Ainsi, quand une croyance, parole ou action instaurée par le Législateur Lui est entièrement dévolue, on parle de monothéisme, de foi et de dévotion exclusive, autrement il s'agit de polythéisme et de mécréance.<sup>1</sup>

L'association à Allah se résume donc en l'adoration d'autrui à Sa place, ou l'élevation d'autrui à Sa hauteur, ou l'attribution à un autre d'une des caractéristiques qui Lui sont spécifiques en Sa qualité de Seigneur ou en Sa qualité de Divinité.

1. as-Sa'dī, *al-Qawl as-Sadīd fī Maqāṣid at-tawḥīd*, p. 31.

Les textes à ce sujet sont nombreux, ils préviennent contre le danger du polythéisme, mettent en évidence qu'il n'y a pas de plus grand péché et que celui qui se rend coupable d'un tel acte ne peut s'égarer davantage. Il mérite, à ce titre, d'entrer en Enfer pour l'éternité d'où nul ne pourra le faire sortir, ni sauveur, ni allié, ni intercesseur :

« Allah ne pardonne point qu'on Lui associe d'autres divinités ; mais Il pardonne à qui Il veut les autres péchés, car celui qui associe à Allah d'autres divinités commet un forfait d'une exceptionnelle gravité ! » [Sourate Les Femmes, *an-Nisā'*, 4 : 48]

« Allah ne pardonne pas qu'on Lui associe quoi que ce soit, mais Il pardonne à qui Il veut des péchés de moindre importance, car qui associe à Allah s'égaré profondément. » [Sourate Les Femmes, *an-Nisā'*, 4 : 116]

« Soyez des monothéistes sincères et ne prêtez aucun associé à Allah, car celui qui Lui donne des associés est comme quelqu'un qui, précipité du ciel, se trouve disputé par des oiseaux de proie ou emporté par le vent vers un abîme sans fond. » [Sourate Le Pèlerinage, *al-Hajj*, 22 : 31]

« Il t'a été révélé, ainsi qu'à ceux qui t'ont précédé : « Si jamais tu donnes des associés à Allah, toutes tes œuvres seront réduites à néant et tu seras du nombre des perdants. » [Sourate Les Groupes, *az-Zumar*, 39 : 65]

L'association à Dieu est l'unique péché qui n'est pas pardonné dès lors que son auteur est mort sans s'en être repenti. Quant aux autres péchés, si leur auteur décède avant de se repentir, il se retrouve alors sous le coup de la volonté d'Allah : s'Il le souhaite, Il le châtie sinon, Il lui pardonne. Il faut savoir qu'Allah a défini de nombreuses façons d'obtenir Son pardon, parmi celles-ci il y a les bonnes actions, les épreuves de ce bas monde, du monde intermédiaire – *al-Barzakh* – et du Jour du Jugement, les invocations des croyants les uns envers les autres, l'intercession, mais toutes ces causes n'ont aucune valeur sans Sa miséricorde qu'Il réserve aux détenteurs de la foi et aux partisans de l'Unicité. À l'opposé, le polythéisme – la *Shirk* – condamne les portes du pardon et de la miséricorde, ainsi ni les actes d'obéissance, ni les épreuves n'ont d'utilité sans l'Unicité.

Par sa nature même, l'homme refuse le polythéisme. D'ailleurs, pendant des siècles, après la venue d'Ādam (ﷺ), les hommes formaient une seule et même communauté basée sur l'Unicité et la bonne guidée. Et voilà que les diables firent leur apparition, armés d'idées malsaines qu'ils cherchaient à introduire coûte que coûte parmi eux. Puis le peuple de Nūḥ (ﷺ) vit émerger en son sein des hommes vertueux. Mais leur disparition fut tellement douloureuse pour les gens que le Diable n'eut aucun mal à les convaincre d'ériger des monuments à leur effigie. Cet événement allait être l'amorce d'une catastrophe sans précédent. En effet, lorsque les instigateurs de ce projet disparurent à leur tour, ils emportèrent avec eux la signification de leur geste. La génération qui leur succéda n'avait plus assez de savoir et se laissa berner par les suggestions du Démon qui les incita à commettre des actes de polythéisme. Pour remédier à ce fléau, Allah leur envoya un Messenger du nom de Nūḥ (ﷺ) dont ils connaissaient la sincérité, la loyauté et les bonnes mœurs : **« Nous avons envoyé Nūḥ à son peuple : « Ô mon peuple, dit-il, adorez Allah ! Vous n'avez d'autre divinité que Lui. Je crains pour vous le châtement d'un grand jour ! » »** [Sourate Les Murailles, *al-A'rāf*, 7 : 59] Cependant, ils refusèrent d'obéir et seul un petit nombre crut en lui.

En somme, Allah le Seigneur a créé l'humanité sur la saine nature qui atteste de Son Unicité. Mais les diables ont réussi à détourner les gens pour les amener vers un paganisme obscur et un polythéisme sans bornes : **« Les hommes ne formaient, à l'origine, qu'une seule communauté. Allah leur envoya les prophètes pour annoncer la bonne nouvelle et lancer un avertissement. »** [Sourate La Vache, *al-Baqara*, 2 : 213] Cela veut dire qu'au départ, les êtres humains avaient tous la même religion, celle d'Ādam (ﷺ), jusqu'à ce qu'ils prennent des statues pour objet de culte. Alors, Allah leur envoya Nūḥ (ﷺ) qui allait être le premier des messagers envoyés aux gens de la Terre.<sup>1</sup>

Ayant agréé Allah pour Seigneur, l'Islam pour religion et Muḥammad (ﷺ) pour Prophète, la communauté musulmane doit rendre l'Unicité de Dieu effective et s'opposer au polythéisme sous toutes ses formes. En fait, il n'y a pas d'autre alternative pour elle que de pratiquer un monothéisme parfait si elle veut la stabilité. En conséquence, son culte doit être épuré de toute association (grande ou

1. *Tafsīr Ibn Kathīr*, t. 1, p. 250.

petite), de toute innovation (dans la parole, la croyance ou l'usage) et de toute désobéissance. C'est donc un culte exclusif qu'elle vouera à son Seigneur (ﷻ) dans ses paroles, ses actes et ses intentions.<sup>1</sup> Il lui faut livrer un combat sans merci aux actes d'association liés aux tombeaux ou aux lois profanes établies par l'homme et contredisant les Lois divines, et, dans le même temps, appeler à unifier l'adoration exclusivement pour Allah dans tous les champs de la vie en faisant de cette parole son leitmotiv : **« Dis : « Ma prière et mes actes de dévotion, ma vie et mon trépas sont entièrement voués à Allah, le Maître de l'Univers, qui n'a point d'associé. » »** [Sourate Les Bestiaux, *al-An'ām*, 6 : 162, 163]

## 2. – Les différentes sortes d'association

L'association à Dieu peut être majeure ou mineure :

### a) L'association majeure (*ash-Shirk al-Akbar*)

L'association majeure est celle qui fait sortir de la religion et condamne son auteur au feu de la Géhenne pour l'éternité, lui interdisant ainsi l'entrée au Paradis à condition qu'il soit mort dans cet état (de polythéisme).

Le Très-Haut dit :

**« Sont de véritables négateurs ceux qui disent : « Allah, c'est le Messie, fils de Marie. » Le Messie n'a-t-il pas dit lui-même : « Ô Fils d'Israël ! Adorez Allah qui est mon Seigneur et le Vôtre. » Quiconque donne des associés à Allah, Allah lui interdira l'entrée du Paradis et lui réservera l'Enfer pour séjour ; les injustes ne bénéficieront d'aucun secours. »** [Sourate La Table, *al-Mā'ida*, 5 : 72]

L'association majeure peut s'opérer à plusieurs niveaux :

### L'association dans l'invocation

L'invocation devient un acte de polythéisme majeur lorsqu'on la dirige vers un autre qu'Allah, en tant que refuge par exemple comme

1. *ash-Shaykh 'Abd ar-Rahmān as-Sa'dī wa-juhūduh.*

cela est mentionné dans le verset suivant : **« Quand ils se trouvent à bord d'un bateau, c'est Allah qu'ils invoquent, en Lui vouant un culte sans partage. Mais dès qu'Il les sauve en les ramenant sur la terre ferme, ils ne tardent pas à Lui donner des associés. »** [Sourate L'Araignée, *al-Ankabūt*, 29 : 65] Ils reconnaissent l'Unicité de Dieu uniquement quand ils se trouvent en difficulté mais dès lors qu'ils se sentent sauvés, ils s'empressent de Lui donner des associés qu'ils invoquent à Sa place.

### L'association dans l'intention et le but

L'intention entre dans l'association majeure quand on destine une action à autrui alors qu'elle devrait être entièrement dévolue à Allah, ne cherchant alors pas par cet acte Son visage. Allah dit en effet :

**« Ceux dont l'ambition se limite aux plaisirs et au faste de ce monde, Nous rétribuons leurs efforts dans ce monde même, sans leur faire subir la moindre injustice ; mais ceux-là n'auront dans la vie future que le Feu, car toutes les œuvres Ici-bas seront vaines et tout ce qu'ils auront accompli sur Terre sera sans valeur. »** [Sourate *Hūd*, 11 : 15-16]

Et :

**« À celui qui désire la vie immédiate, Nous Nous empressons d'en accorder ce que Nous voulons à qui Nous voulons. Puis Nous le vouons à la Géhenne, dont il aura à subir l'ardeur, couvert d'opprobres et réprouvé. Ceux qui recherchent la vie future et qui font l'effort nécessaire pour la mériter, tout en étant croyants, ceux-là verront leur effort récompensé. Nous accordons abondamment Nos bienfaits aux uns et aux autres, sans que personne n'en soit exclu. »** [Sourate *Le Voyage nocturne, al-Isrā'*, 17 : 18-20]

### L'association dans l'obéissance

L'obéissance se transforme en polythéisme quand elle se fait au détriment des ordres ou des interdictions d'Allah, en obéissant par exemple aux rabbins, aux moines, aux savants, aux dirigeants : **« Ils**



**ont élevé au rang de divinités en dehors d'Allah leurs rabbins et leurs moines.** ﴿ [Sourate Le Repentir, *at-Tawba*, 9 : 31]

°Adi ibn Hātim (رضي الله عنه) raconte que lorsque l'appel du Messenger d'Allah (ﷺ) lui parvint, il prit la fuite en direction du Chām, lui qui s'était converti au Christianisme pendant la *Jāhiliyya*. Sa sœur, ainsi qu'une partie de son peuple, fut capturée et faite prisonnière mais le Messenger d'Allah (ﷺ) la fit libérer et lui permit de rejoindre son frère. Narrant son histoire à son frère, elle le convia à embrasser l'Islam et à retourner auprès du Messenger d'Allah (ﷺ). Il partit donc pour Médine. °Adi était le chef de la tribu de Ṭā'i ayant succédé à son père, Hātim aṭ-Ṭā'i ; réputé pour sa grande générosité, son arrivée à Médine allait donc faire grand bruit. Il se présenta au Messenger (ﷺ) une croix en argent autour du cou et celui-ci lui récita alors le verset : **« Ils ont élevé au rang de divinités en dehors d'Allah leurs rabbins et leurs moines. »** « Ils ne les ont pas pris pour objet de leur culte, » répondit °Adi. « Bien sûr que si, rétorqua le Prophète (ﷺ) ! Ces derniers leur ont interdit le licite et leur ont autorisé l'illicite et ils ont obéis. C'est en faisant cela qu'ils les ont adorés ! » Puis le Messenger d'Allah (ﷺ) ajouta : « Qu'en dis-tu °Adi ? Est-ce le fait qu'on dise : "Dieu est le plus grand" qui te pousse à fuir ? Connais-tu quelque chose de plus grand qu'Allah ? Qu'est-ce qui t'effraie ? Le fait qu'on dise : "Nulle divinité n'est en droit d'être adorée exceptée Allah ?" Connais-tu une autre divinité (qui mérite d'être adorée) en dehors d'Allah ? » Ensuite, le Messenger (ﷺ) l'invita à l'Islam et il accepta de se soumettre en témoignant sincèrement de la vérité. Il vit alors le soulagement sur le visage du Prophète (ﷺ) qui conclut : **« Les Juifs sont ceux qui ont encouru la colère de Dieu et les Chrétiens sont les égarés. »**<sup>1</sup>

### L'association dans l'amour

Lorsque l'amour d'une chose rivalise avec l'amour d'Allah cela devient du polythéisme : **« Parmi les gens, il en est qui prennent, en dehors d'Allah, des égaux à Lui, en les aimant comme on aime Allah. Or les croyants sont les plus ardents en l'amour d'Allah. »**

[Sourate La Vache, *al-Baqara*, 2 : 165]

1. *Tafsīr Ibn Kathīr*, t. 2, p. 348 ; Tirmidī, *al-Jāmi'*, n° 2953, n° 3095 ; Aḥmad, *al-Musnad*, 4/379.

Rappelons que le Prophète (ﷺ) a dit :

« **Quiconque réunit en lui trois choses goûtera au délice de la foi : aimer Allah et Son messager plus que toute autre chose, aimer quelqu'un uniquement pour Allah, et détester retourner à la mécréance après en avoir été sauvé comme il détesterait être jeté au Feu.** » [Bukhārī]

Le noble Coran donne souvent en exemple le cas du polythéiste pour dissuader les gens de l'imiter :

- ◆ Le polythéiste ressemble à un homme tombant du haut du ciel :
 

« **... car celui qui Lui donne des associés est comme quelqu'un qui, précipité du ciel, se trouve disputé par des oiseaux de proie ou emporté par le vent vers un abîme sans fond.** » [Sourate Le Pèlerinage, *al-Hajj*, 22 : 31] Comme l'a expliqué l'imam aṭ-Ṭabarī dans son *Tafsīr* : Allah incite Ses serviteurs à Lui rendre Son Unicité de manière totale, à Lui vouer une obéissance et une adoration sans partage, et pour cela Il donne des comparaisons claires afin de montrer l'horreur du polythéisme et sa nullité. Ainsi, à titre d'exemple, celui qui associe une chose quelconque à Allah est comparable, dans sa déviation par rapport à la guidée et à la vérité, dans sa perdition et son éloignement à son Seigneur, à quelqu'un qui serait précipité du ciel, happé et disputé par les oiseaux ou emporté à mille lieues par la tempête. Voilà à quoi fait penser le polythéiste dans son éloignement de la vérité et sa perdition.<sup>1</sup>
- ◆ Comme un homme qui erre perplexe sur la Terre : « **Dis-leur : « Invoquerons-nous, en dehors d'Allah, ceux qui ne peuvent ni nous être utiles ni nous nuire ? Reviendrons-nous sur nos pas, après qu'Allah nous a déjà montré Sa Voie, pareils à cet homme rendu fou par les démons et qui erre perplexe, sur la Terre, pendant que ses compagnons l'appellent à les rejoindre : "Viens vers nous !", cherchant ainsi à le remettre sur la bonne voie ? » Dis : « La voie la meilleure est Celle d'Allah ! Et nous avons reçu ordre de nous soumettre au Maître de l'Univers. » »** » [Sourate Les Bestiaux, *al-An'ām*, 6 : 71] C'est l'exemple d'un homme perdu, ne sachant où aller, entendant

1. *Tafsīr aṭ-Ṭabarī*, t. 17, p. 155 ; Abū Bakr Muḥammad Zakariyyā, *ash-Shirk fī l-qaḍīm wa-l-ḥadīth*, t. 2, p. 1370.

une voix lui disant : « Ô untel fils d'untel ! C'est par là ! » Mais il a des compagnons qui lui disent : « Ô untel ! C'est par ici ! » S'il vient à répondre au premier, il l'emmènera vers un abîme causant sa perte, mais s'il répond à qui l'appelle vers la guidée alors il retrouvera son chemin.<sup>1</sup>

- ◆ Comme un serviteur assujéti à plusieurs rois : **« Allah vous propose en parabole un serviteur qui a plusieurs maîtres associés, qui se disputent son service, et un autre serviteur qui n'a qu'un seul maître. Le sort de ces deux serviteurs est-il le même ? Louange à Allah, la différence est claire ! Mais trop peu de gens en ont conscience ! »** [Sourate Les Groupes, *az-Zumar*, 39 : 29] Dans cet exemple, Allah met en opposition le polythéiste et le monothéiste pur. Ainsi, le polythéiste est assimilé à un homme soumis à un groupe de personnes se disputant son service ce qui le rend aigri et morose (*mushākis*). En effet, puisqu'ils sont plusieurs à attendre de lui un service, il se trouve dans l'incapacité à tous les satisfaire. Au contraire, le tenant de l'Unicité, n'adorant qu'une seule et unique divinité, Allah, est comparable au serviteur dévoué à une seule personne. Il se soumet à lui, sait ce qu'il attend de lui et comment le satisfaire. Il est donc épargné de la divergence des partenaires à son égard. Il se dévoue corps et âme à son maître qui le choisit et fait montre de miséricorde, de compassion et de bonté envers lui et se tient à sa disposition. Ces deux serviteurs peuvent-ils être comparés ? C'est une parabole des plus éloquentes. En réalité, celui qui se dévoue à son maître mérite son soutien, ses faveurs, son attention et mérite qu'il pourvoie à ses besoins, en somme, tout ce à quoi ne peut prétendre celui qui est subordonné à plusieurs maîtres en conflit. Louange à Allah ! La différence est sans pareille mais la plupart d'entre eux n'en ont pas conscience !<sup>2</sup>

## b) L'association mineure (*ash-Shirk al-Asghar*)

L'association mineure ne fait pas sortir son auteur de la religion, cependant elle entache l'exclusivité de son adoration et son rapport

1. *Tafsīr at-Tabarī*, t. 7, p. 236.

2. Ibn al-Qayyim, *I'lām al-muwaqqi'in*, t. 1, p. 187.

à son Seigneur (son *Tawhīd*), de plus, elle peut le conduire au degré supérieur du polythéisme, l'association majeure. L'association mineure s'effectue à deux échelons : l'apparent et le caché.

### L'association apparente

Au niveau apparent, le polythéisme mineur se concrétise par des paroles et des actes. Par exemple, le fait de jurer par un autre qu'Allah, ou bien de dire des paroles telles que : « Si ce n'était par le concours d'Allah en même temps que ton concours... », « Ceci provient d'Allah et en même temps de toi... », « Ceci est la volonté d'Allah ainsi que la tienne... » car tout ceci implique une égalité entre Allah et le serviteur, ce qui est impossible. En vérité, il convient de dire : « Si ce n'était par le concours d'Allah et seulement ensuite le tien... », « Ceci provient d'Allah et seulement ensuite de toi... », « Ceci est comme Allah l'a voulu et ensuite comme toi tu l'as voulu... » et il ne faut jamais jurer par autre chose qu'Allah.

En ce qui concerne les actes, c'est par exemple porter un anneau, un fil ou accrocher des amulettes en guise de protection contre le mauvais œil, les jinns ou tout autre mal. Celui qui agit de la sorte avec la conviction que ce n'est qu'un moyen d'aider à repousser l'épreuve et que le véritable Protecteur est Allah Seul a commis un acte d'association mineure. Mais s'il considère que ces objets éliminent l'épreuve après son apparition ou empêchent sa survenue, l'association sera alors majeure puisqu'il aura placé un associé à Allah dans Sa capacité de création et d'organisation de l'Univers.<sup>1</sup>

### L'association cachée

C'est l'association au niveau de l'intention et des ambitions, telles que l'ostentation ou la recherche d'une renommée derrière l'acte. C'est le fait notamment d'accomplir une œuvre, au départ pour Allah, avec ensuite le désir de plaire aux gens et d'obtenir leur approbation ou d'attendre d'eux des éloges, comme un croyant qui lirait le Coran pour Allah, dans l'intention de se rapprocher de Lui mais qui, s'apercevant que les gens l'observent attentivement, se mettrait à embellir sa récitation afin qu'ils le complimentent. Il en

1. al-Qaḥṭānī, *ʿAqīda ahl as-Sunna wa-l-jamāʿa*, p. 142.

est de même de celui qui dépense son argent en aumône pour être encensé et félicité, de celui qui perfectionne sa prière parce qu'il sent les regards sur lui, et ceci est valable pour tous les actes et toutes les adorations qui doivent être accomplies uniquement pour la satisfaction du Très-Haut. Cependant, si l'acte est, au départ, motivé par la satisfaction d'un autre qu'Allah, cela revient à une association majeure faisant sortir de la religion.

Lorsque les œuvres de bien sont mêlées à l'ostentation leurs récompenses partent en fumée, Allah a dit : **« Que celui qui espère donc rencontrer son Seigneur accomplisse de bonnes actions et Lui voue son adoration sans jamais Lui associer personne ! »** [Sourate La Caverne, *al-Kahf*, 18 : 110] Le Prophète (ﷺ) a dit : « La chose que je crains le plus pour vous c'est l'association mineure ! », on lui demanda ce que c'était et il répondit : « L'ostentation. » [Aḥmad]

Le polythéisme au niveau des intentions et des buts est un océan sans rivage dont peu réchappent. En conséquence, quiconque souhaite, à travers ses actes, autre chose que le Visage d'Allah, ambitionne autre chose que Son agrément et cherche la rétribution auprès d'un autre se rend coupable d'association au culte de Dieu. La religion de droiture, celle d'Ibrāhīm (ﷺ), repose sur l'adoration d'Allah en toute exclusivité autant dans les actes, que dans les paroles, les buts ou les intentions ; voilà la seule religion agréée par Dieu et voilà ce qu'on appelle l'Islam !<sup>1</sup>

Certainement, le serviteur croyant craint pour lui-même l'ostentation et en particulier de voir ses œuvres réduites à néant comme ces gens dont Allah nous dit : **« ... car toutes les œuvres qu'ils auront pu accomplir seront par Nous réduites en poussière. »** [Sourate Le Discernement, *al-Furqān*, 25 : 23] al-Fuḍayl ibn 'Iyāḍ a dit à propos du verset : **« ... lorsqu'ils verront apparaître, de la part d'Allah, des choses dont ils ne se doutaient guère »** [Sourate Les Groupes, *az-Zumar*, 39 : 47] : « Ils ont agit en pensant faire des bonnes actions mais elles se sont avérées être de mauvaises actions. »<sup>2</sup> Dans le même ordre d'idées, le péché que l'on sous-estime et que l'on prend à la légère nous mène à notre perte, c'est pourquoi Allah dit : **« ... croyant que la chose avait peu d'importance, alors qu'elle revêtait une gravité exceptionnelle**

1. *al-ʿAqīda aṣ-ṣāfiya*, p. 406.

2. Ibn Rajab, *al-Maḥajja fī sayr ad-dulja*, p. 90.

**auprès d'Allah.** ﴿ [Sourate La Lumière, *an-Nūr*, 24 : 15] D'ailleurs, certains compagnons disaient : « Vous faites des choses qui vous paraissent plus insignifiantes qu'un cheveu et que pourtant nous considérons du temps du Messager d'Allah (ﷺ) comme des grands péchés. » [Bukhārī] Pire encore, celui dont les mauvaises actions ont pris une valeur à ses yeux et qu'il perçoit comme des actes méritoires : **﴿ Dis : « Voulez-vous que nous vous fassions connaître ceux dont les œuvres sont les plus vouées à l'échec ; ceux dont les efforts, dans cette vie, s'en vont en pure perte, et qui croient cependant bien agir ? » ﴾** [Sourate La Caverne, *al-Kahf*, 18 : 103, 104]

Sufyān ibn °Uyayna raconte : « Alors que Muḥammad ibn al-Munkadir était proche de la mort, il fut pris d'angoisse. Ils appelèrent Abū Ḥāzim pour qu'il vienne le voir et Ibn al-Munkadir lui dit : «Allah a déclaré : **﴿ ... ils verront apparaître, de la part d'Allah, des choses dont ils ne se doutaient guère ﴾** et j'ai peur qu'Allah ne me fasse apparaître des choses que je n'avais pas envisagées." Et tous deux se mirent à pleurer. Ses proches interpellèrent alors Abū Ḥāzim : "Nous t'avons sollicité pour que tu le soulages mais tu n'as fait qu'empirer les choses !" Et il leur raconta ce qui s'était passé. »<sup>1</sup>

De même, al-Fuḍayl ibn °Iyāḍ a rapporté ce qu'il a entendu au sujet de Sulaymān at-Taymi. On lui a dit : « Toi, c'est toi ! Mais combien y a-t-il de gens comme toi ? — Cesse, objecta-t-il ! Ne dites pas de telles choses à mon égard car je ne sais ce qu'Allah me réserve et Allah a déclaré : **﴿ ... ils verront apparaître, de la part d'Allah, des choses dont ils ne se doutaient guère. ﴾** »<sup>2</sup> Aussi, Sufyān ath-Thawrī ajoutait : « Malheur aux gens de l'ostentation visés par ce verset ! » Ceci fait écho aux premières personnes à être traînées jusqu'au Feu : un savant, un donateur et un combattant.<sup>3</sup>

C'est également le cas de celui qui se présente au Jour du Jugement avec des bonnes actions mais avec quantité d'injustices à son actif. Il pense que ses actes le sauveront, mais il voit alors apparaître ce à quoi il ne s'attendait guère ; puis ses créanciers se partagent tous

1. Ibn al-Jawzī, *Ṣafwa aṣ-ṣafwa*, t. 2, p. 167.

2. Ibn Rajab, *al-Maḥajja fī sayr ad-dulja*, p. 92.

3. *Ibid.*, p. 93.

ses mérites et ont de surcroît le droit de lui reverser leurs méfaits et finalement il se retrouve jeté au Feu.<sup>1</sup>

Il est même probable qu'on demande au serviteur de rendre des comptes pour les bienfaits dont il a bénéficiés et pour lesquels il n'a pas montré de gratitude. Ainsi, la plus petite faveur négligée se lèvera et s'emparera des œuvres dans leur intégralité ; les autres faveurs réclameront alors elles aussi leur dû et le serviteur sera châtié. Le Prophète (ﷺ) a dit à ce propos : « **Celui dont le compte sera disputé se verra châtié !** » et dans une variante « **ira à sa perte !** »

[Bukhāri]

En fait, le tenant de l'Unicité peut très bien voir certaines de ses œuvres s'annuler, excepté l'Unicité de sa croyance, et entrer au Feu. Et pour que ses œuvres s'annulent, il suffit d'un peu d'ostentation ou de prétention, et ce, sans même qu'il ne s'en aperçoive.<sup>2</sup> Daygām al-<sup>c</sup>Ābid a dit : « Si la vie future ne vient pas au serviteur accompagnée de joie, il aura alors rassemblé deux choses : le fardeau de ce bas monde et le malheur de la vie future. » On répliqua : « Comment la vie future pourrait-elle ne pas être accompagnée de bonheur alors qu'il se fatigue et travaille avec zèle dans ce bas monde ? — Où sont l'acceptation de ses actions et l'exemption de la punition, » répondit-il ? Puis il termina : « Combien sont ceux qui pensent bien faire et verront toutes leurs œuvres au Jour du Jugement leur être renvoyées au visage ? » C'est pourquoi de nombreux hommes parmi les vertueux angoissaient à la lecture de se verset : « **Que veux-tu, Allah n'accepte que de ceux qui Le craignent !** » [Sourate La Table, *al-Mā'ida*, 5 : 27]

Par conséquent, le croyant ne regarde pas la quantité de ses actes car il ne sait s'ils sont acceptés ou non, et il ne se rassure pas face à ses péchés car il ne sait s'ils ont été expiés ou non. En vérité, les actes échappent aux serviteurs et ils ne savent pas ce qu'Allah leur réserve.<sup>3</sup>

En conclusion, quiconque comprend bien cela ne peut qu'en ressortir plein de peur, de crainte et d'angoisse car de nombreuses épreuves attendent les êtres humains, toutes plus effrayantes les

1. *Ibid.*, p. 94.

2. *al-Maḥajja fi sayr ad-dulja*, p. 96.

3. *Ibid.*, p. 98.

unes que les autres : la mort, la tombe, le monde intermédiaire, le Pont, la Balance, et le pire de tout, se présenter devant Allah et, peut-être, le Feu de l'Enfer. Le croyant est donc craintif de perdre sa foi juste avant la mort, et personne n'en est à l'abri : « **Or, seuls les perdants croient échapper à la rigueur d'Allah.** » [Sourate *Les Murailles*, *al-A'rāf*, 7 : 99]

Le poète a dit :

*Par Dieu ! Si les gens savaient  
Ils ne pourraient fermer l'œil, non jamais !  
Ils ont été créés pour une chose telle  
Qu'en La voyant, leurs cœurs seraient troublés de plus belle  
La mort, puis la tombe, puis la Résurrection  
Des reproches puis de terrifiantes situations  
Mais pour ce Jour des hommes se préparent  
Ils prient par crainte et de la nourriture se séparent  
Ainsi, lorsqu'une obligation est adressée  
Comme les gens de la Caverne ils savent rester aux aguets<sup>1</sup>*

### 3. – La différence entre l'association majeure et mineure

L'association majeure :

- fait sortir son auteur de la religion ;
- annule tous les actes sans exception, l'association mineure n'annule que les actes concernés ;
- rend licite le sang et les biens ;
- fait entrer en Enfer pour l'éternité ;
- implique que les croyants se désavouent de l'auteur quel que soit le lien de parenté, l'association mineure n'interdit pas une alliance mais celle-ci se fera en fonction de l'impact du polythéisme sur la personne.<sup>2</sup>

1. *Ibid.*, p. 101.

2. *‘Aqīda ahl as-sunna wa-l-jamā‘a*, p. 143.



#### 4. – Les effets du polythéisme

Nous citerons pour exemple quelques effets que le polythéisme et l'association à Dieu peuvent entraîner sur l'individu comme sur la société :

- ◆ La lumière de la saine nature se dissipe.
- ◆ Les nobles préoccupations s'engourdissent.
- ◆ La force de caractère s'estompe.
- ◆ L'adoration perd toute dignité.
- ◆ L'âme s'éparpille.
- ◆ Les œuvres n'ont plus de valeur.<sup>1</sup>

## B – La mécréance (ou la négation), *al-Kufr*

### 1. – Définition

#### a) Sens linguistique :

À l'origine, « *al-kufr* » est le fait de « recouvrir une chose », d'ailleurs, la nuit est appelée « *kāfir* » en ce qu'elle recouvre tout.<sup>2</sup>

Du reste, les commentateurs du Coran ont mis en évidence cinq utilisations différentes du terme « *Kufr* » :

- ◆ Le rejet de l'Unicité (*Kufr at-Tawhīd*) :

﴿ **Quant aux infidèles, il leur est égal que tu les avertisses ou que tu ne les avertisses pas. Ils sont rebelles à toute croyance.** ﴾

[Sourate La Vache, *al-Baqara*, 2 : 6]

- ◆ La non-reconnaissance des bienfaits d'Allah (*Kufr an-Ni'am*) :

﴿ **Soyez reconnaissants envers Moi ! Ne soyez pas ingrats !** ﴾

[Sourate La Vache, *al-Baqara*, 2 : 152]

- ◆ Le désaveu (*at-Tabarru'*) :

1. De l'auteur, *Fiqh an-naṣr wa-t-tamkīn*, p. 302.

2. °Alī Sawf, *at-Tibyān li-ʿilāqa l-ʿamal bi-musamma l-īmān*, p. 249.

« ... mais, le Jour de la Résurrection, vous vous renierez et vous vous maudirez les uns les autres. » [Sourate L'Araignée, *al-ʿAnkabūt*, 29 : 25]

- Le refus par objection (*al-Juhūd*) :

« Quand donc leur vint cela même qu'ils reconnaissaient, ils refusèrent d'y croire. » [Sourate La Vache, *al-Baqara*, 2 : 89]

- Le fait de couvrir (*at-Taḡṭiya*) :

« La végétation qui en vient émerveille les cultivateurs. » [Sourate Le Fer, *al-Ḥadīd*, 57 : 20]

car les cultivateurs recouvrent les graines lors de la plantation.<sup>1</sup>

## b) Terminologie religieuse :

Au sens conventionnel, « *al-kufr* » est la négation consciente du Message de Muḥammad (ﷺ), de tout ou d'une partie des éléments de la religion nécessairement connus de tous (*ma ʿulima min ad-dīn bi-d-ḍarūra*).<sup>2</sup> Ajoutons que la foi et la mécréance sont deux entités opposées, lorsque l'une s'affermit, l'autre s'affaiblit.<sup>3</sup>

La mécréance n'est pas unique et homogène et ne se limite pas à la négation ou à une simple conviction. Bien au contraire, elle se compose, comme la foi, de branches et de paliers. Ainsi, la mécréance se produit par contestation, négation, infidélité ou arrogance par rapport aux ordres d'Allah.<sup>4</sup> Le Prophète (ﷺ) confirme ceci en disant : « La foi se compose de soixante-dix et quelques branches. La plus conséquente est de dire : « Il n'y a pas de dieu digne de l'adoration en dehors d'Allah », et la plus légère est de retirer du chemin ce qui l'encombre. Aussi, la pudeur est une branche de la foi. » [Bukhārī]

1. Ibn al-Jawzī, *Nuz'ha al-aʿyun an-nawāzīr*, t. 2, p. 119, 120.

2. *ʿAqīda ahl as-sunna wa-l-jamāʿa*, p. 49.

3. as-Saʿdī, *al-Irshād ilā maʿrifā al-aḥkām*, p. 203, 204.

4. *at-Tibyān li-ʿilāqa l-ʿamal bi-musamma l-īmān*, p. 256.

## 2. – Les différentes sortes de mécréance

Il y a deux niveaux de mécréance : une mécréance majeure et une de moindre importance qu'on appellera mécréance mineure.

### a) La mécréance majeure (*al-Kufr al-Akbar*)

Ce niveau de mécréance détruit totalement la foi faisant ainsi sortir son auteur de la religion et le vouant éternellement au Feu.

Elle est classée en cinq catégories :

#### La mécréance par contestation

C'est quand le croyant vient à contester la véracité des messagers en les traitant de menteurs. Cette forme de mécréance est plutôt rare car Allah a soutenu Ses messagers par de nombreux signes, complétés par des miracles, comme gage de leur sincérité et preuve manifeste soumise à leurs peuples. Allah le Très-Haut cite en exemple Pharaon et son peuple : **« Et bien que convaincus dans leur for intérieur de la véracité de Nos signes, ils les nièrent par injustice et par vanité »** [Sourate Les Fourmis, *an-Naml*, 27 : 14] puis, s'adressant à Son Prophète et Messenger (ﷺ), Il dit : **« En réalité, ce n'est pas toi qu'ils traitent de menteur ; ce sont les signes d'Allah que ces iniques traitent d'imposture. »** [Sourate Les Bestiaux, *al-An'ām*, 6 : 33] Parfois, en fait, certains mécréants traitent les messagers de menteurs non pas parce qu'ils en sont convaincus mais uniquement pour appuyer leur infidélité.

#### Le refus et l'orgueil

C'est la forme de mécréance la plus répandue chez les infidèles, on l'appelle aussi « *al-Kufr al-Iblīsī* », la mécréance du Diable. Il s'agit de l'objection aux ordres d'Allah et d'un refus dû à l'obstination et à l'orgueil : **« Vous n'êtes que des mortels comme nous, s'écrièrent les gens de la cité. Le Miséricordieux n'a rien révélé. Vous n'êtes que des menteurs ! »** [Sourate *Yā Sīn*, 36 : 15] De même, comme le peuple de Pharaon l'avait affirmé : **« Ils dirent : « Croirons-nous en deux**

**hommes comme nous dont les congénères sont nos esclaves. »** ﴿

[Sourate Les Croyants, *al-Mu'minūn*, 23 : 47]<sup>1</sup>﴾

## L'indifférence

C'est quand l'homme se détourne du message du Prophète (ﷺ). Il n'y prête aucune attention et l'oreille comme le cœur devient hermétique à la parole du Seigneur. Il n'atteste pas de la véracité du message ni ne le conteste, il n'est ni partisan ni opposant. Allah dit : **« Mais les négateurs n'ont cure des avertissements qui leur sont donnés. »** ﴿ [Sourate *al-Ahqāf*, 46 : 3]

## Le doute

Il consiste à ne pas prendre parti pour ou contre le Prophète (ﷺ), à douter, à ne pas savoir si le message est véridique ou non, si le Jour du Jugement viendra ou pas. Cette forme de mécréance est évoquée dans la sourate « La Caverne » à travers le cas du propriétaire du jardin, subjugué par ses biens et délaissant sa foi en Allah et au Jour dernier :

**« Il entra dans son jardin et se fit tort à lui-même en disant : « Je ne pense pas que ce jardin puisse jamais dépérir ; et je ne crois pas que l'Heure du Jugement dernier puisse sonner un jour. Et si, ma foi, je dois retourner à mon Seigneur, j'aurai certainement un sort bien meilleur ! » Son compagnon qui conversait avec lui répliqua : « Aurais-tu renié Celui qui t'a créé de poussière, puis de sperme et qui, ensuite, t'a donné ta forme humaine ? Pour moi, c'est Allah qui est mon Seigneur auquel je n'associe personne. »** ﴿ [Sourate La Caverne, *al-Kahf*, 18 : 35-38]

Il exprime clairement son doute quant au Jour du Jugement et à la rencontre d'Allah lorsqu'il dit : **« Et si, ma foi, je dois retourner à mon Seigneur »** tombant ainsi dans la mécréance comme le lui rappelle son compagnon : **« Aurais-tu renié Celui qui t'a créé ? »** ﴿ Et malheureusement, c'est le sort de certaines personnes au cœur malade, qu'Allah nous en préserve !

1. Ibn al-Qayyim, *Madārij as-sālikīn*, t. 1, p. 346.

## L'hypocrisie

Il s'agit d'une manifestation de la foi et de l'approbation à travers les propos alors que le cœur se fait l'hôte du déni, de la contestation. Cela relève du plus haut degré d'hypocrisie et de la forme de mécréance la plus redoutable envers l'Islam et les Musulmans. Cette engeance s'infiltré dans les rangs des croyants pour semer la discorde et diviser, Allah dit à leur sujet : **« D'aucuns parmi les gens disent : « Nous croyons en Allah et au Jour dernier », alors qu'ils ne sont pas croyants. Ils cherchent seulement à tromper Allah et les véritables croyants, mais en réalité ils ne trompent qu'eux-mêmes, sans en avoir conscience. »** [Sourate La Vache, *al-Baqara*, 2 : 8, 9]<sup>1</sup>

### b) La mécréance mineure (*al-Kufr al-Asġar*)

La mécréance mineure n'anéantit pas totalement la foi mais elle la diminue et l'altère. Celui qui s'en rend coupable est légitimement critiquable pour son crime même si les règles de l'Islam continuent à s'appliquer à sa personne puisque la base de la foi est toujours en lui.<sup>2</sup>

La mécréance mineure désigne tous les péchés auxquels ce titre a été attribué dans le Coran ou dans la Sunna. Elle implique l'exécution de la menace divine à l'encontre de son auteur. En guise d'illustration, nous pouvons citer la parole du Messager d'Allah (ﷺ) : **« Insulter un Musulman est un comportement abject mais le combattre est une mécréance ! »** [Bukhāri] Ici, la mécréance en question est la mécréance mineure qui ne fait pas sortir de la religion, la preuve est tirée du verset coranique : **« Si deux groupes de croyants en viennent aux mains, réconciliez-les ! Mais si l'un d'eux se montre intransigeant, combattez alors l'agresseur jusqu'à ce qu'il s'incline devant l'ordre d'Allah. S'il s'y conforme, réconciliez-les avec justice et impartialité, car Allah aime les gens équitables. »** [Sourate Les Appartements, *al-Hujurat*, 49 : 9] Dans ce verset, Allah leur a donné la dénomination de croyants malgré l'affrontement des uns envers les autres.<sup>3</sup>

1. *al-°Aqīda aṣ-ṣāfiya*, p. 397.

2. *°Aqīda ahl as-sunna wa-l-jamā'a*, p. 51.

3. *°Aqīda ahl as-sunna wa-l-jamā'a*, p. 51.

### 3. – Accuser quelqu'un de mécréance

Toute personne qui commet un acte ou prononce une parole de mécréance ne peut être automatiquement considérée comme mécréante. Il se peut que la personne en question ne réunisse pas toutes les conditions qui lui confèrent ce statut et peut-être a-t-elle encore des circonstances atténuantes, car il n'est pas exclu qu'une personne aie fait un acte ou dit une parole de mécréance après un effort personnel de réflexion ou bien une erreur, ce qui ne la rend pas mécréante pour autant. Soulignons que ce jugement est lourd de conséquence et qu'il ne doit pas être pris à la légère, il se répercute en effet sur un ensemble de règles juridiques du quotidien telles que la disparition du caractère sacré du sang, des biens, de la famille, il provoque l'annulation du mariage, il interdit de manger la viande d'une bête sacrifiée par ses soins, d'effectuer son lavage mortuaire, de prier sur lui, de l'enterrer dans un cimetière aux côtés des Musulmans, d'implorer le pardon en sa faveur après sa mort. En outre, des menaces terribles planent sur celui qui traite de mécréant quelqu'un qui ne le mérite pas comme cela est rapporté dans le hadith authentique : « Celui qui dit à son frère croyant : “mécréant !”, ce jugement se retournera contre l'un des deux ! » [Bukhāri]

### 4. – Les règles relatives au jugement de mécréance (*at-Takfīr*)

Les savants de l'islam (Qu'Allah leur fasse miséricorde) ont mis en évidence avec une grande clarté qu'un individu en particulier ne peut être considéré comme mécréant que si :

- ◆ toutes les conditions requises sont réunies en lui ;
- ◆ toutes les circonstances atténuantes ont été écartées.

Cependant, si un seul des éléments venait à manquer ou si une circonstance atténuante devait demeurer alors il serait interdit de juger cette personne mécréante, même si cela ne signifie pas que la personne sera exemptée des sentences liées à l'application des peines légales proportionnellement à la gravité de ses fautes.

Il existe trois conditions nécessaires :

### a) La connaissance (*al-ʿIlm*)

Allah (ﷻ) ne châtie pas quelqu'un tant que la preuve ne lui est pas parvenue. Effectivement Allah a dit :

« Nous n'avons jamais sévi contre un peuple, avant de lui avoir envoyé un messenger. » [Sourate Le Voyage nocturne, *al-Isrā'*, 17 : 15]

« Tous ces messagers ont eu pour mission d'annoncer la bonne nouvelle aux gens et de les avertir, afin qu'ils n'aient, une fois la mission des messagers accomplie, aucune excuse à invoquer devant le Seigneur. Allah est Puissant et Sage. » [Sourate Les Femmes, *an-Nisā'*, 4 : 165]

« Ton Seigneur n'anéantit jamais les cités avant d'envoyer dans leur métropole un messenger pour leur réciter Nos versets, car Nous n'avons à anéantir que les cités dont les habitants sont injustes. » [Sourate Le Récit, *al-Qaṣaṣ*, 28 : 59]

« Et chaque fois qu'une nouvelle fournée de damnés y est jetée, les gardiens leur demanderont : « Quoi ! Personne n'est donc venu vous avertir ? — Mais si, répondront-ils. Nous avons bien eu un avertisseur ; seulement nous l'avons traité d'imposteur. Et nous lui avons dit : "Allah n'a absolument rien révélé..." » » [Sourate Le Pouvoir, *al-Mulk*, 67 : 8, 9]

« Si Nous avons laissé s'abattre sur eux Notre châtiment avant de leur révéler ce Coran, ils n'auraient pas manqué de dire : « Seigneur ! Que ne nous as-Tu envoyé un messenger ? Nous aurions alors suivi Tes enseignements au lieu de tomber dans l'opprobre et l'avilissement. » » [Sourate *Tā Hā*, 20 : 134]

En résumé, tous ces textes divins expriment la même idée : Allah ne tient pas rigueur à Ses serviteurs tant que la preuve ne leur a pas été apportée et qu'ils n'ont pas connaissance de la vérité.<sup>1</sup> D'ailleurs, d'autres textes établissent le fait qu'Allah ne réprimande pas celui qui est dans une ignorance totale quand bien même il s'agirait de la croyance. Le Prophète (ﷺ) raconte en effet :

« Il était une fois un homme qui vivait dans l'excès. Un jour, alors qu'il voyait venir son terme, il ordonna à ses enfants :

1. Muḥammad ʿAbd al-Ḥakīm Ḥāmid, *Zāhira al-ḡuluww fi d-dīn*, p. 267.

“Si je venais à mourir, faites-moi incinérer et réduisez mes cendres en poussière puis laissez-les au vent car, par Allah, si jamais Il s’empare de moi Il me châtiara sûrement comme jamais Il n’a châtié qui que ce soit auparavant.” Lorsqu’il mourut, ses ordres furent exécutés alors Allah commanda à la Terre : “Rassemble tout ce que tu trouveras de ses cendres” et elle obéit. Une fois l’homme sur pieds, Allah l’interrogea : “Qu’est-ce qui t’a poussé à agir ainsi ?” – “Ma crainte, répondit-il, à Ton égard, Ô Seigneur !” et Allah lui pardonna son geste. »

Et dans une autre version, il dit : « La peur que j’éprouve vis-à-vis de Toi, Ô Seigneur ! » [Bukhāri]

Cet homme avait commis le péché de douter de la puissance du Seigneur et d’ignorer Sa capacité à ressusciter les hommes ayant été incinérés et réduits en poussière. Or, cet acte nie deux composantes fondamentales :

- ◆ Au niveau d’Allah Lui-même : la croyance qu’Allah est capable de toute chose ;
- ◆ Au niveau du Jour de la Résurrection : la croyance qu’Allah ressuscitera les morts et les récompensera selon leurs œuvres.

Et malgré cela, étant donné qu’il était croyant en Allah d’une manière générale et au Jour dernier dans les grandes lignes puisqu’il croyait qu’Allah rétribue et réprimande après la mort, Allah lui a fait miséricorde. Le simple fait d’avoir craint qu’Allah ne le châtie pour ses péchés était une œuvre salutaire en soi, ainsi il réunissait en lui la croyance en Allah, au Jour du Jugement et il avait accompli des œuvres salutaires.<sup>1</sup>

Il en est de même en ce qui concerne Bilāl ibn Rabāḥ (ؓ), lorsqu’il vendit le boisseau (*as-Ṣāʿ*)<sup>2</sup> pour le prix de deux. Le Prophète (ﷺ) lui somma de rendre son dû à son propriétaire mais n’étant pas au courant de l’interdiction de cette pratique, il n’eut pas à subir les conséquences réservées à ceux qui mangent l’usure (*Ākil ar-Ribā*)

1. *al-Fatāwā*, t. 12, p. 491.

2. Unité de mesure équivalente à environ 2 ou 3 kg selon le poids du dirham pris en compte. Équivaut à 4 *mudd*, le *mudd* étant la valeur contenue en joignant les deux mains ouvertes côte à côte. [NdT]



telles que l'attribution du titre de pervers, la malédiction et l'austérité à son égard.<sup>1</sup>

## b) La préméditation (*al-ʿAmd*)

Que l'acte soit accompli intentionnellement est également une condition *sine qua non* pour accuser quelqu'un de mécréance car la punition a été levée pour celui qui agit par erreur ou méprise :

« **Aucun grief ne vous sera fait de vos erreurs, mais seulement des fautes que vous commettez délibérément.** » [Sourate Les Coalisés, *al-Aḥzāb*, 33 : 5]

« **Seigneur ! Ne nous tiens pas rigueur de nos omissions et de nos erreurs !** » [Sourate La Vache, *al-Baqara*, 2 : 286]

Le Prophète (ﷺ) a par ailleurs ajouté qu'Allah a répondu à cette invocation de Son Messager (ﷺ) et des croyants en disant : « C'est ce que J'ai fait ! »<sup>2</sup> On rapporte également que le Prophète (ﷺ) a dit : « Allah m'a certes accordé qu'Il ne tiendrait pas compte des fautes de ma communauté commises par erreur, oubli ou contrainte ». [Ibn Māja, *al-Bayhaqī*, Ibn Ḥibbān] Cela englobe les questions liées à la compréhension des paroles ou des actes établis par transmission, du reste les pieux prédécesseurs n'ont cessé de diverger sur ces questions sans qu'aucun d'entre eux n'accuse l'autre de mécréance, perversité ou désobéissance.<sup>3</sup> Ce sont des preuves tangibles que l'incrimination est levée pour l'auteur d'une faute commise par erreur ou mauvaise interprétation.<sup>4</sup>

Dans la lignée, rappelons l'évènement impliquant Ḥāṭib ibn Abī Baltaʿa (رضي الله عنه)<sup>5</sup> à propos duquel ʿUmar ibn al-Khaṭṭāb (رضي الله عنه) a dit : « Ô Messager d'Allah ! Laisse-moi couper la tête de cet hypocrite ! » et le Prophète (ﷺ) de lui répondre : « Il a participé à la bataille de Badr et qu'en sais-tu, il se peut qu'Allah ait dit, après avoir vu les

1. *al-Fatāwā*, t. 20, p. 253.

2. *Tafsīr Ibn Kathīr*, t. 1, p. 323.

3. *al-Fatāwā*, t. 3, p. 229.

4. *Zāhira al-ḡuluww fī d-dīn*, p. 271.

5. Ḥāṭib ibn Abī Baltaʿa (رضي الله عنه) avait compromis les Musulmans en adressant à Quraysh une lettre révélant les projets du Prophète (ﷺ) dans l'espoir que les Quraysh ne porteraient pas atteinte à sa famille. Cf. le commentaire des premiers versets de la sourate 60 : L'éprouvée, *al-Mumtaḥana*. [NdT]

gens de Badr : «Faites ce que vous voulez de toute façon Je vous ai pardonnés !» » [Bukhāri] De même, il est rapporté dans les deux *Ṣaḥīḥ* qu'Usāma ibn Zayd avait tué un homme ayant prononcé devant lui « Nulle divinité ne mérite l'adoration en dehors d'Allah » et lorsque le Messager d'Allah (ﷺ) fut mis au courant, il souligna la gravité de l'affaire et, s'adressant à Usāma, dit : « Ô Usāma ! L'as-tu achevé après qu'il ait prononcé "*Lā ilāha illa llāh*" ? » Et il lui répéta cette question tellement de fois qu'Usāma dira plus tard : « Qu'est-ce que j'aurais aimé ne pas avoir été musulman avant ce jour-là ! » Malgré l'ampleur de sa faute, il n'encourut pas la peine du talion ni la dette de sang ni d'expiation, car il avait commis cet acte par une mauvaise interprétation de sa part : il pensait en effet que cet homme n'avait prononcé cette phrase que pour se mettre à l'abri.<sup>1</sup>

### c) Le choix et la capacité (*al-Ikhtiyār wa-l-Qudra*)

Le Très-Haut a dit : « **Quiconque renie Allah après avoir cru – à moins d'y être contraint tout en demeurant fidèle intérieurement à sa foi –, ainsi que ceux qui ouvrent délibérément leur cœur à l'impiété, ceux-là, la colère d'Allah s'abattra sur eux et ils seront voués à un terrible châtement.** » [Sourate Les Abeilles, *an-Naḥl*, 16 : 106] Le passage « – à moins d'y être contraint tout en demeurant fidèle intérieurement à sa foi – » fait exception de celui qui mécroit à travers ses propos pour éviter les préjudices et les torts que les infidèles lui font subir tandis que son cœur récusé cet acte et demeure plein de sérénité face à sa foi. En fait, ce verset fait référence à 'Ammār ibn Yāsir (رضي الله عنه) qui, après avoir été capturé et torturé par les polythéistes, dut céder à certaines de leurs exigences. Une fois relâché, il manifesta auprès du Prophète (ﷺ) son sentiment de regret pour ce qu'il avait fait et le Prophète (ﷺ) lui demanda : « **Que ressens-tu au fond de ton cœur ? — L'apaisement de la foi,** » répondit-il. « **Eh bien, dit le Prophète (ﷺ), s'ils reviennent à la charge, répète-leur (ce qu'ils veulent entendre) !** »<sup>2</sup>

1. Car l'homme en question était sur le point d'être tué sur le champ de bataille en combat singulier [NdT] ; *Zāhira al-ḡuluww fī d-dīn*, p. 272 ; Hadith authentique rapporté par Bukhāri et Muslim.
2. *Mustadrak al-Ḥākim*, 2/257 ; az-Zaylami, *Naṣb ar-rāya*, t. 4, p. 158.

Les savants en ont conclu qu'il est permis à celui qui y est contraint de renier sa foi afin de préserver sa vie de la même manière qu'il lui est permis de refuser de le faire comme ce fut le cas de Bilāl (رضي الله عنه) qui leur refusa ce plaisir, mais il est préférable et plus méritoire pour le Musulman d'affirmer sa religion quitte à se faire tuer.<sup>1</sup> Quoi qu'il en soit, comme Allah le Très-Haut le signale à plusieurs reprises :

« **Allah n'impose rien à l'âme qui soit au-dessus de ses moyens.** »

[Sourate La Vache, *al-Baqara*, 2 : 286]

« **Mais à ceux qui croient et font le bien, Nous n'imposerons aucune charge qui soit au-dessus de leurs moyens.** » [Sourate Les

Murailles, *al-A'raf*, 7 : 42]

Enfin, Allah nous ordonne de faire preuve de piété envers Lui à hauteur de notre capacité :

« **Craignez donc Allah autant que vous le pouvez !** » [Sourate La Découverte, *at-Tagābun*, 64 : 16]

## 5. – Les circonstances atténuantes

Le jugement dirigé à l'encontre d'une personne en particulier est donc conditionné par des règles précises. Dans le même temps, avant de donner un jugement, il faut vérifier si des circonstances atténuantes existent ou non. Celles-ci sont au nombre de quatre :

- ◆ l'erreur ;
- ◆ l'ignorance ;
- ◆ l'incapacité ;
- ◆ la contrainte.

### a) L'erreur (*al-Khaṭa'*)

Rappelons l'invocation du Coran : « **Seigneur ! Ne nous tiens pas rigueur de nos omissions et de nos erreurs !** » [Sourate La Vache, *al-Baqara*, 2 : 286] ainsi que le verset : « **Aucun grief ne vous sera fait de vos erreurs, mais seulement des fautes que vous commettez délibérément.** » [Sourate Les Coalisés, *al-Aḥzāb*, 33 : 5] La présence de ce

1. *Tafsīr Ibn Kathīr*, t. 2, p. 587, 588.

paramètre fait obstacle au *takfīr* de l'individu, car Allah a demandé aux gens de distinguer le vrai du faux à mesure de leur capacité, ainsi, s'ils se trompent dans leur effort de réflexion qu'ils sachent qu'Allah n'impose pas à une âme plus qu'elle ne peut supporter. L'homme adore Allah en fonction de la compréhension à laquelle il a pu parvenir par son effort de recherche et de réflexion du moment qu'il est apte à faire cet effort. Les preuves du Coran et de la Sunna convergent vers l'idée que celui qui, malgré son effort de recherche et de réflexion, se trompe est excusé, cela est approuvé par d'autres sources du droit comme le Consensus et l'analogie.<sup>1</sup>

### b) L'ignorance (*al-Jahl*)

La foi est directement liée à la connaissance qui devient une condition nécessaire à cet égard.<sup>2</sup> Rappelons les paroles d'Allah le Très-Haut :

« Tous ces messagers ont eu pour mission d'annoncer la bonne nouvelle aux hommes et de les avertir, afin qu'ils n'aient, une fois la mission des messagers accomplie, aucune excuse à invoquer devant le Seigneur. Allah est Puissant et Sage. » [Sourate Les Femmes, *an-Nisā'*, 4 : 165]

« Nous n'avons jamais sévi contre un peuple, avant de lui avoir envoyé un messager. » [Sourate Le Voyage nocturne, *al-Isrā'*, 17 : 15]

### c) L'incapacité (*al-<sup>c</sup>Ajz*)

Allah a dit :

« Pourquoi ne combattriez-vous pas dans la Voie d'Allah pour défendre les opprimés, hommes, femmes et enfants dont les cris ne cessent de retentir : « Seigneur ! Délivre-nous de cette cité à la populace si cruelle ! Envoie-nous de Ta part un protecteur et désigne-nous un défenseur ! » ? » [Sourate Les Femmes, *an-Nisā'*, 4 : 75]

1. °Abd al-Majīd al-Mash'abi, *Manhaj Ibn Taymiyya fī mas'ala at-takfīr*, t. 1, p. 249, 257.

2. *Ibid.*, p. 261.

Ces gens-là se sont retrouvés dans l'incapacité de pratiquer leur religion convenablement alors l'obligation concernant les actes qu'ils étaient incapables d'accomplir a été levée.<sup>1</sup>

﴿ ... à l'exception des impuissants parmi les hommes, les femmes et les enfants qui sont démunis de moyens et incapables de se frayer un chemin. À ceux-là Allah accordera Son pardon, car Allah est Indulgent et Miséricordieux. ﴾ [Sourate Les Femmes, *an-Nisā'*, 4 : 97-99]

Ces versets sont venus en réponse à certains croyants qui dénigraient la foi de ceux restés en arrière et qui n'avaient pu émigrer ; Allah leur indique qu'Il leur a pardonnés.<sup>2</sup>

Un autre exemple est celui du Négus. Il était Roi des Chrétiens en Abyssinie et seul un petit nombre parmi les gens de son peuple l'a suivi dans son choix d'embrasser l'Islam. Lorsqu'il mourut, le Prophète (ﷺ) effectua à Médine la prière mortuaire en sa faveur, réunissant les Musulmans et leur annonçant sa mort : « Aujourd'hui, dit-il, un homme pieux d'Abyssinie est mort, venez donc prier sur lui. » Or, le Négus avait renoncé à de nombreux rites islamiques car il était dans l'incapacité de les appliquer. Ainsi, il n'a pas émigré vers Médine, il n'a pas combattu, et même il semblerait qu'il n'ait pu faire les cinq prières quotidiennes, le jeûne de Ramadan, ni s'acquitter de la *zakāt* ; sinon son peuple l'aurait découvert et le lui aurait reproché. Il lui était impossible de les contrarier et, *a fortiori*, il savait pertinemment qu'il ne pourrait jamais juger selon la Loi du Coran. C'est la raison pour laquelle Allah dit de ces Chrétiens qui ont eu foi en Muḥammad (ﷺ) : « Certes, parmi les gens des Écritures, il en est qui croient en Allah, qui tiennent pour véridique ce qui vous a été révélé ainsi que ce qui leur a été révélé et qui, entièrement soumis à Allah, ne troquent jamais Ses enseignements contre un vil profit. Ceux-là trouveront leur juste récompense auprès de leur Seigneur, Allah est toujours prompt dans Ses comptes. ﴾ [Sourate La Famille d'Imrān, *Āl Imrān*, 3 : 199] Certains savants disent d'ailleurs que

1. *al-Fatāwā*, t. 19, p. 220, 221.

2. *Ibid.*, p. 220.

ce verset a été spécifiquement révélé au sujet du Négus, d'autres affirment qu'il désigne le Négus et ceux qui l'ont suivi.<sup>1</sup>

La situation est identique en ce qui concerne un croyant parmi le peuple de Pharaon, la femme de Pharaon elle-même, ou encore Yūsuf le Véridique (عليه السلام) qui vivaient parmi les gens d'Égypte qui étaient mécréants ; ils ne pouvaient donc pas manifester tous les rites de la religion d'Allah car ils n'avaient pas répondu à son appel au *Tawhīd* et à la croyance authentique.<sup>2</sup>

En conclusion, celui qui fait tout son possible pour suivre la religion d'Allah, qui fournit les efforts nécessaires mais qui, au final, se retrouve dans l'incapacité de pratiquer certains rites sera excusé pour sa négligence.

#### d) La contrainte (*al-Ikrāh*)

Le Très-Haut a dit :

**« Quiconque renie Allah après avoir cru – à moins d'y être contraint tout en demeurant fidèle intérieurement à sa foi –, ainsi que ceux qui ouvrent délibérément leur cœur à l'impiété, ceux-là, la colère d'Allah s'abattra sur eux et ils seront voués à un terrible châtement. »** [Sourate Les Abeilles, *an-Nahl*, 16 : 106]

La contrainte englobe tout ce qui peut entraîner le préposé à être frappé, emprisonné, dépossédé de ses biens, privé de sa subsistance, etc.<sup>3</sup> Mais ceci est valable uniquement lorsque ces quatre conditions sont réunies :

- Que la menace puisse être mise à exécution par le responsable et que la victime ne puisse se défendre même par la fuite ;
- Qu'il y ait une forte probabilité pour que l'exécution de la menace se produise ;
- Que l'application risque véritablement d'être faite sur-le-champ ou dans un délai très court ;
- Que la victime n'ait pas d'autre choix que de subir.<sup>4</sup>

1. *Ibid.*, p. 217-219.

2. *Tafsīr aṭ-Ṭabarī*, t. 4, p. 218, 219.

3. *Manhaj Ibn Taymiyya fi mas'ala at-takfīr*, t. 1, p. 266.

4. *Fath al-bārī*, t. 12, p. 311.

## 6. – Le repentir après avoir mécréu

Le repentir, c'est le retour du serviteur vers son Seigneur et sa rupture avec le chemin des égarés et de ceux qui ont encouru Sa colère.<sup>1</sup> Allah accueille le repentir du serviteur quel que soit son péché depuis l'association jusqu'au plus petit péché, comme Il le dit Lui-même : « **Dis : « Ô Mes serviteurs qui avez commis des excès à votre propre détriment ne désespérez point de la miséricorde divine ! En vérité, Allah absout tous les péchés car Il est le Clément et le Tout-Miséricordieux.** » [Sourate Les Groupes, *az-Zumar*, 39 : 53] Il dit encore : « **Sont aussi impies ceux qui disent : « Allah est le troisième d'une Trinité ! », alors qu'il n'y a de divinité qu'Allah l'Unique ! S'ils n'en finissent pas avec ce blasphème, un châtiment douloureux s'abattra sur les dénégateurs d'entre eux. Pourquoi donc ne se repentent-ils pas et n'implorent-ils pas le pardon d'Allah ? Allah est pourtant Clément et Miséricordieux** » [Sourate La Table, *al-Mā'ida*, 5 : 73, 74] et « **Avertis les infidèles que s'ils mettent fin à leur impiété, leurs fautes passées seront pardonnées.** » [Sourate Les Prises de guerre, *al-Anfāl*, 8 : 38] En somme, le repentir efface l'ensemble des péchés et rien d'autre n'a ce privilège. D'ailleurs, parmi les opposants les plus farouches à l'Islam, celui qui a insulté le Prophète (ﷺ) lui-même en disant de lui : sorcier, poète, fou, illuminé, menteur... puis se repent, verra son repentir agréé par Allah. En effet, un groupe d'insurgés avait insulté le Messager (ﷺ) puis s'était converti avec diligence à l'Islam et le Prophète (ﷺ) ne manqua pas d'accepter leur repentir. Parmi eux se trouvaient Sufyān ibn al-Ḥārith ibn °Abd al-Muṭṭalib le cousin du Prophète (ﷺ) et °Abd Allah ibn Abī as-Sarḥ qui, lui, avait même apostasié en mentant sur le Prophète (ﷺ). Il avait prétendu : « C'est moi qui lui apprenait le Coran ! » puis il s'était converti et le Prophète (ﷺ) lui avait alors fait prêter serment d'allégeance.<sup>2</sup> Ainsi, le repentir est la seule issue pour déraciner la mécréance après son apparition, et ceci fait l'objet de Consensus.<sup>3</sup>

1. *Madārij as-sālikīn*, t. 2, p. 199.

2. *Majmū' al-fatāwā*, t. 3, p. 291.

3. *Manhāj Ibn Taymiyya fi mas'ala at-takfir*, t. 1, p. 273.

## C – Les exemples coraniques relatifs aux mécréants

---

### 1. – Les œuvres des mécréants : un mirage

Le Très-Haut dit dans le Coran :

« **Quant aux œuvres des négateurs, elles sont semblables à un mirage du désert que l'homme assoiffé prend pour de l'eau ; mais quand il y arrive, il s'aperçoit qu'il n'en est rien. Ce qu'il trouve, c'est Allah qui lui donne ce à quoi il a droit, car Allah est prompt dans Ses comptes.** » [Sourate La Lumière, *an-Nūr*, 24 : 39]

Allah (ﷻ) nous cite en exemple les œuvres des mécréants ; elles sont, dit-Il, comme un mirage sur une terre aride qu'on aperçoit au milieu du jour alors que la chaleur bat son plein. Un homme, assailli par la soif, croit y voir l'eau qui éteindra cette soif, mais, au moment où il atteint son but, à sa grande déception, il ne trouve qu'un souvenir évanescent. Ainsi sont les mécréants, ils agissent avec l'illusion que leurs actes les sauveront mais une fois devant Allah, ils ne pourront présenter que des œuvres vaines et Il leur donnera ce qu'ils méritent.<sup>1</sup> À travers cet exemple apparaissent l'image de la chimère, celle de l'assoiffé trompé par ce mirage pensant y trouver de l'eau et enfin sa déception à son arrivée ; l'imagination fait le reste. Seules les œuvres des négateurs ont été évoquées car l'esprit est capable de reconstruire la scène, c'est un des aspects de l'éloquence du Coran.<sup>2</sup>

### 2. – Les ténèbres de la mécréance

Allah dit :

« **Leurs œuvres sont encore semblables à des ténèbres entassées au-dessus d'une mer profonde où des flots tumultueux se chevauchent et s'entrechoquent ; ténèbres si épaisses et si sombres qu'un homme qui y étend la main peut à peine l'apercevoir. C'est ainsi que celui qu'Allah n'a pas pourvu de lumière ne la trouvera nulle part.** » [Sourate La Lumière, *an-Nūr*, 24 : 40]

1. Abū Bakr Muḥammad Zakariyyā, *ash-Shirk fī l-qadīm wa-l-ḥadīth*, t. 2, p. 1382.

2. ʿAbd ar-Raḥmān Ḥabannaka, *Amthāl al-Qurʿān wa-ṣuwar min adabihi r-raḥīq*, p. 133.



À la différence de l'exemple précédent, c'est l'essence même de l'acte qui est visée ici et non pas l'illusion qu'il suscite dans la vie d'Ici-bas. La démarche de l'incroyant est biaisée dès le départ, elle ressemble aux ténèbres d'une mer profonde dont les vagues s'agitent alors que les nuages règnent sur la scène. Les ténèbres s'ajoutent les unes aux autres, voici comment sont les œuvres de celui qui se détourne : des ténèbres sans fin !<sup>1</sup> La situation dans laquelle se trouvent les mécréants est triste : après avoir renoncé à la lumière, ils recherchent leur bonheur derrière l'obscurité alors que leurs cœurs s'assombrissent, ils se perdent dans un océan noirci par les passions et leurs pensées se noient dans un abîme de plaisirs. Ainsi, la noirceur imprègne leurs aspirations, ils s'embourbent dans ces mers profondes aux flots tumultueux que recouvrent les nuages. Des ténèbres, des ténèbres et encore des ténèbres...<sup>2</sup>

D'autre part, ce verset de la sourate « *an-Nūr* » met en exergue trois types de données scientifiques de la géophysique appliquée et théorique :

- Il révèle la présence de tumultes au fond des océans dont l'existence ne pouvait être connue à l'époque puisque seuls les engins sous-marins ou les plongeurs dotés d'une réserve d'oxygène suffisante sont capables d'atteindre une telle profondeur.
- Il présente des vérités scientifiques confirmées par les spécialistes de l'océanographie et de la physique. Dans ce sens, il relève deux points importants : le premier est que les profondeurs des mers sont d'une obscurité extrême et ce à cause de la présence de voiles qui empêchent la propagation de la lumière. Ces voiles correspondent en fait à des couches transparentes qui, superposées les unes aux autres, étouffent la lumière. Deuxièmement, l'exemple fournit une explication scientifique quant à la perception visuelle de l'œil. L'exemple nous montre en effet que pour voir un objet quelconque, l'œil nécessite que la lumière atteigne cet objet après être partie de sa source lumineuse. Cette affirmation est en accord avec les découvertes scientifiques récentes et contredit totalement l'idée reçue en vogue à l'époque qui consistait à dire que l'œil émettait des

1. *ash-Shirk fī l-qadīm wa-l-ḥadīth*, t. 2, p. 1382.

2. *Amthāl al-Qur'ān wa-ṣuwar min adabihī r-rafi'*, p. 133.

rayons qui, en se répercutant sur l'objet, lui permettaient de le distinguer.

- ◆ En dernier lieu, on peut en tirer des conclusions au niveau psychologique, comportemental et sociétal pour les individus, même si tous les professionnels en la matière n'y consentiront certainement pas : en vérité, les non-croyants passent de ténèbres en ténèbres, d'égarements en égarements sans jamais pouvoir en sortir, de plus, ils vivent continuellement dans la peur, le stress et la perplexité.<sup>1</sup>

### 3. – De la cendre emportée par l'orage

Allah dit :

**﴿ Les œuvres de ceux qui nient leur Seigneur sont semblables à de la cendre sur laquelle s'acharne le vent, en un jour d'orage. Ainsi, les négateurs ne tireront aucun profit, dans l'au-delà, des œuvres qu'ils auront accomplies. Et c'est là le profond égarement ! ﴾** [Sourate *Ibrāhīm*, 14 : 18]

Les œuvres des mécréants sont ici comparées, au niveau de leur invalidité et de leur inutilité, à des cendres soumises aux vents déchaînés un jour d'orage. Leurs œuvres sont réduites à néant car elles n'ont pas pour assises la foi et la beauté de l'intention, elles ne sont pas dévolues à Allah ni rattachées de près ni de loin à Son ordre. En conséquence, son auteur, alors qu'il en aura le plus besoin, ne pourra en tirer profit : **﴿ Ainsi, les négateurs ne tireront aucun profit, dans l'au-delà, des œuvres qu'ils auront accomplies. ﴾** car Dieu n'accepte que ce qui est fait pour Lui, et uniquement pour Lui, et en concordance avec Sa Législation.

Enfin, une subtilité se cache derrière ce symbole de la cendre. En réalité, les œuvres de ceux qui nient leur Seigneur sont comparables aux cendres en ce sens que le feu consume et dévaste leurs sources respectives. Les actions destinées à une autre divinité qu'Allah ou les œuvres qui ne correspondent pas à Son ordre partent en fumée et vouent leur auteur au Feu. Allah leur réserve un châtimeut pour leurs œuvres vainement accomplies, tandis qu'Il prépare des délices

1. *al-Amthāl fī l-Qur'ān*, t. 2, p. 755.

et une grande richesse pour ceux qui auront œuvré suivant Ses prescriptions, dans le seul but de Lui plaire. Le feu s'est donc emparé de leurs œuvres jusqu'à les réduire en cendres. Ils seront finalement eux-mêmes des combustibles pour le Feu tout comme leurs œuvres et les statues qu'ils prenaient pour objet de culte en dehors d'Allah.<sup>1</sup>

#### 4. – Les dépenses des mécréants ravagées par un vent terrible

Le Très-Haut dit de leurs dépenses :

**« Les aumônes qu'ils font en ce monde sont semblables à des champs cultivés par des gens qui ont été injustes envers eux-mêmes, et qu'un vent glacial accompagné de grêle aurait frappé et ravagé. Ce n'est donc point Allah qui a été injuste envers eux. Ce sont plutôt eux qui l'ont été envers eux-mêmes. »** [Sourate La Famille d'Imrân, *Al 'Imrân*, 3 : 117]

Celui qui renie son Seigneur, que cette négation soit due à l'association, à un refus par objection ou à la non reconnaissance des prophètes, ses dons et ses offrandes n'auront aucune valeur et seront inexistants au moment où il en aura besoin, même si par cette aumône il espérait se rapprocher d'Allah. Ainsi, ce que les infidèles dépensent est telle cette récolte attendue par des cultivateurs injustes, ils en escomptaient une rente mais un vent glacial, dévastateur, s'est abattu sur leur domaine et a détruit toutes leurs espérances.<sup>2</sup>

Cet exemple s'applique également à toute personne qui dépense autrement que dans l'obéissance et la satisfaction du Seigneur. Ceux qui dépensent leur argent par vanité, pour être vu, pour les éloges, pour qu'on les mentionne, et non pour le Visage d'Allah, ceux-là verront eux aussi leurs œuvres anéanties comme un champ cultivé prometteur mais qui, au final, se retrouve asséché, brûlé, dépouillé par un vent impitoyable ne laissant rien sur son passage. Il en est de même pour ceux qui, à travers leurs dépenses, entravent le chemin d'Allah ou la guidée des prophètes (Paix sur eux).<sup>3</sup>

1. *I'lām al-muwaqqi'īn*, t. 1, p. 170.

2. *ash-Shirk fī l-qadīm wa-l-ḥadīth*, t. 2, p. 1386.

3. *I'lām al-muwaqqi'īn*, t. 1, p. 186.

## 5. – Le cœur du monothéiste et le cœur de l'incroyant

Dans le Noble Coran, Allah, exalté soit-Il, nous soumet l'exemple d'un sol généreux, aux éléments fertiles, aux sources claires et pures d'où émergent les plantes et d'où les fruits savoureux apparaissent à point nommé. À l'inverse, le sol ingrat est fait d'une terre de qualité médiocre, ses sources sont altérées, la végétation n'émerge que difficilement et ne donne que peu de fruits : **« Un sol généreux produit toujours, par la grâce du Seigneur, une abondante récolte, tandis que le sol ingrat ne donne qu'une maigre végétation sans grande valeur. C'est ainsi que Nous varions les exemples pour ceux qui sont reconnaissants. »** [Sourate Les Murailles, *al-A'rāf*, 7 : 58] Le cœur du croyant est habité par le Coran et par la foi ainsi il déborde de bonté, contrairement au mécréant dont le cœur ne s'est pas attaché au Coran ni à la foi et n'engendre que médiocrité, mal et corruption<sup>1</sup>. Allah a d'ailleurs désigné les croyants par les « bons » et les mécréants par les « mauvais » dans un autre verset où Il dit : **« ... afin que s'accomplisse la distinction entre les bons et les mauvais, et afin qu'Allah entasse ces derniers les uns sur les autres pour en faire un amoncellement qu'Il jettera en Enfer. Et ce sont eux, en fin de compte, les perdants. »** [Sourate Les Prises de guerre, *al-Anfāl*, 8 : 37] Les « bons » désignent les croyants et les « mauvais », les mécréants.<sup>2</sup>

Ces quelques exemples étaient donnés à titre indicatif et non de manière exhaustive.

## D – L'hypocrisie (*an-Nifāq*)

Avec l'avènement de l'Islam, le terme « hypocrisie » (*Nifāq*) prendra une connotation différente de celle que les Arabes lui connaissaient auparavant. Les définitions qu'en donnent les savants de l'Islam nous amènent à ceci :

L'hypocrisie est la revendication de la foi et la dissimulation de la mécréance.<sup>3</sup>

1. *Tafsīr at-Ṭabarī*, t. 8, p. 211 ; *Tafsīr Ibn Kathīr*, t. 2, p. 222.

2. *Tafsīr al-Qurṭubī*, t. 7, p. 401.

3. <sup>o</sup>Adil ash-Shadī, *an-Nifāq wa-Atharuhu fī ḥayāt al-umma*, p. 20.

## 1. – Les différentes sortes d'hypocrisie

L'hypocrisie se manifeste à deux niveaux distincts : la croyance et les actes.

### a) L'hypocrisie dans la croyance (*Nifāq al-ʿItiqād*)

Cette hypocrisie est majeure, elle fait sortir de l'islam et entrer en Enfer pour l'éternité. Ainsi, cette prétention de la personne à la foi alors qu'au fond elle renie, la prive de l'accès au Paradis. Ces individus sont de la pire espèce car en se présentant comme des croyants, ils sont en sécurité ; voilà le véritable danger pour la communauté musulmane ! Ainsi, ils déstabilisent les rangs en propageant la turpitude au sein des croyants, cependant Allah sait ce qu'ils manigancent et peut, à tout moment, les surprendre :

﴿ D'aucuns parmi les gens disent : « Nous croyons en Allah et au Jour dernier », alors qu'ils ne sont pas croyants. Ils cherchent seulement à tromper Allah et les véritables croyants, mais en réalité ils ne trompent qu'eux-mêmes, sans en avoir conscience. Ces gens-là ont leur cœur rongé par un mal profond qu'Allah laisse s'aggraver ; un châtement douloureux leur sera infligé, pour prix de leur mensonge. ﴾ [Sourate La Vache, *al-Baqara*, 2 : 8-10]

### b) L'hypocrisie dans les actes (*Nifāq al-ʿAmal*)

L'hypocrisie dans les actes ne fait pas sortir de l'islam et n'annule pas la foi, mais elle correspond à des actes qui s'apparentent aux pratiques des hypocrites. Il s'agit par exemple du mensonge, du non respect de sa promesse, de la trahison du dépôt ou de la vulgarité lors de la dispute. Ainsi, il se peut que le serviteur réunisse en lui des caractères nobles et d'autres vils. Il sera récompensé ou châtié selon qu'il fait usage de ses bons ou de ses mauvais côtés. Les compagnons du Prophète (ﷺ) craignaient que l'hypocrisie ne les touche et prévenaient contre le danger d'y tomber ou de s'en approcher<sup>1</sup>. Ibn Abī Mulayka (Qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit : « J'ai rencontré une trentaine de compagnons (رضي الله عنهم) et tous craignaient pour eux-mêmes

1. *al-ʿAqīda as-ṣāfiya*, p. 412.

l'hypocrisie ! »<sup>1</sup> D'ailleurs, le simple fait que certains compagnons s'accusaient personnellement d'hypocrisie est tout à fait éloquent et révèle chez eux plusieurs qualités :

- ◆ L'attachement à garder leur foi intacte, à en préserver la pureté, à la protéger de tout ce qui pourrait l'entacher ou l'altérer ;
- ◆ La modestie et l'humilité face aux œuvres accomplies ;
- ◆ L'équilibre entre la peur et l'espoir.

Le serviteur doit en effet craindre de commettre ce qui attiserait la colère de son Seigneur et dans le même temps espérer Sa miséricorde.<sup>2</sup>

## 2. – Les principales caractéristiques des hypocrites

Nous citerons quelques caractéristiques spécifiques des hypocrites que l'on retrouve dans le Coran :

### a) Semer la corruption sur terre

Les hypocrites sèment la corruption sur Terre, ils abolissent la législation de Dieu et accusent les croyants de simplicité d'esprit :

**« Lorsqu'on leur dit : « Ne faites pas de mal sur la Terre ! », ils répliquent : « Nous ne sommes que des réformateurs. » Qu'y faire ? Ce sont des êtres malfaisants mais ils n'en ont pas conscience. Et lorsqu'on les invite à croire en Allah, à l'exemple des vrais croyants, ils s'écrient : « Quoi ! Vous voulez que nous croyions, comme croient ces insensés ? » Hélas ! Ce sont eux les insensés, mais ils n'en ont pas conscience. »** [Sourate La Vache, *al-Baqara*, 2 : 11-13]

### b) Tromper les croyants

Allah dit :

1. *Ibid.*, p. 413.

2. *Ibid.*

« **Cependant, lorsqu'ils rencontrent des croyants, ils leur disent : « Nous sommes des vôtres » ; mais, dès qu'ils se retrouvent avec leurs démons, ils se déclarent des leurs en disant : « Nous sommes avec vous. Nous ne faisons que nous moquer d'eux, rien de plus. »** » [Sourate La Vache, *al-Baqara*, 2 : 14]

### c) Se détourner des jugements de la Législation

Allah, exalté et glorifié, dit :

« **N'est-il pas étonnant de voir ces gens qui prétendent croire à ce qui t'a été révélé et ce qui a été révélé avant toi recourir à l'arbitrage des fausses divinités, qu'ils avaient pourtant reçu ordre de renier ? Ainsi, Satan veut les enfoncer encore davantage dans la voie de l'égarement. Et lorsqu'on les invite à se rallier aux révélations d'Allah et à Son Messager, on voit ces hypocrites faire la sourde oreille et littéralement s'enfuir.** »

[Sourate Les Femmes, *an-Nisā'*, 4 : 60-61]

### d) Inciter au blâmable et interdire le bien

Un verset du Coran énonce :

« **Les hypocrites, qu'ils soient hommes ou femmes, sont tous du même acabit. Ils incitent à la pratique du mal, déconseillent la pratique du bien et ferment leurs mains pour ne rien donner. Ils ont ainsi oublié Allah et Allah les a oubliés. En vérité, les hypocrites sont des pervers.** » [Sourate Le Repentir, *at-Tawba*, 9 : 67]

### e) Préférer l'alliance avec les infidèles à celle des croyants

Allah dit :

« **Pour toute bonne nouvelle, annonce aux hypocrites qu'un châtiment douloureux leur est réservé ! Ces hypocrites qui prennent leurs alliés parmi les infidèles, de préférence aux croyants, comme s'ils étaient à la recherche de la puissance auprès d'eux. Eh bien ! Qu'ils sachent que la puissance, toute**

**la puissance, n'appartient qu'à Allah !** ﴿ [Sourate Les Femmes, *an-Nisā'*, 4 : 138-139]

## **E – L'apostasie (*ar-Ridda*)**

---

L'apostasie est le retour du Musulman, homme ou femme, pubère et conscient, vers la mécréance après une décision réfléchie, et sans aucune contrainte.<sup>1</sup>

### **1. – Les différentes sortes d'apostasie**

- a) L'apostasie par la parole :** en insultant Dieu ou en prononçant une parole de mécréance.
- b) L'apostasie par l'acte :** comme se prosterner devant des statues, des étoiles, etc. ; ou par un acte rabaissant la religion de façon claire comme la moquerie de la religion ou la profanation du Coran (en le mettant dans les impuretés par exemple).
- c) L'apostasie par la croyance :** comme le fait de croire en l'existence d'un associé à Dieu ou de croire à l'autorisation d'une chose dont le caractère illicite fait l'unanimité.
- d) L'apostasie par le doute :** comme le fait de douter du caractère obligatoire d'actes tels que la prière, le jeûne ou l'aumône prescrite, ou douter de l'interdiction du polythéisme, ou remettre en question un interdit nécessairement connu de tous comme faisant partie de la religion (*al-Ma'ālūm mina d-Dīn bi-d-darūra*) tels que l'adultère ou l'alcool. C'est aussi le doute sur la prophétie ou la véracité de Muḥammad (ﷺ) ou d'un prophète quelconque, ou de la religion en général, et de sa validité, telle qu'elle est, pour toutes les époques, y compris celle-ci.<sup>2</sup>

---

1. *Ibid.* p. 418.

2. *Ibid.*



## 2. – Les règles relatives à l'apostasie

Il est impératif de demander en premier lieu à l'apostat de se repentir de son geste. Ainsi, s'il reprend le chemin de l'Islam et se repent dans les trois jours qui suivent alors son repentir sera pris en compte. Dans le cas contraire, le juge suprême sera contraint d'ordonner la peine de mort à son encontre comme le stipule la parole du Prophète (ﷺ) : « **Celui qui change de religion, tuez-le !** » [Bukhāri]<sup>1</sup> Dans la période impartie à son repentir, son argent lui appartient toujours, mais au-delà, s'il ne s'est pas repenti alors ses biens reviennent au Trésor Public (*Bayt al-Māl*), il a même été évoqué la possibilité de dépenser son argent pour l'intérêt des Musulmans dès lors qu'il a commis son crime. Au niveau de l'héritage, il n'existe plus de lien qui permette à ses ayants droit d'hériter de lui. En outre, le lavage, la prière mortuaire ainsi que l'accès au cimetière musulman lui sont prohibés. Il devra être enterré avec les mécréants ou ailleurs. Ceci concerne les règles de ce bas monde, quant à la vie future, c'est un châtement terrible qui l'y attend pour l'éternité.<sup>2</sup> Allah a dit : « **Or, ceux d'entre vous qui renieront leur foi et mourront en état d'infidélité perdront à jamais le bénéfice de leurs œuvres dans cette vie et dans la vie future, et seront voués au châtement du Feu.** » [Sourate La Vache, *al-Baqara*, 2 : 217]

## 3. – Ce qui fait passer du statut de Musulman au statut d'apostat

- ◆ **L'association à Dieu** : en invoquant une créature, en la craignant, en s'en remettant à elle ou en lui accordant une adoration quelconque, à la place de Dieu : « **Lorsqu'un mal affecte l'homme, celui-ci implore son Seigneur en toute humilité ; mais quand Il lui accorde une faveur, il s'empresse d'oublier le mal qui avait suscité ses prières et il prête à Allah des associés, en vue de pousser ses semblables à le nier. Dis à cet impie :**

1. Rappelons à toutes fins utiles que ces règles sont applicables uniquement et strictement dans un état islamique selon les lois en vigueur après un jugement en bonne et due forme au cas par cas. Ajoutons qu'elles sont instituées pour prévenir et dissuader non pas pour accabler, en témoignage la manière dont le Prophète (ﷺ) traita le cas de Mā'iz ibn Mālik (رضي الله عنه). [NdT]

2. *Ibid.* p. 419.

« Jouis, pour un instant, de ton impiété, car tu es voué à faire partie des hôtes de l'Enfer ! » » [Sourate Les Groupes, *az-Zumar*, 39 : 8]

- ◆ La manifestation de l'obéissance et la complaisance envers les polythéistes et leurs rites : Allah dit : « Ceux qui sont revenus sur leurs pas après que la bonne direction leur a été clairement montrée, c'est Satan qui les a séduits et abusés par ses fausses promesses. C'est qu'ils ont dit à ceux qui sont hostiles à ce qu'Allah a révélé : « Nous vous obéirons seulement en partie. » Mais Allah connaît bien leurs véritables pensées. Qu'advient-il d'eux lorsque les anges, venant recueillir leurs âmes, les frapperont au visage et sur le dos ? Il en sera ainsi parce qu'ils auront suivi ce qui déplaît à Allah et détesté ce qui Lui plaît. Allah frappera donc de nullité leurs œuvres. » [Sourate *Muḥammad*, 47 : 25-28]
- ◆ L'alliance avec les mécréants et les polythéistes (au détriment des croyants) : le Très-Haut a dit : « Ô vous qui croyez ! Ne prenez pas les Juifs et les Chrétiens pour alliés. Ils sont alliés les uns des autres. Quiconque parmi vous les prend pour alliés sera des leurs. Allah ne guide pas les traîtres » [Sourate La Table, *al-Mā'ida*, 5 : 51] et « Que les croyants ne prennent pas, à la place des fidèles, les négateurs pour alliés ! Quiconque le fera aura rompu toute alliance avec Allah, à moins d'y être contraint par un péril à redouter. Allah vous met en garde contre Sa colère, car c'est vers Lui que tout fera retour. » [Sourate La Famille d'Imrān, *Āl 'Imrān*, 3 : 28]
- ◆ La participation aux rites païens sans condamner leurs actes : Allah a dit : « Il vous a déjà été enseigné dans le Coran que, lorsque vous entendez les impies traiter de mensonge les versets d'Allah et les tourner en dérision, vous devez aussitôt quitter leur compagnie, à moins qu'ils ne changent de sujet ; autrement vous deviendrez leurs complices et Allah réunira ensemble dans l'Enfer hypocrites et infidèles. » [Sourate Les Femmes, *an-Nisā'*, 4 : 140]
- ◆ La moquerie d'Allah, de Son Livre ou de Son Prophète (ﷺ) : d'après la parole d'Allah : « Les hypocrites redoutent qu'une sourate ne vienne dévoiler ce que recèlent leurs cœurs. Dis-leur : « Libre à vous de vous moquer ! Allah étalera au grand

**jour ce que vous redoutiez tant de divulguer ! » Si tu les interrogés, ils te répondront certainement : « Nous ne faisons que badiner et plaisanter ! » Dis-leur : « Ainsi, vous vous moquiez d'Allah, de Ses versets et de Son Messager ? Ne vous excusez pas ! Vous avez bel et bien renié la foi après avoir cru. Si Nous pardonnons à certains d'entre vous, les autres seront châtiés en tant que criminels. » » [Sourate Le Repentir, *at-Tawba*, 9 : 64-66]**

- **La colère et le rejet face à la prédication, la lecture du Coran ou l'ordre du bien et l'interdiction du blâmable : car Allah a dit : « Quand on leur récite Nos versets, comme autant de preuves évidentes, on voit se dessiner la réprobation sur les visages des négateurs. Et peu s'en faut qu'ils ne fassent violence à ceux qui les leur récitent. Dis-leur : « Voulez-vous que je vous informe de quelque chose de plus terrible encore ? C'est l'Enfer qu'Allah a promis aux infidèles ! Et quel affreux devenir ! » » [Sourate Le Pèlerinage, *al-Hajj*, 22 : 72]**
- **L'aversion pour ce qu'Allah a révélé à Son Prophète (ﷺ) que ce soit le Coran ou la Sunna : Allah (ﷻ) a dit : « ... et c'est en punition de l'aversion qu'ils éprouvent pour Ses révélations qu'Allah rendra vaines toutes leurs actions. » [Sourate *Muhammad*, 47 : 9]**
- **La négation de tout ou partie du Livre : Allah dit dans le Coran : « Ceux qui nient Allah et Ses messagers, qui tentent de séparer Allah de Ses messagers en disant : « Nous croyons aux uns et rejetons les autres », voulant ainsi se réserver une voie intermédiaire ; ceux-là sont les véritables impies, et c'est à ces impies que Nous avons réservé un châtiment avilissant. » [Sourate Les Femmes, *an-Nisā'*, 4 : 150, 151]**
- **Le refus des implications du Coran ou des hadiths authentiques : selon la parole divine : « Il n'y a donc que les négateurs qui soulèvent des disputes au sujet des versets d'Allah. Mais que leur agitation dans le pays ne t'abuse point. » [Sourate Le Pardonneur, *Gāfir*, 40 : 4]**
- **Se détourner de l'apprentissage de la religion et la négliger : Allah dit : « Mais les négateurs n'ont cure des avertissements qui leur sont donnés. » [Sourate *al-Ahqāf*, 46 : 3]**

- **L'aversion pour l'application de la religion** : Le Très-Haut (ﷻ) a dit : « Il a établi pour vous, en matière de religion, ce qu'Il avait prescrit à Nūḥ, ce que Nous te révélons à toi-même, ce que Nous avons prescrit auparavant à Ibrāhīm, à Mūsā et à 'Īsā : « Acquitez-vous, leur fut-il dit, du culte d'Allah et n'en faites pas un sujet de division entre vous ! » Combien doit paraître dure aux infidèles cette foi à laquelle tu les invites ! Mais Allah attire vers Lui qui Il veut et guide vers Lui le coupable repentant. » [Sourate La Délégation, *ash-Shūrā*, 42 : 13]
- **L'enseignement et l'apprentissage de la sorcellerie** : Allah dit au sujet des deux anges Hārūt et Mārūt : « Or, ces deux anges n'apprenaient rien à personne sans lui dire auparavant : « Nous ne sommes là que pour tenter les gens ! Prends donc garde de perdre ta foi ! » » [Sourate La Vache, *al-Baqara*, 2 : 102]
- **La non croyance en la Résurrection** : dans la sourate Le Tonnerre, il est dit : « Certes, tu seras bien étonné d'entendre les négateurs répéter : « Comment pourrions-nous, une fois réduits en poussière, revenir à une vie nouvelle ? » Ce sont ceux-là qui renient leur Seigneur ; ce sont ceux-là qui comparaitront un jour avec un carcan au col ; ce sont ceux-là qui seront les éternels hôtes de l'Enfer. » [Sourate Le Tonnerre, *ar-Ra'd*, 13 : 5]
- **Préférer une législation à celle d'Allah** : Le Seigneur nous interpelle : « Est-ce donc le jugement du temps de l'Ignorance qu'ils cherchent ? Qu'y a-t-il de meilleur qu'Allah, en matière de jugement pour des gens qui ont une foi ferme ? » [Sourate La Table, *al-Mā'ida*, 5 : 50]

## F – La perversité (*al-Fisq*)

---

La perversité désigne tout refus d'obéir à Allah. On distingue deux types de perversité : une perversité totale et une perversité partielle.

## 1. – La perversité totale

Elle correspond exactement à la mécréance. C'est un refus total de l'obéissance d'Allah et de Son adoration. Allah a utilisé cette dénomination pour exprimer la mécréance majeure en disant à propos du Diable : « ... et qui refusa d'obéir (*fasaqa*) à l'ordre de son Seigneur. » [Sourate La Caverne, *al-Kahf*, 18 : 50] De même, Allah a traité de perversité les gens de l'Enfer : « Et quant à ceux qui auront été pervers (ceux qui ont refusé d'obéir, « *allaḏīna fasaqū* », NdT) ils auront pour séjour l'Enfer. » [Sourate La Prostration, *as-Sajda*, 32 : 20]

## 2. – La perversité partielle

Elle désigne des actes de désobéissance et s'applique aux pécheurs sans les faire sortir de l'Islam. Allah a utilisé ce terme pour certains croyants qui calomnient les femmes vertueuses sans preuve ni témoins pour appuyer leurs accusations : « Ceux qui lancent des accusations contre des femmes honnêtes, sans pouvoir produire quatre témoins, seront punis de quatre-vingts coups de fouet, et leur témoignage ne sera plus jamais admis, car ce sont des êtres pervers. » [Sourate La Lumière, *an-Nūr*, 24 : 4]

# G – La désobéissance (*al-Ma'āṣī*) : les grands et petits péchés

---

## 1. – La désobéissance : définition et terminologie

Il s'agit du délaissement des obligations ou de l'accomplissement des interdits en termes de paroles et d'actes apparents ou cachés.<sup>1</sup> Le terme « *Ma'ṣiya* » peut être pris dans un sens général et dans ce cas il englobe toute désobéissance, qu'elle renvoie à une perversité ou à une mécréance comme dans la parole suivante : « Quiconque désobéit à Allah et à Son Messager sera voué à jamais au Feu éternel ! » [Sourate Les Jinns, *al-Jinn*, 72 : 23] ou : « Telle fut l'histoire du peuple de 'Ād qui avait nié les signes de son Seigneur, désobéi à

1. Hāmid Muḥammad al-Muṣliḥ, *al-Kabā'ir wa-ṣ-ṣaḡā'ir*, p. 19.

**Ses messagers et suivi les ordres de tout tyran rebelle.** ﴿ [Sourate *Hūd*, 11 : 59] C'était là une désobéissance générale vis-à-vis de la prophétie elle-même.<sup>1</sup>

L'idée de désobéissance est exprimée dans le Coran de diverses manières :

**a) Le péché (*ad-Danb*) :**

﴿ **Nous saisismes donc chacun pour son péché.** ﴾ [Sourate L'Araignée, *al-Ankabūt*, 29 : 40]

**b) La faute (*al-Khaṭī'a*) :**

﴿ **Nous étions vraiment fautifs.** ﴾ [Sourate Joseph, *Yūsuf*, 12 : 97]

**c) La mauvaise action (*as-Sayyi'a*) :**

﴿ **Certes, les bonnes actions chassent les mauvaises.** ﴾ [Sourate *Hūd*, 11 : 114]

**d) Le sacrilège (*al-Hūb*) :**

﴿ **... ce serait là un crime (sacrilège) abominable !** ﴾ [Sourate Les Femmes, *an-Nisā'*, 4 : 2]

**e) Le vice (*al-Ithm*) :**

﴿ **Dis encore : « Mon Seigneur a interdit seulement les turpitudes apparentes ou occultes, le vice et toute violence injustifiée... »** ﴾ [Sourate Les Murailles, *al-A'rāf*, 7 : 33]

**f) La perversité et la désobéissance (*al-Fusūq wa-l-'Iṣyān*) :**

﴿ **... tandis qu'Il vous a fait détester l'impiété, la perversité et la désobéissance.** ﴾ [Sourate Les Appartements, *al-Hujurāt*, 49 : 7]

**g) Le désordre (*al-Fasād*) :**

﴿ **La seule récompense de ceux qui font la guerre à Allah et à Son Messenger, et qui provoquent le désordre sur Terre...** ﴾ [Sourate La Table, *al-Mā'ida*, 5 : 33]

1. *Ibid.*, p. 20.

## h) L'insolence (*al-Utuww*) :

« Et quand ils refusèrent d'abandonner ce qui leur avait été interdit, Nous leur dîmes : « Soyez transformés en singes répugnants ! » » [Sourate Les Murailles, *al-A'rāf*, 7 : 166]

## 2. – Les différentes sortes de désobéissance

Les versets du Noble Coran attestent d'une distinction entre les grands péchés et les péchés de moindre importance, Allah dit dans le Coran : « Si vous évitez de commettre les péchés les plus graves qui vous sont interdits, Nous effacerons vos péchés véniels et Nous faciliterons grandement votre accès au Paradis. » [Sourate Les Femmes, *an-Nisā'*, 4 : 31] Ce verset montre clairement que les péchés se divisent en deux catégories : grands péchés et petits péchés.<sup>1</sup> Dans le même ordre d'idée, Allah dit : « ... ceux qui évitent les plus grands péchés ainsi que les turpitudes et [qui ne commettent] que des fautes légères. » [Sourate L'Étoile, *an-Najm*, 53 : 32] Les fautes vénielles sont bien des péchés de moindre importance par rapport aux grands péchés et aux turpitudes, on a donc une séparation nette entre les deux. Reprenons aussi le verset où Allah annonce : « ... tandis qu'Il vous a fait détester l'impiété, la perversité et la désobéissance » [Sourate Les Appartements, *al-Hujurat*, 49 : 7] où, en vérité, il est question de trois niveaux de désobéissance « *al-Kufr* », « *al-Fisq* », « *al-'Iṣyān*. »<sup>2</sup> Enfin, un dernier verset vient étayer cette affirmation en spécifiant que tous les actes, des plus conséquents aux plus infimes, seront consignés dans un Livre : « Qu'a donc ce registre à n'omettre ni péché véniel ni grand péché sans les porter à notre compte ? » [Sourate La Caverne, *al-Kahf*, 18 : 49]<sup>3</sup>

Les hadiths abondent également dans ce sens. Ibn Mas'ūd (رضي الله عنه) rapporte : J'ai interrogé le Messager (ﷺ) : « Quel est le pire des péchés auprès d'Allah ? — Que tu attribues à Allah un semblable, dit-il, alors que c'est Lui ton Créateur ! — C'est très grave, en effet ! » lui dis-je. « Quel péché vient ensuite ? » lui demandai-je encore. « D'assassiner ton enfant par crainte qu'il ne mange dans

1. *Ibid.*, p. 23.

2. *Ibid.*

3. *Ibid.*

ton assiette », s'exclama-t-il. « Et ensuite ? » continuai-je. « Que tu commettes l'adultère avec la femme de ton voisin. » [Bukhāri] De même, d'après Abū Bakra (رضي الله عنه), le Prophète (ﷺ) a dit : « Voulez-vous que je vous dise quels sont les plus grands péchés – par trois fois – : c'est l'association à Allah, la désobéissance à ses père et mère et le faux témoignage ou l'accusation mensongère ! » Il était alors accoudé puis s'assit, et ne cessa de répéter cela jusqu'à ce que nous nous disions : « Pourvu qu'il s'arrête ! » [Muslim] Dans un autre hadith, le Prophète (ﷺ) a dit : « Les cinq prières quotidiennes, la prière du vendredi jusqu'à la prière du vendredi suivant, le Ramadan jusqu'au Ramadan suivant, tout ceci expie les péchés tant que ce ne sont pas des grands péchés. »

### 3. – Les grands péchés (*al-Kabā'ir*)

Tout péché auquel Allah fait correspondre une punition par le Feu, Sa colère, la malédiction ou un châtiment quelconque doit être considéré comme un grand péché.<sup>1</sup> On l'a défini également en disant : tout acte pour lequel une peine légale est prévue ou la menace du Feu a été prononcée ou auquel la malédiction est rattachée<sup>2</sup>. Des savants ont vu qu'il était plus adéquat de les dénombrer et certains parmi eux ont conclu : le nombre des grands péchés est plus proche de soixante-dix que de sept.<sup>3</sup>

al-Haythamī a mentionné, dans un de ses ouvrages, que le savant al-<sup>c</sup>Allā'ī a recensé tous les textes où le Prophète (ﷺ) parle de grand péché, ce qui nous amène à cette liste : l'association à Allah (*ash-Shirk*), le meurtre (*al-Qatl*), l'adultère (*az-Zinā*) dont l'expression la plus grave est l'adultère commis avec la femme du voisin, fuir le champ de bataille (*al-Firār min az-Zahf*), pratiquer l'intérêt usuraire (*Akl ar-Ribā*), consommer injustement les biens de l'orphelin (*Akl māl al-Yatīm*), calomnier les femmes vertueuses (*Qaḍf al-Muḥṣanāt*), la sorcellerie (*as-Siḥr*), le faux témoignage (*Shahāda az-Zūr*), le serment mensonger (*al-Yamīn al-ġamūs*), propager les propos des uns sur les autres pour semer la discorde – le colportage (*an-Namīma*), le vol (*as-Sariqa*), la consommation de boissons

1. Ibn Ḥajar, *az-Zawājir*, t. 1, p. 9.

2. *al-Kabā'ir wa-ṣ-ṣaġā'ir*, p. 27.

3. *Tafsīr at-Ṭabarī*, t. 1, p. 41.



enivrantes (*Shurb al-khamr*), la profanation du sanctuaire sacré de Dieu : la Mecque (*Istiḥlāl bayti Llāh al-Ḥarām*), les transactions frauduleuses (*Nakth as-Ṣafqa*), délaisser totalement la Sunna (*Tark as-Sunna*), revenir à la bédouinité (sans raison valable, NdT)<sup>1</sup> après avoir émigré (*at-Ta<sup>c</sup>arrub ba<sup>d</sup> al-Hijra*), désespérer de la miséricorde d'Allah (*al-Ya's min Rawḥi Llāh*), se croire préservé des ripostes imprévisibles d'Allah (*al-Amn min Makri Llāh*), priver le voyageur du surplus d'eau (*Man<sup>c</sup> ibn as-Sabīl min Faḍl al-Mā'*), ne pas se nettoyer après avoir uriné (*Adam at-Tanazzuh min al-Bawl*), rompre les liens de parenté (*Uqūq al-Wālidayn*), en arriver au point d'insulter ses parents (*at-Tasabbub ilā shatmihima*), léser les ayants droit à travers le testament (*al-Idrār fī l-Waṣiyya*), porter indûment atteinte à la réputation d'un Musulman (*al-Istiṭāla fī 'Irḍi l-Muslim bi-ḡayri Haqq*)<sup>2</sup> Ces vingt-cinq points constituent l'ensemble de ce qui a été rapporté d'après le Messager d'Allah (ﷺ) mentionnant les grands péchés.<sup>3</sup>

Ce qu'il a mentionné est effectivement exact du point de vue de leur statut de grands péchés, cependant ils ne représentent en aucun cas l'ensemble des grands péchés mentionnés par les textes authentiques, il nous suffira d'en signaler quelques-uns de plus pour étayer notre propos. On compte ainsi parmi les grands péchés : le mensonge (*al-Kaḍib*), le suicide (*Qātil nafsihi*), maudire les gens inconsidérément (*Kathra l-lla<sup>c</sup>n*), essayer de ressembler à la femme pour l'homme et vice-versa (*Tashabbuh ar-Rijāl bi-n-Nisā'*), le mauvais voisinage (*Sū' al-jiwār*), la trahison (*al-Khiyāna*), les pots-de-vin (*ar-Rashwa*), changer les délimitations de la terre (*Tagyīr Manār al-Arḍ*), etc.

En bref, les grands péchés ne sont ni restreints en nombre ni en regard des peines légales. Ce sont plutôt toutes les désobéissances dont on a la preuve formelle de leur interdiction, qui placent leur auteur sous le coup d'une menace sous forme de malédiction, de colère, du Feu, d'un châtement, d'une peine ou autre moyen relatif

1. Cf. à ce propos *Fath al-bārī* d'Ibn Ḥajar, 13/41. [NdT]

2. Ce dernier élément est un ajout de ma part d'après d'autres sources car il ne figure pas dans le support d'origine, et ceci porte bien le nombre à vingt-cinq grands péchés comme cela est indiqué ci-après. [NdT]

3. *al-Kabā'ir wa-ṣ-ṣaḡā'ir*, p. 28.

à un préjudice énorme dans l'existence ou dont le corollaire est une sentence exemplaire.<sup>1</sup>

#### 4. – Les péchés véniels (*aṣ-Ṣagā'ir*)

Le petit péché correspond à toute désobéissance qui n'implique pas de peine légale ou n'est pas assujettie à une menace dans l'Au-delà.<sup>2</sup> Allah dit dans le Coran : « ... à ceux qui évitent de commettre les grands péchés et les turpitudes, à l'exception de quelques fautes vénielles (*al-Lamam*). » [Sourate L'Étoile, *an-Najm*, 53 : 32], « *al-Lamam* » étant tout ce qui se situe entre les peines des deux mondes, pour Ici-bas, ce qui mérite une sanction légale et pour l'Au-delà, ce qui fait encourir à ses auteurs le châtiment du Feu.<sup>3</sup> Cependant, il est impératif d'avoir à l'esprit que la persistance dans le petit péché peut mener à la perte comme le Prophète (ﷺ) l'a expressément souligné en disant :

« Méfiez-vous des petits péchés dont on a tendance à minimiser la gravité car cette dynamique ressemble à des hommes installés au creux d'une vallée, celui-ci apportant un morceau de bois, celui-là un autre, jusqu'à réunir suffisamment de bois pour préparer leur pain, ainsi lorsque ces soi-disant petits péchés s'emparent de leur hôte ils le mènent à sa perte. »<sup>4</sup>

En effet, aussi insignifiante soit-elle, la mauvaise action attire ses consœurs provoquant ainsi une réaction en chaîne amenant le fautif au plus grand péché. Pour cette raison, le mal se repousse par le bien et non par le mal, Allah dit : « **Rends le bien pour le mal** » [Sourate Les Croyants, *al-Mu'minūn*, 23 : 96] et, dans le même ordre d'idée, le Prophète (ﷺ) a dit : « Crains Allah où que tu sois, et fais suivre la mauvaise action par une bonne, tu effaceras la mauvaise. »<sup>5</sup> Le serviteur doit donc s'évertuer à rendre le bien pour le mal, à remplacer ses mauvaises actions par des bonnes actions, ses péchés par des actes

1. *Ibid.*, p. 29-33.

2. 'Abd al-°Azīz ibn °Abdillāh al-Mubdil, *Aqwāl at-Tābi°īn fī Masā'il at-Tawḥīd wa-l-īmān*, t. 3, p. 1307.

3. *Ibid.*

4. al-Albānī, *as-Silsila ṣ-ṣaḥīḥa*, n° 389.

5. al-Albānī, *Ṣaḥīḥ al-jāmi'*, n° 96.

d'obéissance, et s'il s'avère être, par la grâce d'Allah, orienté vers le bien, il l'apprivoisera et l'appréciera autant que son cœur s'en apaisera. Il trouvera ainsi grand peine à s'en détacher et, s'il était contraint à fauter, son cœur ne saurait s'en réjouir, son âme serait prompte à susciter en lui des remords et sa foi le lui interdirait d'émblée. Chaque jour serait ainsi pour lui l'occasion de redoubler d'efforts en vue du bien tout en s'éloignant toujours plus du mal.<sup>1</sup>

### 5. – Jugement de celui qui se rend coupable d'un grand péché

Les compagnons (رضي الله عنهم), ainsi que ceux qui s'en prévalent de droit pour les avoir suivis dans la bonne voie, ont choisi une position médiane concernant l'auteur d'un grand péché. Par conséquent, ils ne rendent pas mécréant l'auteur d'un grand péché mais ne considèrent pas non plus que sa foi est parfaite. On dira plutôt que le grand pécheur est croyant par la foi qu'il porte et pervers par l'acte qu'il a commis, ou bien qu'il est croyant avec une foi défaillante, ou encore croyant désobéissant, mais ce n'est qu'un jugement en ce qui concerne cette vie d'Ici-bas, ensuite, pour ce qui est de la vie future, son sort revient à Allah : soit Il le châtie, soit Il lui pardonne. Ce jugement est le résultat objectif de la réunion de tous les textes légaux en la matière qui indiquent que le grand pécheur pervers ne sort pas de la sphère de l'Islam.<sup>2</sup> Les croyants définis comme pervers n'entrent pas éternellement en Enfer mais, dans le même temps, ne sont pas complets au niveau de leur religion, ni de leur foi, ni de l'obéissance ; ils ont à leur actif des bonnes et des mauvaises actions qui leur valent respectivement la récompense et la punition.<sup>3</sup> Clairement, les compagnons et ceux qui les suivent dans la bonne voie et l'ensemble des savants musulmans se sont accordés sur le fait que celui qui possède un atome de foi ne résidera pas éternellement en Enfer, d'ailleurs, ont-ils dit, le Prophète (ﷺ) intercédéra, avec la permission d'Allah, en faveur des gens de sa communauté ayant commis des grands péchés.<sup>4</sup>

1. *al-Kabā'ir wa-ṣ-ṣaḡā'ir*, p. 35.

2. *Aqwāl at-tābi'in fī masā'il at-tawḥīd wa-l-īmān*, t. 3, p. 1315.

3. *Ibid.* ; *al-Fatāwā*, t. 7, p. 679.

4. Ibn Taymiyya, *al-īmān*, p. 209.

Parmi les preuves qui attestent du bien fondé de ce jugement, citons les versets suivants :

- Allah le Très-Haut a dit : « **Certes Allah ne pardonne pas qu'on Lui donne un associé. À part cela, Il pardonne à qui Il veut.** » [Sourate Les Femmes, *an-Nisā'*, 4 : 48] Cette parole affirme que l'auteur d'un grand péché se retrouve sous la Volonté d'Allah, s'Il le veut, Il le châtie et s'Il le veut, Il lui pardonne du moment que son forfait n'atteint pas le degré de l'association.<sup>1</sup>
- Ensuite, Allah dit également : « **Si deux groupes de croyants en viennent aux mains, réconciliez-les ! Mais si l'un d'eux se montre intransigeant, combattez alors l'agresseur jusqu'à ce qu'il s'incline devant l'ordre d'Allah. S'il s'y conforme, réconciliez-les avec justice et impartialité, car Allah aime les gens équitables. Les croyants ne sont-ils pas des frères ? Réconciliez donc vos frères et craignez Allah, afin de mériter Sa miséricorde.** » [Sourate Les Appartements, *al-Hujūrāt*, 49 : 9, 10] On voit que malgré le fait que combattre un croyant constitue un grand péché, le titre de croyant ne leur a pas été retiré et cela ne les a pas fait sortir du cercle des croyants<sup>2</sup>, plus encore, de nombreux savants se sont appuyés sur ce verset pour dire que le coupable d'une désobéissance envers Allah ne sort pas de l'Islam quelle qu'en soit sa teneur.<sup>3</sup>
- Le Très-Haut (ﷻ) a dit : « **Ô vous qui croyez ! La loi du talion vous est prescrite en matière de meurtre : homme libre pour homme libre, esclave pour esclave, femme pour femme. Si l'ayant droit consent à une remise de cette peine à son frère en religion<sup>4</sup>, ce dernier sera poursuivi modérément et il devra s'acquitter du prix du sang avec empressement.** » [Sourate La Vache, *al-Baqara*, 2 : 178] Et pourtant dans un autre verset, Allah a

1. *Tafsīr aṭ-Ṭabarī*, t. 4, p129.

2. Aḥmad Jallī, *Dirāsa ʿani l-firaq wa-tārīkh al-muslimīn*, p. 127.

3. De l'auteur, *ʿAlī ibn Abī Ṭālib* (ﷺ), p. 383.

4. L'expression « frère en religion », renvoyant à l'auteur du crime, rend mieux compte, à mon sens, du terme employé en arabe que « meurtrier », mot plus neutre, même si les deux options sont acceptables. [NdT]

promis au meurtrier un séjour éternel<sup>1</sup> en Enfer en punition pour son crime : **« Quiconque donne la mort intentionnellement à un croyant aura pour rétribution la Géhenne, où il demeurera éternellement, exposé à la colère et à la malédiction d'Allah, et sera voué à d'immenses tourments. »** [Sourate Les Femmes, *an-Nisā'*, 4 : 93] Or, dans le premier verset cité, le caractère de foi n'a pas été contesté pour ce criminel, au contraire, il reste le frère des proches de la victime qui eux sont croyants : **« Si l'ayant droit consent à une remise de cette peine à son frère en religion, ce dernier sera poursuivi modérément et il devra s'acquitter du prix du sang avec empressement. »** La fraternité en question est la fraternité de foi.<sup>2</sup> Quant au meurtrier, il encourt la peine de la Géhenne mais, si Allah en décide ainsi, Il lui pardonnera.<sup>3</sup>

- ◆ De même, le Coran n'a pas nié le caractère de la foi pour celui qui usurpe les biens des gens ou pratique l'intérêt usuraire tant qu'il ne rend pas son acte licite : **« Ô vous qui croyez ! Ne vous dépossédez pas les uns les autres de vos biens par des procédés malhonnêtes ! »** [Sourate Les Femmes, *an-Nisā'*, 4 : 29] et Allah appelle les croyants : **« Ô vous qui croyez ! Craignez Allah et renoncez à tout reliquat d'intérêt usuraire, si vous êtes des croyants sincères ! »** [Sourate La Vache, *al-Baqara*, 2 : 278]

Pour ce qui est des preuves contenues dans la Sunna :

Abū Ḍarr (رضي الله عنه) raconte : J'allai voir le Prophète (ﷺ) alors qu'il dormait vêtu de blanc, puis revins alors qu'il était réveillé et il dit : **« Pas un serviteur ne prononce : "Lā ilāha illa Llāh" puis meurt, sans qu'il n'entre au Paradis. »** J'interrogeai alors : **« Même s'il a commis l'adultère ou volé ? — Même s'il est coupable d'adultère ou de vol ! »** répondit-il. Je réitérai ma question à trois reprises et la réponse fut la même à chaque fois sauf qu'à la quatrième il ajouta : **« Même s'il est coupable d'adultère ou de vol, n'en déplaise à Abū Ḍarr ! »** [Bukhārī] Le fait que le Prophète (ﷺ) dise : **« Même s'il est coupable d'adultère ou de vol »** indique que les auteurs de

1. « *al-Khulūd* » (l'éternité) a deux sens : le premier, l'éternité absolue (celle qui décrit le sort des mécréants), et le deuxième, l'éternité relative (pour les croyants). Cf. *Majmū' fatāwā wa-rasā'il ash-shaykh 'Abd al-'Azīz ibn Bāz*, t. 9. [NdT]  
 2. *Dirāsa 'ani l-firaq wa-tārikh al-muslimīn*, p. 127.  
 3. *Sunan al-Bayhaqī*, 8/16.

grands péchés ne désespéreront pas en Enfer, car même s'ils sont amenés à y séjourner, ils en sortiront tôt ou tard pour demeurer éternellement au Paradis.<sup>1</sup>

°Ubāda ibn aṣ-Ṣāmit (رضي الله عنه) a rapporté que le Prophète (ﷺ), alors qu'il était entouré de ses compagnons, a dit :

« Prêtez-moi allégeance en vous engageant à ne rien associer à Allah, à ne pas voler, à ne pas commettre de fornication ni d'infanticide, à ne pas vous attribuer d'enfants illégitimes (forger des mensonges, NdT) et à ne pas désobéir en ce qui est réputé convenable. Quiconque tiendra cet engagement trouvera sa récompense auprès d'Allah, et quiconque le trahira d'une façon ou d'une autre aura sa punition Ici-bas en guise d'expiation. Mais pour celui qui le trahit en cachette, son sort reviendra à Allah, s'Il le souhaite Il lui pardonnera ou alors le châtiara. » [Bukhāri]



Quoi qu'il en soit, le consensus des compagnons et de ceux qui les ont suivis à ce sujet fait office de preuve irréfutable. Ainsi, le grand pécheur est croyant par la foi qu'il porte en lui, pervers par la faute qu'il a commise, et reste sous la Volonté d'Allah dans la vie future.<sup>2</sup>

1. *Sharḥ ṣaḥīḥ Muslim*, 2/97.

2. *Aqwāl at-tābi'in fī masā'il at-tawḥīd wa-l-īmān*, t. 3, p. 1318.



## Conclusion

Voilà l'exposé sur la foi en Allah qu'Il m'a permis d'écrire. Tout ce qui s'y trouvera de conforme à la vérité, le mérite en revient exclusivement à Allah et à la faveur qu'Il a bien voulu m'accorder, à Lui donc la louange et à Lui la grâce ; quant aux fautes de ma part, je demande à Allah qu'Il me les pardonne et je reviens à Lui repentant. Allah et Son Prophète (ﷺ) sont innocents de mes erreurs. J'ai fait mon possible pour ne pas tomber dans l'erreur et j'espère ne pas être privé de la récompense à cet égard.

J'implore Allah pour qu'il fasse profiter de cet ouvrage quiconque parmi les êtres humains, où qu'il soit, et que cet ouvrage soit une cause de l'augmentation de leur foi, de leur guidée, de leur apprentissage et de leur évocation du Seigneur. Je demande à ce que mes frères en religion ne m'oublient pas dans leurs invocations car l'invocation en faveur de son frère alors qu'il est absent est acceptée, si Allah le veut.

Je terminerai par cette parole du Très-Haut :

« **Seigneur, pardonne-nous, ainsi qu'à nos frères qui nous ont précédés dans la foi ; et ne mets dans nos cœurs aucune rancœur pour ceux qui ont cru. Seigneur, Tu es Compatissant et Très Miséricordieux.** » [Sourate L'Exode, *al-Hashr*, 59 : 10]

Et ces quelques vers du poète :

*Mon Dieu ! Ne sois pas trop dur à mon égard  
Car je suis conscient des fautes qui pèsent sur moi*

*Je n'ai pour ruse que mon espoir,  
Ton pardon, si Tu y consens, et l'idée haute que j'ai de Toi*

*Combien de fois ai-je failli envers autrui  
Alors que Tu me combles de grâces et de toutes sortes de fruits*



*Quand je me remémore tout cela  
Je ne peux que, de remords, m'en mordre les doigts  
De ma personne les gens pensent du bien  
Mais si Toi Tu ne me pardonnes alors je ne vauX rien !*



Gloire et louange à Toi, ô Allah ! Je témoigne que nulle divinité autre que Toi n'est digne de l'adoration ! J'implore Ton pardon et je me repens à Toi !

# Glossaire

*Adān* أذان : Appel à la prière.

*Āliha* آلهة : Divinités (pl. de *Ilāh*).

*Amāna* أمانة : Dépôt, responsabilité.

*Anṣār* (al-) الأنصار : Partisans du Prophète (ﷺ) à Médine.

*ʿAqīda* عقيدة : Dogme, croyance, credo.

*Baqīʿ* (al-) البقيع : Cimetière situé à proximité de la Mosquée du Prophète (ﷺ) à Médine.

*Barzakh* (al-) البرزخ : Monde intermédiaire dans lequel stagnent les âmes après la mort dans l'attente du Jour du Jugement.

*Bayt al-Māl* بيت المال : Trésor Public.

*Birr* (al-) البرّ : Piété, bienfaisance.

*Ḍikr* (ad-) الذكر : Rappel, évocation d'Allah.

*Jinn* الجنّ : Créatures d'Allah dont la nature diffère de celle de l'homme.

*Duʿāʾ* دعاء : Invocation.

*Fasād* فساد : Corruption.

*Fātiḥa* الفاتحة : L'Ouverture ou le Prologue, 1<sup>re</sup> Sourate du Saint Coran.

*Firdaws al-ʿAlā* (al-) الفردوس الأعلى : Plus haut degré du Paradis.

*Fisq* فسق : Perversité.

*Fiṭra* فطرة : Saine nature de l'homme.

*Furqān* (al-) الفرقان : la Distinction, un des noms du Coran.

*Ġayb* (al-) الغيب : Monde de l'invisible.

Hadith (*ḥadīth*) حديث : Parole du Prophète (ﷺ) possédant une chaîne de transmission qu'elle soit authentique, fiable, faible ou inventée.

*Hijra (al-)* الهجرة : Émigration du Prophète (ﷺ) vers Médine.

*ʿIbādāt (al-)* العبادات : Les actes d'adorations.

*Iḥsān (al-)* الإحسان : Bienfaisance, perfection. Troisième et dernier degré de la foi (Servitude complète).

*Iḫlāṣ (al-)* الإخلاص : Pureté du dogme, exclusivité de l'adoration, dévouement exclusif et total à Allah.

*Īmān (al-)* الإيمان : La foi.

*Injīl (al-)* الإنجيل : L'Évangile. Livre révélé par Allah à Son Prophète ʿĪsā ibn Maryam (Jésus fils de Marie) (ﷺ).

*Islām (al-)* الإسلام : Soumission. Religion de l'Islam, seule religion agréée par Dieu.

*Jāhiliyya (al-)* الجاهلية : Époque antéislamique. (Litt. époque de l'ignorance).

*Jahl* جهل : Ignorance.

*Kaʿba (al-)* الكعبة : Construction en forme de cube située dans la mosquée sacrée à la Mecque.

*Kabā'ir (al-)* : Les grands péchés.

*Kāfir* كافر : Mécréant, incroyant, négateur, (pl. *Kuffār* كفّار).

*Kufr (al-)* الكفر : Mécréance, négation. Du point de vue de sa gravité, le *Kufr* se divise en deux : *Kufr Akbar* (Majeur) et *Kufr Aṣḡar* (Mineur).

*Minbar* منبر : Chaire sur laquelle se tient l'imam lors de sa prêche.

*Muhājirīn (al-)* المهاجرين : Les Émigrés, ceux qui ont émigrés avec le Prophète (ﷺ) de La Mecque à Médine.

*Muḥsin* محسن : Bienfaisant, bienfaiteur.

*Naḍr* نذر : Vœu, ex-voto.

*Nafs* نفس : Ego, âme.

*Namīma* نميمة : Colportage.

*Nifāq* نفاق : Hypocrisie.

*Niyya* (an-) النية : L'intention, condition *sine qua non* à l'acceptation des œuvres.

*Qudsi* (ou *Qudusi*) قدسي : Divin. Se dit d'un hadith rapporté par le Prophète (ﷺ) d'après les paroles d'Allah.

*Rahma* (ar-) الرحمة : La Miséricorde.

*Rak'ca* ركعة : Unité de prière.

*Rizq* (ar-) الرزق : Subsistance, octroi provenant du Seigneur le Très-Haut.

*Ruqya* رقية (pl. *Ruqā* رقى) Formule d'incantation ou d'exorcisme.

*Ṣā'* صاع : Unité de mesure du poids utilisée par les arabes. Elle va de 2 à 3 kg selon le matériau pesé, elle correspond à 4 *mudd* (1 *mudd* étant le contenu des deux mains réunies).

*Ṣabr* صبر : Patience, constance, persévérance, endurance.

*Ṣahāba* (aṣ-) الصحابة : Compagnons du Prophète (ﷺ) (pl. de *Ṣahābiy* صحابي).

*Ṣahīḥ* صحيح : Authentique. Adjectif utilisé généralement dans la science du hadith pour rendre compte de la véracité d'une parole attribuée au Prophète (ﷺ).

*Salām* (as-) السلام : Paix.

*Ṣalāt* (aṣ-) الصلاة : Prière, invocation.

*Shahāda* (ash-) الشهادة : Témoignage. Attestation.

*Sharī'a* (ash-) الشريعة : Législation islamique, Loi et voie divine ou prophétique.

*Shirk* شرك : Association à Dieu, associationnisme, polythéisme.

*Shukr* شكر : Remerciement.

*Ṣifāt* صفات : Adjectifs, attributs, caractéristiques.

*Siḥr* سحر : Sorcellerie.

*Ṣirāṭ* صراط : Chemin. Pont.

*Subhān Allāh* سبحان الله : Gloire (et pureté) à Dieu.

*Tābi'īn* (at-) التابعين : Génération qui « suit » celle des Compagnons du Prophète (ﷺ), désigne ceux qui ont rencontré les Compagnons.

*Tafsīr* تفسير : Commentaire du Coran, exégèse.

*Ṭāgūt* طاغوت : Tout ce qui est adoré en dehors d'Allah.

*Takabbur* تكبر : Orgueil, morgue, suffisance, gloriole.

*Takbīr* تكبير : Prononcer la formule : « *Allāhu Akbar* » (Dieu est plus grand).

*Tamīma* تيممة : (pl. *Tamā'im* تمانم) Talisman, amulette, porte-bonheur.

*Taqwa* تقوى : Piété. Synonyme du mot « *Birr.* »

*Tasbīh* تسبيح : Prononcer la formule : « *Subhān Allāh* » (Gloire – et pureté – à Dieu).

*Taslīm* تسليم : Salutations. Prononcer la formule « *as-Salāmu 'alaykum* » (Que la paix soit sur vous).

*Tawakkul* توكل : Fait de placer sa confiance en Dieu.

*Tawba* توبة : Repentir.

*Tawhīd* توحيد : Unicité, monothéisme.

*Wajh* وجه : Face, Visage.

*Witr* وتر : Impair.

*Zakāt* (az-) زكاة : Aumône légale.

# Table des matières

Translittération des sons arabes .....	7
Symboles arabes honorifiques utilisés dans ce livre .....	9
Note de l'Éditeur à propos du mot Seigneur .....	11
Note de l'Éditeur sur l'esclavage en Islam .....	13
Note de l'Éditeur sur le mot <i>Jihād</i> .....	15
Avant-propos du Traducteur .....	19
Avant-propos de l'Auteur .....	25

## CHAPITRE I

### **L'attestation de Foi : Son sens, ses mérites et les conditions de sa validité**

<b>A – Le sens de l'attestation de foi .....</b>	<b>42</b>
1. – La négation ( <i>an-Nafī</i> ) .....	43
2. – L'affirmation ( <i>al-Ithbāt</i> ) .....	43
<b>B – Les mérites de l'attestation de foi .....</b>	<b>47</b>
<b>C – La meilleure manière d'évoquer Allah .....</b>	<b>50</b>
<b>D – Les rayons de sa lumière dissipent les ténèbres     qui enveloppent les cœurs .....</b>	<b>51</b>
<b>E – La correspondance entre « <i>Lā ilāha illa Llāh</i> »     et « <i>Iyyāka naʿbud</i> » .....</b>	<b>52</b>
<b>F – Les conditions de validité .....</b>	<b>53</b>
1. – La connaissance ( <i>al-ʿIlm</i> ) .....	53
2. – La certitude ( <i>al-Yaqīn</i> ) .....	54
3. – L'acceptation ( <i>al-Qabūl</i> ) .....	54

4. – La soumission ( <i>al-Inqiyād</i> ) .....	55
5. – La sincérité ( <i>aṣ-Ṣidq</i> ) .....	56
6. – L'exclusivité dans l'adoration ( <i>al-Ikhlāṣ</i> ) .....	56
7. – L'affection ( <i>al-Maḥabba</i> ) .....	57
<b>G – Le lien étroit entre « <i>Lā ilāha illa Llāh</i> » et « l'Alliance et le Désaveu »</b> .....	58
<b>H – Les effets de la profession de foi</b> .....	63
 CHAPITRE II	
<b>La preuve de l'existence du Créateur</b>	
<b>A – La preuve par la création</b> .....	69
<b>B – La preuve par la saine nature et le pacte</b> .....	71
<b>C – L'Univers</b> .....	74
1. – Le manque d'oxygène en altitude .....	75
2. – Le mouvement des étoiles et des planètes dans leurs orbites .....	75
3. – Rotation de la Terre et déplacement des montagnes .....	76
4. – Une séparation entre deux mers salées .....	77
5. – La vibration de la terre qui reçoit la pluie et fait pousser les plantes .....	77
6. – La plus fragile des demeures .....	78
<b>D – L'être humain</b> .....	79
1. – La peau et les sensations .....	79
2. – Les empreintes digitales et leur rôle dans l'identification de l'être humain .....	80
<b>E – La guidée</b> .....	81
1. – L'abeille .....	83
2. – La huppe .....	84
<b>F – L'agencement de l'Univers et l'impossibilité de sa détérioration</b> ...	86
<b>G – La preuve par la mesure</b> .....	87
<b>H – L'harmonie dans la création</b> .....	87

## CHAPITRE III

**Unique en Sa qualité de Seigneur :**  
**L'Unicité de Seigneurie, *Tawhīd ar-Rubūbiyya***

<b>A – Signification de <i>Tawhīd ar-Rubūbiyya</i></b> .....	89
<b>B – L'Unicité de Divinité, conséquence directe de l'Unicité de Seigneurie</b> .....	91
<b>C – Les lois universelles générales (<i>as-Sunan al-ʿĀmma</i>)</b> .....	92
<b>D – Les lois universelles particulières (<i>as-Sunan al-Khāṣṣa</i>)</b> .....	93
<b>E – L'expression des lois universelles divines</b> .....	94
<b>F – L'Unicité de Seigneurie, la plus grande preuve de l'Unicité Divine</b> .....	95

## CHAPITRE IV

**Unique dans Ses Noms et Ses Attributs : L'Unicité des Noms et Attributs, *Tawhīd al-Asmā' wa-ṣ-Ṣiḡāt***

<b>A – Principes sur lesquels reposent l'Unicité des Noms et des Attributs</b> .....	97
<b>B – Les preuves attestant de cette sous-catégorie d'Unicité</b> .....	99
<b>C – Les plus beaux Noms d'Allah</b> .....	101
1. – Les Noms d'Allah sont nombreux .....	101
2. – Les Noms d'Allah ne sont connus qu'à travers la Révélation .....	102
3. – Certains Noms d'Allah sont spécifiques à Sa Personne .....	103
4. – Les Noms individuels et ceux qu'on ne mentionne qu'accompagnés de leur opposé .....	103
5. – Signification de « compter » les Noms dans le hadith du Prophète (ﷺ) .....	103
<b>D – Les Attributs divins</b> .....	106
1. – Les Attributs rationnels ( <i>aṣ-Ṣiḡāt al-ʿAqliyya</i> ) .....	106
2. – Les Attributs formels ( <i>aṣ-Ṣiḡāt al-Khabariyya</i> ) .....	106
3. – Les Attributs naturels ( <i>aṣ-Ṣiḡāt al-Dātiyya</i> ) .....	106
4. – Les Attributs des actes ( <i>aṣ-Ṣiḡāt al-Fiʿliyya</i> ) .....	107
a) Quelques Attributs liés à Sa Nature .....	109
b) Quelques Attributs connus par transmission .....	119
c) Quelques Attributs issus d'une réaction .....	122
d) Allah est dépourvu de tout défaut .....	123



5. – Tous les Attributs d'Allah manifestent Sa perfection .....	124
6. – Le Jugement suprême appartient uniquement à Allah .....	125
7. – Nier le sens des Noms d'Allah : une terrible profanation .....	126
8. – Les répercussions des Attributs divins sur l'Univers, la vie et l'homme .....	128
<b>E – Les effets des Attributs divins sur les mœurs .....</b>	<b>132</b>
1. – L'application de l'Attribut issu du Nom « <i>al-Quddūs</i> », le Saint : .....	133
2. – L'application de « <i>as-Salām</i> », la Paix, tirée du Nom « <i>as-Salām</i> », le Pacifique : .....	133
3. – L'application de « <i>al-Īmān</i> », la Foi, tirée de « <i>al-Mu'min</i> », le Protecteur : .....	133
4. – L'application de « <i>al-Haymana</i> », la Suprématie, tirée de « <i>al-Muhaymin</i> », l'Arbitre Suprême : .....	134
5. – L'application de « <i>al-ʿIzza</i> », la Puissance, car Il est « <i>al-ʿAzīz</i> », le Puissant : .....	134
6. – L'application de « <i>al-Jabr</i> », la Contrainte, du Nom « <i>al-Jabbār</i> », le Contraignant : .....	134
7. – L'application de « <i>at-Takabbur</i> ( <i>ʿan ar-Raḡāʿil</i> ) », ne pas s'abaisser à l'immoralité, du Nom « <i>al-Mutakabbir</i> », le Superbe : .....	135
8. – L'application de « <i>al-Ḥilm</i> », l'Indulgence, tirée de « <i>al-Ḥalīm</i> », l'Indulgent : .....	135
9. – L'application de « <i>aṣ-Ṣabr</i> », la Patience, tirée de « <i>aṣ-Ṣabūr</i> », le Patient : .....	136
10. – L'application de « <i>al-Iʿzāz</i> », le Renforcement, qu'on extrait de « <i>al-Muʿizz</i> », Celui qui donne la force, qui honore : .....	136
11. – L'application de « <i>al-Iḡlāl</i> », l'avalissement, pris de « <i>al-Muḡill</i> », Celui qui rabaisse : .....	136
12. – L'application de « <i>al-Intiqām</i> », la Vengeance, tirée du Nom « <i>al-Muntaqim</i> », le Vengeur : .....	136
13. – L'application de « <i>al-Luṭf</i> », la Bonté/la Subtilité, de « <i>al-Laṭīf</i> », le Plein de bonté/le Subtil : .....	137
14. – L'application de « <i>ash-Shukr</i> », la Reconnaissance, de « <i>ash-Shakūr</i> », le Plein de Reconnaissance : .....	137
15. – L'application de « <i>al-Hifẓ</i> », la Préservation, du Nom « <i>al-Ḥafīẓ</i> », le Préservateur : .....	137
16. – L'application de « <i>at-Taqdīm wa-t-Ta'khīr</i> », l'avancement et le recul, des Noms « <i>al-Muqaddim</i> » et « <i>al-Mu'akhhir</i> », Celui qui fait avancer et Celui qui fait reculer : .....	138

17. – L’application de « <i>al-Birr</i> », la Bienfaisance, de « <i>al-Barr</i> », le Bienfaiteur : .....	138
18. – L’application de « <i>at-Tawba</i> », le Repentir, du Nom « <i>at-Tawwāb</i> », le Grand Accueillant au repentir : .....	139
19. – L’application de l’Attribut de « <i>al-Ġinā</i> », la Richesse, issue du Nom « <i>al-Muġnī</i> », Celui qui confère la suffisance : .....	139
20. – L’application des Attributs « <i>aḍ-Ḍurr wa-n-Naḡ</i> », le Dommage et l’Intérêt, provenant des Noms « <i>aḍ-Ḍārr</i> » et « <i>an-Nāfi</i> », Celui qui peut nuire et causer du tort et Celui dont l’action est salutaire : .....	139
21. – L’application de « <i>al-Hidāya</i> », la Guidée, de « <i>al-Hādī</i> », le Guide : .....	140
22. – L’application des Attributs « <i>al-Qabḍ wa-l-Baṣṭ</i> », la Restriction et la Répartition, des deux Noms « <i>al-Qābiḍ</i> » et « <i>al-Bāsiṭ</i> », Celui qui retient et Celui qui prodigue Ses dons : .....	140
23. – L’application de « <i>al-Hiba</i> », le Don, de « <i>al-Wahhāb</i> », le Dispensateur : .....	140
24. – L’application de « <i>al-Jūd wa-l-Karam</i> », la Générosité, la Largesse, car Il est « <i>al-Jawwād al-Karīm</i> », le Généreux, le Magnanime : .....	141
25. – L’application de « <i>al-Ijāba</i> », la Réponse, Allah est « <i>al-Mujīb</i> », Celui qui répond aux appels : .....	141
26. – L’application de « <i>al-Majd</i> », la Gloire, du Nom « <i>al-Majīd</i> », le Glorieux : .....	141
<b>F – Qu’Allah Se soit décrit par le pardon ne signifie pas qu’il faille tout se permettre</b> .....	142

## CHAPITRE V

## Unique en Sa qualité de Divinité : L’Unicité de Divinité, *Tawḥīd al-Ulūhiyya*

<b>A – Définition et statut particulier</b> .....	145
<b>B – Méthodologie coranique dans l’appel à l’Unicité d’Allah en tant que Divinité</b> .....	149
1. – La mise en évidence des signes témoins de la Seigneurie d’Allah (ﷻ) .	149
2. – Le témoignage par Allah Lui-même de Son Unicité en tant que Divinité .....	151
3. – L’incapacité des fausses divinités qu’ils invoquent en dehors d’Allah ...	151
4. – L’absurdité des adorateurs de ces divinités .....	152
5. – La présentation de la dispute qui se produira le Jour de la Résurrection	152
6. – Le récit des histoires des prophètes et des messagers .....	153

<b>C – L'adoration et ses conditions de validité</b> .....	154
1. – La dévotion exclusive ( <i>al-Ikhlās</i> ) .....	155
2. – La conformité à la Législation ( <i>Muwāfaqa ash-Sharʿ</i> ) .....	157
<b>D – La portée réelle de l'adoration</b> .....	160
<b>E – Les différentes sortes d'actes d'adoration</b> .....	162
1. – L'Invocation ( <i>ad-Duʿāʾ</i> ) .....	163
a) Le <i>Tawassul</i> par les Noms et les Attributs .....	164
b) Le <i>Tawassul</i> par les actions pieuses .....	165
c) Le <i>Tawassul</i> par la demande aux gens pieux encore en vie .....	165
2. – Le Vœu ou Ex-voto ( <i>an-Nadr</i> ) .....	166
3. – L'offrande ( <i>aq-Dabh</i> ) .....	168
4. – La confiance en Allah ( <i>at-Tawakkul</i> ) .....	169
5. – La demande d'aide ( <i>al-Istiʿāna</i> ) .....	170
6. – La demande de secours ( <i>al-Istigātha</i> ) .....	171
7. – La crainte ( <i>al-Khashya</i> ) .....	172
8. – La peur ( <i>al-Khawf</i> ) .....	173
9. – L'amour ( <i>al-Maḥabba</i> ) .....	174
<b>F – Les meilleurs actes d'adoration</b> .....	176
<b>G – La Législation et son lien étroit avec le <i>Tawḥīd</i></b> .....	178
1. – Son lien avec l'Unicité d'Adoration .....	178
2. – Son lien avec l'Unicité de Seigneurie .....	179
3. – Son lien avec l'Unicité des Noms et Attributs .....	179
4. – Son lien avec la foi .....	183
5. – Son lien avec l'Islam .....	184
6. – Son lien avec l'attestation de foi .....	185
7. – L'obéissance à autre qu'Allah .....	185
<b>H – Juger selon les Lois d'Allah : les retombées positives</b> .....	186
1. – La lieutenance et le renforcement .....	186
a) Yūsuf (ﷺ) – Joseph : .....	186
b) Mūsā (ﷺ) – Moïse : .....	187
c) Les croyants de cette communauté : .....	187
2. – La sécurité et la stabilité .....	188
3. – La victoire et la conquête .....	190
4. – La suprématie et l'honneur .....	190

5. – Une vie bénie et prospère .....	191
6. – Le maintien dans la bonne voie .....	192
7. – Le succès et la grande réussite .....	192
8. – L'obtention du pardon et l'expiation des péchés .....	193
9. – L'accompagnement des prophètes et des véridiques .....	194
<b>I – Le jugement d'après d'autres législations et ses effets néfastes</b> .....	<b>194</b>
1. – Un cœur de pierre .....	195
2. – Loin de la vérité .....	196
3. – Tomber dans l'hypocrisie .....	196
4. – L'interdiction du repentir .....	198
5. – Un obstacle sur la Voie .....	199
6. – Une sécurité évanouie : le règne du chaos .....	200
7. – L'inimitié et la haine se propagent .....	201
8. – Une victoire et un renforcement inaccessibles .....	202
9. – Un châtement effroyable attend ceux qui altèrent les Lois d'Allah .....	203
10. – L'humiliation au moment de la mort .....	204
11. – Le Feu pour aliment et la colère du Tout-Puissant .....	206
12. – Le supplice avilissant .....	207
<b>J – Les efforts du Prophète (ﷺ) afin de préserver l'Unité de Divinité, le <i>Tawḥīd al-Ulūhiyya</i></b> .....	<b>208</b>
1. – L'exagération ( <i>al-Ġuluww</i> ) et l'éloge excessif ( <i>al-Itrā'</i> ) .....	209
2. – La visite des tombes et l'interdiction d'en faire des lieux de prière .....	209
3. – Les formules incantatoires ( <i>ar-Ruqā'</i> ) et les amulettes ( <i>at-Tamā'im</i> ) .....	210
4. – Demander la pluie aux astres .....	212
5. – La sorcellerie .....	214
6. – La voyance .....	216
7. – L'intercession .....	217
 CHAPITRE VI	
<b>La Foi</b>	
<b>A – La foi : sens linguistique, sens religieux</b> .....	<b>219</b>
1. – Sens linguistique : .....	219
2. – Terminologie religieuse : .....	219
<b>B – <i>al-Islām, al-Īmān, al-Iḥsān</i></b> .....	<b>222</b>

<b>C – L'origine de la foi</b> .....	223
<b>D – Les fondements sur lesquels s'établit la foi</b> .....	225
1. – La négation de toute idole ( <i>al-Kufr bi-t-Tāgūt</i> ) .....	225
2. – La foi dans l'invisible ( <i>al-Īmān bi-l-Ġayb</i> ) .....	225
3. – L'exécution des ordres et l'éloignement des interdits .....	226
4. – La dévotion exclusive à Allah dans l'adoration .....	226
5. – La véritable adoption du modèle prophétique .....	227
6. – La science .....	228
<b>E – Quelques versets concernant la foi</b> .....	229
1. – L'embellissement de la foi .....	229
2. – La lumière de la foi .....	230
3. – L'âme de la foi .....	233
<b>F – Le renforcement de la foi</b> .....	233
1. – La connaissance des plus beaux Noms d'Allah .....	234
2. – Méditer le Coran de manière globale .....	235
3. – Connaître le Prophète (ﷺ) .....	236
4. – La contemplation de l'Univers et l'observation du corps humain .....	238
5. – L'évocation d'Allah en toute circonstance .....	239
a) Le vrai bonheur .....	239
b) La vigueur du corps, l'autosuffisance et l'incitation à l'effort .....	240
c) La douceur du cœur et la crainte révérencielle .....	241
d) La préservation contre le châtiment d'Allah .....	241
e) Exemple de catégorie de gens se trouvant sous l'ombre d'Allah au Jour du Jugement .....	241
f) La multitude de témoins en faveur de l'intéressé au Jour du Jugement ...	242
6. – Connaître les bienfaits de la religion .....	242
7. – L'effort pour atteindre le degré de l'excellence .....	245
8. – La prédication .....	246
9. – S'attacher à faire obstacle à tout ce qui annule la foi .....	247
10. – Ce monde n'est qu'un passage pour l'Au-delà .....	249
<b>G – Les caractéristiques des croyants</b> .....	251
1. – Sourate 23 : Les Croyants ( <i>al-Mu'minūn</i> ) .....	252
a) L'humilité et la crainte dans la prière .....	252
b) L'éloignement de la futilité .....	253

c) La purification à travers l'aumône prescrite .....	254
d) La chasteté .....	254
e) Le respect du dépôt et de ses engagements .....	256
f) L'assiduité dans la prière .....	257
2. – Sourate 25 : Le Discernement ( <i>al-Furqān</i> ) .....	257
a) La dignité et la noblesse .....	259
b) L'indulgence .....	259
c) La nuit s'anime au gré des prières .....	260
d) La mesure au niveau des dépenses .....	261
e) Le renoncement à tout polythéisme, au meurtre et à la fornication .....	261
f) Délaisser le faux témoignage .....	262
g) Tirer profit des exhortations coraniques .....	262
h) L'espoir de voir le chemin d'Allah surchargé de monde .....	263
<b>H – Quelques bienfaits de la foi</b> .....	264
1. – Le privilège de l'alliance d'Allah .....	264
2. – La satisfaction d'Allah .....	268
3. – La défense des croyants .....	269
4. – La vie heureuse .....	269
5. – La bonne nouvelle .....	270
6. – Être sur la Voie et trouver le bonheur .....	271
7. – Le bénéfice des exhortations et du rappel .....	272
8. – La disparition des doutes malsains .....	272
9. – Le refuge des croyants .....	273
10. – Un rempart contre les grands péchés .....	274
11. – Le remerciement et la patience .....	275
12. – Les répercussions de la foi sur les actes et sur les paroles .....	275
13. – La guidée d'Allah sur le droit chemin .....	277
14. – La foi suscite l'amour d'Allah et des croyants .....	277
15. – L'élévation du rang .....	278
 CHAPITRE VII	
<b>L'annulation du <i>Tawhīd</i> et de la Foi</b>	
<b>A – Le polythéisme (ou l'association), <i>ash-Shirk</i></b> .....	281
1. – Le Polythéisme, définition et clarification .....	281
2. – Les différentes sortes d'association .....	284

a) L'association majeure ( <i>ash-Shirk al-Akbar</i> ) .....	284
b) L'association mineure ( <i>ash-Shirk al-Asġar</i> ) .....	288
3. – La différence entre l'association majeure et mineure .....	293
4. – Les effets du polythéisme .....	294
<b>B – La mécréance (ou la négation), <i>al-Kufr</i></b> .....	294
1. – Définition .....	294
a) Sens linguistique : .....	294
b) Terminologie religieuse : .....	295
2. – Les différentes sortes de mécréance .....	296
a) La mécréance majeure ( <i>al-Kufr al-Akbar</i> ) .....	296
b) La mécréance mineure ( <i>al-Kufr al-Asġar</i> ) .....	298
3. – Accuser quelqu'un de mécréance .....	299
4. – Les règles relatives au jugement de mécréance ( <i>at-Takfīr</i> ) .....	299
a) La connaissance ( <i>al-ʿIlm</i> ) .....	300
b) La préméditation ( <i>al-ʿAmd</i> ) .....	302
c) Le choix et la capacité ( <i>al-Ikhtiyār wa-l-Qudra</i> ) .....	303
5. – Les circonstances atténuantes .....	304
a) L'erreur ( <i>al-Khaṭaʾ</i> ) .....	304
b) L'ignorance ( <i>al-Jahl</i> ) .....	305
c) L'incapacité ( <i>al-ʿAjz</i> ) .....	305
d) La contrainte ( <i>al-Ikrāh</i> ) .....	307
6. – Le repentir après avoir mécru .....	308
<b>C – Les exemples coraniques relatifs aux mécréants</b> .....	309
1. – Les œuvres des mécréants : un mirage .....	309
2. – Les ténèbres de la mécréance .....	309
3. – De la cendre emportée par l'orage .....	311
4. – Les dépenses des mécréants ravagées par un vent terrible .....	312
5. – Le cœur du monothéiste et le cœur de l'incroyant .....	313
<b>D – L'hypocrisie (<i>an-Nifāq</i>)</b> .....	313
1. – Les différentes sortes d'hypocrisie .....	314
a) L'hypocrisie dans la croyance ( <i>Nifāq al-ʿItiqād</i> ) .....	314
b) L'hypocrisie dans les actes ( <i>Nifāq al-ʿAmal</i> ) .....	314
2. – Les principales caractéristiques des hypocrites .....	315
a) Semer la corruption sur terre .....	315

b) Tromper les croyants .....	315
c) Se détourner des jugements de la Législation .....	316
d) Inciter au blâmable et interdire le bien .....	316
e) Préférer l'alliance avec les infidèles à celle des croyants .....	316
<b>E – L'apostasie (<i>ar-Ridda</i>)</b> .....	317
1. – Les différentes sortes d'apostasie .....	317
2. – Les règles relatives à l'apostasie .....	318
3. – Ce qui fait passer du statut de Musulman au statut d'apostat .....	318
<b>F – La perversité (<i>al-Fisq</i>)</b> .....	321
1. – La perversité totale .....	322
2. – La perversité partielle .....	322
<b>G – La désobéissance (<i>al-Ma'āṣī</i>) : les grands et petits péchés</b> .....	322
1. – La désobéissance : définition et terminologie .....	322
2. – Les différentes sortes de désobéissance .....	324
3. – Les grands péchés ( <i>al-Kabā'ir</i> ) .....	325
4. – Les péchés véniels ( <i>aṣ-Ṣaġā'ir</i> ) .....	327
5. – Jugement de celui qui se rend coupable d'un grand péché .....	328
Conclusion .....	333
Glossaire .....	335
Table des matières .....	339



**Le CHEMIN** La Foi en Allah constitue le principe fondateur dans le parcours du croyant. Elle est l'étincelle qui anime son cœur. Seulement, pour qu'elle respandisse, il est indispensable de l'alimenter de façon continue. La connaissance, la réflexion et la bonne compréhension sont alors des éléments décisifs pour le croyant.

## de la FOI

Le Dr as-Sallâbi se propose, dans cet ouvrage, de redéfinir avec clarté tous les concepts liés à la foi et au monothéisme. La beauté d'une science étant fonction de la noblesse du sujet, aucune discipline ne peut rivaliser avec celle qui s'intéresse à la grandeur d'Allah.

Voici donc le monothéisme à l'état pur, le sens profond de l'adoration. Découvrez avec le Dr as-Sallâbi quelles sont les conditions nécessaires à la foi véritable, ce qui s'y oppose ou même l'annule. Allah, Ses Noms et Ses Attributs, l'unicité (*al-Tawhid*), la dévotion exclusive (*al-Ikhlâs*), la foi (*al-Imân*), l'adoration (*al-'Ibâda*), la mécréance (*al-Kufr*), l'hypocrisie (*an-Nifâq*) etc., autant de notions qu'il faudra apprivoiser pour avancer sur de bonnes bases, saines et fécondes, et que vous aurez le plaisir de découvrir ou redécouvrir au fil de ces pages.

### À propos de l'auteur

Né à Benghazi (Libye) en 1963 (1383 H.), il obtient une licence avec Mention « Excellence » à la Faculté de Prédication et des Sciences religieuses de l'Université de Médine d'où il sort premier de sa promotion. Il obtient ensuite en 1996 son Master à l'Université Islamique de Umm Darman (Ondurman) près de Khartoum au Soudan avec la présentation de son mémoire intitulé : « La voie médiane du Noble Coran ». Enfin, il termine son cursus universitaire en 1999 avec l'obtention de son doctorat dont la thèse présentait les concepts de victoire et de renforcement dans le Coran.

Écrivain prolifique, il est reconnu notamment pour ses écrits à teneur historique sur l'État omeyyade, les diverses doctrines, ainsi que les biographies des Califes, <sup>2</sup>Umar Ibn al-Khattâb, <sup>3</sup>Ali Ibn Abi Tâlib et Salâh ad-Dîn al-Ayubi.



ISBN 978-603-501-117-4



9 786035 011174